

gtl. Sval in 8. iol. gnt.

EN:

iol. gnt.

*[Faint, illegible handwriting]*

1/3/86  
 I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 24th inst. in relation to the above mentioned matter. I am sorry to hear that you are not satisfied with the result of the proceedings. I have already written to the proper authorities and will continue to do so until you are satisfied. I am, Sir, very respectfully,  
 Your obedient servant,  
 J. M. [Name]

d'Auten de cet ouvrage est p. Cunerus  
né à Flessingue en Zélande en 1586. ~~1587~~  
professeur à Leyde en 1615. et mort en  
1658. et l'ouvrage a été composé en  
latin. Ce n'est point une histoire sainte  
et consacrée. on n'y a présenté que les  
quinze plus beaux, et des observations  
sur les loix et les Cérémonies les plus  
singulières des Hébreux. il n'y a que le  
premier Volume qui soit de Cunerus. les deux  
autres sont de Goerée comme on peut le voir  
par la Préface qui est à la tête du 2<sup>e</sup> Volume. Le  
~~Goerée~~ Goerée est également le Traducteur de ce 2<sup>e</sup> Vol.  
qui est bien supérieur aux deux autres.



REPUBLICAN  
DES  
LIBERTY



A AMSTERDAM Chez PIERRE MONTAIGNE



Res 45356

L A  
R E P U B L I Q U E  
D E S  
H E B R E U X .

Où l'on voit l'origine de ce Peuple, ses Loix , sa Religion, son Gouvernement tant Ecclésiastique que Politique ; ses Cérémonies, ses coutumes, ses progresz, ses révolutions, sa décadence, & enfin sa ruine.

*Enrichie de FIGURES, pour faciliter l'intelligence des matières.*

T O M E P R E M I E R .



A A M S T E R D A M ,

Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur  
le Vygendam, à la Ville de Paris.

M. D C C V.



LA  
RÉPUBLIQUE  
DES  
HÉBREUX

On voit toujours de ces livres, les uns  
à l'usage des Écoliers, les autres  
à l'usage des Citoyens, les uns  
à l'usage des Étrangers, les autres  
à l'usage des Français.

Paris chez la Citoyenne Lesclapart  
au Salon de la République

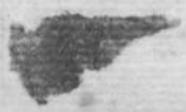
TOME PREMIER



A AMSTERDAM

chez Thomas Mouton, Libraire  
à la Ville de Paris

M. D. C. C. V.



# P R E F A C E.

**J** Ai toujours tenu pour maxime, qu'un honnête homme doit avoir égard dans le choix de ses occupations, non seulement à ce qui lui peut être utile & honorable, mais encore au bien & à l'utilité du prochain, & sur tout je crois que le bien public lui doit tenir au cœur préférablement à toute autre chose. Je ne pense pas qu'on me contredise, si je dis que la publication des bons Livres, est une des choses qui sont les plus utiles à la société. C'est ce qui m'a animé à traduire cét Ouvrage du célèbre Cuneus, Personnage, qui, comme chacun sait, tient un rang fort considérable parmi les Savans. Je ne crains point que la Traduction de cét ouvrage fasse aucun tort à la mémoire de ce grand homme, qui de son vivant a été Professeur dans l'Académie de Leyde, estimé & honoré de tout ce qu'il y a eu de grands hommes dans la République des Lettres. Le Style de ce Livre est tel, qu'au jugement des personnes du métier, il peut entrer en parallèle avec la pureté & la majesté des meilleurs Auteurs de la plus pure Latinité. C'est à des Esprits de cette sorte, sublimes & éclairez, à des Plumes délicates & fines, qu'il appartient de manier des matières aussi belles que le sont celles qui font le sujet de la République des Hébreux, autrement on court risque de les défigurer misérablement. Pour ce qui est de la Traduction, c'est au Lecteur à juger si elle répond à la beauté de l'Original. Je crains bien que le Traducteur n'ait à souffrir de ce jugement, mais quoiqu'il en soit, j'espère que les personnes équitables, reconnoîtront qu'à tout le moins la peine qu'il a prise, n'est pas une peine tout-à-

P R E F A C E.

fait infructueuse. L'Ouvrage de ce savant homme, dont on donne la traduction, est composé des Remarques qu'il avoit faites sur les choses que les Auteurs qui ont écrit de la République des Juifs, avoient oubliées, ou n'avoient pas assez approfondies. Il ne prétend pas, au reste, avoir tout dit, ni avoir rempli tous les vuides qui restoient; mais il se contente de faire apercevoir à ceux qui à l'avenir voudroient s'exercer sur les Antiquitez Judaïques, qu'il reste encore sur ces matières, malgré tout ce qu'on a déjà dit, une ample moisson de choses à recueillir. Il faut donc regarder ce Livre comme un essai, qui doit porter les Théologiens, à s'apliquer à l'éclaircissement de plusieurs choses, qui sont encore cachées. De-là vient qu'on voit nôtre Auteur toujours occupé, (en parcourant la République Judaïque depuis son origine, jusqu'à son entière destruction) qu'on le voit, dis-je, toujours occupé à ramasser tant sur la Religion, que sur la Politique, plusieurs Remarques belles & utiles, que les Savans n'avoient pas encore faites. Il s'est attaché à faire voir la justice & l'équité des Loix de Moïse par raport à l'état des Israélites, & à les défendre contre les calomnies des Païens; mais de plus les fondemens Politiques, sur lesquels la République d'Israël étoit apuïée, lui ont paru si beaux & si solides, qu'il ne fait point difficulté de les proposer pour modèle à tous les Peuples, & particulièrement à sa Patrie. C'est ce qu'on peut voir dans la Préface qu'il adresse à MESSIEURS LES ETATS DE HOLLANDE ET DE WESTFRISE, & qu'il a mise à la tête de son Livre. Elle est trop belle pour ne la pas rapporter ici tout du long.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, je prens la liberté de vous offrir une Républi-

P R E F A C E.

publique la plus sainte, & la plus féconde en bons exemples, qui ait jamais été dans le monde. Elle est digne que vous-vous apliquiez à en étudier & l'origine & les progresz, puis qu'elle a pour Auteur & pour Fondateur, non un homme mortel, mais le Dieu Souverain & Immortel, que vous faites profession d'adorer & de servir avec toute la pureté du culte qu'il veut qu'on lui rende, culte que vous avez embrassé, & dont vous êtes les Défenseurs. Là vous verrez par quels môiens les Hébreux ont pû se contenir pendant très long-tems dans un genre de vie innocent, & dans les bornes du devoir, ce qui leur a inspiré tant de courage & de valeur, & en même temps entretenu parmi eux la concorde, & reprimé les passions. Les Réglemens, suivant lesquels l'Etat étoit gouverné parmi ce Peuple, étoient tels, que les plus belles Maximes des Sages de l'Antiquité ne leur sont point comparables. Nous avons fait voir qu'une bonne partie, de ces Réglemens peut-être tirée des Livres sacrez. Il n'y a que la discipline militaire des Hébreux, dont nous ne savons rien, parce que les Monumens anciens n'en parlent point. Cependant, si l'On considère avec soin les belles actions qu'ils ont faites, & les grandes Victoires qu'ils ont remportées, on reconnoîtra aisément qu'ils ont été fort vaillans, & très-habiles dans le métier de la guerre. Ce Peuple n'étoit d'abord qu'une troupe de bannis, qui sortirent d'Egypte, où ils avoient fait un long séjour, & qui apres un long & périlleux voiage, dans les vastes déserts de l'Arabie, où ils furent errans & vagabonds pendant 40. ans, viennent fondre sur des Nations puissantes & belliqueuses, les mettent en déroute, les chassent, s'emparent heureusement de leur País, se mettent en possession de leurs Villes, & bâtis-

## P R E F A C E.

bâissent un Temple, qu'ils consacrent à la Divinité qu'ils adorent. Possesseurs de ces heureuses Contrées ils s'y établissent, & y deviennent très puissans à la faveur de leur bonne intelligence, & d'une concorde admirable. Toutes leurs venës, tous leurs conseils n'avoient pour but que le bien public. Dans ce grand nombre de Villes, dont leur République étoit composée, on n'en voioit aucune qui cherchât à aggrandir sa domination en particulier, toutes étoient uniquement occupées du soin de défendre la liberté publique. Afin qu'il ne manquât rien de ce qui pouvoit contribuer à rendre leur République florissante, ils se servoient tous des mêmes Loix, des mêmes Magistrats, des mêmes Sénateurs, des mêmes Juges. Outre cela, les poids, les mesures, la monnoie, tout étoit commun parmi eux. La seule chose qui empêchoit qu'on ne prit la Palestine pour une seule & même Ville, c'est que tous les Israélites n'habitoient pas dans l'enceinte des mêmes murailles. Du reste, on voioit par tout les mêmes Loix, la même Police. Malgré cette uniformité, il y avoit cependant une Ville dans le País, qui avoit la prééminence sur toutes les autres. Ce n'étoit pas une prééminence de domination; tout ce qu'elle avoit par dessus elles, c'est que les habitans des autres Villes étoient obligez de s'y rendre trois fois l'an pour assister aux sacrifices, qui s'y faisoient au nom de tout le Peuple, & aux cérémonies religieuses, qui s'y pratiquoient. C'est pourquoi bien loin que cette circonstance fût capable de semer la discorde, il n'y avoit, aucontraire, rien qui fût si propre à maintenir l'union. Le País que les douze Tribus d'Israël possédoient en commun, étoit si fertile, qu'à la faveur de cette fécondité chacune des douze Tribus

P R E F A C E.

bus devint une Nation nombreuse & puissante. Dans cet état, les guerres qu'on leur suscitoit, les machinations de leurs Ennemis, tous les efforts de leurs Adversaires, n'étoient point capables de les perdre entièrement. S'ils recevoient quelque échec, ils en tiroient bien-tôt leur revanche, & on auroit dit que leurs défaites & leurs pertes ne servoient qu'à les rendre plus forts & plus puissans. Pendant un très-long-tems la République des Hébreux jouit de cette heureuse prospérité, mais enfin aprez le regne de Salomon, sous lequel le bonheur du Peuple d'Israël parvint à son comble, on vit tout d'un coup les choses changer entièrement de face. Le rebelle Jéroboam, dont le dessein étoit de brouiller les affaires afin de s'agrandir, fit tant par ses harangues séditiones, qu'il porta le peuple à la revolte, entraîna tout d'un coup dix Tribus entières, & en composa une République à part, dont Samarie fut la Capitale. Depuis ce tems-là, au lieu d'une République, il y en eut deux, dont l'une, savoir celle qu'on apelloit la République d'Israël, ou des dix Tribus, ne subsista pas long-tems. Peu de tems après le Schisme elle fut entièrement subjuguée, & les Vainqueurs l'entraînèrent en un exil perpétuel. Pour l'autre, qui étoit celle des Juifs, & dont Jérusalem étoit la Capitale; bien qu'avant le tems de Vespasien elle n'ait pas été tout-à-fait détruite, ses forces & sa puissance furent depuis si afoiblies, qu'elle fut presque toujours inférieure à ses ennemis. Il n'en auroit pas été ainsi, si ces Tribus, qui, lorsqu'elles agissoient de concert, avoient donné la loi à tant de Peuples, ne se fussent malheureusement divisées entr'elles. C'est la discorde des Peuples, HAUTS ET PUIS-SANS SEIGNEURS, qui donne occasion aux ennemis d'exécuter de grandes entreprises. Les mêmes

P R E F A C E.

désordres qui ont bouleversé l'Etat des Hébreux, ont concouru à la ruine des autres Empires, même des plus florissans. Parcourez dans votre mémoire les événemens de tous les siècles, Vous verrez les fortunes les plus éclatantes, & les plus beaux Royaumes périr par de semblables divisions. Rarement voit-on que la Fortune se déclare pour quelqu'un, & qu'elle élève un Peuple sur la ruine d'un autre, qu'au paravant elle n'ait broüillé les affaires, & tout mis en Confusion, parmi ceux qui succombent. En effet, on remarque que les Romains, ces Politiques raffinez, dont Cicéron dit à bon droit, qu'en défendant leurs Alliez ils s'étoient rendus Maîtres de l'Univers, avoient très-bien compris, que le moien le plus seur que la Providence leur pût fournir, pour renverser les Etats de leurs voisins, c'étoit la discorde qui se fourroit parmi leurs Alliez. De cette manière, sous prétexte de donner du secours à ceux qui en avoient besoin, & de se rendre les Arbitres de leurs différends, ils soumirent tout à leur domination; ubi solitudinem fecissent, pacem apellabant. Les Achéens autrefois s'étoient rendus formidables par la confédération, que les Villes du Peloponnèse avoient faite ensemble à des conditions très raisonnables, chaque Ville jouissant, suivant la convention, des mêmes droits & de la même liberté. Cette confédération étoit tout-à-fait bien imaginée, elle étoit presque semblable à la vôtre, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, inébranlable à cause de son union, & se soutenant par ses propres forces. Le Peuple Romain, qui étoit très persuadé, que la Grèce seroit invincible pendant que cette union subsisteroit, fit tout son possible, & n'oublia ni ruse, ni artifice pour la rompre. On commit le soin de cette affaire au Pro-

consul

P R E F A C E.

consul Gallus. La chose ne réussissant pas, on fit en sorte par une ruse de politique de faire entrer ceux de Sparte dans l'union, mais à des conditions moins avantageuses, afin d'y faire naître par ce moyen des sources perpétuelles de querelles & de divisions. Ce fut ce qui donna le coup fatal à la Ligne des Achéens. Je pourrais rapporter plusieurs exemples semblables, car les Histoires en sont pleines, mais ce n'en est pas ici le lieu. Rome elle même, cette Maîtresse du monde, dont Mithridates avoit accoutumé de dire, qu'elle avoit été faite pour être le fléau de l'Univers, perdit sa liberté, & fut soumise à un Maître, dez que la discorde eut commencé à se glisser parmi les Citoyens, & l'esprit de faction à s'emparer de la Noblesse. Pour revenir aux Hébreux, je remarquerai une chose, que j'ai laissée pour la fin, quoique la plus importante, c'est qu'il n'étoit pas impossible de remédier aux divisions, qui, après la mort de Salomon, causèrent le schisme du Peuple; peut-être que le tems, comme il arrive très souvent, auroit apporté du remède à ce mal, & que les esprits se seroient enfin réunis, mais Jeroboam, sous les auspices duquel la revolte avoit commencé à se tramer, se servit d'un stratagème, par le moyen duquel il mit les douze Tribus hors d'état d'en venir jamais à une réunion. Il introduisit adroitement dans le culte du vrai Dieu une superstition ridicule. Ensuite, aiant fait passer cette innovation parmi le Peuple, qui étoit endormi & qui ne faisoit aucune réflexion, il fit si bien par une harangue artificieuse & éloquente, que d'une querelle de Politique, il en fit une de Religion. C'est ce qu'on trouvera, avec des choses de la même nature dans le Livre, que je vous offre, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, lesquelles comme je crois, ne sont

## P R E F A C E.

pas indignes de paroître au jour. Vous êtes les Pères de la Patrie, & vous avez toujours eu pour devise & pour maxime que, *CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT, DISCORDIA RES MAGNÆ DILABUNTUR.* L'événement a justifié la vérité de cette Maxime, puisqu'avec l'assistance de Dieu, votre République est parvenue à un tel point de gloire par votre courage, & sous les auspices du vaillant Prince qui marche à votre tête, que nos Ennemis ne trouvent rien à redire en elle, que sa grandeur & sa puissance. Je prie ce grand Dieu, qui est le soutien & le Défenseur de notre République, qu'il rende cette union, par laquelle vous êtes venus à cette grande élévation, & cette concorde, qui vous est si nécessaire, qu'il la rende, dis-je, stable & perpétuelle. Quand je fais réflexion sur votre prudence & sur votre sagesse, qu'on a vu éclater dans les grandes affaires, je m'assure que les choses iront d'une manière conforme aux souhaits des gens de bien. On peut dire cependant, qu'il n'y a point d'homme si bien partagé des dons de la Nature, qui ne doive jeter de tems en tems les yeux sur les exemples des siècles passés, afin d'en profiter. On voit je ne sai quels partis formés parmi les personnes, qui sont soumises à votre Gouvernement; ils se font la guerre sur des questions inutiles, qui roulent sur des mystères de la Religion, que la plupart n'entendent pas. On donne carrière à ses passions, & les esprits s'aigrissent chaque jour. Il n'est pas nécessaire qu'on vous sollicite de remédier de bonne heure à ces désordres, vous comprenez assez qu'il est de votre intérêt de prendre garde que ces divisions & ces discordes intestines, (qui sont beaucoup plus fatales aux Etats, que ni les guerres étrangères, ni la disette, ni les maladies, ni les autres

autres

## P R E F A C E.

autres fleaux, qui causent tant de ravages,) ne fassent du tort au florissant état dans lequel vous vous trouvez maintenant. Mais ç'en est assez sur cette matière. On ne sauroit vous rien apprendre là-dessus, car il n'y a rien de si relevé, qui puisse échapper à votre pénétration. Je me contenterai de vous supplier, avant que de finir, de vouloir bien jeter les yeux sur la République des Hébreux, la plus sainte, & la meilleure qui ait jamais été. On y trouve certaines choses dont les Rois, les Princes, & ceux qui tiennent les rênes des Républiques peuvent faire un très-bon usage. Ce qui m'a déterminé principalement à vous dédier ce petit Ouvrage, c'est que je sai que voire Assemblée est composée de personnes d'un mérite éminent, qui peuvent passer pour les premiers hommes du siècle, & d'une érudition à pouvoir juger sainement des Antiquitez dont je parle.

Voilà ce que Cunéus dit dans son Epître dédicatoire aux **ÉTATS DE HOLLANDE**. On y voit les raisons, qu'il a eues de dédier son Ouvrage à leurs **HAUTES, PUISSANCES**. Il explique dans la Préface, qu'il a mise à la tête de son troisième Livre, les motifs qui l'ont porté à choisir la matière qu'il traite, & la manière dont il s'y est pris. Il déclare dans tout son Livre que la liberté du jugement est l'ame des sciences. De-là vient qu'il ne fait pas difficulté de relever les erreurs des anciens Pères, qu'il rencontre en chemin faisant, & les bévenès de ceux qui ont parlé des Antiquitez Judaïques. Il relève souvent les fautes des Rabbins; & des Auteurs du Talmud, & ne leur pardonne point leurs rêveries. Il se fait cependant un devoir de rendre à chacun les loüanges, qui lui sont deües, & aux Interpretes Juifs eux-mêmes, lorsqu'ils le méritent,

## P R E F A C E.

comme on le peut voir par les éloges qu'il donne au Savant Maimonides. S'il trouve des questions Problématiques, il ne les laisse pas à l'écart, & après avoir posé clairement l'état de la question, il prononce son jugement en Maître. Il paroît tant de capacité dans ce grand homme, que sans la soumission qu'on doit avoir aux ordres de la Providence, on ne pourroit s'empêcher de se plaindre de la dure nécessité, qui a tranché le fil de sa vie. Qu'il est dommage, que ce savant Auteur n'ait employé toute sa vie à cette sorte d'études, & que la mort l'ait surpris, avant qu'il ait pu mettre au jour le docte Commentaire qu'il avoit médité de faire sur Joseph! Je croirois faire tort au Lecteur, si je n'inferois ici tout du long, ce qu'il dit lui-même de son dessein, & de ses occupations dans la belle lettre qu'il écrit sur ce sujet à Mr. Duyk, & qui sert de Préface au troisième Livre de sa République. La voici.

Je me souviens, MONSIEUR, que je n'eus pas plutôt commencé en suivant le cours de mes études, à m'appliquer à la recherche des connoissances graves & sublimes, qu'incontinent j'eus pour but de remarquer principalement en faisant la lecture des Auteurs, selon les tems auxquels ils ont vécu, les choses les plus considérables, qui concernent la Politique & le Gouvernement civil. On ne pouvoit, à mon avis, mieux employer & son tems & ses veilles, qu'à observer dans les Monumens Historiques l'origine, l'élevation, les révolutions, & la décadence des Républiques & des Empires, pour s'en faire à soi-même, & à ses Concitoyens une juste application, & voir quels sont les exemples à suivre, & les actions qu'on doit éviter, pour la honte qu'il y a à les entreprendre, & à les faire. Suivant ce plan que je m'étois formé,

j'ai

P R E F A C E.

j'ai lû autrefois Tacite & Suetone. & dans la lecture de ces Auteurs, j'ai fait, à l'occasion de l'Histoire Romaine, plusieurs remarques, qui peuvent être d'usage pour toute sorte d'Etats & de Républiques. Lors que le tems de les mettre au jour sera venu, Vous en serez le juge, Vous & vos semblables, j'entens par là des personnes remplies de capacité, de jugement, & d'érudition. Je n'ai pas suivi la même méthode, dans les Livres que je publie maintenant touchant la République des Hébreux. Je me suis borné au seul Peuple saint. J'ai laissé à quartier les autres Républiques, leurs Loix, leur constitution, & tout ce qui en dépend, & j'en ai usé ainsi, parce qu'il n'y a point eu d'Etat dans le monde, qui puisse raisonnablement être mis en parallèle pour son Gouvernement avec le Gouvernement divin dont Moïse a été le Fondateur. J'avouë bien que parmi les Loix des anciens Législateurs, que toute l'Antiquité a tant admirés, on en trouve plusieurs semblables à celles de Moïse. Ils ont en effet imposé à leurs Citoyens d'une manière fort sévère la nécessité d'être vertueux & vaillans. Mais les Loix qu'ils ont faites touchant la Religion & le Culte divin n'avoient pas, il s'en faut bien, le pouvoir de soumettre les esprits, & de les tenir dans le devoir. Quant à Moïse, il posa d'abord pour fondement de la Religion un Dieu unique, & éternel, qui pouvoit tout, Scrutateur & Juge de toutes les pensées & de tous les desseins des hommes, incréé, immuable, invisible, & que tout l'art humain n'étoit pas capable de représenter, tel qu'il est. Par ce moïen aiant persuadé aux hommes qu'il y avoit un Etre qui a les yeux toujours ouverts sur les actions des hommes, il leur per-

suada

## P. R E F A C E.

suada aussi, que bien ou mal faire n'étoit pas une chose qui fût indifférente. Ainsi chacun songeoit plus à se satisfaire soi-même, & à éviter les remords de sa conscience, qu'à s'aquerir de la reputation, & à plaire aux autres. Il n'en étoit pas ainsi des Législateurs des autres Peuples. Ils avoient bien connu l'Être suprême & son unité, à ce que Jolephe prétend, mais ils n'avoient osé proposer cette vérité à une Populace superstitieuse & remplie de préjuges grossiers: ils n'osoient ni dogmatiser, ni produire la vérité en public. Platon lui-même, cité par Jolephe, dit que ce sont des mystères qu'il est dangereux de déclarer au Peuple. Il avoit tort. Car il n'y avoit rien qui contribuât tant à maintenir l'ordre dans la République des Hébreux, que les doctrines de la Religion. Toutes dégagées des fables & des fictions ridicules elles jetterent dans le cœur des Israélites des racines plus profondes, qu'aucun de ces Grecs n'auroit jamais crû. J'avois autrefois résolu d'examiner à fond la force & le sens des Loix de Moïse, & les raisons pourquoi elles avoient été instituées, & de les mettre ensuite en parallèle avec celles des autres Nations. Mais la grandeur de l'Ouvrage a retardé l'exécution de mon projet, & je n'ai pu encore en venir à bout. J'espère cependant qu'enfin je remplirai un jour l'attente de ceux qui m'ont exhorté plus d'une fois à entreprendre tout de bon cet Ouvrage. Comme je m'applique dans mes heures de loisir & de récréation à commenter les œuvres de Jolephe, je trouverai des occasions plus qu'il n'en faut pour exécuter le plan que je me suis fait, principalement au liv. 4. des Antiquitez & dans la 2. Apologie contre Appion, où Jolephe parle fort au

long

## P R E F A C E.

long des Loix de son País. Je me flatte, MONSIEUR que cét Ouvrage, lorsque je l'aurai conduit à sa fin, ne sera pas inutile, non plus que celui que je donne maintenant au Public. On trouvera dans ce dernier des choses, que ceux qui ont écrit jusqu'ici de la République des Hébreux, n'ont pas encore remarquées. Quelquefois je me trouve obligé de relever les fautes que les autres ont faites. Je me suis aussi trouvé contraint de refuter quelques-uns des Héros de la Litterature. Mais je puis dire que c'est à regret que je le fais, & contre mon inclination. César rapporte, que quelques personnes aiant trouvé Caton yvre dez le matin, en avoient rougi, & qu'à voir leur contenance, on auroit dit que ce n'étoit pas eux qui avoient surpris Caton dans cét état, mais plutôt que c'étoit eux que Caton avoit surpris. Je puis dire de moi quelque chose de semblable par rapport aux fautes des grands Hommes, que je relève. Bien loin que je songe à faire du tort aux personnes que je refute, je fais au contraire toujours dans ces occasions, violence à ma modestie; & je ne les relève jamais, que je ne les louë en même temps. Plût à Dieu que ceux qui examineront un jour mes Remarques agissent avec la même douceur & la même équité. Je serai plus que content si cela m'arrive. Je ne suis ni assez vain, ni assez superbe pour m'imaginer que je sois seul exempt de faillir & que je n'aie pas besoin quelquefois qu'on me fasse grace. Nous nous trompons tous, les uns plus, les autres moins. Je ne connois personne assez savant pour n'ignorer rien, & pour n'être pas sujet à faire de faux pas. Bien plus, c'est quelquefois un défaut que de ne pas faire des fautes.

C'est

## P R E F A C E.

C'est au moins ce que Longin disoit autrefois sur le sujet d'Apollonius de Rhodes, qui, selon lui, étoit d'une grande exactitude, mais sans aucune élévation. Un Auteur, qui est tout occupé de la grandeur & de l'importance de sa matière, néglige les petites choses. On ne doit rien attendre de grand, ni de relevé des Auteurs qui ne prennent jamais l'essor: qui se tourmentent & se gênent sur tout, & qui n'osent rien avancer qu'ils ne l'aient auparavant examiné scrupuleusement. On peut dire de ces gens-là qu'après beaucoup de travaux & de veilles, ils font des Livres, desquels on ne sauroit dire ni bien, ni mal. C'est ce qui donne occasion à Longin, Auteur judicieux, s'il en fut jamais, de remarquer que les plus grands Hommes ont négligé de tout tems dans les beaux Ouvrages, qu'ils ont laissés à la posterité, de s'appliquer à éviter les petites fautes, & qu'il semble même qu'ils y sont tombez de dessein prémédité. S'il n'étoit pas permis de faire quelque faute, on seroit trop gêné. Ceux à qui il arrive de ne point faire de faux pas, sont si attachez, si collez à leurs règles, que tout ce qu'ils gagnent, c'est qu'on ne les refute pas. Ce sont des gens qui, pour ainsi dire, ne volent que terre à terre; mais pour ceux qui prennent un vol haut & hardi, ils sont, à la vérité, sujets à faire des chûtes, mais ce sont des chûtes nobles & belles, qui d'un côté font voir, je l'avouë, que l'on est homme, mais qui montrent aussi, de l'autre, qu'on a un génie sublime & du premier ordre. Dût-on échoüer dans les grandes entreprises, il est glorieux de les avoir formées. Ce que j'en dis, au reste, n'est pas pour me l'appliquer, ce n'est pas à moi à voler si haut. Cependant je puis dire

que

## P R E F A C E.

que le Livre, que je publie maintenant, m'a donné un plaisir sensible. Il m'a fait naître l'occasion de rapeller les idées d'une étude pour laquelle j'avois eû dans ma jeunesse un penchant tout-à-fait grand. J'ai ressenti une partie de la satisfaction que j'avois eüe autrefois, en étudiant la Langue Hébraïque, en lisant la Bible, & en feuilletant les Commentaires des Rabbins, & les autres Ouvrages, dont nous sommes redevables à la Nation Juive. Je puis dire en vérité, que je ne me suis jamais repenti de cette étude. Bien que je me sois veu dans la suite engagé par ma Profession dans d'autres occupations, je me suis toujours fait un devoir, d'emploier le tems, que les autres donnent aux visites, au jeu, aux autres divertissemens des gens oiseux, à cultiver cette science, qui m'a toujours paru si utile & si nécessaire. Car la lecture de la Bible est telle, qu'elle doit être très-agréable non seulement aux Théologiens, mais aussi à toutes les personnes de probité, & en particulier aux Savans. Suivant cela, quelle occupation plus grande & plus serieuse y a-t'il dans le monde, que d'emploier son tems, à entendre la langue, dont Dieu a voulu autrefois se servir, lors qu'il daignoit adresser sa parole aux saints hommes de l'Eglise ancienne ? A dire les choses comme elles sont, on vit à cet égard dans une négligence effroiable. On apprend l'Espagnol, le François, & l'Italien; on parle ces langues, & depuis que nos Flottes ont trouvé le chemin de l'autre Monde, on a voulu parler la langue des Indiens, toute barbare qu'elle est. Avec tant d'habileté d'ailleurs, on néglige l'Hébreu, la seule langue qu'il est nécessaire d'entendre. Si quel-

qu'un

## P R E F A C E.

*qui un se donne la peine de l'apprendre, ce n'est que par manière d'acquit. La plus grande partie se contente d'en avoir une légère teinture, qu'il n'est pas bien difficile d'aquérir. On se met peu en peine de l'entendre à fonds, & pour ce qui est du Syriaque & du Rabbin, on n'a pas même le moindre désir de le savoir. Cependant il est certain que ceux qui se contentent d'une connoissance superficielle de l'Hébreu, & qui avec cela se croient assez savans pour enseigner les autres, sont incapables de juger des trésors que cette langue renferme. A mon avis, ils se trompent fort. Il faut aller plus avant, il faut pouvoir juger des Interprétations des Juifs, qui sont les juges naturels de leur langue maternelle. Quand on en est venu là, alors il est permis de porter son jugement sur les choses, dont l'intelligence dépend de la connoissance du Texte sacré. Je dis plus, il ne faut pas croire que ceux que leur Emploi appelle à d'autres études, soient dispensés entièrement de ce devoir. Je suis persuadé que ceux, qui renfermez dans les limites étroites d'une seule science, s'en tiennent là, & ne songent point à passer outre, ont une pauvre idée de l'excellence toute divine de leur ame. Il n'y a rien dont un esprit sublime ne soit capable. Toujours en mouvement, il s'agite, & se tourne de tous côtez. Tout ce qui est grand, beau, & digne d'être sù, est de sa portée : il vient à bout de tout ce qu'il entreprend. Quelque véritable que soit ce que je viens d'avancer, je ne doute pas cependant, qu'il ne se trouve des esprits qui n'en seront pas contens, & qui se récrieront sur cela, comme sur un attentat terrible. Ils diront que c'est une chose*

## P R E F A C E.

insupportable, que nous nous ingérons de faire irruption dans leurs Terres, la Théologie étant un país, qu'ils se sont appropriez de leur propre autorité, pour y exercer une Domination absolue, & une Dictature souveraine. Toute la réponse que ces Messieurs, qui ne sont pas le plus grand nombre, mais qui sont en recompense bien injustes, auront de moi, sera celle que l'Écriture nous fournit, c'est que la Sageesse éternelle, cette Maîtresse de l'Univers, marche à découvert, & se tient dans les carrefours & dans les lieux publics, invitant tout le monde à venir vers elle, aussi bien le Peuple, & les gens de peu, que les Théologiens & les Ecclésiastiques. Elle ne rejette personne, elle reçoit tout le monde à bras ouverts, pourvû qu'on ait bon courage. Que chacun donc se munisse d'une sainte hardiesse, & ne se croie pas indigne d'aller à elle. En verité, la plupart de ceux qui s'érigent en Dictateurs des mystères sacrez ne s'aquittent pas assez dignement de cét emploi, pour obliger ceux qui se sentent munis d'une conscience droite & éclairée, & dont les mœurs & la vie sont irréprochables, à se soumettre entièrement à ce qu'il leur plaît de décider. Pour nous, nous sommes les spectateurs de leurs combats, & de leurs haines plusque Théologiques, sans y prendre part, sinon en ce que nous faisons des vœux & des prières pour la Cause publique, & éloignez de la folle multitude, appliquez à la Politique & à la Jurisprudence, nous prenons un plaisir singulier à donner nos heures de loisir & de recreation à la Théologie, non pas à cette Théologie de parti, mais à une Théologie sobre, modeste, libre, fondée sur la Litterature soit Grecque, soit Hébraïque, soit

## P R E F A C E.

Latine, dégagée de toute animosité. & de toute querelle, que nous faisons profession de fuir & de mépriser. Vous trouverez, MONSIEUR, dans ce Livre-ci quelques questions, comme sont celles où je parle de Melchisedech, de la Cabbale, & de la Foi des anciens Hébreux, & quelques autres encore, dans lesquelles je m'écarte du sentiment commun. Mais souvenez-vous, s'il vous plaît, en lisant ces endroits, que je suis toujours prêt à changer d'opinion dez qu'on m'aura fait voir que j'ai tort. Je ne suis point homme à m'entêter & à suivre opiniâtrément aucun préjugé. S'il arrive que je vienne moi-même à découvrir que je me suis trompé, je serai le premier à m'accuser, & à faire connoître mes béveues, de peur que la bonne opinion & l'amitié qu'on pourroit avoir pour moi, ne les fit passer sans qu'on s'en apperçût. Mais à parler franchement, je crois qu'il se trouvera peu de Lecteurs de ce caractère. Il s'en rencontrera bien davantage qui m'attaqueront sur des choses qui ne méritent aucun blâme, ou qui, s'ils n'ont rien à relever, regarderont mon livre avec fierté & dédain. Pour ceux là je ne m'en mets point en peine. Il faudroit être bien éloquent pour pouvoir plaire aux gens malgré qu'ils en aient. Le plus grand nombre pourtant, si je ne me trompe, ne daignera pas même me faire l'honneur de lire cet Ecrit. Ce sont des gens qui trouvent que ce leur seroit une honte d'apprendre quelque chose de moi en matière de Philologie Judaïque. Je serai l'homme du monde le plus trompé si ce que je dis n'arrive. Mais, quoiqu'il en soit, je ne m'en embarrasse guère. Cela ne m'empêchera pas d'aller toujours mon train. Se

ré-

## P R E F A C E.

réjoûir, ou s'affliger de ce que les gens pourront dire de nous, c'est une marque qu'on est possédé d'une ambition démesurée: or ce n'est pas là mon défaut. Je me souviens d'avoir lû dans Horace, qu'Arbuscula, (femme qui assurément n'étoit pas sotte) ayant été siffiée sur le Théâtre par le Peuple, s'en consola en disant, qu'il lui suffisoit que les Chevaliers lui applaudissent. *Fen suis logé là; peu de Lecteurs, mais des Lecteurs intelligens, c'est ce qu'il me faut. Vous êtes de ce nombre, MONSIEUR, car vous avez un esprit fin & pénétrant, accompagné d'un profond savoir & d'une vaste littérature, c'est pourquoi je me ferai un grand honneur, si je puis avoir l'avantage de vous plaire, je suis, &c.*

On peut connoître par cet échantillon, l'esprit & le caractère de nôtre Auteur. La Traduction que j'ai faite de son Livre, plaira, je m'assûre, ne fût-ce qu'à cause de la matière qui y est traitée. Pour plus grand éclaircissement des choses dont il s'agissoit, on a fait par ci par là quelques additions, qu'on a mises chacune dans son lieu, & distinguées avec une \* étoile du reste de l'Ouvrage; qu'on a aussi enrichi de Tailles-douces, dont un homme entendu dans les Antiquitez Judaïques a pris. Si cét ouvrage réussit, on travaillera avec plaisir à le continuer. Quoique les Cérémonies dont la Religion Judaïque étoit chargée fussent, pour la plupart, extérieures, & que ses préceptes fussent charnels, Dieu, qui conduit toujours ses desseins à leurs fins par les ressorts d'une sagesse admirable, avoit dirigé les choses de manière, que toutes ces cérémonies étoient des types & des om-

## P R E F A C E.

bres de ce qui devoit arriver dans l'accomplissement des tems, lorsque le Messie, qui étoit le corps de toutes ces ombres, seroit manifesté en chair. Toutes ces figures cachotent la gloire & le lustre de ce divin Messie, comme sous un voile, qui devoit être déchiré, lorsque lui-même viendroit à paroître. Cette considération est la véritable Clef de je ne sai combien de mystères, qui sans cela seroient intelligibles : d'où je conclus que toutes ces choses méritent que les plumes les plus habiles & les plus délicates s'appliquent à les développer. Je n'ignore pas qu'on a déjà beaucoup écrit là-dessus, mais pour peu qu'on y fasse attention, on verra qu'il reste encore bien de l'ouvrage à ceux qui voudront employer leurs veilles à chercher Jesus-Christ dans les Ecrits de Moïse, dans les Prophètes & dans les Psaumes. Il y a encore bien des gens qui ont besoin qu'on leur prouve que la Religion Chrétienne n'est pas nouvelle, & qu'elle n'est pas une imagination, ni une invention des Apostres. Ce qui fait que les personnes qui cherchent la vérité ne trouveront pas que ce soit peu de chose, que la peine qu'on se donnera d'éplucher les Antiquitez de la Nation Judaïque. On verra cette pensée appuïée dans le Livre du savant Cunéus. Mais quand il n'en parleroit pas, l'Apôtre St. Paul n'en dit-il pas assez, lorsqu'il assure que tout ce qui arrivoit aux anciens Israélites, leur arrivoit en figure ? D'ailleurs, l'exactitude qu'on remarque dans la construction du Temple, & du Tabernacle, dans la fabrique des Vaisseaux sacrez, & dans ce qui en dépend; toutes choses dont Dieu lui-même avoit bien voulu donner le modèle, cette exactitude, dis-je, ne prouve-t-elle pas bien clairement, qu'il y avoit du

my-

## P R E F A C E.

*mystère dans toutes ces pièces de la Loi Cérémonielle, & que dans le dessein de Dieu elles seroient à figurer obscurément & de loin l'état de la Religion, telle qu'elle devoit être dans le tems de la manifestation du Messie? L'Auteur de l'Épître aux Hébreux nous a développé plusieurs de ces mystères, mais il n'a pas tout dit. Plusieurs des anciens Pères suivant les ouvertures de l'Apôtre, ont prouvé par des raisons solides & convaincantes, que non seulement la Religion Chrétienne avoit un rapport très exact avec l'intérieur de la Religion Judaïque, mais aussi que les Fidèles de l'ancienne Alliance n'ayant été sauvés que par la foi qu'ils avoient au Messie promis, il faut de toute nécessité que la Religion Chrétienne ait été dans le fond la même, depuis le commencement du monde jusqu'à présent. Si la venue du Messie a apporté dans l'Église quelque changement, ce n'est que dans l'extérieur, & dans les Cérémonies qui ont été abolies. Ce qui fait qu'on peut dire en un très-bon sens, que les Fidèles Juifs ont été des Chrétiens, à cette différence près, qu'ils ont été par rapport aux Chrétiens, ce que sont les pupilles à l'égard de ceux qui sont sortis de tutèle, & les disciples, par rapport à ceux qui ne sont plus sujets à la férule. Il ne faut pas que j'oublie ici de remarquer, qu'Abraham ayant été justifié par la foi, tout incirconcis, qu'il étoit, dez lors fut posé le fondement sur lequel toute la Religion Chrétienne est appuyée. Car ce qui est dit qu'en sa semence seroient bénies toutes les Nations de la Terre, ne signifioit autre chose, sinon que dans l'accomplissement des tems les*

# P R E F A C E.

Païens seroient sauvez par la justice de la Foi, dont ils seroient rendus participans par la misericorde de Dieu. Toutes ces choses, & mille autres encore, sont d'une très-grande utilité. Mais c'est aux Théologiens à s'exercer sur ces sortes de recherches. Pour moi, je finirai ici en priant le Lecteur de recevoir favorablement l'Ouvrage que je lui présente, & de croire qu'une de mes plus grandes satisfactions, c'est de pouvoir par mes soins contribuer quelque chose à l'utilité Publique.

Fin de la Préface du Tome I.



LA REPUB.

REPUBLICAN

NUMBER X

1854

The first of the great principles of the Republic is the right of the people to elect their representatives. This principle is the foundation of our government, and it is the duty of every citizen to exercise this right wisely and justly.

The second principle is the right of the people to elect their representatives. This principle is the foundation of our government, and it is the duty of every citizen to exercise this right wisely and justly.

LA REPUB-

LA  
 REPUBLIQUE  
 DES  
 HEBREUX.  
 LIVRE I.

CHAPITRE I.

*Des Loix de la République des Hébreux. Du Legislateur. Vanité mal entendue des Grecs. Du premier Auteur des Loix écrites. Des sept Préceptes des enfans de Noë. Quel a été le principal but de Moysé dans la fondation de la République Hébraïque, & dans la proclamation des Loix qu'il a laissées aux Israélites.*

**O**N ne doit pas attendre de moi dans ce Livre, que je traite mon sujet avec un ordre méthodique, & que je fasse un système lié de la République des Hébreux. A mesure que les matieres se présenteront à moi, je les prendrai, & je les traiterai de la maniere que je trouverai la plus commode. Pour commencer, je dis que Moysé, cet homme si grand & si divin, est le Fondateur

de la République des Hébreux : c'est lui qui le premier a entrepris de donner des Loix aux hommes : entreprise la plus belle & la plus louable qui ait jamais été faite. Car, à dire la vérité, de toutes les belles actions, que la renommée ait jamais publiées, la plus belle, à mon avis, est l'institution des Loix parmi les Societez humaines; & je crois qu'il n'y en a guères qui soient plus agreables à cet Etre souverain qui gouverne le monde avec tant de sagesse. Aussi plusieurs Nations s'attribuent-elles la gloire de l'invention des Loix. Les Grecs n'ont eu garde d'oublier cet article, dans l'énumération qu'ils font arrogamment des bienfaits dont ils prétendent que le genre humain leur est redevable. Ils font sonner bien haut ces grands noms des Lycurgues, des Solons, des Dracons, & des Zaleucus, & tels autres noms, dont ils font grande parade. Mais leur vanité à cet égard est très mal fondée. Joseph, ce celebre Historien Juif, a fermé suffisamment la bouche là-dessus à cette Nation orgueilleuse, dans la belle & scavante Apologie qu'il a écrite pour refuter Appion, qui avoit attaqué la Nation Judaique avec beaucoup d'animosité. C'est cet Appion, qui étoit si estimé, & dont le savoir faisoit un si grand bruit dans le monde, que Plin l'appelle à bon droit \* *Cymbalum Mundi*. Joseph prouve évidemment dans cette Apologie, qu'il s'en fait beaucoup que les Legislaturs de la Grèce puissent entrer en comparaison avec Moyse pour l'antiquité, & qu'ils

\* Plin. in Pref. Operis. A

ne sont venus que longtems aprez lui. Du tems d'Homere les Grecs n'avoient point encore de Loix écrites, aussi n'en trouve-t'on aucun vestige dans ses Poëmes. Tout le droit, toutes les Loix dont on se servoit dans le Gouvernement civil, consistoient en quelques dictons, quelques sentences, que tout le monde favoit par cœur, & lors que la nécessité le requeroit, on ajoûtoit à ce Code les Edits des Princes, qu'on ne rédigeoit pourtant pas par écrit. Ainsi Moyse étant de plusieurs siècles plus ancien qu'Homere, il est certain, comme le remarque Joseph, que c'est à lui qu'appartient l'honneur de la qualité de Législateur, que plusieurs ont voulu s'attribuer dans la suite. En effet, c'est lui qui le premier a rédigé les Loix par écrit & qui les a publiées, qui a donné des règles d'équité & de justice à l'usage de la République que Dieu avoit commandé de fonder dans la Palestine. Jusques à Moyse il n'y avoit point de Loi écrite, & quoiqu'avant lui le monde n'eût pas été entierement sans Loi, si est ce que les Loix d'alors, quelles qu'elles fussent, ne se conservoient que dans la mémoire des hommes sans écriture, sans monumens. De ce nombre de Loix, suivant lesquelles les hommes se gouvernoient avant Moyse, sont les sept Préceptes, que les Talmudistes prétendent avoir été donnez à Noé, & à ses enfans. Ces préceptes ne sont autre chose, que quelques règles de justice, dont il est impossible que le genre humain puisse se passer, & dont la verité & la justice est si fort imprimée dans le cœur

de tous les hommes, que les Israélites avoient ordre d'exterminer tous ceux qui les ignoroient. Il n'y a rien dans cet ordre qui ne soit très juste. Car il est certain que les hommes qui vivent sans Loix, sont pires que des bêtes sauvages. Aristote dit très bien là-dessus, que l'injustice les armes à la main ne fait rien qui ne sente la violence & la brutalité. En effet, l'homme étant, comme il est, doué d'intelligence, il est capable de faire un usage très pernicieux des armes que la nature lui fournit.

Pour revenir à Moyse, je dis, qu'ayant dessein de fonder une République la plus sainte qu'il y eût dans le monde, il jugea à propos d'en laisser à Dieu la souveraine autorité. Il laissa à l'écart les différentes formes de Gouvernement qui étoient en usage parmi les hommes, & qu'ils appellent tantôt Monarchie, tantôt Oligarchie, tantôt Démocratie, selon que la disposition du Gouvernement le requiert. Il vit bien que ce n'étoit pas une chose qu'il dût imiter : c'est pourquoi il introduisit un Gouvernement tout différent des Gouvernemens ordinaires, auquel Josephé donne le nom de *Theocratie*, terme tout à fait significatif, car c'est comme qui diroit, un Gouvernement dont Dieu est le Roi & le Monarque. Tout ce qui arrivoit, il l'attribuoit à Dieu sans réserve, supposant que Dieu étoit l'Auteur de tout : & il confirma ensuite cette supposition par des preuves claires & incontestables. Il pouvoit, s'il eût voulu, se faire honneur de bien des choses, il n'en fit rien ce-  
pen-

pendant, quoique tout dépendît de lui, & qu'il gouvernât, comme il lui sembloit bon, le Peuple qui étoit sous sa conduite. Bien plus, il dédaigna le credit, les richesses, & les honneurs, qu'il auroit pû avoir à souhait, s'il eût voulu profiter de l'occasion, qui lui étoit si favorable. Exemple de modération bien rare parmi les hommes. Car l'ambition est peut-être la plus vive, la plus generale & la plus enracinée des passions humaines, & Moÿse ne s'en seroit jamais défait, s'il n'eût veu clairement, que Dieu se mêlant si particulièrement des affaires des Israélites, ç'auroit été à lui une folie sans égale de vouloir partager le gouvernement avec Dieu.

Pour mettre la République sur un pied à durer longtems, il donna des Loix pour toutes sortes de sujets, & il voulut que les Magistrats en fussent les gardiens & les dépositaires, mais non pas les Maitres. Précaution sage s'il en fut jamais. Car les Loix n'ont été instituées que pour tenir en bride tous les hommes indifféremment, puisqu'étant tous sujets aux passions, on ne peut jamais s'assûrer que les plus justes mêmes ne se laissent pas entraîner à faire des injustices, lors qu'ils sont poussez par les mouvemens de l'amour, ou de la colére. De là vient qu'Aristote dit avec beaucoup de finesse & de solidité tout ensemble,  
\* *que la Loi est une ame sans Passions.*

Il faut ajouter à ce que j'ai déjà dit touchant les Loix de Moÿse, que ce sage Legislatteur pourvut à rendre ses Loix immuables, ce qui,

fans contredit, est le principal. C'étoit un cas digne de mort que d'y rien ajoûter, ou d'en rien retrancher. Il n'étoit pas permis d'abroger les Loix anciennes, n'y d'en introduire de nouvelles. Tout le monde étoit obligé à l'observation rigoureuse de ces Loix, dans le tems même que la République étoit sur le penchant de sa ruine. Il n'en a pas été de même dans les autres Républiques, qui aiant été fondées sur de certaines Loix, qui ont été ensuite renversées par des Loix contraires; on a veu très souvent des Ordonnances bonnes & salutaires changées par ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement, lesquels ont voulu, par vanité, en établir de nouvelles de leur invention. On en a veu d'autres tomber dans l'oubli, & d'autres enfin [ce qui est encore plus blâmable] méprisées & négligées, ouvrir la porte au crime & à l'impunité. Ces sortes de révolutions ne m'ont jamais surpris. Car enfin les Loix des autres peuples étant des inventions de l'esprit humain, & n'étant soutenues que par la sévérité, il n'est pas étonnant qu'elles soient abolies par le tems, ou par la négligence & la foiblesse de ceux qui avoient le gouvernement en main. Au lieu que les Loix Judaïques, aiant été instituées par Dieu lui même, le tems, ni la molesse des Juges ne pouvoient leur faire aucun tort. Ces sortes de loix ne sont pas sujettes au changement, parce que la Religion a le pouvoir de tenir les esprits en bride, lors même que les supplices & les châtimens, n'ont pas assez de force pour arrêter la fougue des passions.

## CHAPITRE II.

*Du Livre d'Hecatée touchant la Judée. Prudence du Legislatteur ; la Loi concernant les Terres ; & le bien inestimable qui en revenoit. Rachat des Terres. Privilege du Jubilé. Restitution volontaire des Terres. Loix du Droit Talmudique sur le même sujet. Du celebre Rabbin Maimonides, ses belles explications. Avantage que le Jubilé procuroit aux Esclaves. Ils portoient des couronnes sur leur tête pendant sept jours, &c.*

**J**osephe cite fort souvent *Hecatée Abderitain*, Personnage sincere & digne de foi, qui suivit autrefois *Alexandre le Grand* dans toutes ses expéditions & dans toutes ses guerres. Cet homme, qui avoit parcouru plusieurs pais abondans en toutes sortes de choses rares, n'en trouva point qu'il crût si digne d'admiration que la Palestine, c'est pourquoi il composa un Livre dans lequel il parloit uniquement de ce pais ; *Josephe* a tiré de cet ouvrage plusieurs choses en faveur des Juifs contre *Appion*. Il rapporte entr'autres une chose qui vient, ce me semble, assés bien à nôtre sujet ; il dit que les Juifs habitoient un terroir très bon & très fertile, de la grandeur d'environ trois millions d'Arpens, mesure Juifve : d'où il paroît que la divine Providence, aprez les avoir tirez d'Egypte, les avoit placés dans une Terre où ils avoient toutes leurs commodités. En effet, eux qui

ne s'étoient occupez qu'à cultiver la terre & à paître les troupeaux, ne pouvoient pas manquer de s'enrichir par ce travail dans un país abondant, & d'y vivre à leur aisé. Dès que ce Peuple sacré se fut mis en possession de la Palestine, à la pointe de l'épée, Terre qui depuis longtems leur avoit été promise, *Josué* qui en étoit le Chef, se mit d'abord en devoir d'exécuter les ordres de *Moyse*. Il divisa aussi-tôt le País en douze parts, qu'il assigna pour demeure à autant de Tribus: il fit ensuite l'énumération des familles de chaque Tribu: & leur distribua certaine portion de Terre à proportion du nombre des Chefs de famille qu'il trouva. Ainsi il arriva que la portion d'un chacun fut égale, chose à laquelle tous ceux qui se mêlent de gouverner doivent soigneusement prendre garde. Les Grecs, & après eux les Romains, qui tous ont été de tres fins Politiques, ont observé la même chose dans l'établissement de leurs Colonies. Car si le premier occupant étoit demeuré le propriétaire de ce dont il s'étoit mis en possession, ç'auroit été une source de disputes & de guerres inévitables: puisque tout ce qui, de commun qu'il étoit, devient propre à quelques particuliers, est pour l'ordinaire sujet à tant de querelles, que tandis que les choses demeurent dans cet état la Société peut à peine subsister. D'ailleurs, comme la prudence demande qu'un homme sage mette ordre non seulement au present, mais aussi qu'il ne néglige pas l'avenir, *Moyse* qui avoit compris cela, fit dans cette veue une belle Loi, pour empêcher que les Riches n'en-

n'engloutissent les *Pauvres*, ou que le Peuple abandonnant ses anciennes occupations, ne laissât les emplois permis, pour faire un métier nouveau & dangereux. Cette Loi c'est la Loi des Terres, qui empêchoit qu'un homme, en vertu d'une vente ou de quelque Contrat que ce fût, transportât à un autre la propriété des Terres qu'il possédoit: & elle mettoit un homme, que la nécessité avoit contraint de vendre sa Terre, en droit de la racheter en quelque tems que ce fût; s'il n'étoit pas en pouvoir de le faire, elle ordonnoit qu'elle lui fût rendue pour rien au tems de la solennité du Jubilé.

Tout le monde convient des louanges qu'on donne au célèbre Rabbin Moÿse fils de Maimon, lequel, sans s'amuser à des rêveries Judaïques, a composé un tres beau livre touchant la science du Talmud. Je ne saurois rien dire de si fort à la louange de cet illustre Auteur, qui ne soit au dessous de son mérite. Il semble en effet que le Ciel ne l'a fait naître qu'afin qu'il fût le premier qui apprît à sa Nation de quelle importance il est de ne point dire des impertinences. Nous aurons souvent besoin dans cet Ouvrage du témoignage de cet habile Ecrivain, & son autorité ne nous servira pas peu dans la matière que nous avons à traiter. Il rapporte plusieurs choses touchant le Privilege du Jubilé, dans son *Halacha Schemitta Vejobel*, & il dit, qu'il consistoit en ceci, c'est qu'il falloit que les Terres fussent restituées au premier Propriétaire, eussent-elles été cent fois vendues & reyendues.

pas même celles qu'on possédoit en vertu d'une Donation, car il dit, que le premier qui les avoit possédées les pouvoit reprendre. C'est là une Loi du *Droit Talmudique*, & il me semble qu'elle est très juste. Ce même *Rabbin* rapporte encore ceci qu'il tire du même Droit, sçavoir, que le rachat n'étoit permis qu'à ceux qui, à la faveur de quelque bonheur ou de quelque gain, étoient devenus plus riches qu'ils n'étoient auparavant. En voici la raison; il est en effet indubitable, que ceux qui empruntoient de l'argent, ou qui vendoient un morceau de Terre afin d'en racheter un autre, contrevénoient à la Loi Divine, car il falloit qu'eux ou leurs héritiers attendissent le Jubilé, qui annulloit ces sortes de ventes. Cependant les proches parens pouvoient bien racheter ces Terres de leur argent, lorsque le Propriétaire étoit si pauvre qu'il ne pouvoit le faire, sans courir risque de perdre ce qui lui restoit. Le *Jubilé* revenoit tous les cinquante ans, & commençoit au septième mois qu'on appelle *Tisri*. Il n'y avoit point de circonstance de tems qui causât une joye plus universelle. Car non seulement ceux qui avoient aliéné leur Domaine, rentroient en possession de leur bien, mais les Esclaves mêmes étoient remis en liberté. Rien de tout cela pourtant ne pouvoit se faire avant le dixième du mois, jour destiné à jeûner & à faire les Propitiations. On passoit les neuf premiers jours dans la joye & dans les plaisirs, à peu près comme les Romains dans leurs *Saturnales*. *Maimonides* dit là-dessus une chose, que j'ai crû digne de remarque.

marque. Depuis le commencement de l'année jusqu'au jour des Expiations (dit-il dans son Halacha Schémitta Vajobel) on ne mettoit pas les Esclaves en liberté, mais ils ne faisoient aucun ouvrage à leurs Maîtres, & on ne restituoit pas les Terres. Les Esclaves mangeoient, beuvoient, se réjouissoient, & chacun portoit une couronne sur sa tête : mais le jour des Expiations n'étoit pas plutôt venu, que les Conseillers du Sanhedrin faisoient sonner de la trompette, & à l'instant les Esclaves étoient déclarés libres, & les Terres revenoient à leurs anciens Maîtres.

### CHAPITRE III.

Deux raisons de cette Loi des Terres. Que les amples possessions ont été cause de plusieurs révolutions. De la République Romaine; Loi de Stolon. Quelles étoient les occupations des anciens Hébreux. Avec quelle prudence Moïse leur Legislatteur a pourvu à ce qu'on ne les abandonnât point: Loix divines touchant l'Agriculture & l'Art Pastoral.

**I**L faut que nous disions encore quelque chose de l'utilité de cette Loi concernant les Terres, & du bien que Moïse a prévu qui en reviendroit. Il étoit d'une importance extrême à la République de prendre garde que l'avarice de quelques particuliers, n'engloutit la portion que les autres possédoient, en vertu de la division juste & legitime qui en avoit été faite: car

il arrive tous les jours que les Riches dépossèdent les Pauvres, à force d'argent, & que ceux-là donnant à leurs possessions une étendue beaucoup plus grande qu'il ne leur est nécessaire, excluent les autres de ce dont ils ont besoin. Ce qui donne occasion quelquefois à des révolutions extraordinaires : car il est certain que la République a autant d'ennemis, qu'elle a de membres, qui ayant été dépossédés du bien qu'ils avoient hérité de leurs Ancêtres, ne cherchent qu'à remettre les choses sur l'ancien pied. Irritez d'avoir perdu leur bien, ils cherchent toutes les occasions de remuer, & ne demeurent que le moins qu'ils peuvent dans un état qu'ils trouvent chagrinant. Les choses étoient à Rome sur ce pied là & les principaux Senateurs tirans tout à eux, en sorte que chacun d'eux possédoit autant de terre qu'il en faloit pour trois cens familles, obligèrent *Stolon* à faire une Loi, qui deffendoit à chaque particulier d'avoir plus de cinq cens arpens de terre. Mais la fraude se mit bientôt de la partie, & renversa cette sage Ordonnance. *Stolon* lui même fut le premier à violer sa propre Loi, & fut condamné parce qu'il en possédoit mille conjointement avec son Fils, qu'à cause de cela il avoit émancipé. Et les autres particuliers dans la suite, par mille pratiques & mille fraudes, se donnerent carrière contre l'intention de la Loi. Car ils faisoient acheter les Terres par d'autres, & en jouissoient cependant. Le sage *Laelius* & le meilleur ami de *Scipion l'Africain*, vit bien ce qui en étoit, & même il

fit son possible pour introduire une Loi contre cet abus ; mais voyant que le parti de ceux qui s'y oppoioient étoit trop fort, il abandonna son entreprise. Ainsi le désordre prit le dessus, on ne s'informa plus de la quantité des Terres que chaque particulier possédoit, & les choses en vinrent enfin si avant, que quelques particuliers se trouverent posséder toutes les terres de l'Italie, & des pais d'alentour avec autant de tranquillité que si c'eût été leur Patrimoine. Il ne me manqueroit pas de passages d'Auteurs pour prouver ce fait que j'avance, si la chose étoit nécessaire.

La seconde raison de la Loi des Terres, dont nous avons parlé ci-dessus, est celle-ci, que *Moyse* ne vouloit pas que le peuple devint effeminé & qu'il dégénéraît de son ancienne vertu. Car puisque les plus illustres de leurs Ancêtres avoient été Bergers & Laboureurs, c'étoit mettre une digue au vice & au désordre, que d'empêcher que leur Postérité n'abandonnât ces exercices, qui enrichissent, & qui sont aussi anciens que le monde : En effet, si la Loi eût permis à un chacun d'acheter toutes les Terres qu'il eût voulu, & de les ajouter à celles qu'il avoit déjà, on auroit bientôt vu cet Art entièrement négligé, car, ceux qui ont tant de Terres, ne daignent pas travailler eux mêmes, mais ils font travailler les autres ; & la plupart de ceux qui travaillent pour eux, ce sont des étrangers & des inconnus, ou bien des Esclaves qu'ils ont achetés. Le menu Peuple cependant n'aimant pas à cultiver le Bien d'autrui, quitte les champs, vient s'ha-

bi-

bituer dans les Villes, où il tombe insensiblement dans la paresse, se corrompt, & tâche à se tirer d'affaire par des occupations molles & efféminées. Il est certain que depuis que quelques-uns des plus considérables d'entre les Romains, commencèrent à posséder seuls les Terres que plusieurs particuliers avoient accoutumé de posséder auparavant, on vit l'Agriculture négligée, non seulement par les Citoyens, mais même par les honnêtes gens. Les Terres que les *Fabrics*, les *Curius*, & les *Catons* avoient autrefois labourées, ne furent cultivées dans la suite que par des Esclaves. *Varron* se plaint dans les Livres qu'il a composés touchant l'Agriculture, que les braves descendans de *Romulus* n'étoient plus occupés du soin de leurs champs & de leurs vignobles, qu'ils ne s'occupoient plus que du Théâtre ou du Cirque. Ils avoient abandonné la serpe & la charrue, eux qui avoient, dit il, dispensé autrefois leur tems de maniere, qu'ils ne venoient en Ville que tous les neuf jours, & qui employoient le reste de leur tems à cultiver la Terre. De cette maniere ils s'écartèrent des coutumes de leurs Ancêtres, lesquelles leur étoient d'une double utilité pendant qu'ils les observoient, car leurs Terres étoient d'un plus grand revenu, & ils étoient outre cela sains & vigoureux. *Moyse*, dont les lumieres étoient si grandes tant dans les choses Divines que dans les humaines, opposa fort sagement à ces desordres, qui sont les pestes des Républiques, la Loi du Rachat des Terres & les Privilèges du Jubilé. Il n'y avoit pas cependant dans

cette Loi la moindre apparence d'injustice, puisque l'acheteur n'y pouvoit pas être trompé. Aussi on se régloit dans toutes les ventes sur le Jubilé, & on estimoit les terres à proportion qu'il étoit éloigné, ou qu'il étoit proche. C'est ce qui paroît par le chap. 25 du Levit. *Si tu fais quelque vente à ton prochain, est-il dit, ou si tu achetes quelque chose de ton prochain, que nul de vous ne foule son frere. Mais tu acheteras de ton prochain selon le nombre des ans après le Jubilé; pareillement on te fera les ventes selon le nombre des ans du rapport. Selon qu'il y aura plus d'années, tu accroistras le prix de ce que tu achetes, & selon qu'il y aura moins d'années tu le diminueras: car on te vend le nombre des récoltes. Que nul de vous donc ne foule son prochain.* Mais au cas que le Propriétaire voulût racheter sa Terre avant le Jubilé, la Loi ordonnoit, & cela avec beaucoup d'équité, qu'il retînt de l'argent qu'il rendoit, autant qu'il en faloit pour compenser les profits que l'acheteur avoit faits: de cette maniere personne ne perdoit à la restitution des Terres, les coutumes anciennes subsistoient toujourns, & les occupations honorables n'étoient jamais négligées.

Quoique Moyse ait prescrit un si grand nombre de Loix aux Israélites, la plûpart concernant le service Divin & les Cérémonies, où donnant les regles de ce qui est juste, ou de ce qui ne l'est pas, il n'a pas laissé de leur en donner d'autres qui regardent l'intérêt des particuliers & leur commerce, & les moyens d'acquérir du bien; mais elles ont toutes un rapport singulier avec l'Agricul-

Culture. Avec combien de soin les cinq Livres de Moyse n'instruisent-ils pas le Peuple du tems auquel il faut laisser reposer la Terre ; & ne la pas ensemençer ; de ce qu'il falloit observer pour les moissons & pour les vendanges : combien d'années il étoit permis de recueillir les fruits des vignes ? D'ailleurs, avec quelle severité ne défend-il pas de semer dans la même terre diverses sortes de grains ; d'accoupler des animaux de différente espece , & d'en atteler à une même charrue ? Il y a aussi une grande quantité d'autres Loix concernant les petits du bétail , & touchant les prémices des fruits , & les decimes. Il est parlé de ces Loix fort amplement dans le Talmud , & elles en font pour le moins la fixième partie , *Maimonides* en a fait un abrégé dans le Livre qu'il intitule *Zeragnim* , dans lequel il découvre plusieurs choses admirables qu'on ne sçavoit pas avant luy.

#### CHAPITRE IV.

*A quelles extrémités les Juifs se trouvoient réduits tous les sept ans. Privilege accordé à ce Peuple par Alexandre le Grand , en faveur de certaine Prophetie. Les Juifs n'avoient autrefois presque point de commerce avec les Etrangers. Les Grecs ont ignoré entierement l'état des Juifs. Fable des Callanes Philosophes Indiens rapportée par Aristote. Ce qui fait qu'on change de mœurs & de genre de vie dans les Républiques. Quels sont les*  
meil-

*meilleurs citoyens. Les Juifs n'ont excellé en aucun métier, & ils se font honneur de cela.*

**L**es Juifs, dont les biens & les richesses consistoient en Terres, avoient des Loix qui y avoient égard, parce que de ces revenus dépendoit leur abondance ou leur disette. Une preuve incontestable de cela, c'est que toutes les fois que les Princes étrangers leur ont imposé des tributs, ils se sont trouvés réduits tous les sept ans à une telle extrémité, qu'il leur étoit presque impossible de les payer. Car la Loi leur défendoit de cultiver la Terre la septième année, & de recueillir aucun fruit, ce qui pourtant étoit toute leur ressource pour avoir de l'argent.

*Alexandre le Grand* ayant appris par la lecture du Livre de *Daniel*, que l'Empire des Perses devoit être détruit par un Grec, cette Prophetie, dont il se fit l'application, lui fit tant de plaisir qu'il déclara aux Juifs qu'ils n'avoient qu'à lui demander ce qu'ils voudroient, & qu'il le leur accorderoit. Ils lui firent entendre qu'il ne leur pouvoit accorder un plus grand bienfait, que de les décharger du tribut de la septième année; ce Prince leur octroia cette faveur, qu'il refusa peu apres aux Samaritains, quelque chose qu'ils pussent dire: mais il ne se peut rien voir de plus exprès sur cette matiere, que ce que *Joséphe*, parlant pour ses compatriotes, rapporte dans sa réponse à *Apion*. Comme le País que nous habitons, dit-il, est éloigné de la mer, nous ne nous appliquons point au com-

merce, & n'avons point de communication avec les autres Nations. Mais nos Villes étant éloignées des côtes maritimes, nous nous contentons de cultiver nos Terres, qui sont très fertiles. Parce qu'au lieu que le négoce fait naître de grandes liaisons entre les Peuples, en sorte qu'il semble que la nature produise par tout, ce qu'elle produit en un lieu; les Juifs au contraire, contens de ce que la Nature faisoit croître chés eux, & se renfermant dans les limites de leur País, se tiroient d'affaire sans le secours du négoce. Ils ne scavoient ce que c'étoit que de naviger, ils n'alloient point voïager dans les país étrangers, & on ne venoit pas voïager chés eux : delà vient que les Grecs & les autres qui ont parlé des Juifs, en ont dit tant de choses qui ne sont point véritables. En effet, ils n'étoient presque point connus. *Hecatée* est le seul qui ait parlé d'eux avec connoissance de cause. Les autres n'en ont parlé que suivant les bruits qui en couroient & par oüi-dire. Pour sçavoir combien il est dangereux en matiere d'Histoire de parler des choses sur ce pied là, il suffit de considérer ce qu'*Ephorus*, Historien celebre parmi les Anciens, dit de l'Espagne, qu'il n'avoit jamais veue, sçavoir que ce n'est qu'une Ville, chose ridicule s'il en fut jamais; car enfin tant s'en faut que l'Espagne ne soit qu'une Ville, c'étoit au contraire un país habité par plusieurs peuples, & qui a toujourns fait une bonne partie de l'Occident. Ce qu'*Aristote* cité par *Clearque* raconte touchant les Juifs, est bien étrange, & marque une ignorance prodigieuse :

il dit que les Juifs sont descendus en droite ligne de certains Philosophes Indiens, qu'ils n'ont que changé de nom, & que les Philosophes qui dans les Indes sont appellez *Callanes*, sont les mêmes que ceux qu'on appelle *Juifs* dans la basse Sirie. Ce qui est une puerilité ridicule. Ce qu'Aristote ajoûte est pourtant assés vraisemblable, & fait honneur à ce Peuple sacré : il dit que du tems qu'il étoit en Asie, il recût visite d'un Juif sifavant & d'une érudition si profonde, qu'au prix de lui, les Grecs paroïsoient des ignorans, & des bêtes. Il y a plus d'apparence à cela qu'à ce qu'il dit, à la volée, de l'origine de ce Peuple, dont il auroit mieux fait de ne pas parler, puisqu'étant étranger il en étoit si peu instruit. Il semble que Josephe prétende tirer vanité de l'obscurité de sa Nation, lorsqu'il dit qu'elle est située au milieu de la terre ferme, & que les Marchands étrangers n'ont aucun commerce avec elle. Il est certain que par ce moyen les mœurs de ce Peuple se sont maintenues très long-tems dans leur pureté, & qu'aucune de ces choses qui, pour l'ordinaire, portent les hommes au luxe & à la profusion, & qui souvent ont causé la ruine des plus puissans Empires, ne s'est glissée parmi eux. A voir de quel ton Josephe parle dans ce qui suit, on diroit qu'il triomphe sur ce sujet, & en fait gloire : *Nous-nous contentons*, dit il, *de cultiver nos terres qui sont très fertiles* : insinuant par là qu'il n'y a rien de plus noble ni de meilleur. Aristote parle dans ses Livres de *Politique* de quelques Loix des plus anciens Legislatours, lesquelles sont presque

semblables aux Loix de Moyse. *Oxylus*, Roi d'Elide, défendit d'engager les Terres pour de l'argent emprunté : & il n'étoit pas permis aux Locriens de vendre le bien qu'ils avoient hérité de leurs Ancêtres. Ces Loix étoient faites, ajoute ce grand Homme, pour empêcher que le peuple n'abandonnât la culture des Terres ; d'où vient, qu'il declare si souvent dans ses Livres de *Politique*, que la République la mieux policée est celle dont les habitans s'occupent à l'Agriculture & à la vie Pastorale. Voici la raison qu'il en donne : *C'est*, dit-il, *qu'ils se gouvernent selon les Loix. Leur travail leur suffit pour s'entretenir : cependant ils ont besoin d'éviter soigneusement l'oisiveté.* Il s'en faut bien qu'il ait aussi bonne opinion des Républiques qui fourmillent, pour ainsi dire, d'ouvriers & d'artisans. Ces gens là sont, selon lui, des paresseux, & dont les occupations s'accordent rarement avec la vertu. D'où il paroît que le reproche, qu'on avoit accoutumé de faire aux Juifs, est tout à fait vain & ridicule. On leur reprochoit, dit *Josephe* *qu'ils ne s'estoient point étudiés à inventer des choses nouvelles dans les Arts.* C'est bien moins une honte aux Juifs qu'une gloire. Quel honneur y a-t'il, en effet, à inventer des Arts qu'on ne peut exercer sans honte ? Au fond les occupations des Ouvriers sont toutes viles & basses, & *Aristote* dit très bien, qu'ils vivent à peu près comme des Esclaves, mais que leur servitude est bornée, parce qu'on ne se sert d'eux que pour une seule chose, au lieu qu'on emploie les Esclaves à tout ce qu'on veut. De sorte que

les métiers ne sont pas fort honorables, & qu'outre cela, ils servent à rendre l'esprit & le corps mous & effeminez. C'est pourquoi on refusoit autrefois aux Artisans le droit de bourgeoisie, ils étoient toujours regardez comme Etrangers, & faisoient un Corps séparé du reste de la République.

### CHAPITRE. V.

*Haine des Egyptiens contre les Juifs & la cause de cette haine. Occupations des Egyptiens. Adresse dont Sefostris se servit pour ôter le courage à ses sujets. Loi parmi les Egyptiens qui faisoit passer les métiers des Peres aux enfans. De l'esclavage du Peuple du Nil. Des Prêtres. Des Bergers: combien ils étoient craints du reste des Egyptiens. Que les superstitions des Egyptiens ne contribuoient en rien à la haine qu'ils avoient pour les Bergers. Le Peuple d'Egypte n'avoit pas, à beaucoup près, tant en horreur ceux qui s'attachoient à l'Agriculture, que les Bergers. Raison de cela.*

**I**L est à present bien facile de trouver la raison de cette furieuse haine que les Egyptiens avoient contre les Juifs, & dont ils leur donnerent des marques, non seulement du tems que les Juifs habitoient en Egypte, comme étrangers, mais même long-tems après qu'ils se furent établis dans la Palestine, laquelle, au dire de Tacite, est bornée par l'Egypte du côté du Midi, & qu'ils y

eurent fondé leur République. Cette haine venoit uniquement de la diversité d'humeurs, & de la différente maniere de vivre. Le menu peuple d'Egypte n'aimant que les ouvrages sedentaires, ne perdoit point de veue les murailles des Villes : il y en avoit même qui n'avoient point de honte de s'occuper à des Ouvrages de femme, comme à filer & à quelques autres. Quoiqu'ils fussent déjà de leur naturel assez enclins à la mollesse & à l'oïfiveté; cependant ce fut *Sesostris* leur Roi qui acheva de les perdre & de les énerver; il en avoit formé le dessein, & pour l'exécuter il leur faisoit accroire qu'il tenoit de Mercure tout ce qu'il sçavoit & les conseils qu'il leur donnoit; c'est-ce que les Egyptiens disent eux-mêmes. On fit outre cela une Loi qui n'étoit propre qu'à abbaïsser & à borner extrêmement l'esprit. Car il étoit defendu à quelque Ouvrier que ce fût de faire d'autre métier que celui que son Père avoit exercé. *Juvénal* croit faire un outrage sanglant à Crispin, qui par des voyes illégitimes, & par la faveur de l'Empereur étoit monté jusqu'au plus haut degré de la Fortune, de l'appeller comme il fait, *Canaille du Nil & Esclave de Canopus*. Car on croioit qu'en Egypte les Prêtres étoient libres, mais que les ouvriers, c'est à dire le menu peuple, y étoient esclaves. Il y avoit en Egypte une autre sorte de gens tout à fait differens du reste, lesquels étoient repandus dans la campagne, & habitoient auprès des marais. C'étoit les Bergers, Peuple agissant & laborieux, mais haï mortellement des autres Egyptiens, dont ils troubloient souvent la paresse. Ils leur

leur donnoient de l'exercice par leurs révoltes, & ils en venoient même quelquefois jusqu'à se faire des Rois particuliers. C'est pourquoi les Romains, qui tenoient facilement en bride le reste de l'Egypte, étoient contrains de mettre de puissantes garnisons dans les lieux où ces gens là habitoient. Si l'on examine bien les choses, on trouvera que les Egyptiens, gens sédentaires & mécaniques, n'avoient ces Bergers si fort en haine, qu'à cause de la peine que ces esprits remuans & vigoureux leur donnoient. PHARAON lui même ayant résolu de s'opposer à l'accroissement des Israelites, dont le nombre étoit déjà fort grand, & voulant les opprimer, tint ce langage à ses Courtisans : *Voici, le peuple des enfans d'Israël est plus grand & plus puissant que nous : sus donc, portons nous prudemment envers lui, de peur qu'il ne se multiplie, & s'il venoit quelque guerre, qu'il ne se joigne à nos ennemis, & combatte contre nous.* Je n'ai point de peine à croire cela : & je ne sçaurois être du sentiment de ceux qui prétendent que cette haine générale venoit de la superstition des Egyptiens, dont les uns faisoient scrupule de tuer des moutons, les autres des chevres, & les autres d'autres bêtes à quatre pieds ; & qu'à cause de ce scrupule ils avoient de l'aversion pour les Hébreux dont les occupations consistoient à paître ces animaux, je ne saurois, dis-je, être de leur sentiment, parce qu'il ne me paroît point probable. Que peuvent ils répondre, je vous prie, à ce qui est dit dans le *Pentateuque*, du grand

nombre de troupeaux qui appartenoient à PHARAON? Qu'opposeroient-ils à ce grand nombre de Monumens historiques, qui prouvent qu'une grande partie des Egyptiens, comme nous l'avons dit ci-dessus, s'occupoit à l'art pastoral? On trouve assés souvent dans l'Ecriture que *les Egyptiens avoient les Bergers en horreur*, mais on n'y trouve pas la même chose de ceux qui s'occupoient à l'Agriculture. On n'avoit en effet rien à craindre de leur courage. C'étoit des lâches, des faineans qui contoient plus sur le Nil, que sur leur travail & sur leur savoir faire. Ce fleuve par ses débordemens annuels faisoit pouffier leurs semences sans qu'ils s'en mêlassent, & ne rendoit pas seulement leurs terres fertiles, mais encore les augmentoit. Car traînant avec lui une grande quantité de limon il leur fournissoit, pour ainsi dire, tous les ans de nouvelles terres, & les enrichissoit par ce moien. De sorte que le Laboureur étoit surpris de voir son champ accru, lors qu'il y pensoit le moins, & sans qu'il y eût en rien contribué.

---

#### CHAPITRE VI.

*En quel tems on cessa de célébrer le Jubilé. Pourquoi Maimonides dit qu'on se régloit sur le Jubilé dans le conte des années Sabbatiques. Sentiment de Maimonides rejetté.*

C'est assés parlé du naturel des Egyptiens, & de la grande diversité d'humeurs qui étoit entr'eux

entr'eux & les Juifs leurs voisins. Laissons les là, & revenons au Jubilé dont nous avons commencé de parler. Il est nécessaire de sçavoir que la Loi de *Moyse* concernant la restitution des Terres fut religieusement observée jusques à la premiere destruction du Sanctuaire, qui fut faite par les Assiriens. Après cet événement la Palestine demeura déserte & inculte l'espace de soixante dix ans, suivant les prédictions des Prophètes. Ce tems de misère & de calamité étant fini, les Juifs revinrent, à la verité, dans leur país, mais la Loi des Terres n'y revint pas, & elle ne fut plus observée, non plus que la célébration du Jubilé. C'est pourquoi les esclaves n'eurent plus désormais à attendre leur liberté du jour du Jubilé, qui ne servit aussi de rien à ceux qui avoient perdu leurs Terres, ou qui les avoient vendues. Les *Talmudistes* ont remarqué cette circonstance, qui est en effet très remarquable. Ce que *Maimonides* declare, dans les Livres de son *Halacha Schemitta Vejobel*, me paroît un peu confus & embarrassé : *On ne célébra point de Jubilé*, dit-il, *depuis que le second Temple fut sur pied, cependant on avoit accoutumé de les conter, à cause des relâches que la Loi ordonnoit.* Si nous n'expliquions la pensée de *Maimonides*, ce que nous avons avancé touchant l'abolition du Jubilé paroîtroit faux. Ce sçavant Rabbín dit qu'on supputa toujours jusqu'aux derniers tems de la République les Jubilés avec beaucoup d'exactitude, non qu'on y observât la coûtume de rendre la liberté aux Esclaves, ou de restituer les Terres à

leurs anciens Maîtres , mais parce que la supputation des septièmes années dépendoit de la supputation du *Jubilé* , & que tous les sept ans on observoit d'autres droits de relâche que la Loi commandoit , & qui ne cessèrent qu'après la ruine totale de la République par Tite, fils de Vespasien. Il est certain qu'il y a eu deux sortes de répit semblables. Car tous les sept ans on laissoit reposer la Terre , & il n'étoit pas permis d'intenter action à un homme en cas de prêt. Mais voyons de quelle maniere *Maimonides* prouve que la septième année dépendoit du *Jubilé*. Il dit qu'on ne commençoit pas la supputation de la septième année par la cinquantième , mais par celle qui suivoit immédiatement , & que l'on contoit après cela sans s'arrêter jusqu'à la quarante-neuvième année , laquelle , à cause du nombre de sept fois sept , étoit *Sabbatique*. Que l'année d'après , savoir la cinquantième , n'entroit pas dans le nombre septenaire , mais qu'on la fautoit , qu'on recommençoit à conter de la cinquante-unième : Ce qui fait voir pourquoi ce savant Juif avance que la cinquantième année n'entroit pas en ligne de conte , & que cependant on la célébroit. Sans cette interruption que causoit la cinquantième année , on auroit continué sans hésiter à conter de sept en sept. C'est là le sentiment de *Maimonides* & de tous ceux qui suivent le Talmud. Je laisse à ceux qui excellent dans les subtilités Chronologiques à examiner si ce sentiment est véritable. Je sçai qu'il y en a quelques-uns , & des plus subtils , qui prétendent que la solemnité

du *Jubilé* tomboit précisément sur la quarante-neuvième année. Ce qui feroit qu'il ne feroit pas nécessaire qu'il y eût deux années *Sabatiques* consécutives, & qu'on n'auroit pas besoin d'interrompre si souvent le calcul de sept en sept. Il y en a aussi qui prétendent prouver leur sentiment par le Calandrier de *Rabbi Adda*. Quoiqu'il en soit, on ne peut rien conclure de ce que l'Écriture appelle la cinquantième année la fête du *Jubilé*. Car l'usage qui, comme chacun sçait, est l'arbitre souverain du langage, a voulu aussi que cette expression, *huit jours*, signifiat une semaine : de même qu'il a autorisé plusieurs Écrivains anciens à entendre un espace de cinq ans, par le terme d'*Olympiade*, quoique l'*Olympiade* ne soit constamment que de quatre ans. Pour moi, il m'importe peu de sçavoir lequel de ces deux sentimens est le meilleur; pourveu qu'on m'accorde que Moÿse a eu raison d'instituer la fête du *Jubilé*, & que cette solennité a pris fin après la destruction du premier Temple, je suis content, parce que c'est tout ce que je me suis proposé de montrer. S'il m'est permis cependant de dire mon sentiment sur cette question, que je n'ai touchée qu'en passant, je croi que les raisons, que quelques grands Hommes de notre tems mettent en avant, pour prouver qu'on célébroit le *Jubilé* tous les quarante-neuf ans, & non pas tous les cinquante, sont bonnes & solides, & loin de les désapprouver, je suis tout à fait dans ce sentiment.

*Moÿse* parle dans le chapitre 25 du Levit. du

*Jubilé*

*Jubilé* aussi bien que de la septième année, & il y deffend en propres termes de cultiver la Terre pendant le Jubilé : or à quoi bon cette Loi, s'il est vrai que le *Jubilé* se rencontre dans la quarante-neuvième année, qui par elle même étoit *Sabbatique* ? car quarante-neuf font justement sept fois sept. On trouveroit des raisons plus qu'il n'en faut pour refuter cette conjecture. Voici ce qui peut avoir trompé *Maimonides*. Il est certain que les Juifs contoient non seulement le Jubilé, mais aussi chaque septième année *Sabbatique* à commencer du mois *Tisri*, qui étoit le septième de l'année sainte : de sorte que tant le Jubilé que l'année susdite commençoient & finissoient par ce mois là. D'où il paroît qu'il n'y a point de milieu : il faut nécessairement que le *Jubilé* se soit rencontré toujours ou dans la cinquantième année, ou dans la quarante-neuvième. J'ai beaucoup plus de penchant pour la dernière opinion, & je ne puis suivre celle de *Maimonides*, dont j'estime & respecte d'ailleurs les sentimens : car c'est un homme qui par ses grandes & excellentes qualités, par son sçavoir exquis, & par les choses belles & rares qu'on trouve dans ses Ecrits, sçait recompenser au double de petites erreurs comme celle-ci. Les Juifs qui ont creu qu'il falloit qu'il y eût cinquante ans complets pour la restitution des Terres, se sont attachés à marquer exactement la différence qu'il y a entre le *Jubilé* & la septième année. Voici ce que *Maimonides*, qui suit leur sentiment, en dit dans son *Halacha Schemitta Vejobel*, au Chap. 10. *La septième année a un avantage par dessus*

le jubilé, c'est qu'elle annulle les dettes : le Jubilé d'un autre côté a cet avantage, que la septième année n'a pas, c'est qu'il remet les esclaves en liberté, & qu'il rend les Terres à leurs anciens Maîtres. Il y a encore cette différence entre le Jubilé & la septième année, c'est qu'il restitue les Terres d'abord au commencement du Jubilé, au lieu que dans la septième les dettes ne sont annullées qu'à la fin de l'année. Ce qu'il prétend, qu'au tems du Jubilé on pouvoit intenter action pour cause de prêt, est faux, puisque tous les Jubilés se rencontroient dans la quarante-neuvième année. Le reste paroît assés vraisemblable, & on peut le lui accorder. En effet, la quarante-neuvième année avoit quelques privileges plus que les autres septièmes années, & l'on usoit de ces privileges d'une autre manière qu'on ne faisoit de ceux qui étoient attachés à la même année, en vertu du nombre septénaire. La solennité du Jubilé commençoit, comme je l'ai rapporté ci-dessus, avec l'année naturelle dont le premier mois est le mois de Septembre, qui dans l'année sainte est le septième. De sorte que l'Écriture sainte n'est pas contraire aux *Talmudistes*, qui disent que la restitution des Terres se faisoit au commencement de l'année, le dixième jour du premier mois, quoiqu'elle nomme communément ce mois là le septième mois. Toute la diversité consiste dans ces deux espèces d'années. Mais écoutons encore *Maimonides* : Touchant l'interruption de l'Agriculture, dit-il, la septième année ou Jubilé, c'étoit la même chose. Tout ce qui dans la septième année étoit

*étoit permis ou défendu touchant l'Agriculture, étoit de même permis ou défendu dans le Jubilé. Ce n'est pas là une conjecture, ou un sentiment probable que les Juifs ont sur ce sujet, mais une vérité certaine & indubitable, confirmée par les paroles expressees du Legislatteur lui-même au Ch. 25 du Lévitique. Si ce que les Talmudistes prétendent touchant les deux années Sabbatiques consecutives, étoit vrai, il y auroit là dedans quelque chose de fort extraordinaire. En effet, puisqu'il ne falloit pas moins qu'un miracle de la Providence Divine, pour faire que de six en six ans la recolte fût si abondante dans la Palestine, qu'elle pût suppléer au défaut du septième, qui étoit consacré par la Loi au repos des Terres, le miracle n'auroit-il pas été plus grand s'il y eût eu deux années Sabbatiques consecutives? Il auroit falu que la bonté de Dieu, dont il est parlé dans le 25 du Levit. *je commanderai à ma benediction d'être sur vous en la sixième année, & elle rapportera pour trois ans, eût doublé, si les deux Sabbaths, savoir celui de la quarante-neuvième année & celui de la cinquantième eussent été consecutifs. Car il auroit falu que la recolte de la sixième année eût été aussi forte que quatre autres, privilège qu'aucun autre Peuple n'a jamais eu. Je sçai bien que la Palestine a été fort favorisée du ciel; j'avoue même que plusieurs choses s'y sont passées d'une manière tout à fait surnaturelle: cependant, puisqu'aucun Prophète, qu'aucun Historien n'a fait mention d'un miracle si grand & qui re-**

venoit

venoit si souvent, je craindrois, qu'on ne m'accusât avec justice d'être trop crédule, si j'y ajoûtois foi.

## CHAPITRE VII

*De la sanctification de la Palestine & de ses Villes; du droit des Villes; de la Ville de Jérusalem & de ses privilèges. Action impie d'Agrippa; Ambassade des Juifs à l'Empereur Neron sur ce sujet. Cérémonies qu'on faisoit lors qu'on aggrandissoit la Ville de Jérusalem. Qui c'est qui a permis aux Juifs de fortifier cette Ville. En quel tems les Juifs ont perdu entièrement la forme du Gouvernement Republicain. Des Villes qui avoient le droit d'Asile.*

**L**Es Talmudistes disent qu'après que Josué se fut mis en possession de la Terre promise, il sanctifia toutes les Villes fermées. C'est ce qu'ils appellent *la premiere entrée*. Mais après que ce Peuple saint eût été traîné en captivité au delà de l'Euphrate, les Impies souillèrent le pais. C'est pourquoi les Juifs n'y furent pas plutôt rentrés qu'Esdras leur souverain Sacrificateur prit soin de sanctifier solennellement les Villes; & c'est là *la seconde entrée*. Tite enfin, après avoir détruit la République Judaique de fond en comble, porta une seconde fois la profanation sur tout généralement. Les Talmudistes se font là dessus une illusion qui les flatte, & les chatouille agréablement. Car ils attendent le Messie; lequel, à

ce qu'ils prétendent, fera la conquête de la Terre promise & sanctifiera une troisième fois les Villes. Ce sera là, disent-ils, *la troisième entrée*. Ils marquent outre cela en quoi cette sainteté des Villes consistoit, & donnent la raison pourquoi on ne consacroit pas de même les villages & les Maisons de campagne. Mais il seroit trop long de parcourir tout cela. Dans le partage que les Enfants d'Israël firent entr'eux de la Palestine, on n'oublia pas d'assigner aux Levites des Villes pour leur demeure. Mais pour ce qui est des Terres, ils en furent exclus. On se contenta de leur donner les Décimes, les Prémices & toutes les Victimes. Ce qui estoit suffisant non seulement pour les entretenir, mais pour les enrichir même. Rabbi Maimonides employe sur ce sujet dans son *Halacha Schemitta V'ejobel* une restriction à laquelle il faut prendre garde. C'est au Chapitre 13. où il parle de cette manière. *Tout ce que je viens de dire, n'a lieu que dans la Terre laquelle a été donnée en vertu de l'Alliance à Abraham, à Isaac & à Jacob; cette Terre, dis-je, que leurs descendants habitent, & dont ils ont fait le partage entr'eux: Mais pour les Pais que les Rois d'Israël s'assujettissent par les armes, les Prestres & les Levites n'y ont pas plus ni moins de droit que les autres Israélites.*

Il y avoit une Loi touchant les Maisons des Villes, qui portoit qu'un homme qui avoit vendu la sienne, pouvoit la racheter dans l'espace d'un an, mais que, l'année finie, elle appartenoit en propre à celui qui l'avoit achetée. Ici les parens n'avoient pas le droit de rachat, &

le Jubilé ne seroit de rien. Mais celui qui rachetoit sa maison, rendoit à celui qui l'avoit achetée la somme toute entière, quoi que la maison eût été vendue & livrée plusieurs mois auparavant. Il pouvoit attendre à le faire jusqu'au dernier jour de l'année, & en cas que celui qui avoit acheté la maison s'absentât, ou qu'il se cachât à dessein, le Propriétaire portoit sa plainte aux Juges, confignoit l'argent entre leurs mains, faisoit rompre la porte de sa maison, & y entroit. C'est ce que disent les *Talmudistes*. Les villes des Levites ne jouissoient pas du même droit; car Moysé ordonna touchant leurs maisons précisément la même chose que nous avons dit ci-dessus qu'il avoit ordonnée touchant les Terres & les biens de Campagne. Le droit de rachat n'étoit pas borné à un an, & le Jubilé remettait en possession de ce qui n'avoit pas été racheté.

La sainteté de la Ville de Jérusalem surpasseoit de beaucoup celle des autres Villes, & depuis la première consécration que Salomon en fit, comme prétendent les *Talmudistes*, elle a toujours été sainte. C'est pourquoi, ajoutent-ils, cette autre sanctification qu'Esdras en fit dans la suite étoit inutile, car jamais elle n'a été profanée, quoique les autres Villes eussent été souillées par les mains sacrilèges des Etrangers. De là vient, disent-ils encore, qu'il étoit licite de sacrifier & de manger de la chair des victimes sur les cendres même de Jérusalem. On peut juger de la vénération que les Juifs avoient pour ce saint lieu, par

la permission qu'ils obtinrent de l'Empereur *Adrien*, d'aller visiter une fois tous les ans les tristes restes de cette sainte Ville, pour y déplorer le sort funeste de leur Nation. Jérusalem n'appartenoit en propre à aucune des douze Tribus, elle étoit à toutes en commun. C'est pourquoi les Docteurs Juifs assûrent qu'elle n'étoit point tenue à la Loi, qui commandoit d'expier par l'immolation d'une jeune Vache le meurtre d'un homme qui auroit été tué sur les limites d'une Tribu, lors qu'on ignoroit l'auteur de cet homicide. Maimonides rapporte une particularité, qui ne doit pas passer pour une superstition de ce Peuple, mais pour une Ordonnance bonne & ancienne. Il dit que s'il se trouvoit quelqu'un qui eût une chambre haute d'où l'on pût voir le Saint des Saints, il étoit bien permis à cet homme-là d'y aller une fois la semaine pour remarquer si tout y étoit en bon état, mais pas plus d'une fois pour quelque raison que ce fût; c'est là le sentiment de Maimonides dans son *Halacha Beth Habbechira* Chap. 7. En effet le Roi Agrippa scandalisa extrêmement les Juifs, pour avoir regardé de temps en temps du haut de son Palais, ce qui se faisoit dans le Sanctuaire; cette curiosité qui passoit parmi les Juifs pour un grand crime, les porta à élever une haute muraille, qui ôtoit au Roi la vue de ce qui se passoit dans le Temple. Et en même tems ils envoyerent à Rome dix Deputés, à la tête desquels étoient le Grand Pontife Himaël & Elcias garde du Tresor Sacré, pour supplier l'Empereur Néron de confir-

mer ce que l'intérêt de leur Religion les avoit contraints de faire. Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de savoir ce qu'Hécatee Abderite, cité par Jofephe, dit de Jérusalem, qu'elle avoit cinquante stades de circuit & six-vingt mille habitans, n'étoit une Constitution particulière touchant l'aggrandissement de la Ville, de laquelle Maimonides, qui l'a tirée du Talmud, parle dans son *Halacha Beth Habbechira* au Chap. 10. La voici. *Lors qu'il s'agissoit d'agrandir la Ville, le grand Sanhedrin, le Roi, & un Prophete consultoient l'Oracle, qu'ils appellent l'Urim & le Thummim. Après être convenus entr'eux du sens de l'Oracle, les Conseillers du Sanhedrin prononçoient deux Cantiques, dans lesquels il y avoit une action de graces, ils prenoient deux pains levés, & sortant à l'heure même au milieu des joueurs de Timbales, de Guitarre & de Psalterion ils s'arrêtoient à chaque coin de rue, & à chaque bâtiment public qu'ils trouvoient en leur chemin, & prononçoient ces paroles. Je te célébrerai, ô Eternel, parce que tu m'as élevé. Etant enfin arrivés au lieu jusqu'où la Ville devoit être agrandie, la procession s'arrêtoit là, & des deux pains qu'on avoit pris après le chant des deux Cantiques, dont nous avons parlé, on en mangeoit un, & on faisoit brûler l'autre. C'est ce que les Talmudistes ont écrit touchant cette Cérémonie suivant la Tradition de leurs Peres. Cela paroît assés vrai-semblable, & ne s'accorde pas mal avec ce qui se trouve au Chap. 12 du liv. de Néhémie. Après que les Juifs eurent subi le joug des Romains, & perdu entierement leur liberté,*

cet aggrandissement des Villes ne dépendit plus des décisions du grand Conseil, mais uniquement de la volonté du Peuple Romain. D'où vient que Tacite rapporte que les Juifs donnèrent de grandes sommes d'argent pour avoir ce privilège. Il paroît par là que Jérusalem, cette Reine des Villes, avoit alors le même sort qu'avoient les Villes alliées qui dépendoient de la République Romaine, desquelles il n'étoit pas permis de reparer les murailles ni de les aggrandir à moins d'une permission ou de l'Empereur, ou du Gouverneur de la Province, comme le Jurisconsulte *Ulpien* s'en explique *in l. 9. §. 4. ff. de Rer. divis.* Aussi l'Empereur Claude ayant appris qu'on faisoit élever tout autour de Jérusalem une muraille d'une hauteur extraordinaire, en écrivit à Agrippa avec défense expresse de continuer; Agrippa obéit, & fit cesser l'ouvrage.

Les *Talmudistes* disent que Jérusalem a eu ceci de particulier par dessus les autres Villes de la Judée, qu'après un an aucune maison n'y appartenoit en propre à celui qui l'avoit achetée. Il n'étoit pas permis d'avoir des Jardins ou des Vergers dans l'enceinte de la Ville. Quand on transportoit des corps morts d'un lieu dans un autre, il étoit défendu de les passer par la Ville, de crainte qu'ils ne la souillaient. Il n'y avoit dans cette sainte Ville que deux sépulcres, celui de *David*, & celui de *Olda*, que ces Docteurs prétendent avoir été bâtis par les anciens Prophètes. Les *Lévites* avoient à cet égard encore plus de cérémonies à observer, car il leur étoit défendu d'ensevelir leurs morts non seule-

ment

ment dans leurs Villes, mais même dans les champs d'alentour. C'est pourquoi les autres Tribus leur donnèrent, par ordre de Dieu, un lieu éloigné pour y inhumer leurs morts. On avoit la liberté d'ensevelir les morts dans les autres Villes, pourvu que sept Personnages de probité y consentirent. Mais de qu'une fois le cadavre étoit sorti de la Ville, il n'étoit pas permis de le faire rentrer, encore que tous les habitans y eussent consenti. Jérusalem, comme nous l'avons déjà dit, étoit la Capitale du País, & le Siege de la Religion & des Cérémonies. C'est pourquoi sa destruction entraîna après soi celle du Gouvernement, tant Civil qu'Ecclesiastique, & cette voix, que Josephé dit avoir été entendue dans le Temple, peu avant la ruine de Jérusalem, criant *Sortons d'ici*, ne signifioit, à mon avis, autre chose, sinon que la fin de la République étoit venue, & que le Sceptre, qui avoit été donné a ce Peuple, lui alloit être ôté. En effet, peu de tems après, on vit cesser la plûpart des Cérémonies, le Service divin, les Coûtumes & les Loix cessèrent, pour faire place à la confusion, à la désolation & à la dispersion. Car alors prit fin entièrement cette sainte Societé des Hasidéens, à laquelle les Prophètes avoient donné naissance, & dont la Régle portoit qu'ils iroient tous les jours au Temple, & qu'ils fourniroient aux frais des Sacrifices, & à la réparation des galeries & des murailles. D'ailleurs, Moyse ayant ordonné que les Etrangers qui embrasseroient

le Judaïsme, offriſſent un certain don; le Temple ne ſubſiſtant plus, on remit l'obſervation de cette coûtume au tems de la conſtruction du troiſième Temple, que les Juifs attendent encore. La Loi du *Lévirat*, qui obligeoit les Juifs à épouſer les Veuves de leurs frères morts ſans enfans, n'a plus été en uſage: Et la ſolemnité de la Fête de Pâques n'a plus été obſervée comme il faloit, puisſque Dieu avoit ordonné qu'elle ſe fit dans le Lieu qu'il auroit choiſi pour ſon domicile. Tant il eſt vrai que de la ruine de cette ſeule Ville dépendoit celle de la Nation; depuis cela tout a changé de face, tout a été bouleverſé, & cette République ſi fameuſe, ſi peuplée, a péri ſans reſſource.

Je n'ai rien de conſidérable à dire des autres Villes de la Judée, ſinon qu'il y en eut quelques-unes que Dieu voulut qui ſerviſſent de refuge à ceux qui auroient tué quelqu'un imprudemment & ſans deſſein. Ce leur étoit un exil affés doux, il duroit juſqu'à la mort du ſouverain Pontife, laquelle les mettoit en pleine liberté, juſques là qu'on pouvoit mettre dans les Sépulcres de leurs Pères les os de ceux même qui étoient morts pendant cet exil. Il y avoit ſix Villes qui avoient ce droit de refuge. Les *Talmudiſtes* diſent qu'à ces ſix on en ajoutera trois autres à l'avenement du Meſſie le Roi des Rois: ils déterminent même quelles ſeront ces villes-là, & ils prétendent qu'elles ſeront priſes des Villes des *Keniféens*, des *Cadmonéens* & des *Cenéens*, lesſquelles Dieu avoit promiſes à Abraham

Abraham par son Alliance, mais qu'il ne lui a pas encore données. A quoi regardent, ajoûtent-ils, ces paroles de Moÿse, *Lors que l'Eternel vôtredieu aura étendu vos limites.* Si l'on dit que cela est trop subtil & trop recherché, je croi qu'on ne se trompe pas. Cependant j'ai estimé qu'il ne seroit pas inutile de rapporter ici ce sentiment. Outre ces six Villes, dont nous venons de faire mention, les Villes des Lévités, au nombre de quarante-deux, jouïssent du même privilège, excepté que l'Asyle n'y étoit pas assuré, au rapport des *Talmudistes*, pour ceux qui ignoroient le bénéfice de la Loi. Je ne m'arrêterai pas à parler du droit de ces Villes, ni des fables que les Juifs débitent à cette occasion, parce qu'il importe peu de savoir tout cela. Voyez *Rambam dans son Halacha Habodat Cochabin oumazaloth.* On peut aussi consulter sur ce sujet *Exod. 21. vers. 13. Nomb. 35. vers. 6. Deuter. 4. vers. 41. & 19. vers. 2.*

---

 CHAPITRE. VIII.

*Prérogatives de la Palestine par dessus les autres Pais. La République Judaïque étoit attachée absolument à la Palestine. Juifs de Babylone; leurs richesses; ils offrent à Hircan la Royauté. Ce qu'il faut entendre par le Sceptre de Juda, contre Maimonides. Reglement des Juifs touchant les Temples construits hors de Jérusalem par leurs Compatriotes.*

**L**A République des Hébreux a commencé dans le tems que ce peuple saint fut introduit dans

la Terre promise. Car quoique Moyse leur eût déjà donné dans les deserts de l'Arabie les Loix qui concernent le Service divin, les Cérémonies, les Jugemens, la Politique, toute la force de ces Loix dépendoit pourtant du País dans lequel chaque Tribu devoit avoir ses Villes, & d'une Ville sur tout qui étoit destinée à être la Capitale du Gouvernement, la Dépositaire & la Gardienne du service Divin. En effet, ce n'est pas sans raison que ce sage Legislatteur, faisant dans le Deuter. la récapitulation des ordres qu'il avoit donnés, dit en propres termes. *Ce sont ici les Ordonnances & les Loix que vous observerés, dans le país que l'Eternel le Dieu de vos Pères vous a donné, pour le posséder tout le tems que vous vivrés sur cette Terre-là.* C'étoit pour la Palestine une grande marque de distinction, que cette sainte République en fût inséparable. Qu'on transportât ce Peuple ailleurs, sans rien changer ni dans la forme du Gouvernement, ni dans les Loix; ce n'étoit pourtant plus la même chose, ce n'étoit plus la même majesté, ni la même sainteté. Maimonides dit une chose qui a du rapport à ce sujet, laquelle il faut que nous examinions en chemin faisant. C'est au quatorzième Livre de la *Misna* au 5 chap. *Halacha Melachim*; De même, dit-il, *qu'il est défendu aux Juifs d'abandonner la Palestine, de même aussi ne leur est-il pas permis de quitter Babylone pour aller ailleurs.* A moins que ceci ne soit expliqué, il ne se peut faire que ceux qui lisent les Auteurs Juifs, ne se trouvent souvent embarrassés. Maimonides ne parle

ici que des Juifs qui ont été transportés au delà de l'Euphrate, & qui ont habité autour de Babylone, ou dans Babylone même. Les septante ans de la captivité expirés, une partie de ces Juifs s'en revint dans la Palestine: les autres, retenus par la bonté des Rois auxquels ils étoient sujets, restèrent en Babylone. Le nombre en étoit si grand, & ils s'accrurent tellement dans la suite qu'ils composoient une Nation entiere. On auroit peine à croire les richesses qu'ils possédoient dans le Pays. Peu s'en falut qu'ils n'offrisent le Pontificat & la Royauté à *Hircan*, à son retour de la guerre des Parthes. On leur avoit confié ce qu'il y avoit dans l'Empire de plus précieux, qu'on avoit mis pour la seureté dans un Château extrêmement fort, bâti à *Ecbatane* autrefois Capitale de la Medie, & dont on avoit donné le Gouvernement à un Prêtre Juif. Ces Juifs entretenirent toujourns bonne correspondance avec leurs frères de la Palestine. Ils convenoient en toutes choses. Leurs Loix, leur maniere de vivre, leur Langage, tout en un mot étoit semblable. C'est pourquoy Dieu leur ayant fait la grace de conserver leurs mœurs & leurs coutumes sans mélange dans ce Pais étranger, il ne leur étoit pas permis de passer outre, & de chercher une habitation ailleurs. C'est là le sentiment de *Maimonides* dans l'explication de ce passage de Jérémie. *Ils seront transportés en Babylone & ils y demeureront*, & cela est sans difficulté. Quelques Sages d'entre les Anciens, dont *Maimonides* suit le sentiment, ont creu qu'après la destruction

de Jérusalem, il ne restoit que les Babyloniens, auxquels on pût appliquer les grandes promesses de cet Oracle célèbre: *Le Sceptre ne se départira point de Juda, ni le Legislatteur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que le Schilo vienne.* Quoique j'aye une grande estime pour Maimonides, cette estime ne va pas pourtant jusqu'à lui laisser passer ses béveues. Ce savant homme voulant ici suivre les hypothéses de ceux de sa Nation, ne peut que s'éloigner beaucoup de la raison & du bon sens.

Je n'ignore pas que les Juifs de Babylone avoient formé parmi eux une espèce de Republique, & qu'ils exerçoient la Justice sur ceux de leur Nation qui ne demeuroient pas dans la Palestine. Je sai bien encore qu'ils ont toujours été gouvernés par des Personnages Illustres, qui descendoient de David en ligne directe & sans interruption. Mais qu'est-ce que cela fait aux prétentions de Maimonides? Car le Sceptre dont parle l'Oracle, c'est la Republique Juifve, ce Sacerdoce Royal, dont la Religion & les Cérémonies faisoient non l'accessoire & l'ornement simplement, mais l'ame & l'essence même. D'ailleurs, il n'étoit pas donné à toutes les Villes indifféremment de pouvoir être les Gardiennes du Service Divin & des Cérémonies, il n'y en avoit qu'une qui eût le privilege d'avoir un Sanctuaire, que Dieu honorât de sa présence, & dont il fit son Domicile & le Siège de sa Majesté. Cette Ville fut premièrement *Silo*, & puis *Jerusalem*, dans le cœur de la Palestine. Et si quelques Juifs schismatiques se sont ingérés de bâtir en d'au-

tres lieux des Temples & des Autels, ils ont par cela même violé les loix fondamentales de la République.

On trouve dans les Histoires une lettre écrite à Ptolomée & à Cléopatre par *Onias* qui y accuse quelques-uns de ses Compatriotes, & se plaint qu'ils ont eu l'audace, contre toute sorte de droit, d'élever des Sanctuaires dans les Villes de Phœnicie. Ils avoient tort sans doute : Mais avoit-il plus de raison qu'eux, lui qui, sous le prétexte d'un Oracle qu'il interprétoit faussement & à sa fantaisie, ne se fit pas une affaire de bâtir un Temple dans le Territoire d'Heliopolis? Ce qu'il ne put entreprendre sans une violation manifeste des Loix & des Cérémonies de sa Nation. Les anciens Juifs avoient fait là-dessus un Decret, que *Maimonides* rapporte, au dernier Chap. du 8. Liv. de son *Halacha Biath hammikdash*, si quelqu'un, disent ils, a transgressé la Loi en s'ingérant de bâtir un Temple différent de celui de Jérusalem, le Temple qu'il a bâti ne sera pas tenu, à la vérité, pour un Temple d'Idoles, mais cependant il ne sera jamais permis au Sacrificateur qui aura sacrifié dans ce Temple, de faire le service dans le Sanctuaire de Jérusalem. Il ne sera pas même permis d'employer à l'usage du véritable Sanctuaire les Vaisseaux qui lui auront servi, mais on les cachera.

## C H A P I T R E IX.

Que les affaires criminelles se jugeoient dans la Palestine; & que les Juifs de Babylone & des autres Pais n'ont jamais eû ce privilège. Pour éclaircir cette question on démontre combien de tems les douze Tribus ont composé la République en commun, & en quel tems la Tribu de Juda a fait une République à part. On insère de-la ce que c'est que le sceptre de Juda. Sentiment d'Ensebe & de ceux qui l'ont suivi, refuté. Ce que c'est que la Majesté de l'Empire, & en qui elle réside.

**C**E que nous avons dit jusqu'ici touchant le Temple, est de grande conséquence pour refuter *Maimonides*. Mais ce n'est pas tout, il s'agit de prouver qu'il falloit que la République dont parle Jacob dans l'Oracle qu'il adressa à Juda, sur le point d'expirer, fût attachée uniquement à la Palestine, à l'exclusion des autres Pais. Il n'est pas nécessaire d'aller fort loin pour cela. Je n'ai besoin pour refuter *Maimonides*, que de *Maimonides* lui-même. Combien de fois ne nous repéte-t'il pas, que les Juifs, lors qu'ils se trouvoient hors de leur Pais, n'étoient point tenus à l'observation de la plûpart des Loix de Moyse? Il a fait dans son *Halachah Sanhedrin* une belle dissertation, dans laquelle il détermine les bornes de la Jurisdiction des Juges de Jérusalem & de Babilone. Il est certain d'ailleurs que

que la plupart des Loix de Moÿse traittent du Droit que les Rabbins appellent le Droit Criminel. Les Juifs de Babilone, dit-il, n'avoient pas la permission de juger les affaires criminelles en quelque lieu du monde que ce fût, non pas même dans la Palestine. Ceux de la Palestine jugeoient toutes sortes de causes dans leur País, mais hors de leur País ils n'avoient d'autre droit sur leurs Compatriotes que celui que les Chefs des Juifs Babiloniens & ceux des autres Juifs dispersés vouloient bien leur accorder. D'où je conclus que les Juifs de la Palestine ont toujours eu, en vertu de la Loi, le droit de décider les affaires criminelles dans leur Patrie; mais que hors de là, ils l'ont fait à la vérité, quelquefois, non qu'ils en eussent le droit, mais parce qu'on le vouloit bien. Sera-ce, je vous prie, à ces gens là que sera dévolu le Sceptre de Juda, après la désolation de la Palestine? De deux choses l'une, ou bien cet Auteur célèbre a eu une idée trop basse de la dignité de ce Sceptre, ou bien il a eu une opinion trop haute de certains Princes de néant, qui se vantoient d'être issus de la Famille de David. Je ne m'étonne pas que *Maimonides* soit tombé dans cette légère erreur, quand je considère les pensées monstrueuses que d'autres ont eu là-dessus, & les interprétations absurdes qu'ils ont données à ce fameux Oracle. Je me souviens, qu'étant l'année passée à la Haye chez Mr. *Scor*, Conseiller de la Cour Souveraine, dans la maison duquel je logeois, & où je jouïssois de ce loisir innocent si doux aux gens d'étude, précisément

fement dans le tems que je lisois les Oeuvres de Maimonides, je me souviens, dis-je, qu'il nous arriva de nous entretenir sur cette matière. Cét habile homme, qui joint une érudition vaste à un esprit vif & pénétrant, me témoigna qu'il croyoit, aussi bien que moi, qu'il n'y avoit aucun Oracle dans toute l'Écriture sainte, sur lequel on eût tant écrit, & qu'avec tout cela on eût moins entendu. Ce ne fut pas une petite joye pour moi, de trouver dans mon sentiment un homme d'un si grand poids & d'un mérite si distingué. A sa sollicitation je me suis hasardé à dire ce que je pense sur cet Oracle célèbre, & à joindre mes conjectures à celles d'un si grand nombre de personnes, qui se sont exercées là-dessus. Le sujet de lui-même vaut bien la peine qu'on s'y applique, & que chacun y employe toute la subtilité & la force de son esprit.

Quoique mon but dans cet Ouvrage soit de traiter en général & sans distinction, des choses qui concernent les Hebreux & les Juifs indifféremment, cependant de peur qu'on ne s'y trompe, je remarquerai une fois pour toutes, que la République, dont Moysé posa les fondemens par l'ordre de Dieu, a bien, à la vérité, toujours été la même, toujours gouvernée par les mêmes Loix, mais non pas toujours par les mêmes personnes. Les Hébreux en commun l'ont gouvernée pendant longtems, dans la suite ç'a été la seule Tribu de Juda. De sorte que l'Oracle de Jacob qui parle du Sceptre de Juda, n'a en vue que le tems dans lequel on a commencé de nom-

mier cette République du nom de *République Judaïque*. C'est à l'ignorance de cette particularité que j'attribue le peu d'intelligence qu'on a eu jusqu'ici du sens de cét illustre Oracle.

Je ne m'amuserai pas à rapporter les illusions grossières d'*Origene*, de *S. Augustin*, & de *S. Epiphane*, qui ont creu que cét Oracle promettoit aux Juifs une suite non interrompue de Rois de la même Tribu & de la même Famille jusqu'au tems du Messie. Ceux qui adoptent ce sentiment, s'embarassent dans des difficultés terribles. Ils ne savent que dire, quand ils voient que depuis la mort de *Sédécias*, jusques au tems d'*Aristobule*, il n'y a eu aucune apparence de Royaume dans la Judée, & que depuis jusques au tems d'*Herode*, la Royauté a toujours été entre les mains des *Asmonéens*, qui étoient Lévités. C'est ce que le savant *Isaac Casaubon* a très bien démontré il n'y a pas longtems dans ses *Exercitations sur Baronius*. Cét habile homme se range au sentiment d'*Eusebe*, qu'on peut voir dans le liv. 8. de sa *Démonstration Evangelique*. Pour ne rien observer d'inutile, je passerai sous silence tout ce qu'*Eusebe* & *Casaubon* ont dit sur ce sujet. J'avoue pourtant, que de toutes les interprétations qui ont veu le jour, celle d'*Eusebe* m'a toujours paru la meilleure. Cependant puisque ni *Eusebe*, ni *Casaubon* n'ont pas bien compris, ce me semble, de quel Sceptre il s'agit dans cette Prophétie, ni le tems auquel il a été donné aux Juifs, il me sera bien permis d'expliquer la chose autrement qu'ils n'ont fait. Ce n'est pas que j'affecte de suivre une autre opinion que

que la leur ; j'ai toujourns beaucoup estimé *Eusebe*, & l'ai toujours mis au rang des Ecrivains celebres : & pour ce qui est du savant homme, que je viens de nommer, j'ai toujours eû beaucoup de vénération pour lui, comme pour le premier homme du siècle en matiere de litterature. En effet, c'est à lui qu'est dûe l'estime qu'on fait dans nôtre tems du savoir & de l'érudition. Ce n'est donc pas par vanité, mais pour suivre les mouvemens d'une liberté qui m'est naturelle, & qui m'oblige à dire mon sentiment sans passion, que je m'en vai le proposer.

Premièrement, Eusebe se trompe en ce qu'il croit que du tems même de Moyse le Sceptre avoit été donné à la Tribu de Juda, à cause que cette Tribu a toujourns eû quelques caractères de distinction qui la mettoient au dessus des autres, comme de tenir le premier rang dans les armées, & dans les offrandes qui se faisoient au Temple. Cette raison ne me paroît pas plus concluante, que si pour me prouver que l'autorité ne résidoit pas à Rome, ou à Athenes, entre les mains du Peuple Romain, ou de celui d'Athenes, on m'alloit qu'il y avoit dans ces Républiques une Famille qui étoit plus distinguée & plus noble que les autres. On raisonneroit mal, quoi qu'il soit constant par les témoignages des Auteurs anciens, qu'il y avoit effectivement dans ces Villes des Familles plus nobles, & plus distinguées pour la dignité & pour le rang que les autres. A quoi donc s'en tenir ? Pour moi je croi fermement que le Sceptre n'est autre chose que l'au-  
torité

rorité souveraine de l'Etat. Tellement qu'on peut dire que le Sceptre réside en ceux qui représentent la République. Puis donc que, depuis *Moyse* jusqu'à *Roboam*, les douze Tribus ont eû également part au Gouvernement, je conclus que le Sceptre pendant tout ce tems là a appartenu, non à la seule Tribu de Juda, mais à tous les Israélites en commun. Ce n'est pas de ce Sceptre commun aux douze Tribus, que le Patriarche a voulu parler dans cette célèbre Prophétie. Il a porté, sans doute, sa veue plus loin, & jusqu'au tems que les autres Tribus s'étant révoltées, & aiant formé une République à part, Juda commença à en faire une particulière, que Dieu approuva, & qu'il voulut qu'on appellât *Judaïque*, jusqu'à la venue de celui auquel il avoit destiné l'Empire des Juifs & des Nations. Je dis donc que le Sceptre étant devenu par ce moien le Sceptre de Juda, il a depuis toûjours été fixe parmi les Juifs, quoique la République ait quelquefois changé de face, & l'autorité souveraine ait été exercée tantôt par les Pontifes, tantôt par les Rois, & tantôt par quelques-uns des premiers d'entre les Juifs conjointement. Il y a de l'absurdité à restreindre ce Sceptre aux Rois seulement, comme font quelques-uns, & c'est vouloir s'embarasser de gayeté de coeur. Car enfin quelque Peuple que ce soit, s'il ne dépend de personne, & qu'il se gouverne selon ses Loix, peut, sans contredit, se vanter de posséder le Sceptre & l'autorité, quelque Républicain que soit son Gouvernement.

On lit dans les Histoires anciennes, que même du tems que l'Etat Judaïque n'étoit gouverné que par des Princes ou des Juges, il y avoit cependant à Jérusalem toujours un Sceptre suspendu au milieu du Conseil, que les Juifs appelloient, *Sanhedrin*, encore qu'il n'y eût point de Roi. Ce sceptre étoit là, sans doute, pour marque de la Majesté, de laquelle Cicéron a dit, *in Partit. Orat. Que c'est une certaine grandeur du Peuple, qui consistoit dans le maintien de son pouvoir & de ses privilèges, & de laquelle dépend l'autorité & la dignité du Peuple.* C'étoit les Consuls & le Senat qui gouvernoient la République Romaine, & non pas les Rois ou les Empereurs, lors qu'on imposa aux *Ætoliens*, dans l'alliance qu'on fit avec eux, cette Loi dont parle *Tite Live*; *Qu'ils eussent à conserver la Majesté du Peuple Romain de bonne foi selon leur pouvoir.* Le Jurisconsulte *Proculus* témoigne *in l. 7. ff. de Captiv. & postlim. reversis.* que les Romains imposoient la même Loi à tous les Peuples libres qui faisoient alliance avec eux à des conditions desavantageuses.

Il n'importe pas, selon mon hypothèse, de quelle Famille ou de quelle Tribu aient été ceux qui ont gouverné la République Judaïque. Car quoique les *Asmonéens*, qui étoient Lévités, ayent régné pendant un assez long espace de tems, la République étoit néanmoins toujours la République Judaïque. *Séneque*, ce sage Précepteur d'un indigne Disciple, disoit à l'Empereur *Neron* son Eleve, † *Que la République n'appartenoit pas au Prince, mais le Prin-*

ce

† *Senec. lib. 1. de Clementia.*

ce à la République. C'étoit aussi le sentiment du célèbre Jurisconsulte *Ulpien*. Car il dit, \* Que les crimes de léze Majesté sont ceux que l'on commet contre le Peuple Romain & contre sa sûreté. Cependant *Ulpien* a vécu dans un tems où la voix & le consentement du Peuple Romain étoient contés pour rien, & où les Empereurs faisoient tout de leur tête & sans demander avis à personne. Malgré tout cela ce sage Jurisconsulte, qui avoit tant d'habileté & d'exactitude, dit formellement, que la Majesté appartient au Peuple Romain.

## C H A P I T R E X.

*Que jamais les douze Tribus n'ont porté le nom de Juifs en commun. Que les dix Tribus que Salmanassar emmena captives avant le tems de Nabuchodonosor, ne sont jamais retournées dans la Palestine. Qu'il n'y a eu que deux Tribus qui aient été sujettes aux Romains jusqu'au tems de Jofephe. Méprise d'Usebe & de quelques autres Auteurs, relevée en passant.*

**U**sebe, pour n'avoir pas bien songé à ce qu'il disoit, s'est jetté lui même dans des contradictions manifestes. Voici comment il s'explique sur la question dont nous parlons maintenant, dans sa Démonstration Evangelique, Liv. 8. Demonst. 1. Depuis le tems de Moysé, si l'on considère les choses

\* l. 1. §. 1. ff. ad legem Jul. Majest.

en détail, il est certain que les Israélites ont été gouvernés par des Personnages choisis indifféremment des douze Tribus; mais on peut dire en général que la seule Tribu de Juda a commandé la toute la Nation. Jusques là tout va bien, Eusebe ne se contredit point. Mais ce qu'il ajoûte est tout à fait ridicule. Pour faire plus facilement comprendre par un exemple ce que j'ai dit: Comme dans l'Empire Romain, les Gouverneurs des Provinces, les Commandans des Armées, & les Rois eux-mêmes, qui sont encore plus que tout cela, n'ont pas tous pris naissance dans Rome, ni été descendans de Romulus & de Remus, mais doivent la plupart leur origine, les uns à une Nation, les autres à une autre; & que cependant on n'a pas laissé de les appeller Romains; & que tout ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait au nom du Peuple Romain. Appliquant ceci aux Hébreux on peut dire de même, que la Tribu de Juda, comme la plus illustre, a donné son nom à toute la Nation. Qu'il y a eu, à la verité, des Chefs & des Rois des autres Tribus indifféremment, mais qu'ils doivent cependant être censez de la Tribu de Juda, à cause du nom de Juifs, qui est commun à toutes les Tribus. Voilà ce que c'est que de ne pas penser à ce qu'on dit. Eusebe prouve justement le contraire de ce qu'il avoit dessein de montrer. Car il veut prouver que la seule Tribu de Juda a jöüi du Sceptre depuis le tems de Moÿse; & voici la raison qu'il en donne. C'est, dit-il, que l'autorité & la République, qui dans le fond étoient aux douze Tribus en commun, ont été sous le nom de la seule

le Tribu de Juda. Il s'aplaudit fort de cet argument, qu'il repéte deux ou trois fois en différens endroits, d'un air de triomphe; & c'est presque la seule raison qu'il allégué dans toute cette Dissertation pour apuier son sentiment. Mais, sauf le respect que je dois à *Eusebe*, ce n'étoit pas la peine de faire tant de bruit pour si peu de chose. Car le nom de Juda n'a été donné à la République, qu'après que la plus grande partie des Israélites eût commencé à faire schisme par les instigations & sous les auspices de *Jeroboam*, qui s'établit un Royaume particulier dont le siège étoit à Samarie, & qui innova dans la Religion & dans les Cérémonies. La Tribu de Juda ne suivit pas ce mauvais exemple, elle tint bon contre le torrent, & c'est depuis ce tems-là que la République porte le nom de *Judaique*: & ni *Eusebe*, ni quiconque a tant soit peu de connoissance de l'histoire, ne sauroit nier que la chose ne soit ainsi que je viens de dire. De sorte que ce qu'*Eusebe* avance avec tant de confiance, & comme si c'étoit une chose claire & indubitable, savoir, que les douze Tribus ont porté en commun le nom de Juifs, n'est qu'une pure imagination qui n'a aucun fondement solide, & à laquelle cependant de fort habiles gens ont fait l'honneur de la soutenir. Pour moi, je dis que cela n'a jamais été, ni avant ni après le Schisme des dix Tribus. Quoi qu'*Eusebe* ne s'explique pas clairement, il n'est pas fort difficile de deviner ce qu'il veut dire; il a crû que cette particularité s'étoit passée au commencement, dans le tems que les Hé-

breux formèrent leur République dans la Terre de Canaan, & qu'ils songèrent à lui donner un nom : mais cela même n'est du tout point vraisemblable. C'est pourquoy le sçavant *Casaubon* lui attribue un autre sentiment, qu'il approuve & qu'il suit. Il dit qu'Eusebe a remarqué que les douze Tribus d'Israël avoient pris le nom de *Juifs*, mais que ce nom commun ne commença à estre en usage qu'après que les Souverains Pontifes eurent tiré à eux la puissance Royale, de laquelle la Tribu de Juda étoit déchue en la personne de Sédecias. Ce qui s'est fait, dit-il, par une direction toute particuliere de la Providence. En effet, puisqu'au sentiment de Polybe, ce ne fut pas sans raison que toute la Grece prit le nom des *Achéens*, qui n'étoient qu'un petit Peuple, il faut, dit-il, à plus forte raison, que les Israélites aient été portez par de très-fortes considérations à donner, après le retour de la captivité de Babylone, le nom de Juifs à toutes les Tribus. Je ne saurois laisser passer cela. Car il est certain que du tems que le Royaume d'Israël fut divisé, les Levites & les Benjamites se rangerent du côté de la Tribu de Juda. Mais à cause de leur petit nombre, ils n'entrèrent point en ligne de conte; on les regarda comme incorporés à la Tribu de Juda. Ainsi, tant s'en faut qu'ils donnassent leur nom à la République, qu'au contraire ils perdirent presque le leur : car on les appella tous Juifs dans la suite. Voilà ce qu'il y a de certain. C'est à ceux qui soutiennent l'autre sentiment, à voir comment ils peuvent l'accorder avec leurs hypothèses. Pour

ce qui est des autres Tribus , que *Salmanassar* , Roi des Assiriens, emmena en captivité, & qu'il dispersa dans la Colchide, dans le Pais des Parthes, dans les Indes & dans l'Ethiopie, il est certain que jamais elles ne retournèrent dans leur Patrie, bien loin qu'elles ayent été réunies aux Juifs : mais, soumises aux Nations Barbares, elles portent encore aujourd'hui la peine de leur révolte, si au moins il y en a encore quelque reste. Comment donc auroient-elles pû être incorporées à la Tribu de Juda, puisqu'étant habituées dans un autre monde, pour ainsi dire, elles n'ont plus eû aucun commerce avec les Juifs ? Il y a dans *Josèphe* un passage qui mérite d'être examiné, & qui décide la question en un mot. Cet Historien Juif, après avoir parlé de ceux qui accoururent des environs de Babylone, afin de s'en retourner avec *Esdra*s à Jérusalem, & avoir remarqué expressément que c'étoient tous des Juifs, & des Levites, ou des Benjamites qui s'étoient joints aux Juifs, \* *Pour ce qui est des autres Tribus*, ajoute-t'il, *elles ne voulurent pas abandonner ce pais, ainsi il n'y eut que les Tribus de Juda & de Benjamin qui retournerent à Jerusalem, & elles sont aujourd'hui assujetties dans l'Asie & dans une partie de l'Europe à la domination des Romains. Quant aux autres dix Tribus, elles sont demeurées au delà de l'Euphrate, & il est presque incroyable combien elles se sont multipliées. Ceux que *Salmanassar* traîna en captivité avec lui, furent beaucoup plus maltraités que ceux que *Nabu-**

*chodonozor* emmena dans la fuite. Car les Israélites, après qu'ils eurent une fois passé l'Euphrate, ne le purent plus repasser. Au lieu que ceux de la Tribu de Juda, qui, aussi bien que les Israélites, l'avoient passé, eurent le bonheur de retourner enfin dans la Palestine; & s'y trouvant dans la suite trop à l'étroit, ils se répandirent au long & au large dans l'Europe & dans l'Asie; c'est pourquoi *Josèphe* dit, qu'il n'y a eu que deux Tribus qui aient été assujetties à la domination des Romains. En effet, quoique dans ce tems là les Romains se fussent presque rendus maîtres du Monde entier, & qu'ils eussent étendu leurs conquêtes si loin qu'ils voioient le Soleil se lever & se coucher dans l'étendue de leur Empire, néanmoins ils n'avoient pas passé l'Euphrate. Ainsi cet Historien célèbre a eu raison de dire que les dix Tribus, auxquelles l'Euphrate, pour m'exprimer ainsi, a servi d'une barrière éternelle, n'ont pas été sous la domination des Romains.

---

## C H A P I T R E X I.

*Opinion de ceux qui estiment que le Sceptre de Juda a été donné à David. Que l'Oracle concernant ce Sceptre n'a eu son accomplissement que longtems après avoir été prononcé. Quand c'est qu'il a été ôté aux Juifs.*

**J**USQU'ICI j'ai dit mon sentiment touchant le tems auquel le Sceptre, dont parle l'Oracle  
de

de Jacob, a été donné aux Juifs. J'ai déterminé de quelles gens étoit composée la République, qui commença après la division du Peuple. Deux choses où Eusebe s'étoit trompé, quoiqu'il soit cependant celui de tous les interprètes de cet Oracle, qui a rencontré le mieux. Il n'est pas besoin que je rapporte les interprétations bizarres des autres. Il y en a qui prétendent que ce qu'*Eusebe* croit avoir été fait dès le commencement de la République, n'est pourtant arrivé qu'à l'élevation de David à la Roïauté, lequel l'Écriture dit estre issu de la Tribu de Juda. Mais *Eusebe* les a si bien & si solidement réfutés, qu'on ne sauroit rien ajouter à ce qu'il a dit. Il prouve très-bien que les Décendans de David n'ont été en possession de la Roïauté qu'un très-petit espace de tems, savoir, jusqu'à la captivité de Babylone : & que ce qui est dit de l'éternité de son Trône, ne convient dans la vérité de la chose qu'au Messie, dont il étoit le type. Mais, comme je l'ai déjà observé, il seroit inutile de vouloir traiter cette matière après *Eusebe*, qui a dit là-dessus tout ce qu'on pouvoit dire. Il ne me reste, pour finir cette Dissertation touchant l'Oracle de Jacob, qu'à ôter un scrupule qui pourroit embarrasser quelques personnes, qui s'étonneront, peut-être, que cet Oracle ait été si longtemps à s'accomplir. Car nous avons dit qu'il ne l'avoit été que sous le Règne de *Roboam*. Mais ils doivent savoir que ce retardement n'est pas contraire aux veues du Prophète. En effet, ce vénérable Vieillard, sur le point de se séparer de

ses enfans, & leur parlant pour la dernière fois, leur dit, *qu'il va leur déclarer ce qui doit arriver aux derniers jours.* Qu'ils se souviennent d'ailleurs, qu'il ne faut pas toujours être si précis dans l'explication des tems marquez par les Oracles; il y a certaines choses qu'on doit prendre dans un sens un peu vague. Pour en donner un exemple, sans sortir de cet Oracle, il marque, *que le Sceptre ne sera point ôté avant que le Silo vienne;* dira-t-on, qu'incontinent après la manifestation du Messie, le Sceptre a dû être ôté aux Juifs? L'événement fait voir le contraire. Car les Juifs n'ont été privez du Sceptre qu'après que la Ville de Jérusalem eut été détruite, le Temple réduit en cendres, la République éteinte, & qu'ils eurent cessé de se gouverner selon leurs Loix. Dira-t'on pour cela que l'Oracle est trompeur? A Dieu ne plaise! Car quoique le Messie soit mort quelque tems avant tous ces événemens, il suffit qu'il soit constant que tout cela est arrivé environ ce tems-là. Et c'est, si je ne me trompe, ce que le Messie lui même a voulu dire, lors que parlant de la ruine de la Ville & du Temple, il dit, *cette génération ne passera pas que tout ceci ne soit arrivé.* Cela doit, ce me semble, contenter les gens raisonnables, les autres ne méritent pas qu'on se mette en peine d'eux, puisqu'aussi bien ils trouvent par tout matière de chicaner. Pour moi, ayant observé que plusieurs grands hommes s'étoient jettés sur cette matière dans plusieurs erreurs, j'ai tâché de m'en garantir, & d'établir un bon fondement,

dement, pour pouvoir sans péril y bâtir dans la fuite. Autrement je me serois trouvé souvent embarrassé dans ce Livre.

---

 CHAPITRE XII.

*Des Juges du Sanhedrin. De l'Installation des Conseillers, & de l'Imposition des mains. Quels personnages on éliroit à la dignité de Conseillers du Sanhedrin. Leur Jurisdiction. Des Assemblées du Peuple. De la Coupe que les Juifs appellent Sutha. Impertinence des Juifs touchant la Magie. Des enchantemens d'Eléazar.*

J'Ai fait voir dans ce qui précède que la République, dont je parle, a été gouvernée long-tems par les douze Tribus en commun, & dans la suite par celle de Juda seulement, ce qu'il étoit nécessaire d'établir une fois pour toutes. A présent que je suis sorti de cette importante question, je vais traiter de ceux qui ont gouverné cette Nation sainte, & du grand Conseil, qu'on apelloit le *Sanhedrin*. Dieu ne voulut pas que Moÿse eût la consolation de voir s'établir dans la Palestine, cette République, à laquelle il avoit donné dans les deserts de l'Arabie les Loix dont elle devoit se servir. Ce fut Josué, auquel le commandement en chef fut donné aprez la mort de Moÿse, qui eut l'honneur d'introduire le Peuple Hébreu dans la Terre de Promission. Il eut pendant qu'il vécut le commandement  
absolu

absolu en tems de paix & de guerre. Après Josué vinrent les *Juges*, Charge qui répond, à peu près, à celle de *Préteur*, ou de *Dictateur* parmi les Romains. *Joséphe* les appelle *Monarques*, nom que les Grecs ont donné à *Sylla*, à *Marius*, à *Cinna* & aux autres *Dictateurs Romains*. Lors que la nécessité le requéroit on éliſoit ces *Juges*, & l'expérience a fait voir qu'ils ont toujours été plus heureux en guerre, que les *Rois* ne le furent dans la fuite. Ils se mêloient aussi du *Civil*, mais ce n'étoit que des affaires de grande importance; on ne les voïoit rendre la justice que rarement, mais ils donnoient les ordres, & régloient les affaires d'Etat avec un pouvoir absolu. *Samuel* a été le dernier de ces *Juges*. Après eux vinrent les *Rois*, qui, non contens du pouvoir & du commandement absolu, voulurent se distinguer du commun par l'éclat, par la pompe, & par d'autres marques de grandeur. Cependant, outre les *Juges* & les *Rois*, il y avoit encore d'autres Personnages qui partageoient avec eux le gouvernement de la République, & qui jugeoient le *Criminel* & le *Civil*. C'étoit certains *Tribunaux*, qu'on nomme communément *Sanhedrins*, dont il faut que je fasse ici la description.

Le premier & le plus considérable de tous étoit le grand *Sanhedrin*, qui étoit composé de soixante dix Personnes. Cette Assemblée fut instituée par *Moyse*, & se maintint dans *Jérusalem* sous les *Juges*, sous les *Rois* & sous les *Pontifes*, jusqu'à la dernière destruction de la *Judée*. Mais, l'histoire des premiers tems de la République

étant

étant très difficile à debrouïller, & l'Écriture ne disant presque rien de considerable touchant la ville de *Silo*, nous ne nous y arrêterons pas; nous parlerons seulement du Sanhedrin tel qu'il étoit dans Jérusalem, après que le Temple y eut été bâti: & en suite nous traiterons des autres Assemblées qui étoient ou dans Jérusalem, ou dans les autres Villes de la Judée. Les Conseillers du grand Sanhedrin s'assembloient dans le Temple même, & là au nombre de 70. ils connoissoient des affaires de Religion, & de celles d'Etat. On n'élevoit à cette Charge que des hommes du premier ordre, & de la première qualité. Moÿse leur avoit assigné ce lieu pour s'assembler. Car il leur avoit ordonné de faire leurs assemblées dans le lieu que Dieu choisiroit, pour y être adoré. On ne pouvoit appeler de leurs décisions. Toutes les causes que les Tribunaux des autres Villes de la Palestine, & les Tribunaux subalternes de Jérusalem ne pouvoient pas décider, étoient de leur juridiction. Parmi ces Conseillers il y en avoit deux qui par leur rang & par leur autorité avoient une grande prééminence sur les autres. Le premier étoit le Chef de tout le Sanhedrin; les Talmudistes l'appellent, *Prince en tout lieu*. Le second avoit une autorité un peu moindre; les Auteurs Juifs l'appellent *le Père de la Justice*. Tous les autres étoient égaux. A cause que c'étoit une Charge d'une grande conséquence, on ne la conféroit jamais à un homme qu'il n'eût été recû dans les formes. Il faloit qu'on donnât à ceux qui étoit recûs

Sena-

Senateurs l'imposition des mains , que les Juifs appellent *Semicha*, & les Grecs χειροθεσία. Ainsi Moÿse donna l'imposition des mains à *Jofué* & aux 70. Senateurs , après quoi l'Esprit de Dieu décendit du Ciel & remplit leurs cœurs. Ceux que Moÿse avoit installés en installèrent d'autres dans la suite de la même manière. Cette Cérémonie ne pouvoit s'observer hors de la Palestine, & toute sa vertu étoit renfermée dans les bornes de cette Terre sainte. Ce que *Maimonides* dit au Chap. 4. de son *Halacha Sanhedrin*, est tout à fait remarquable ; savoir, qu'au lieu que tous ceux qui avoient reçu l'imposition des mains , pouvoient les imposer aux autres de leur propre autorité , quand ils vouloient , ce privilège fut restreint par les Anciens , & qu'il fut fait là-dessus une Ordonnance , portant que personne n'eût à pratiquer cette cérémonie , à moins qu'il n'en eût la permission de *Rabbi Hillel*. Cet *Hillel* étoit un Vieillard vénérable parmi les Juifs, & qui étoit Prince du grand Sanhedrin. Il avoit sous lui un second Président qui s'appelloit *Sameas*, homme remuant & ambitieux , dont les Sectateurs, s'étant soulevés contre les disciples de *Hillel*, seurent si bien gagner l'esprit du Peuple, qu'ils l'attirèrent presque tout dans leur parti. A la fin cette cérémonie de l'imposition des mains, qui avoit été si longtems en usage, cessa, & on se contenta dans la suite de chanter un Cantique, que *Maimonides* rapporte en ces mots , *Voici, l'imposition des mains vous est donnée, avec le pouvoir de juger même le Criminel.* Les Talmudistes par-

parlent encore d'une autre formule, dont *Joseph Scaliger* rapporte les termes dans son *Elenchus Trihæresi*, mais qu'il n'a pas bien entendus. C'est pourquoi je vais leur donner l'explication qu'ils doivent avoir. Les Talmudistes, aprez avoir parlé de *Judas* Fils de *Babas*, qui avoit défendu vigoureusement les anciennes Loix de la Nation, en sorte que c'en étoit fait de l'imposition des mains, & des jugemens criminels, s'il ne s'en fût mêlé, ajoutent enfin les paroles en question, dont je croi que c'est ici le véritable sens: *Cette Cérémonie solennelle se fait non seulement par l'imposition des mains, comme Moïse fit à Josué; mais aussi sans imposition des mains, par la prononciation seulement d'une formule, comme pourroit être, je vous impose les mains, ou que les mains vous soient imposées.* Le grand *Scaliger* conclut de ces paroles que *Judas* avoit ajouté une nouvelle formule à l'ancienne, dont il prétend que la substance est dans ce passage. Chose fautive, & qui n'est jamais venue dans l'esprit des Talmudistes. Ce qui a trompé ce grand homme, c'est qu'il a crû que le mot בלבד qui est dans l'Original signifioit *Outre que*, au lieu que les Rabbins ne se servent de cette particule que pour dire, *Seulement*, ou *mais*. Ce sont là des minuties de Grammaire, que je laisse à ceux qui en font métier, les choses que j'ai à dire sont de bien plus grande conséquence. On n'admettoit pas seulement dans le grand Sanhedrin les personnes de la première qualité pour en être Membres, mais les Levites & les Prêtres y avoient aussi entrée. *Maimonides* dit que

le

le Souverain Pontife y étoit aussi reçu , *pourveu qu'il fût prudent , & homme de bon conseil.* Autrement on pouvoit l'en exclure librement ; car sa Charge ne lui donnoit par elle même aucun droit d'entrer dans l'assemblée , & il n'y étoit admis qu'à la pluralité des voix. Il falloit que les Membres du Sanhedrin fussent tous sans défaut corporel, car le moindre leur faisoit donner l'exclusion. Les Etrangers aussi étoient exclus de cette Dignité , à moins qu'ils ne fussent nés d'une mere Juifve. Car *Maimonides* excepte ces derniers. Ce qui est tout à fait juste, & de plus conforme au Droit Romain. Un homme , dit le Jurisconsulte Ulpien *in l. 1. §. 2. ff. Ad Municip.* dont le Pere est du Territoire de Capoue & la Mère de Poussiol, sera censé être du Territoire de Capoue, à moins que du côté de sa Mère il ne puisse jouir de quelque privilege : auquel cas il sera réputé originaire de la patrie de sa Mère. C'est pourquoi on accorda à Rome aux *Iliens* , qu'une personne dont la Mère se trouveroit *Ilienne* , seroit tenue pour *Ilienne*. Ceux de *Delphes* jouissoient du même avantage , & on fit la même grace à ceux du *Pont*, à la sollicitation du grand *Pompée*.

Les Conseillers du Sanhedrin avoient soin d'aller dans tous les quartiers de la Judée , pour s'informer de l'état des Assemblées du Peuple ; & pour créer des Magistrats dans les Villes. Ils étoient aussi les Dépositaires d'une certaine espèce de science mystérieuse , qu'on nomme *Cabbale* , laquelle aiant commencé avec la République,

que, seroit perpétuée par le moïen de la Tradition. C'étoit aussi à eux qu'appartenoit le droit de faire les Ordonnances touchant le Service Divin, & de prescrire la méthode d'expliquer la Loi. *Maimonides* traite cette matière avec exactitude dans son *Halacha Mamrim* Chap. 1. On trouve dans le Talmud plusieurs Loix touchant le Sage, qu'ils appellent *l'Ancien refractaire*, *zaken mamreh*, qui ayant été consulté soit sur le Droit Divin, soit sur la *Cabbale*, & se trouvant d'un sentiment différent, auroit refusé de se conformer aux Ordonnances du Sanhedrin. Ce grand Conseil le condamnoit à la mort. C'est ce que *Maimonides* veut dire dans le Traité que je viens de citer au Chap. 3. Voici ses paroles : *l'Ancien rebelle, dont parle la Loi, est un Sage d'entre les Sages d'Israël, entre les mains duquel est la Cabbale, & qui explique la Loi & l'enseigne, ainsi que l'expliquent & l'enseignent tous les autres Sages d'Israël : mais qui se trouvant dans un jugement en dispute avec la grande Maison du Jugement, c'est à dire le grand Sanhedrin, ne cède pas à son Autorité, mais s'obstine dans son sentiment, & enseigne de faire ce que le Conseil défend. La Loi prononce sentence de mort contre un tel homme. Cela est clair, & n'a pas besoin d'explication.*

. D'ailleurs, s'il arrivoit qu'un Prophète eût commis quelque crime énorme, il ne pouvoit être jugé que dans le grand Sanhedrin, & c'est à quoi le Sauveur du monde fait allusion, lors qu'il dit au Ch. 13. de St. Lucv. 33. *qu'il n'arrive point qu'aucun Prophète meure hors de Jérusalem. De plus,*

& c'est en ceci que consiste la Souveraineté, ils avoient le droit d'élire les Rois, de déclarer la Guerre, & de faire la Paix. Mais parce que le salut de la République dépendoit de ces sortes de fonctions, le plus souvent ils consultoient le Peuple là-dessus dans une Assemblée qu'ils convoquoient expressément pour cela; & c'étoit seulement dans ces occasions que le Peuple se mêloit des affaires d'Etat. Il ne seroit pas bon qu'il y eût plus de pouvoir, & qu'il disposât de la Magistrature ou des autres Dignités, car il n'est pas capable de s'acquiescer de pareils emplois: mais dans les Assemblées publiques il n'est pas tout à fait sans lumières & sans intelligence. Aristote dit finement là-dessus, que le peuple en corps a le bon sens, & qu'il peut travailler utilement au bien Public, parce qu'il se laisse mener, pour l'ordinaire, par des gens d'esprit & de vertu qui se trouvent du nombre: mais que ce menu peuple, pris séparément, est une bête qui agit sans discernement & par caprice. Le peuple donc entroit, comme j'ai déjà dit, à quelque égard dans les résolutions qu'on prenoit touchant l'élection des Rois, & les déclarations de guerre; pour ce qui est du reste, les Conseillers du Sanhedrin en dispofoient sans le consulter. Ils ne pouvoient qu'être très-propres à se tirer des affaires les plus épineuses, parce qu'on ne choisissoit pour un emploi de cette importance que des personnes de mérite. Moÿse les appella *Anciens*, eu égard à la capacité & à la conduite, & non pas seulement en vûe de l'âge.

J'avoue

J'avoue pourtant que cette Assemblée se mêloit quelquefois de certaines choses qui surpassent de beaucoup la portée de l'esprit humain. Je mets en ce nombre l'épreuve de l'innocence ou du crime d'une femme soupçonnée d'adultère, épreuve dont il n'y avoit que le seul grand Sanhedrin qui pût se servir, & qu'on emploïoit au défaut de témoins. Un des Membres du Sanhedrin se levoit de dessus son siège, & par ordre de ses Collègues il attestoit la conscience de la femme accusée, & l'obligeoit à faire un horrible serment d'exécration, après cela il lui donnoit à boire un breuvage, qui la faisoit mourir sur le champ, s'il se trouvoit qu'elle fût coupable, mais qui lui servoit de remède en cas qu'elle fût innocente. Les Docteurs Juifs appellent cette Coupe *Sutha*. Mais à cause que sa vertu est un peu difficile à comprendre & surprenante, parce qu'elle étoit attachée à un formulaire d'exécration qui fait peur, ils ont cru que tous ces Sénateurs entendoient la Magie, & que cette science étoit d'une si grande conséquence, qu'à moins que d'y être versé on ne pouvoit être reçu Membre du Sanhedrin; & ils sont encore aujourd'hui infatués de cette opinion extravagante. Nous avons dit ci-dessus qu'après la solemnité de l'imposition des mains, ces septante Anciens recevoient une espèce d'inspiration d'enhaut. Dieu lui même leur promet dans le Pentateuque le même Esprit qui animoit Moïse : & par conséquent ils n'avoient nul besoin de cette vaine science, puisqu'ils étoient beaucoup mieux & plus certainement instruits d'en-

E 2 haut.

haut. Je ne parlerois point de cette rêverie insupportable des Juifs, sans que Joseph, tout excellent Ecrivain qu'il est, trompé aparemment par les fables de ses Compatriotes, a donné dans des contes semblables & peut-être plus ridicules encore. Car il en rapporte un d'un certain Eleazar, qui fit sur des possédés, en présence de l'Empereur Vespasien, des enchantemens dont Salomon, à ce qu'il prétend, avoit laissé le secret à ses Décendans pour s'en servir au même usage, l'ayant eû lui même des Anges qui le lui avoient enseigné †. Il dit à ce sujet plusieurs autres choses, qui sont des contes faits à plaisir. Pour moi, je n'ai point de peine à croire que Joseph en écrivant ces rêveries ne savoit ce qu'il disoit, tant elles sont étranges, & ce qui me surprend le plus en cette affaire; c'est que ce n'est pas la coutume de s'amuser à des fables.

\* Lors qu'un Mari soupçonnoit sa femme d'avoir commis infidélité, & que l'esprit de jalousie s'étoit saisi de lui, soit qu'il eût raison ou non, sur sa simple dénonciation on faisoit venir sa femme devant le Sacrificateur, on y apportoit aussi l'Offrande, qui consistoit, suivant la Loi, Nomb. 5. v. 15. en la dixième partie d'un Ephat de farine d'orge sans huile & sans encens. Après cela le Sacrificateur faisoit aprocher en la présence de l'Eternel la femme soupçonnée, on lui découvroit la tête; ce que les Juifs expliquent de cette manière, savoir, qu'on lui rasoit les cheveux, ou qu'à tout le moins on lui coupoit les

† Joseph. Antiq. Jud. liv. 8. ch. 2.





*Cérémonie des eaux de Jalousie .*



les frifures ; outre cela on lui déchiroit ses habits sur le devant jusqu'à la ceinture, & on les lui attachoit avec une fiffelle sur le fein ; en cette posture on la menoit au Temple, où on l'exposoit à la vûe de tout le Peuple en présence du grand Sanhedrin. Les femmes Juives craignoient si fort cette infamie, que les plus chastes n'oublioient rien pour éviter les soupçons de leurs Maris, de peur d'être mises à cette épreuve, qu'elles estimoient pire que la mort. Les Théologiens remarquent sur la cérémonie de découvrir la tête, qu'on observoit dans cette conjoncture, que cela ne se faisoit pas tant pour marque d'ignominie, ou de respect envers Dieu & envers l'Assemblée, que pour apprendre à l'accusée & à toutes les femmes présentes, que, supposé qu'elle se trouvât coupable, elle n'avoit rien à attendre de la protection & du pouvoir de son Mari sur elle, dont la coëffure, qui lui couvroit la tête, étoit une marque, selon l'explication de l'Apôtre 1. Cor. 11. v. 10.

Ces préparatifs faits, le Sacrificateur prenoit dans un vase de terre de l'eau sainte, & la méloit avec de la poudre ramassée du pavé du Tabernacle, pour en faire une eau amère, une eau de malédiction, ainsi nommée, non pas tant à cause de son amertume propre, qu'à cause qu'elle devenoit amère à l'accusée, & qu'elle portoit la malédiction avec elle. Après donc que le Sacrificateur avoit mis l'offrande sur les paumes des mains de cette femme, il la faisoit jurer, & lui déclaroit, que

si elle n'avoit pas eû le commerce dont on l'accusoit, elle seroit exemte de la malédiction des eaux amères, mais que si elle avoit souillé sa couche, elle seroit en exécration & en malédiction à l'Eternel; & que pour marque de cela ces eaux, qu'elle alloit boire, lui feroient enfler le ventre, & tomber la cuisse: A quoi la femme répondoit *Amen, Amen*, Nomb. 5. v. 17. jusqu'au 22. Après cela le Sacrificateur écrivoit ces exécérations sur un billet, prenoit des mains de la femme le gâteau de Jalousie, & après l'avoir *tournoié devant l'Eternel, il l'offroit sur l'Autel*. Ensuite il lui faisoit boire l'eau dont nous avons parlé, & avec l'eau la malédiction qu'il avoit prononcée, & à l'instant, lors qu'elle étoit coupable, sa cuisse tomboit, son ventre s'enflait, & elle étoit en exécration à tout le Peuple. Mais s'il se trouvoit qu'elle fût innocente, cette eau, bien loin de lui nuire, la rendoit fertile, comme on le peut voir au v. 28. du même Chap.

Quoiqu'il n'y ait rien de si circonstancié & si clairement proposé dans la Loi de Moÿse, on n'a pas laissé néanmoins d'y ajoûter quelques formalités dans la suite. Les Rabbins témoignent que cette Cerémonie s'observoit dans Jérusalem presque-toujours suivant cette Loi; & ils ajoûtent, qu'un Mari Juif, pour peu qu'il soupçonnât sa femme d'infidélité, l'avertissoit premièrement de rompre tout commerce avec les autres hommes; après cet avertissement, si son Mari la trouvoit avec quelque homme en particulier, ou dans quelque

quelque coin écarté , n'y eût elle été qu'autant de tems qu'il en faut pour faire cuire un œuf & pour le manger , c'étoit affés , pourveu qu'il eût des témoins , pour la faire passer par l'épreuve dont nous venons de parler , & l'obliger à se purifier selon la Loi. Le Mari étoit tenu de déclarer l'affaire au Juge de sa Ville , lequel la portoit au grand Sanhedrin de Jérusalem. Dans ce Conseil on tâchoit de faire confesser le crime à l'accusée , & de la persuader de ne point s'exposer témérairement à soutenir l'épreuve. S'il arrivoit qu'elle confessât le fait , elle n'étoit pas obligée à boire l'eau de jalousie , on la séparoit d'avec son Mari sans lettre de divorce , elle perdoit sa dot , & vivoit en son particulier : Mais lors que le Mari l'avoit fait boire , & qu'elle s'étoit trouvée innocente , il ne la pouvoit jamais répudier : bien loin de-là il étoit obligé de l'aimer davantage , à cause du témoignage que Dieu lui même avoit rendu à son innocence. On faisoit promener tout autour du Temple , à diverses reprises , celles qui ne vouloient pas confesser , & l'on se servoit de la honte & du déplaisir que cet affront leur causoit , comme d'une torture , pour les porter à confesser la vérité ; enfin on les revêtoit à la porte de l'Orient d'un habit de deuil , on leur ôtoit leurs ornemens , & après tous ces traitemens honteux , on les mettoit parmi les autres femmes , & le Sacrificateur les traitoit selon la Loi. S'il se trouvoit que l'accusée fût coupable , à l'instant elle devenoit pâle , les yeux lui sortoient de la tête , son ventre s'enflait , sa veue s'affoiblissoit ,

& au moment qu'elle expiroit, celui qui l'avoit débauchée mouroit aussi de la même manière. Afin que cette épreuve fit son effet il falloit, à ce que disent les Juifs, que le Mari fût lui même pur & innocent du crime dont il accusoit sa femme: car l'eau de Jalousie n'avoit aucune vertu sur la femme d'un homme qui n'étoit pas chaste. Ils disent encore que cette Loi a duré jusqu'à la centième année avant la destruction du second Temple; qu'alors la fornication & l'adultere devinrent si communs parmi les Juifs, qu'on auroit eû bien de l'occupation, si on avoit voulu faire des recherches là-dessus: par ce moïen, disent-ils, cette épreuve de chasteté est tombée en oubli: outre que la Loi n'avoit en vue que l'adultere clandestin & dont on pouvoit douter, & non pas celui qui étoit public & connu de tout le monde.

### CHAPITRE XIII.

*De deux autres Tribunaux qui étoient dans Jérusalem. Du Conseil des 23. qui étoit dans chaque Ville. De celui des 3. De quelle grandeur il falloit qu'une Ville fût pour cela. Des 5. Juges établis pour l'expiation des meurires. Des 7. personages établis pour l'intercalation des années, & des 3. pour celle des mois. De la reforme de Hillel. Le pouvoir du Sanhedrin diminué par l'adresse de Gabinius.*

**J'**Ai ci-dessus expliqué mon sentiment touchant le grand Sanhedrin, j'acheverai en peu de mots

ce qui me reste à dire des Tribunaux subalternes. *Maimonides* rapporte au Chap. 1. de son *Halachah Sanhedrin*, qu'il y en avoit deux dans Jérusalem même. On en trouve la description dans le Talmud, aussi-bien dans la *Misna* que dans la *Gemare*. Dans l'un & dans l'autre de ces Tribunaux il y avoit 23. Juges. Comme le siège du grand Sanhedrin étoit dans cette partie du Temple, qu'on nommoit *Gazith*, les deux autres Sanhedrins tenoient leurs assises, l'un à la porte du Vestibule, & l'autre à la porte par laquelle on passoit pour aller à la montagne du Temple. La dignité de ces deux Tribunaux n'étoit pas égale, car les Juges qui s'assembloient à la porte de la sainte Montagne, tenoient à grand honneur d'être faits Membres du Senat qui étoit à la porte du Vestibule, & ceux-ci d'un autre côté aspiroient à la charge de Conseiller du grand Sanhedrin, comme à une dignité fort élevée au dessus de la leur. *Maimonides* distingue ces différentes Dignitez avec beaucoup d'exactitude.

Outre ces Tribunaux qui étoient à Jérusalem, il y avoit dans chaque Ville de la Palestine une espèce de Senat, qui rendoit la Justice, & qui connoissoit des affaires publiques. Il étoit composé de 23. Membres qui jugeoient en dernier ressort toutes les causes, tant Civiles que Criminelles, à la reserve de celles dont la décision n'appartenoit, comme je l'ai dit, qu'au grand Sanhedrin. *Maimonides* parle outre cela d'un autre Tribunal, composé de trois personnes, lequel faisoit, dit-il, le même office que les autres, dans les Villes,

dont le nombre des habitans étoit au deffous de 120. Mais je dirois volontiers avec *Aristote*, que de si petits lieux ne méritent pas qu'on les appelle Villes. En effet, de même qu'un Bâtiment qui n'auroit que 4. pouces de longueur, ou qui en auroit deux lieües, ne seroit pas un navire, ainsi en est-il d'une Ville. Si elle est trop petite, elle ne sauroit se maintenir par elle même, ce qui est le propre d'une Ville, & si elle est trop grande ce n'est plus une Ville, c'est une Nation. Mais il ne faut pas y regarder de si près avec les Juifs.

Les Triumvirs avoient charge de juger les procès concernant les injures faites ou reçues, & ceux qui regardent l'argent prêté ou deu & les biens-meubles. Les affaires capitales se jugeoient devant un autre Tribunal, comme je l'ai déjà dit. *Maimonides* ajoute au Chap. 1. de son *Halacha Sanhedrin*, qu'il y avoit certaines affaires, dont la décision n'appartenoit ni aux 70. Anciens, ni aux 23. Juges, ni aux Triumvirs, mais à un certain nombre de Sénateurs établis pour cela. De ce genre de choses étoit le meurtre commis sur les confins d'une Ville, & dont l'Auteur n'étoit pas connu. Il falloit expier cet homicide, par l'immolation d'une genisse, à quoi cinq personnages choisis devoient tenir la main. Il rapporte encore d'autres cas de la même espèce, lesquels je passe à dessein, pour ne pas faire le Copiste. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il y avoit des Juges choisis pour prendre garde à l'ordre des tems. Il y avoit, par exemple, des Septemvirs établis

pour

pour régler l'année intercalaire, & des Triumvirs, pour les mois. Voiez *Maimonides* Chap. i. du Traité cité ci-dessus. Mais *Hillel* le Babilonien, le premier homme de son siècle parmi les Juifs, trouva le moyen d'épargner ce soin à ses Compatriotes. Voici ce qu'en dit *Rabbi Abraham Zacuth* dans le livre intitulé *Juchasin*. *Rabbi Hillel, Président du grand Sanhedrin a réglé les Intercalations, en faveur du Peuple d'Israël, jusqu'au tems du Messie; & il fit cela avant l'abrogation de la cérémonie légitime de l'imposition des mains.* Bien en prit aux Juifs que *Hillel* remédia de bonne heure au désordre du Calendrier, sans cela l'ordre des tems alloit être troublé, & tomber dans une étrange confusion. Car peu de tems après, la cérémonie de l'imposition des mains cessa, laquelle *Maimonides* soutient avoir été usitée dans l'installation de ces Septemvirs & Triumvirs dans la charge de Correcteurs des Calendriers, puisqu'il dit qu'on *imposoit les mains à ces personnes là.* Mais en voilà suffisamment sur cette matière, que je n'ai pas résolu de traiter à fonds. Au reste, il ne faut pas oublier d'avertir que ce que je viens de rapporter touchant les Tribunaux des Juifs, doit s'entendre du tems qui a précédé celui auquel les Romains se rendirent maîtres de la Judée. Car après qu'ils l'eurent subjuguée ils firent plusieurs changemens à la forme du Gouvernement, plutôt pour affermir leur domination, que par avarice ou par tyrannie. *Gabinus*, entr'autres, Gouverneur de Sirie, voyant que toute la force de la République consistoit dans le Sanhedrin,

hedrin, eut l'adresse de le disperser çà & là dans les Villes. C'est pourquoy il établit cinq Siéges où l'on rendit la Justice, un à *Gadara*, l'autre à *Amath*, le troisiéme à *Fericho*, le quatriéme à *Sephoris*, & le cinquiéme à *Jérusalem*. Ces Siéges de Justice, que *Gabinius* établit, n'avoient ni plus ni moins d'autorité que celui de *Jérusalem*, ils se sont soûtenuus longtems après ce dernier, & il me semble que c'est d'eux que l'Empereur *Justinien* veut parler (*in leg. 17. C. de Jud. & Gal.*) lors qu'il exigea le tribut des Nobles qui présidoient aux assemblées de la *Palestine*. Mais c'est trop m'écarter de mon sujet; mon but est de parler de l'ancienne République, telle qu'elle a été lorsqu'elle étoit en son entier. Vouloir se mêler de débrouïller le reste, ce seroit perdre son tems, puisqu'on n'en peut rien dire de certain.

---

#### C H A P I T R E   X I V .

*De la création d'un Roi. Si elle a été agréable à Dieu. D'où vient qu'il permit que le premier Roi fût mauvais. Raisons qui portèrent le Prophète à choisir celui qu'il élut. Le Livre du droit du Roi gardé dans le Sanctuaire. En quoi le pouvoir des Rois Juifs consistoit. Quel honneur le Souverain Sacrificateur, les Prêtres & les Prophètes lui rendoient. Passage de Samuel défendu contre quelques Interprètes. Le droit de s'asseoir dans le Parvis des Prêtres n'appartenoit qu'au Roi, aucun autre n'en jouissoit, pas même les Sacrificateurs. L'Onction donnoit une espèce de sainteté aux Rois,*

elle ne leur venoit pas de ce qu'ils étoient Prophètes. Les Rois & les Souverains Pontifes seuls recevoient l'Onction à leur Sacre. L'oignement que Josias cacha en terre ne put depuis être retrouvé, & l'on ne s'en servit plus sous le second Temple. Si les Rois de Samarie recevoient l'Onction.

**M**aimonides rapporte dans la dernière Partie de la *Misna*, que Dieu fit trois commandemens aux Israélites, afin de les exécuter quand ils feroient entrés en possession de la Terre de Canaan. Le premier portoit, qu'ils devoient élire un Roi pour les gouverner, le second, qu'il falloit qu'ils exterminassent les Amalekites, & le troisiéme enfin, qu'ils bâtiroient un Temple. Il fait remarquer en suite que ces Ordonnances ont été exécutées dans le même ordre, quoiqu'en différens tems. Avant que de faire la guerre aux Amalekites, ils créèrent un Roi, & on ne commença à travailler à la structure du Temple, qu'après que cette Nation ennemie eut été exterminée. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici les argumens dont *Maimonides* se sert pour prouver ce qu'il avance. Lorsque Dieu au Ch. 17. du Deuter. prédit aux Israélites qu'ils demanderont un Roi, il en donne cette raison, savoir, qu'ils feroient cela à l'imitation de leurs voisins. En effet, les Peuples de l'Orient sont d'un naturel à ne se point soucier de la liberté, il leur faut des Maîtres, & ce n'est pas sans raison que *Claudius Civilis* disoit à ses *Bataves*, au raport de Tacite, que la *Sirie*, l'*Asie*, l'*Orient*, en un mot, étoit accoutumé à un Gouverne-

ment

*ment absolu.* Il y a des gens qui s'étonnent, que les choses étant comme je viens de le dire, Dieu ait témoigné de l'indignation pour l'établissement de la Roïauté parmi les Israélites, puisque c'étoit une chose qu'il avoit approuvée auparavant, & que d'ailleurs le génie de l'ancien Peuple sembloit le porter à cela. Mais *Maimonides* répond très bien à cette difficulté, & dit que la colère de Dieu ne venoit que *de ce qu'ils avoient demandé un Roi avec des plaintes de murmure, & comme des séditieux, non qu'ils eussent en vue d'accomplir le précepte de la Loi, mais parce qu'ils s'étoient dégoûtés mal à propos du gouvernement du saint Prophète Samuel, auquel Dieu dit formellement, C'est moi qu'ils ont rejeté, & non pas toi.* Pour moi, je ne doute point que Dieu n'ait donné la Roïauté à Saül afin de punir ce Peuple mutin. Il n'ignoroit pas que Saül étoit un homme arrogant & cruel, & il le donna aux Israélites pour faire davantage éclater la gloire de Samuel, & pour leur faire regréter, par le moïen de ce Roi dur & hautain, le gouvernement doux & modéré sous lequel ils vivoient peu auparavant. Il ne faut pas s'imaginer que les qualités corporelles, auxquelles l'Ecriture dit en plus d'un endroit que Samuel eut égard dans le choix d'un Roi, comme d'avoir bonne mine, d'être de belle taille, & telles autres choses qui plaisent & qui attirent ordinairement les regards, que tout cela, dis-je, ne fût d'une grande conséquence. Car après l'élection, Samuel présentant Saül aux Israélites, leur fit remarquer tous ces avantages, *Ne voïés vous pas,*

pas, leur dit-il, qu'il n'y a personne dans tout le peuple qui lui soit comparable. De-là vient que non seulement parmi les Nations barbares, mais aussi parmi les peuples les plus polis, on a de la vénération pour ceux qui ont un port majestueux, & qu'on est porté à croire sans peine, que ceux à qui la nature a donné un air grand & noble, ont plus de capacité que le commun des hommes. *Aristote* a dit quelque part sur ce sujet, que ceux qui en beauté du corps surpassent le reste des hommes, autant que les simulacres des Dieux surpassent ceux des hommes, semblent être faits pour gouverner les autres. Si cela est vrai de la beauté du corps, à plus forte raison le sera-t-il de celle de l'ame. Il est vrai qu'il n'est pas aussi facile de découvrir celle-ci, que d'appercevoir celle-là. Mais revenons à nôtre sujet. L'Écriture fait mention d'un Livre, dans lequel *Samuel* écrivit le droit de la Roïauté, & qu'il mit dans le Temple pour y être gardé. Mais *Joséphe* a mal pris ce qui est dit dans cet endroit. Il a crû que ce Livre faisoit l'énumération des maux que Dieu avoit prédit que le Peuple auroit à craindre de l'injustice des Rois. Au lieu qu'il faut entendre, à mon avis, qu'il contenoit les Loix qui prescrivoient au Roi la justice & l'équité, & qui lui enjoignoient de gouverner la République sagement & dans la veüe du bien public; de se garder des violences & des injustices; d'être modeste dans ce rang éminent, & de ne s'y pas méconnoître. C'est à peu près la substance de ce qui est dit au 17. du Deuter. *Etablis*

*poser*

*pour Roi sur toi celui que l'Eternel ton Dieu aura choisi; tu établiras pour Roi sur toi un d'entre tes frères, & ne pourras établir sur toi un étranger. Quoiqu'il en soit, il ne se fera point amas de chevaux pour ramener le peuple en Egypte. Veu que l'Eternel vous a dit, vous ne retournerés plus par ce chemin là. Il ne prendra point aussi plusieurs femmes, de peur qu'elles ne fassent détourner son cœur; il ne fera point aussi amas d'or & d'argent: Dès qu'il sera assis sur son Trône, il écrira pour son usage une copie de cette Loi, dans un Livre, la prenant des mains des Sacrificateurs de la race de Levi. Il la gardera, & il y lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre l'Eternel son Dieu, & à prendre garde à toutes les paroles de cette Loi; & à ses ordonnances pour les observer, & afin que son cœur ne s'élève par dessus ses frères. Ces paroles n'ont aucune obscurité, & semblent être l'abrégé du Livre que Samuel mit dans le Tabernacle.*

Nous avons dit ci-dessus que la République Judaique est appelée dans l'Ecriture un Sacerdoce Roïal. De-là vient que les Rois de cette Nation administroient non seulement les affaires politiques en paix & en guerre, mais qu'ils avoient aussi la direction du Culte, des Sacrifices, & des Cérémonies. Car les Rois étoient des Personnes sacrées dont l'autorité, la distinction, & la puissance étoient très grandes, parce que le commandement exprés de Dieu, qui s'exprimoit par la bouche de ses Prophètes, leur donnoit l'empire & leur concilioit beaucoup d'autorité & d'éclat. Cependant, quoique les Rois eussent

sent un souverain pouvoir & qu'ils présidas-  
 sent sur les choses saintes , ils ne dispofoient  
 pourtant pas de tout , car les Levites , c'est à  
 dire le Pontife , les Sacrificateurs , & leurs  
 Vicaires , s'étoient emparés , fuivant le droit  
 qu'ils en avoient , de l'adminiftration & de l'ex-  
 ecution de tout ce qui concernoit le Service divin.  
 En effet ; c'étoit à eux à égorger les victimes , à  
 faire les expiations , à reciter la Loi en présen-  
 ce du Peuple , & à vacquer au reste du Service qui  
 fe faifoit dans le Temple. Les Talmudiftes ont  
 eu grand foïn de ramaffer les caractères de diffin-  
 ction , que le Roi avoit par dessus les Prophètes  
 & les Souverains Pontifes. Voici ce que *Maimo-  
 nides* dit là-dessus dans le Chap. 2. de son *Hal.  
 Melachim* : Le Souverain Pontife avoit ordre d'ho-  
 norer le Roi , de lui céder son fiége , lors qu'il le  
 venoit voir , & de se tenir debout ; au contraire le Roi  
 ne se tenoit jamais debout en la présence du Pontife ;  
 si ce n'est lorsqu'il consultoit l'Oracle de l'Urim. Outre  
 cela la dignité du Roi est si grande , qu'un Prophète mê-  
 me se prosternoit humblement en terre en sa présence.  
 Car il est écrit que le Prophète *Nathan* s'étant présen-  
 té devant le Roi , il se prosterna devant lui , le vi-  
 sage contre terre , afin de lui rendre l'honneur qui  
 lui étoit dû. David lui même , qui avoit été sa-  
 cré il n'y avoit pas longtems par un Prophète ,  
 ne fit point difficulté de se revêtir de l'Habit Pon-  
 tifical , qu'on nommoit *Ephod* , & de consulter  
 l'Oracle , pour savoir s'il feroit bien de mener ses  
 troupes contre l'ennemi. C'est ce qui paroît par  
 le vs. 7. du Ch. 30. du 1. Liv. de Samuel , passage

que les nouveaux Interprètes, quoi que d'ailleurs fort habiles, ont tout à fait mal traduit. J'en fais juges tous ceux qui ont quelque connoissance de la Langue Sainte. Voici comment ils ont rendu ce passage; *Et Abiathar mit l'Ephod à la priere de David* : au lieu que les paroles de l'Original portent le contraire, car elles signifient, comme nous l'avons dit, que David, aiant pris l'Habillement sacré d'*Abiathar*, consulta lui même l'Oracle. Mais voions un peu le sentiment des Rabbins sur cette matiere. Selon *Maimonides* dans le Ch. 2 du *Halacha Melachim*, & au Ch. 7. du *Hal. Beth Habbechira*, le privilège de la Dignité Roïale consistoit en ceci, c'est *Qu'il n'y avoit que le Roi qui eût la permission de s'asseoir dans le Parvis du Temple, encore falloit-il qu'il fût de la famille de David*. C'est pourquoy il dit un peu auparavant, *S'il entre dans le Parvis, & qu'il soit de la race de David, il peut s'asseoir*. Ce Parvis étoit divisé en plusieurs Apartemens; il y en avoit un qui étoit destiné pour les Prêtres, & l'autre pour le Peuple; mais les Prêtres n'avoient pas la permission de s'asseoir dans le leur. *Maimonides* rapporte dans son *Halacha Beth Habbechira* au Ch. 7. que les Senateurs du Sanhedrin avoient droit de s'asseoir seulement dans le Parvis du Peuple. Il n'y avoit que le Roi qui eût la permission de s'asseoir dans celui des Sacrificateurs, qui étoit plus sacré que les autres. Il avoit ce droit de plus que les Sacrificateurs, comme s'il eût eu le bonheur d'approcher de plus près de la Divinité, & que sa Charge eût été plus auguste & plus sainte.

te. Si laissant les Juifs pour un moment, nous jettons les yeux sur les autres Nations, nous trouverons la même chose. En effet, *Aristote* dit que les Rois des premiers hommes étoient Rois & Sacrificateurs en même tems. A mon avis l'institution n'est pas méchante, à cause qu'ils suivoient encore la pure nature, & que moins ils étoient éloignés de l'origine des choses, & moins les idées qu'ils avoient de la Justice étoient corrompues.

Mais pour revenir aux Rois du peuple Hébreu, l'onction qu'ils recevoient à leur Sacre les faisoit regarder comme des Personnes sacrées. Les Talmudistes remarquent qu'il n'y avoit qu'eux & les Souverains Pontifes qui receussent l'onction. Cette onction leur donnoit je ne sais quoi de distingué & qui inspiroit le respect, en sorte qu'ils étoient regardés comme saints, & comme aiant commerce avec Dieu. Au reste, les constitutions & les reformes qu'ils ont faites de tems en tems, soit dans le culte, soit dans les cérémonies, ils ne les ont pas faites en qualité de Prophètes, comme quelques-uns l'ont creu sans fondement. Car, si nous en exceptons *David*, & peut-être *Saül*, je ne sache pas qu'aucun des autres Rois ait eu le don de Prophétie. Cependant *Salomon*, *Josaphat*, *Ezéchias*, *Josias* & tous les autres, en vertu de leur droit se sont mêlés des affaires de la Religion, à cause qu'ils avoient été oints. Dieu ordonna à Moïse de composer cet oignement de diverses sortes d'aromates, dont *Maimonides* fait la description au

Chap. 1. de son *Hal. Cele Hammikdash*. Les Talmudistes disent que cette onction fut en usage dans les installations & dans les Sacres jusques au tems du Roi Josias, qui la cacha dans un lieu souterrain, que Salomon avoit fait construire avec un extrême soin, aiant appris par la bouche des Prophètes, qu'un tems viendroit auquel le Temple seroit démoli par les Affiriens. Les Talmudistes observent encore que *Josias* cacha dans le même endroit l'Arche de l'Alliance, la Verge d'Aaron, l'Urim & le Tummim, avec le reste de la Manne sacrée, & que rien de tout cela n'a été rendu aux Juifs, lors qu'après le retour de la captivité de Babylone, ils élevèrent le second Temple sur les ruines du premier. D'où vient que depuis ce tems-là les Rois & les Souverains Sacrificateurs n'étant plus consacrés par l'onction, ils n'eurent pas, à beaucoup près, autant de Majesté qu'en avoient eu leurs Prédecesseurs. outre cela, la Divinité ne fit plus sentir sa présence aux Cérémonies & aux Sacrifices, comme elle avoit fait autrefois. Voici ce que les Juifs en disent, au rapport de Rabbi *Zacuth* (in lib. *Fuchasin*) *Le feu étoit sur l'Autel, comme un Chien, à cause que sa vertu étoit éteinte, depuis que cinq choses manquèrent au second Temple. Mais dans le premier ce même feu étoit comme un Lion. Ce savant Auteur assure qu'il manquoit au second Temple les cinq choses que Josias avoit si bien cachées, comme je l'ai déjà remarqué, que depuis on ne les put jamais retrouver. Je finirois ici ce Chapitre, sans qu'il me reste à faire une petite re-*

marque

marque qui m'a pensé échaper, à cause qu'elle n'est pas de grande conséquence. C'est que les Talmudistes assurent, que les Rois d'Israël, qui se tenoient à Samarie après la revolte des dix Tribus, n'ont pas été oints à leur Sacre avec l'huile que Moysé prépara selon l'ordre que Dieu lui en avoit donné. C'est pourquoi, disent-ils, Elie ne se servit que du Baume commun dans le Sacre de *Josphat* fils de *Jehu*. Mais ce n'est pas une chose de la vérité de laquelle il faille se mettre beaucoup en peine, puisque ces Auteurs ne s'appuient, pour l'avancer, que sur leur Tradition.

---

 CHAPITRE. XV.

*Pratiques par lesquelles Jeroboam parvint à la Roïauté. Décadence des Républiques. Prudence & modestie de Scipion à l'occasion de la clôture du Lustre. Formulaire de prière pour la République lequel on récitoit dans cette Cérémonie. Le naturel du menu Peuple. Pourquoi Jeroboam choisit Sichem pour la Capitale de ses Etats. Finesses des Usurpateurs, lesquelles consistent à faire des changemens dans la Religion. De combien de maux le Schisme des dix Tribus fut cause. Fausse histoire d'Herodote touchant Sesostris. Chute du Roïaume de Samarie. Pourquoi les Vainqueurs transportoient les vaincus d'un pais dans un autre. Exil des Juifs. Des dé pouilles de Jérusalem on fait bâtir un Temple à Belus, on fortifie Babylone, on fait des bois de plaisance sur les terrasses, & on construit des ma-  
 rilles*

*railles de brique. Révèue des Grecs, comme il paroît par Beroſe. Retour des Juifs dans la Pa-leſtine. Le Gouvernement tombe entre les mains des Levites. Querelles qu'ils ont eûes entr'eux à cette occaſion.*

L'Unité du Peuple Hébreu ne dura pas long-tems, ce Gouvernement ſi bien lié ſe diviſa en deux, par les artifices de Jéroboam, homme extrêmement ruſé & remuant, qui, comme dit *Theſſalus* dans *Ariſtote*, ſ'imaginoit que c'étoit être miſérable, que de ne pas régner. Cet homme, qui en tems de Guerre commandoit la Tribu de Joſeph, animé par les eſpérances qu'un Prophète lui avoit données, & dans la penſée que c'eſt la Providence qui diſtribue les Roïaumes, comme il lui plaît, éleva ſes vaſtes & ambitieufes prétentions juſqu'au Trône. Il tâcha d'abord de corrompre les gens de guerre, & de les porter à la revolte contre *Salomon*. Mais voïant ſes menées découvertes, il ſ'enfuit en *Egypte*, de crainte d'être puni comme il le méritoit. Après la mort de *Salomon*, il revint dans ſon pais, où il trouva les choſes dans une diſpoſition très favorable pour l'exécution de ſon deſſein. Pour faire ſoulever le peuple il prit le prétexte des impositions exceſſives, & des concuſſions qui ſe commettoient dans la levée des tributs; & il y réuſſit ſi bien, qu'il broüilla tout, & jetta les ſemences des malheurs qui tôt après accablèrent la *Paleſtine*. Il eſt certain qu'il eſt bien difficile qu'un Royaume, ou une Ville floriffante, ſe maintienne long-tems dans le même

même état. La République Hebraïque étoit, pour ainsi dire, au comble de la prospérité. Tout y étoit en très bon état, & fort tranquille, elle jouissoit d'une abondance incroyable, elle étoit en paix avec les Rois & les Princes voisins, & elle entretenoit amitié avec les plus éloignés. Il n'y avoit rien à desirer pour elle sinon qu'elle demeurât dans la situation où elle étoit. C'est pourquoi étant devenue aussi puissante qu'elle le pouvoit être, il falloit qu'elle commençât à tomber en décadence, suivant la destinée ordinaire des choses humaines, qui sont fragiles & instables; instabilité qui est, sans doute, ce qu'il y a de plus déplorable dans la condition des hommes. *Scipion* l'Africain étant Censeur, & faisant, selon la coutume, la clôture du Lustre, il arriva que le Lecteur public recitant devant lui, pendant le sacrifice, le Formulaire accoutumé, par lequel on supplioit les Dieux immortels de rendre l'état de la République Romaine plus beau & plus florissant, *ah!* dit-il, *il est assez florissant*; là-dessus il se mit à prier les Dieux, qu'il leur plût de maintenir la République dans l'état où elle étoit; & à l'instant il fit corriger le Formulaire pour y mettre ce changement. Cet habile homme voyoit bien, qu'enfin le Ciel se lasseroit de favoriser de ses bienfaits le même Peuple. C'est pourquoi il craignoit les révolutions, sachant bien que dans les Républiques il y a toujours des semences de division, qui, sans que ceux de dehors s'en mêlent, venant à éclater, les jettent, la plupart du tems, dans une confu-

sion qui les trouble, les défigure & enfin les détruit.

Mais pour revenir à nôtre sujet, Jérusalem, la plus florissante de toutes les Villes, laquelle *David & Salomon*, deux Princes d'une vertu & d'une prudence consommées, avoient laissée paisible & tranquille, ne put pas demeurer long-tems en repos. En effet, se trouvant après la mort de Salomon sans ennemis au dehors, elle en trouva dans son sein même. Jeroboam, homme factieux & turbulent, aiant manqué son coup la premiere fois, revint à la charge, une seconde, & exécuta enfin son dessein pernicieux. Car aiant assemblé le peuple il le harangua; commençant par déplorer l'état présent de la République, & la misere du tems, & rejettant la faute de tout sur le Prince, dont il se mit à blâmer les actions, n'ignorant pas que le Peuple n'est jamais content, & qu'il a toujours quelque plainte à faire contre le Gouvernement. Il fit d'un autre côté retentir aux oreilles ce beau & doux nom de liberté, prétexte spécieux pour les attirer sous sa domination, c'est à dire, les faire passer d'un esclavage dans un autre. La plus grande partie du Peuple, enflammée de colere par ces discours séditieux, se rangea de son parti, qui étoit le pire, & ainsi la porte fut ouverte aux séditions & aux guerres civiles, qui, pour l'ordinaire, sont suivies du changement, ou de la perte entiere d'un Etat. Après cela, ce Séditieux se mit à la tête des dix Tribus, qu'il avoit portées à la revolte, les tint loin de Jérusalem, & choisit Sichem pour

sa demeure , & pour la Capitale de son nouvel Empire. Ce n'est pas tout : afin d'affermir sa domination , il abolit les anciennes Loix , changea le culte & les cérémonies , & en substitua de nouvelles en leur place. Car voiant qu'il ne pourroit jamais retenir le peuple dans son devoir , & que tôt ou tard ses nouveaux Sujets se repentiroient de ce qu'ils avoient fait ; pour prévenir cet inconvénient , il voulut se l'attacher par le lien de la Religion ; c'est pourquoi il rétablit l'ancienne superstition , & fit construire deux Veaux d'or pour les adorer. L'effet de toute cette conduite artificieuse fut que depuis ce tems-là les dix Tribus , enivrées de la douceur & du plaisir qu'elles trouvoient dans ce nouveau culte , ne voulurent plus avoir commerce avec ceux de Jérusalem , & rompirent , comme par ordre de la Divinité , la communion qu'elles avoient auparavant avec eux : mais quand il n'y auroit eû d'autre raison pour les desunir que celle de la Religion , elle étoit plus que suffisante. C'est à cette révolution que le Roiaume d'Israël doit son établissement. Celui des Juifs , dont Jérusalem étoit la Capitale , en fut tout différent ; & ce fut là la source de tous les maux dont les Hébreux furent affligés dans la suite. Car , au lieu que du tems qu'ils vivoient en bonne union , le monde entier n'étoit pas capable de les ébranler , & de les perdre , leur division les affoiblit tellement qu'ils devinrent la proie des Nations étrangères. Peu de tems après, *Sesac* , Roi d'Égypte , assiégea Jérusalem , pilla le Temple , & pour ajoûter l'outrage à la violence , il

fit ériger, en divers endroits, des Colonnes sur lesquelles il fit graver, chose infame s'il en fut jamais, les parties honteuses de la Femme. Hérodote se trompe, selon la remarque judicieuse de Joseph, d'attribuer cette vilaine action à *Sesoftris*. C'étoit déjà une chose bien dure à digérer à ce Peuple, mais ce n'étoit rien au prix de ce qui arriva dans la fuite tant aux Juifs qu'aux Israélites, quoiqu'en différens tems. Car premièrement, *Salmanassar* Roi des Assyriens détruisit de fonds en comble le Roïaume des dix Tribus, & les transporta en Medie & en Perse, & quelque tems après *Efar-Haddon* envoya pour remplir ce vuide une colonie de *Cuthéens*, peuple profane & étranger des Alliances, qu'il fit venir du fonds de la Perse dans la Palestine, pour tenir la place des Israélites : car voici la coutume des Conquérens, ils transportent les Nations entières çà & là, comme les Bergers font passer leurs Troupeaux d'un pacâge à un autre. De cette manière les Peuples dégénèrent de leur vigueur, & changent de mœurs & d'inclinations, aussi bien que de climat; en sorte que les mêmes personnes qui dans leur païs étoient capables de tout entreprendre, ailleurs deviennent dociles & paisibles. Depuis, jamais les Israélites ne retournèrent dans leur Patrie, leur République périt sans ressource. Le tems, quelque long qu'il ait été, n'a pû fléchir la colere de Dieu irrité contr'eux, tant leur impiété avoit été grande. Après avoir ainsi châtié les dix Tribus d'Israël, les Juifs restoient encore, qui ne méritoient pas moins qu'eux d'être

punis

punis à leur tour. Aussi le furent-ils, mais long-tems après. Lors que Sedecias régnoit sur Juda, Nabuchodonozor subjuga avec une nombreuse armée l'Egypte & la Syrie, & réduisit en cendres Jérusalem & le Temple, dont les richesses étoient immenses. Sur ces entrefaites, aiant reçu la nouvelle de la mort de *Nabolassar*, il s'en alla à grandes journées pour prendre possession du Roïaume dont il héritoit par cette mort, laissant à ses Généraux le soin de faire transporter les Juifs à Babylone & aux environs, où il leur assigna une demeure, & leur donna des terres à cultiver.

Il nous reste de l'Histoire de *Berose*, quelques Fragmens vénérables pour leur antiquité, par lesquels on voit que *Nabuchodonozor* fit bâtir un Temple à *Belus*, des riches dépouilles qu'il avoit raportées de cette expédition, & qu'aïant fait agrandir *Babylone*, il la fortifia, par le moïen d'une enceinte de muraille de briques qui répondoient à la grandeur de son vaste Empire. Outre cela il fit bâtir des arcades, sur lesquelles il fit faire des jardins, & planter des bois de plaifance, pour complaire à la Reine sa femme, qui aiant été élevée dans la Medie, pais montueux, prenoit plaisir à voir quelque ressemblance du sien. Car les Grecs se sont trompez lors que tous d'un accord ils attribuent ces superbes Bâtimens à la Reine *Sémiramis*. *Berose* le Chaldéen, que *Josephe* cite, qui a été un Auteur très digne de foi, & qu'on a toujours tenu pour très ancien; homme d'ailleurs qui a écrit l'histoire

de son País avec beaucoup d'exactitude & de fidelité, les refute tous fort solidement.

Les peines que Dieu infligea au peuple Juif ne furent ni fort grièves, ni fort longues. Ils vécurent dans leur exil avec beaucoup de douceur, à peu près comme ils auroient pû faire dans leur país. En suite, les septante ans de leur captivité étant écoulés, ils eurent la permission de retourner dans la Palestine, rebâtirent Jérusalem & le Temple, & rétablirent leur République. Mais la forme en fut pourtant bien différente de ce qu'elle avoit été autrefois. Car la Souveraineté, dont les Décendans de *David* étoient autrefois en possession, tomba entre les mains des Levites; il y arriva, à la vérité, plusieurs changemens de tems en tems, cependant ce furent toujours les Levites qui gouvernèrent. Il est constant, qu'après s'être emparés du Gouvernement, ils mirent la République dans un très bon état; mais étant à tous momens aux prises entr'eux, & s'entredisputant l'Empire, & les Charges, ils foulèrent plusieurs fois aux pieds les Loix divines & humaines. Le sacré nom de Ministres des Autels, lequel ils portoient, ne les rendoit pas plus sages ni plus modérez, non plus que l'avantage d'avoir été choisis seuls d'entre leurs freres, & mis à part par Dieu lui même, pour s'occuper uniquement aux Sacrifices & aux Cérémonies de la Religion; ils n'en étoient pour cela ni plus devots, ni moins ambitieux.

## CHAPITRE XVI.

Gouvernement de la République sous les Pontifes. Leurs crimes & leurs méchancetés. Des Fils d'Eliazib. Le Temple de Garizim bâti, impiété de cette action. Méchanceté horrible d'Onias. Générosité de Matthias Asmonéen. Gouvernement de Judas Machabée. Alcime le plus méchant des hommes. La Judée de nouveau gouvernée par des Rois. De Hérode, des Iduméens, & de leur Dieu Cosan. Prédiction véritable de Sameas. Hérode régné injustement. Il viole les Loix des Juifs.

Après que la Ville & le Temple eurent été rebâti, les Souverains Pontifes de la Tribu de Levi prirent en main l'administration de la République, sans titre de Roi ou de Prince. Ils dispofoient absolument des Charges, les donnoient à qui ils vouloient, & en excluoiert ceux qui ne leur plaisoient pas; autorité, pouvoir, richesses, tout dépendoit d'eux. C'est pourquoi les simples Lévités n'oublioient rien pour parvenir à cette Charge éminente. Plusieurs s'en emparoiert par trahison, par tromperie, par force même, il y en avoit très peu qui se servissent des voies permises pour s'y élever. Il ne se peut rien voir de plus horrible que ce que firent les deux fils *Eliazib* grand Sacrificateur, après la mort de leur Père. L'un, qui avoit nom *Jesus*, méditoit de ravir à son Frere, avec le secours de *Bagose*

Général

Général de l'Armée d'Artaxerxe, la Charge de Souverain Sacrificateur, dont il étoit en possession selon les Loix. L'autre, qui s'appelloit *Jean*, pour se maintenir dans la possession de cette Souveraine Dignité, commit un crime encore plus abominable que celui que *Jesus* machinoit. Il tua ce dernier de sa main au milieu du Temple, & porta le crime jusqu'à souiller du sang de son propre frère les Autels qui servoient au Culte divin. Quelque tems après, *Jaddus* succeda à *Jean*. *Manasse* frere de *Jaddus* aspiroit au Pontificat. Mais aiant épousé, contre la défense de la Loi, une femme étrangere, fille de *Sanabaleth*, & le peuple s'étant émû à ce sujet, il vit bien qu'il faloit de nécessité qu'il renonçât à l'alliance d'un homme très-puissant, ou à l'espérance de la Sacrificature. Ne sachant à laquelle de ces deux extrémités se résoudre, enfin poussé par les conseils de son beaupère, il entreprit une chose propre à faire parler de lui la Posterité, mais non pas à mériter son estime. Il résolut de faire bâtir un Temple sur la Montagne de *Garizim*, qui est la plus haute de toutes celles de Samarie, ce qu'il exécuta après en avoir obtenu la permission d'*Alexandre* le grand, par le moïen de *Sanabaleth*. Ainsi, ne pouvant pas exercer à Jérusalem cette Charge éminente, à cause de cette Loi qui lui étoit contraire, il trouva moïen de l'usurper en faisant bâtir ce Temple contre les loix, après quoi il se creut parvenu au comble de la felicité. Voilà l'action de ce scelerat, dans l'esprit duquel on ne fauroit dire quelle passion étoit la plus

plus forte, ou l'ambition, ou l'impieté. Ce qu'il fit est pourtant encore peu de chose, au prix de ce qu'*Onias* quatriéme, poussé par la passion de dominer, eut l'audace & l'impieté de commettre. Aiant été créé Souverain Sacrificateur, & se trouvant trop foible pour résister à la faction de *Jason*, afin de se mettre en faveur auprès du Roi *Antiochus Epiphanes*, dont le secours lui étoit nécessaire, il renonça aux Loix de Moÿse, & embrassa la Religion & la manière de vivre des Grecs. Il se fit un prépuce artificiel pour cacher les marques de la Circoncision, & persuada à ceux de son parti de l'imiter. Enfin, à l'instigation de ce Pontife, l'impie *Antiochus Epiphanes* foula aux pieds toutes les Loix des Juifs, & profana leurs Cérémonies. Il sembloit qu'il n'y eût plus parmi eux aucune trace de l'ancienne probité, lors que *Matthias Asmonéen* résolut généreusement de remettre les choses sur l'ancien pied; il prit les armes, rétablit les Juifs dans le libre exercice de leurs Loix, & gouverna la République avec le titre de *Prince*. Après sa mort, son Fils *Judas*, surnommé *Macchabée*, lui succéda. Cependant le Souverain Sacrificateur avoit toujours beaucoup de pouvoir & d'autorité. C'est pourquoi *Antiochus Eupator* s'étant dans la suite rendu maître de Jérusalem par ruse, se défiant d'*Onias* qui avoit un grand crédit parmi le Peuple, il le déposa, & fit à sa place *Alcime* Souverain Sacrificateur. Mais cette Dignité sacrée ne le rendit pas plus honnête homme, au contraire, peu de tems après il se rangea du parti de *Demetrius*, Fils de *Scleucus*,

*Iencus*, & il accusa devant lui *Judas Macchabée*, dont il ne pouvoit souffrir l'autorité. L'impiété n'est jamais en repos, elle ne se borne pas à un seul crime. Il attira donc contre sa Patrie *Bacchides* Général des armées du Roi, qui vint avec des Troupes considerables, & après que ce Général s'en fût retourné, sans avoir rien fait, le méchant *Alcime* prit à sa solde tous les scélerats qu'il put ramasser, pour les joindre aux gens que *Bacchides* lui avoit laissés. Parricides, Sacriléges, Adultères, tout lui étoit bon; bien loin de les refuser, il les attiroit par ses caresses, par ses manières affables & par sa libéralité. Enfin, cet illustre Pontife, afin qu'il ne manquât rien à son éloge, se préparoit à faire démolir l'ancien mur du Sanctuaire bâti par les saints Prophètes & par les *Hafidéens*, mais la mort l'en empêcha. *Judas Macchabée* lui succéda dans la Charge de Souverain Pontife, & c'est le premier en qui les titres de *Prince* & de *Souverain Pontife* se soient trouvés unis. *Jonathas*, *Simon*, & *Jean* lui succéderent avec les mêmes titres, après eux vint *Aristobule*, qui quitta la qualité de *Prince* pour prendre celle de *Roi*. C'est ainsi que la Judée, qui, après la mort de *Sedecias*, n'avoit plus été gouvernée par des Rois, y revint enfin; mais ceux-ci étoient *Levites*, *Antigone* en fut le dernier. Après sa mort, *Herode*, qui n'étoit ni de Famille Roïale, ni de Race Sacerdotale, mais Iduméen de nation, s'empara du Roïaume, qu'il avoit auparavant reçu des Romains.

Les Iduméens n'étoient pas originairement Juifs,  
mais

mais ils passoient pour Juifs, & on leur donnoit ce nom, depuis que *Hircan* les contraignit d'embrasser la Religion du vrai Dieu, & de quitter l'adoration de je ne fai quelle fausse Divinité, qu'ils appelloient *Cosan*, dont la famille des *Costobares*, illustre parmi cette Nation, avoit toûjours été les Ministres. La prophétie de *Sameas*, laquelle portoit que, pour punir les crimes des Juifs, ils auroient *Herode* pour Roi, est fort célèbre. L'événement a justifié cette prédiction. Car cet Iduméen fit mourir d'abord *Aristobule* Souverain Sacrificateur, & en suite *Hircan* après son retour de la guerre contre les Parthes; enfin il détruisit les uns après les autres, tout ce qui restoit de la race des *Asmonéens*. Il ne traita pas mieux les septante Anciens du Tribunal qu'on nomme *Sanhedrin*. Ainsi s'étant défait de tous ceux qui lui donnoient quelque crainte, & pouvoient lui faire ombrage & obstacle, il ne mit plus aucunes bornes à sa licence; il changea les Loix du País, en introduisit de nouvelles, & ne se fit pas une affaire de violer les autres. Voici ce que *Josèphe* dit sur ce sujet. *Hérodé se trouvant dans un pouvoir absolu & en pleine liberté de faire ce qu'il vouloit, ne craignit point de s'éloigner de plus en plus des coutumes de nos Pères. Il abolit les anciennes, qui lui devoient être inviolables, pour en introduire de nouvelles, & apporta ainsi un étrange changement dans la Discipline qui retenoit le Peuple dans le devoir.*

## CHAPITRE XVII

*Du Messie le Roi des Juifs & de toutes les Nations de la Terre. La manière mystique dont le mot de Marbeh est écrit dans Esaie. Prophétie de Balaam comment interprétée par les Juifs. Ce qu'il y a de singulier dans le Règne du Messie. Maimonides relevé par Rabbi Abraham. Obscurité des Oracles d'Ezéchiel touchant le Temple & le Regne du Messie. Il faut être sobre dans l'explication de ces Oracles, qu'on interprète ordinairement avec une curiosité téméraire.*

**V**Oilà comment après le retour de la captivité de Babylone, les Juifs furent gouvernés par des personnes auxquelles le gouvernement n'appartenoit point de droit, premièrement par les Souverains Sacrificateurs, ensuite, par les Princes Asmonéens Levites & par des Rois de la même Famille, & enfin par *Herode Iduméen*, sous lequel nâquit le Messie, le Roi des Rois, qui tiroit son origine de David, selon la chair, & dans lequel seul se trouve accomplie la promesse que Dieu avoit faite à ce saint Roi, que son Trône seroit éternel, & que sa Postérité y seroit assise à perpétuité. En effet, cet Oracle ne peut pas être rapporté à *Salomon*, ni à ses Décendans, puisqu'après avoir une fois perdu la Roïauté par la captivité de Babylone, ils n'en

font jamais rentrés en possession. D'ailleurs, si on l'expliquoit de cette manière l'Oracle seroit faux & trompeur, ce qu'il seroit impie de penser. Il faut donc nécessairement entendre par cette *Posterité de David*, le Messie, l'Auteur & le Conservateur de nôtre liberté, celui duquel l'Ange prédit Luc 1. 33. *qu'il n'y aura point de fin à son Règne*; empruntant ces paroles du Ch. 9. d'Esaië vi. 7. Sur quoi Rabbi *Farchi* a remarqué, *Que les Scribes ont autrefois cherché avec beaucoup de subtilité la raison pourquoi le Prophète a mis dans cet endroit, contre la coutume, un □ Mem fermé*. Cette question leur a semblé très importante, & les Talmudistes ont cru qu'il y avoit là quelque grand mystère, qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de pénétrer.

Quoiqu'on trouve dans l'Ecriture Sainte plusieurs Oracles touchant le Messie, il n'y en a pourtant aucun que les Juifs estiment si digne d'admiration, que celui que *Balaam*, poussé par l'esprit de Dieu, prononça, & qui se trouve dans le 24 Ch. des Nomb. Ces mêmes Juifs considérant à fonds, à leur avis, les paroles du Prophète, & le sens de la Prophétie, ont trouvé qu'il y étoit parlé de deux Rois. C'est pourquoi, disent-ils, il faut diviser cet Oracle en deux, en appliquer une partie à *David*, le premier de la Tribu de Juda qui ait été honoré du titre de Roi, & rapporter le reste au *Messie*, qui doit être le dernier Roi de cette Race, mais beaucoup plus grand & plus puissant que tous les autres. C'est ce que *Maimonides* traite au long à la fin de la *Misna*.

Au même endroit cet illustre Rabbin refute ceux qui prétendent, que sous le Règne du Messie la Nature doit changer de face, & que les choses y doivent prendre tout un autre cours, pour ne cesser jamais dans la suite. Il dit qu'ils ont mal entendu les paroles du Ch. II. d'Esaië, dans lesquelles il y a du mystère, & qui signifient que les personnes pieuses, quoi qu'environnées des méchans, jouiront d'un parfait repos, & n'auront rien à craindre d'eux. La querelle que *Rabbi Abraham*, fils de *David*, fait là-dessus à *Maimonides* est tout-à-fait mal fondée, le passage de *Moyse* qu'il cite ne fait rien à la chose, & regarde le tems du Messie. Il est certain que ce Censeur de *Maimonides*, tout habile qu'il est, dit souvent des choses qui ont quelque aparence mais peu de solidité, & qui ne sauroient soutenir un examen un peu sévère. Lors que je repasse dans mon esprit les Sacrifices, les Cérémonies, le Culte entier, dont le Prophète *Ezéchiël* fait la description à la fin de son Livre, je ne puis m'empêcher de penser au sens de cette Prophétie, & de chercher le tems auquel on la doit rapporter. Car il est certain que tout ce Culte diffère entièrement du Service Mosaïque, & que jamais il n'a été en usage parmi les Juifs, comme ils l'avoüent eux-mêmes. Voici ce qu'en pensent les Talmudistes dans le Traité qu'ils appellent *Menachoth*, selon l'abrégé qu'en a fait *Maimonides* au Liv. 8. Ch. 2. de la *Misna*; Tous les Sacrifices, dont parle *Ezéchiël*, & tout ce qu'il dit du nombre des oblations, & de la manière de faire le Service divin, tout cela n'est autre chose

chose que des Sacrifices Pacifiques, qui n'ont jamais été en usage parmi les hommes. Le Prophète fait la description de la manière dont se feront les Sacrifices Pacifiques dans la dédicace du nouvel Autel, lors qu'on aura bâti le troisième Temple, c'est à dire au tems du Messie. Ce n'est pas là une fable du Talmud, ni une rêverie Rabbinique, c'est une chose très vraie & très certaine. Le Prophète parle d'un autre Temple & d'autres Cérémonies, qu'on célébrera dans le Royaume du Messie, il fait même une description fort exacte du Temple, de sa structure, de ses parvis, de ses portes, & de tout le reste. Les Juifs disent qu'on ne comprend pas tout-à-fait bien la construction de cet Edifice : Qu'Esdras bâtissant le second Temple, sur le modèle de celui de Salomon, se régla aussi, autant qu'il lui fut possible, sur ce qu'Ezéchiél dit du troisième Temple, il en prit ce qu'il put entendre, & laissa le reste qui étoit trop obscur & trop difficile. C'est-là ce que *Maimonides* rapporte au Ch. 1. de son *Halacha Beth Habbechira*. La structure du Temple, que Salomon fit bâtir, est expliquée au livre des Rois : le Temple futur sera bâti de la même manière, quoique ce qu'en dit Ezéchiél soit fort obscur. Ceux qui du tems d'Esdras construisirent la seconde Maison suivirent le modèle du Temple de Salomon, & en même tems la description de celui d'Ezéchiél. Les Juifs se trompent cependant fort grossièrement, de croire que le Temple que le Messie fera bâtir, sera matériel, qu'on pourra le voir, & y aller & venir. Nous savons bien le contraire, nous à qui Dieu a fait la grace de nous faire naître sous le Règne du

Messie promis. Tout ce que le Prophète dit de l'ordre & des parties de ce Bâtiment a un sens mystique: & il seroit bien difficile de l'expliquer en détail. Pour moi je donne de bon cœur à chacun le même conseil, que *Xenophanes* le *Colophonien* donne dans *Varron* sur un autre sujet; il dit, *Qu'on ne doit pas faire passer ses pensées, pour des choses indubitables. Il n'y a que Dieu qui puisse dire qu'il fait, c'est aux hommes à dire, il me semble.* Les Juifs ont marqué quelques endroits de la Bible, desquels ils défendent la lecture aux enfans & aux jeunes gens; les derniers chapitres de la Prophétie d'*Ezechiel* sont de ce nombre. Ils ont, sans doute, bien fait, car cet endroit est encore plus obscur que le nombre de *Platon*. Que ceux qui se piquent de savoir tout, s'appliquent à débrouiller ces obscurités, qu'il y emploient toutes leurs forces, je suis persuadé qu'ils sueront sous toutes ces difficultez, avant que d'être venus à bout d'en expliquer la moindre chose.

*Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibebo optimum.*

Je pense que les conjectures ne servent de rien dans cette matière. Il est certain qu'il y a des choses dans l'écriture que Dieu n'a pas voulu que les hommes sçussent. Et quoique sous la lumière de l'Évangile nous en connoissions plusieurs qu'on ignoroit auparavant, néanmoins on ne fait pas encore tout. C'est pourquoi je croi qu'il y a de la témérité & de la folie à vouloir pousser ses con-

nois-

noissances touchant les Oracles obscurs, au delà de ce que le St. Esprit en a révélé.

\* Il est pourtant certain qu'il y a parmi les Chrétiens des personnes du premier ordre qui ont entrepris, aussi bien que les Juifs, de faire la description de l'édifice extérieur du Temple, fondés sur ce qui est dit de celui d'Ezéchiël; & cela non seulement à cause que tout y est très exactement décrit, la mesure & les proportions des Chambres & des Appartemens des Prêtres, leurs habillemens, en un mot, toute la forme du Bâtiment. Mais aussi parce que la maniere de faire les Sacrifices, & tout le Culte divin y est si circonstanciée, qu'il faut avouer qu'il n'y a point d'Edifice dont il soit parlé dans l'Ecriture en termes plus formels & plus exprés. Et quoique tous les Chrétiens confessent, que par le Sacrifice de J. C. tous les Sacrifices de la Loi ont été abolis, & qu'à cause de cela on ne peut plus ramener les hommes à cette pratique, sans nier la satisfaction de ce divin Sauveur; car nous croions *que là où il y a remission des péchés, il n'est plus besoin de sacrifice pour le péché*, selon ce qui est dit Hebr. 10. 18. cependant, quelques-uns estiment que cela n'empêche pas que Dieu ne puisse donner des loix sous le nouveau Temple, pour y faire des sacrifices d'action de graces, & pour confesser devant Dieu, que nous ne sommes pas aussi purs que nous le devrions être; comme il est certain que même après la satisfaction de J. C. pour nous, il faut que nous disions encore à Dieu, *Pardonne nous nos offenses*. Il y en a qui pas-

sent plus avant, & qui prétendent prouver ces Sacrifices qui restoient à faire par le Pse. 51. & cela n'est pas tout-à-fait sans apparence. En effet, il semble que le Prophète veut dire principalement que Dieu ne prend point plaisir aux sacrifices typiques tels qu'on les offroit sous la Loi, mais qu'après le renouvellement des choses, après que Jérusalem & le Temple auront été rebâties, il prendra plaisir aux nouveaux, qu'on offrira sur son Autel, pour le remercier de la justice que le Rédempteur a apportée aux hommes. Il y a aussi des Théologiens qui veulent que l'ordre de la structure du Temple de Jérusalem, n'a été conservé si soigneusement dans les proportions des Colonnes d'airain de Salomon, que pour servir de modèle dans la construction d'un nouveau Temple. Il y a aussi de savans Architectes qui ont remarqué que les mesures d'Ezéchiel, servent de règle pour calculer & mesurer exactement les dimensions du Temple de Salomon; ce qui est tout-à-fait digne de remarque, & que l'Écriture ne nous apprend pas inutilement.

---

### C H A P I T R E XVIII.

*Etat des Juifs après la venue du Messie. Du rappel des Juifs, qu'on attend encore. Excellence de ce Peuple, même aujourd'hui. Obligations que les Chrétiens ont aux Juifs. S'ils ont corrompu l'Écriture sainte. Exactitude & bonne foi des Massoréthés.*

**D**ieu a voulu que les Juifs fussent son Sacerdoce Roïal, son Peuple élu, les Gardiens & les

les Dépositaires de la Religion & du Service divin, jusqu'au jour qu'il devoit faire lever le Soleil de justice sur l'horison de l'Eglise, & envoyer au monde le Messie qu'il avoit promis. Mais le tems de sa manifestation étant venu, le Fils de Dieu a répandu indifféremment sur toutes les Nations, les bienfaits dont le seul Peuple d'Israël jouissoit auparavant; il a fait annoncer le salut aux Nations les plus éloignées, quoi que les seuls fidèles en aient été rendus participans. Et c'est ici que commence la révolution la plus admirable qui ait jamais été. Les Peuples les plus barbares & les plus idolâtres ont reçu avec joye & avec admiration cet Auteur & ce Consummateur du salut, qui du plus haut Ciel étoit descendu sur la terre, pour remédier aux miseres des hommes: pendant que les Juifs, auxquels il avoit été promis par tant d'Oracles, qui désignoient & le tems & le lieu de sa naissance, ne le connoissoient pas, quoiqu'il fût au milieu d'eux. Tant leur aveuglement & leur stupidité étoient extrêmes. Les yeux de ce Peuple étoient fermés, & leur cœur occupé d'autres objets refusoit d'appercevoir les caractères éclatans qui distinguoient le Messie qui leur parloit. C'est pour cela que Dieu les abandonna & les rejetta, ensorte qu'encore aujourd'hui *il mange la lentille, & font des regrets pour la perte de leur droit d'aînesse.* Leurs crimes, dit le Prophète Jeremie, sont écrits sur *un Diamant très-dur.* Et ce que j'y trouve de pire, c'est qu'ils ont bien voulu subir les peines auxquelles ils sont assujettis, *Son sang*, dirent-ils parlant de celui de J. C.

soit sur nous & sur nos enfans. Ce que St. Paul apprend aux Romains dans l'Épître qu'il leur adresse, est tout-à-fait digne de remarque, \* *Je ne veux pas que vous ignoriez ce mystère, leur dit-il, c'est qu'il est venu un endurcissement en Israël en partie, jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée.* En effet, un tems viendra auquel les Juifs, qui maintenant errent sans savoir où ils vont, seront remis dans le bon chemin. Leur jour viendra, quoi qu'il tarde; car il est bien certain qu'ils sont tombés, mais aussi qu'ils ne sont point tombés sans ressource. Ezéchiel dit au Ch. 36. de sa Prophétie, qu'un jour Dieu leur donnera un cœur nouveau, & les ramenera de leurs égaremens. Alors le voile, dont Moïse se couvrit le visage, sera ôté; ils se convertiront à l'Éternel, qui les a laissés dans les ténèbres, & dans l'ignorance des misères les plus relevés, afin que venant à connoître sa miséricorde & sa clémence, ils y aient recours. Et c'est de cette manière que j'explique le passage de St. Paul, 2. Cor. Ch. 3. v. 16. *Mais quand Israël sera converti au Seigneur, le voile sera ôté.* Passage qui a semblé très obscur à quelques Théologiens, & qui a exercé leur plume. Cette promesse faite aux Juifs, est d'une si grande conséquence, qu'il me semble qu'à cause de cela on ne devrait pas les regarder, quoi qu'aveugles, comme des objets dignes de l'aversion & de la haine publique, puisqu'il leur reste encore de si grandes & de si belles espérances. Ce n'est pas

au

\* Rom. Ch. 11. v. 25.

au moins ainfi que St. Paul en ufoit, puis qu'il parle d'eux avec tant d'éloge & de vénération, quoiqu'ils fuſſent dans l'erreur: *Deſquels*, dit-il, *eſt l'adoption, & les Alliances, & l'ordonnance de la Loi, & le Service divin, & les promeſſes; deſquels ſont les Peres, & deſquels, ſelon la chair, eſt Chriſt.* Quelle Nobleſſe dans le monde peut être plus illuſtre que la leur? Ils content parmi leurs Ancêtres je ne fai combien de Patriarches, de Prophètes, & de Rois, tant de grands hommes d'un courage & d'une vertu tout-à-fait divine, dont les noms ſont écrits au Ciel. Les Juifs d'aujourd'hui, ſont, je l'avoue, des ames baſſes & vénales; & on ne trouve rien, ſoit dans leur manière de vivre, ſoit dans leurs occupations, qui réponde à l'élevation & à la grandeur de leur origine. Mais cela n'eſt pas étonnant. Les moeurs & les coutumes ont leurs révolutions, ainſi que les années. Le même jour qui les a aſſujettis, qui leur a ravi leur liberté, & les a fait tomber dans l'eſclavage, leur a auſſi en même tems fait perdre tous leurs beaux ſentimens, en ſorte qu'il ne leur reſte plus aucune trace de leur ancienne généroſité. Il y a quelque choſe de divin dans ce que le bon *Enméé* dit à ſon Roi *Ulyſſe* dans *Homère*:

Ἡμῶν τῆς ἀρετῆς ἀποαίνυται εὐρύοπα Ζεὺς  
 Ἄνερως εὖτ' ἂν μὲν κατὰ δούλιον ἡμῶν ἔλῃσι.

Il en eſt de l'eſclavage comme de ces petits coffres, dans leſquels les Charlatans renferment les Nains enveloppés dans des langes; non

ſeu-

seulement ils les empêchent de croître, mais ils les rendent encore plus petits qu'ils n'étoient; l'esclavage de même borne & abaisse les courages les plus élevés, & abâtardit tôt ou tard les inclinations les plus généreuses. Quelle élévation d'esprit peuvent avoir des personnes qui, depuis tant de siècles, font le rebut, la fable & la risée de tout le monde? Les grands & les petits leur font des insultes, & les méprisent souverainement. Ils ont eû à essuier toute la fureur des Empereurs Païens. *Tibère* dispersa leurs jeunes gens dans les Provinces dont l'air étoit le plus mal sain. Celui de Sardaigne étoit tout-à-fait pestilentiel, il y en envoya 4000. afin qu'ils y mourussent misérablement. *Tite* n'en fit guère moins périr dans les spectacles de Gladiateurs, & dans les combats contre des bêtes, lesquels il fit faire à *Beryte* & à *Césariée*. *Trajan* lui même, le plus doux & le plus débonnaire de tous les Princes, leur défendit de lire leur Loi, défense qui fut réitérée plusieurs fois dans la suite par ses Successeurs. Ce fut pour eux une grande affliction, *Rabbi Zachuth* la met au nombre des persécutions: *Ils persécutèrent les Juifs*, dit-il, *les empêchant de lire la Loi*. Mais ce sont des Païens qui ont fait cela. Pour nous, qui avons une plus grande liaison avec les Juifs, aimons les, puisque nous avons ceci de commun avec eux, que nous observons les Commandemens d'un même Dieu, & que nous nous réglons suivant sa Parole. St. Paul désire d'être fait anathème pour eux, tant il les aime. *Si les Prémisses sont saintes*, dit ce même Apôtre au Chap. xi. des

des Rom. aussi est la masse, & si la racine est sainte, aussi sont les branches.

Je ne ferai point ici un pompeux panégyrique de cette Nation. Je n'ai jamais aimé à faire le déclamateur. Cependant j'oserai dire que nôtre Religion lui a de très grandes obligations. Ne sont-ce pas les Juifs qui nous ont conservé la Bible dans toute sa pureté? Combien de corruptions, combien de fautes se feroient glissées dans ce saint Livre, si la garde en eût été commise aux *Lactances*, aux *Augustins*, aux *Gregoires*, aux *Chrysoftomes*, Personnages, à la vérité, saints & pieux; mais tout-à-fait ignorans en la langue Hebraïque? Entre tous les Conducteurs de la primitive Eglise, il ne se trouve qu'un *Origène* parmi les Grecs & un *St. Jérôme* parmi les Latins, qui entendoient l'Hebreu. Tous les autres en ignoroient jusqu'aux élémens. Si par malheur les Copistes par leur négligence eussent corrompu le Texte, ces gens-là auroient-ils été fort propres à corriger ces fautes? Les Juifs au contraire n'ont épargné ni étude, ni travail, pour affranchir des injures du tems les Livres de Moïse, les Prophètes, & les *Hagiographes*. Tout l'honneur leur en appartient, ils n'ont à partager cette gloire avec personne. On trouve dans le Livre intitulé *Fuchasin*, composé par *Rabbi Abraham* de Salamanque, un passage remarquable, qui nous apprend qu'on a corrigé tous les Exemplaires de la Bible sur un Manuscrit très-ancien, écrit de la propre main du célèbre *Rabbi Hillel*, Souverain Sacrificateur des Juifs, lequel étoit

étoit venu en Babylone soixanté ans avant la naissance de nôtre Seigneur Jesus Christ. Ce passage vaut bien la peine que je l'insère ici tout du long : *Dans le Roiaume de Leon , dit-il , on déterra les 24. Livres qu'on appelle Bible , écrits de la main de Rabbi Hillel ; & sur la foi de ce Manuscrit on corrigea tous les Exemplaires. J'ai vu en Afrique une partie de ce MS. laquelle étoit à vendre , & qui de mon tems avoit 800. ans d'antiquité. Kimchi dit dans sa Grammaire sur Pasuk , que le Pentateuque étoit dans la Ville de Toléde.* Ils corrigeoient donc de ce tems-là le texte de la Bible à leur fantaisie , & de leur pleine autorité. Avec quelle facilité n'auroient ils pas pû corrompre les Passages qui combattent leurs erreurs ; puis qu'alors les Chrétiens favoient à peine trois mots d'Hébreu ? Cependant ils ne l'ont pas fait ; le respect qu'ils avoient pour l'Écriture les a empêchés d'y faire la moindre altération.

Il y a eû des personnes qui ont cru qu'ils ont copié de mauvaise foi plusieurs Passages. Mais *Origène* refute admirablement bien ces gens-là dans le huitième Livre de ses explications sur *Esaie*. Toutes les fois que je songe aux travaux des *Massoréthes* , je ne puis m'empêcher d'en être étonné. Ils ont revû avec une application incroyable le Texte de la Bible , ils ont conféré les MSS. & inventé des Points pour fixer la manière dont on devoit lire l'Original. Il faut placer ce fait environ l'an 436. après la destruction du second Temple. Ils ont conté non seulement

combien

combien chaque Livre contenoit de versets , mais aussi combien il y avoit de mots & même de lettres. Ainsi, c'est à leur travail qu'on doit attribuer le bonheur , de ce qu'au milieu de la barbarie , qui dans la suite inonda , pour ainsi dire, le monde, il ne s'est pas perdu un seul *iota* de l'Écriture Sainte. Ce n'est pas sans raison que les Rabbins ont dit, *que la Massore est la forteresse & le rempart de la Loi.* On trouve dans *Rabbi Zschuth*, que j'ai cité il n'y a pas longtems, plusieurs contes Rabbiniques, desquels on peut conclure que les Points & les Accens étoient du tems d'*Esdras*. J'observe cela afin que ceux qui nient que les points soient de l'invention des *Massoréthes*, le puissent ajoûter à leurs absurdes & frivoles argumens. Par même moien, pour le dire en passant, on prouvera que le *Targum d'Onkelos*, étoit déjà écrit du tems d'*Esdras*, puisque le même Auteur l'assûre aussi. Sentiment, qui, bien qu'impertinent, & propre à faire voir combien est ridicule l'autre conjecture, trouvera pourtant des gens qui l'adopteront, quand ce ne seroit que pour faire valoir l'opinion de l'antiquité des Points. Lors qu'on s'est engagé à soutenir un sentiment, on se sert pour cela de tout ce qu'on rencontre, que les preuves qu'on apporte pour appuyer ce qu'on avance, soient bonnes ou mauvaises, qu'importe, on s'en sert à bon conte. Pour revenir à nôtre sujet, si le Texte de l'Écriture Sainte est correct & certain, & s'il a été mis dans un état à ne pouvoir plus changer, c'est aux Juifs qui ont vécu après la destruction du second Temple, que

que nous en sommes redevables. Car après avoir perdu leur autorité, leurs biens & leur liberté, la seule chose de leur premier état, qu'ils tâchent de conserver dans leur misère, c'est l'écriture Sainte, dont le prix est inestimable. Ils y ont réussi & c'est en quoi je les estime; du reste leur aveuglement mérite plutôt de la compassion que de la haine. Ils feuilletent tous les jours les Saints Livres, mais ils n'en comprennent pas le sens, &, qui pis est, ils ne le cherchent pas. C'est pourquoi on peut fort bien leur appliquer ce qu'ils ont accoutumé de dire en stile Rabbinique: *Ils font du principal l'accessoire, & de l'accessoire le principal.* Ce que je trouve en cela de plus fâcheux, c'est qu'ils ne s'aperçoivent pas de leur aveuglement. Tout leur malheur consiste dans l'ignorance où ils croupissent par rapport à la Loi de Dieu, & cependant ils ne regrettent que le mauvais état de leur Patrie, leur éloignement, leur Roïaume, & telles autres choses, dont la possession ou la perte ne sont pas capables de rendre un homme véritablement heureux ou malheureux. Ils ressemblent à cette *Harpaste*, dont parle *Senèque*; c'étoit une sôle qui étoit au service de sa femme, elle vint à perdre la veue tout d'un coup: *Elle ne savoit pas qu'elle étoit aveugle, & à tous momens elle prioit son Maître de changer de maison; la sienne étant, disoit-elle, si obscure, qu'on n'y voioit goutte.* Voilà justement la disposition des Juifs, ils portent par tout où ils vont la cause de leur mal dans leur propre sein, & ils n'en savent rien. Si Dieu leur faisoit aujourd'hui la grace de les rétablir

dans la Terre de Canaan, ils n'en seroient pour cela pas moins endurcis. Le voile qu'ils ont sur les yeux les accompagne & les suit en quelque lieu qu'ils aillent, & il ne sera ôté, qu'après qu'ils auront souffert les peines, qui sont dûes à leur obstination & à leur incrédulité.

\* Veut-on favoir quels sont les Livres de la Sainte Ecriture, que nous tenons des Juifs? Ce sont ceux que nous appellons le Vieux Testament. Ils ont été écrits originairement en Hébreu, & on les a traduits dans la suite en diverses langues. Cette divine Ecriture contient 22. Livres, que les Hébreux ont divisés depuis très long-tems en trois parties, *la Loi, les Prophètes, & les Psaumes.* Les Juifs conviennent tous unanimement que cette division a été faite par *Esdras*: & on ne peut pas douter qu'elle n'ait pour le moins près de 1700. ans d'antiquité, puisqu'il est clair qu'elle étoit en usage du tems que *Jésus-Christ* prêchoit sur la terre. Car faisant allusion à cette division, il dit au Ch. 24. de St. Luc *vs. 44. Qu'il étoit écrit de lui dans la Loi, dans les Prophètes, & dans les Psaumes.*

La Loi est comprise en cinq Livres, écrits par Moïse lui même en Hébreu, & en caractères Hébreux, qui sont les mêmes que les Samaritains d'aujourd'hui. Après la captivité de Babylone, les Juifs étant retournés dans leur País sous la conduite de *Zorobabel*, *Esdras* avec les 120. Membres de la Synagogue de Jérusalem, parmi lesquels se trouvèrent les Prophètes *Aggée, Malachie, Daniel, Sçadrac,*

*Mefcas, Habednego, Nehemie, Jefus, Mardocheus, Zacharie, & quelques autres encore; Esdras, dis-je, conjointement avec tous ces saints Personnages, fit une nouvelle collection de l'Ecriture, & principalement de la Loi, la mit en ordre, en fit la lecture devant le Peuple, & la lui donna écrite en caractères Caldaïques, & divisée en 22. Livres. Il y en avoit encore en Bourgogne il y a 500. ans une Copie, que Rabbi Moïse fils de Maimon dit avoir vûe, & conférée avec celle qu'il avoit apportée de Jérusalem, à laquelle il la trouva conforme.*

Les Juifs ont toujours eû beaucoup plus de vénération pour cette partie de l'Ecriture qu'on appelle *la Loi*, que pour les autres. Preuve de cela, c'est qu'ils faisoient un crime à un homme qui auroit mis les Livres des Prophètes, & des Psaumes sur celui de la Loi, au lieu qu'il étoit permis de placer ce dernier sur les deux autres. Ils ne divisoient point les 5. Livres de la Loi en Chapitres, comme nous, mais ils en faisoient 54. Parties, qu'ils nommoient *Parasches*; chaque Sabbat ils en lisoient une, & cela duroit toute l'année. Ils observèrent cette coutume jusqu'au tems de la persécution excitée par *Antiochus Epiphanes*, qui fit brûler le Volume de la Loi, & en défendit la lecture aux Juifs. Pendant que cette affliction dura, ils lisoient quelques Versets des Prophètes, qui avoient du rapport avec la *Parasche* qu'ils auroient dû lire. Mais aiant été délivrés de cette tyrannie par la valeur des *Macchabées*, ils reprirent

rent leur ancienne coutume, & ajoutèrent à la lecture des *Parasches*, quelques Versets des Prophètes, qu'ils avoient accoutumé de lire durant le tems qu'ils étoient privés de la lecture de la Loi.

L'antiquité de cette pratique se recueille du Chap. 13. des Actes des Apôtres v. 14. où l'on trouve ces paroles: *Etans entrés en la Synagogue, au jour du Sabbat, ils s'assirent: or après la lecture de la Loi & des Prophètes, les Principaux de la Synagogue, &c. & au v. 27. Ils ont même en le condamnant accompli les paroles des Prophètes, qui se lisent chaque jour de Sabbat.* Et plus expressément encore, au Chap. 15. v. 21. *Car quant à Moïse, il a d'ancienneté des gens par chaque Ville qui le prêchent, vû qu'aux Synagogues il est lû chaque Sabbat.* Cette coutume dure encore parmi les Juifs. Pour ce qui est de la division en chapitres & en versets, on ne fait pas bien qui en est l'Auteur.

Les Juifs nomment le premier des cinq Livres de Moïse, *Bereschit*, c'est-à-dire, *au commencement*, parce que ce sont les premières paroles de ce Livre: de-là vient qu'ils appellent leur première tâche Sabbatique, *Parascha Bereschit*. Les Grecs ont appelé ce Livre *Genèse*, c'est-à-dire, *génération*, à cause qu'il traite principalement de l'origine & de la création de toutes choses. Quoique la Loi n'ait été donnée que 430. après *Abraham*, la Genèse ne laisse pas d'être mise au nombre des Livres de la Loi, parce qu'elle contient les fondemens des Loix de

Moïse : car il est certain que les Patriarches ont été conduits par la loi de l'Esprit de Dieu, aussi bien que par la loi de la Nature : & qu'ils ont eû des révélations touchant leur culte, comme il est aisé de voir par les Sacrifices qu'ils offroient, auxquels Dieu, sans doute, n'eût point pris plaisir, s'il ne les eût ordonnés. Ils ont eû aussi quelques préceptes concernant les Loix Morale, Judicielle & Cérémonielle ; par exemple, la Loi des Premiers-nés & plusieurs autres, que Dieu approuva & confirma dans la suite, (après que, selon sa promesse, il eut fondé la République, & choisi pour son Eglise la Postérité d'Abraham) il confirma, dis-je, ces Loix, les renouvella, leur donna une plus grande étendue, & y en ajoûta une grande quantité d'autres, se servant pour l'exécution de cet ouvrage, du ministère de son Serviteur Moïse. Ce n'est donc pas sans raison que ce Livre a été mis au nombre des Livres de la Loi, puisqu'il est du même Auteur qui l'a donnée.

Les Juifs appellent le second Livre *Veeleh Schemoth*, ce qui signifie, & ce sont ici les noms, parce qu'il commence par ces paroles. Les Grecs & les Latins, à leur imitation, l'ont appelé *Exode*, c'est-à-dire, *sortie*, à cause que la sortie des enfans d'Israël hors d'Egypte, est ce qu'il y a de plus mémorable dans ce Livre.

Les Juifs suivant la même méthode nomment le troisiéme Livre *Vajikra*, & il appella. Mais les Grecs & les Latins l'appellent *Lévitique*, à cause qu'il traite de la Charge & du service des Lévites.

Ils appellent le quatrième *Vajedabber*, & il parla : & les Grecs le nomment *Aritbmos*, les Latins *Numeri*, c'est-à-dire, *Nombres*, à cause qu'il commence par le dénombrement du Peuple, & qu'il en contient plusieurs autres dénombremens.

Le cinquième & le dernier est celui que les Juifs appellent *Elleh Haddevarim*, ce sont les *Paroles*. Mais les Rabbins le nomment *Misne*, c'est-à-dire, *Loi* récapitulée. Les Grecs, & peut-être aussi les 70. Interprètes, l'ont appelé *Deuteronomie*, c'est-à-dire, *seconde Loi*, non qu'ils creussent que c'étoit une Loi différente de la première, mais à cause qu'il contient la répétition des Loix dont il est parlé dans les trois Livres précédens. Les Juifs appellent ces cinq Livres, *Sepher Thorah*, le *Livre de la Loi*, ils leur donnent aussi le nom de *Chamistah Chomsche*, c'est-à-dire, *Loi des cinq Livres*, à peu près comme les Grecs les appellent le *Pentateuque*.

Ils comprennent deux choses principales, savoir l'Histoire & la Loi écrite. L'Histoire contenue dans ces cinq Livres comprend la narration de ce qui s'est passé dans l'espace d'environ 2489. ans, depuis la création du monde jusqu'à la mort de Moïse.

On trouve dans cette histoire l'origine & la création de l'Univers ; celle de l'Homme, sa chute, & la première promesse de la Rédemption ; la submersion du genre humain sous les eaux du Déluge, & sa réparation par le moïen de Noé & de ses enfans. Ensuite la vocation d'Abra-

ham; les promesses faites à lui & à sa Semence; l'entrée des enfans d'Israël en Egypte; leur multiplication; leur sortie de ce pais de servitude, sous la conduite de Moïse; leur passage de la Mer Rouge; leurs voïages dans les déserts de l'Arabie; leurs combats contre diverses Nations; la publication de la Loi sur la Montagne de Sinaï, la construction du Tabernacle, & mille autres événemens considérables. Toutes ces choses ne sont pas de simples narrations, mais elles ont aussi un sens mystique, qui se rapporte au Nouveau Testament, sans préjudice de la vérité de l'histoire. De ce nombre est le Déluge sous lequel le genre humain fut enseveli Gen. 7. vs. 6. Type de la submersion des péchés des fidèles dans le Sang de Jésus-Christ, dont le Baptême est l'Antitype, 1. Pier. 3. vers. 21. 22.

\* Il faut de plus mettre dans ce rang *Melchisedec*, Roi de *Salem*, Sacrificateur du vrai Dieu, Gen. 14. Type illustre de Jésus-Christ & de son Sacerdoce Roïal, Pse. 110. vs. 4. Heb. 7. vs. 6. 7. *Hagar* & *Sara* doivent aussi être regardées comme deux figures des deux Alliances, l'ancienne & la nouvelle. *Hagar* représente la Montagne de Sinaï en Arabie, & la Jérusalem terrestre, asservie à

\* Il faut prendre garde que c'est l'Auteur des Additions qui parle ici, & qui suppose que *Melchisedec* étoit un type de J. C. Ce qui va contre le sentiment de *Cunæus* qui prouve le contraire dans le 3. Liv. Je dis ceci de peur que par mégarde on n'impute une contradiction à ce savant Auteur, qui n'est pas homme à faire de pareilles béveues; cet avertissement doit servir pour les autres endroits où la même chose arrive.

la Loi des Cérémonies : *Ismaël* son fils est le type de ceux qui vivent sous la servitude de cette Loi. *Sara* étoit la figure de la Jérusalem d'enhaut & du Nouveau Testament, qui ne respire que grace & que remission des péchés, non pas en vertu du sang des taureaux & des boucs, mais par l'efficace de celui de *Jésus-Christ*. *Isaac* fils de *Sara* est l'image de ce divin Seigneur, c'est pourquoi les Croïans sont appellés enfans d'*Isaac*. Gal. 4. Le passage de la Mer Rouge Exod. 14. est une figure expresse du Baptême 1. Cor. 10. vers. 2. La *Manne* que Dieu fit tomber du Ciel pour la nourriture des enfans d'*Israël* dans le desert, Exod. 16. figuroit *Jésus-Christ* la viande spirituelle de nos ames, Jean 6. vers. 32. 33. 35. & en même tems les dons du St. Esprit, Apoc. 2. vs. 17. où il est appellé la *Manne cachée*. Le Rocher d'*Horreb* & l'eau qui en sortit signifient le corps de *Jésus-Christ* & son sang répandu pour le salut des hommes : St. Paul l'appelle la *Pierre spirituelle*, 1. Cor. 10. vs. 4. Le Serpent d'airain que *Moïse* éleva sur une perche dans le desert, & à la vûe duquel les blessures causées par les Serpens brûlans étoient guéries, Nomb. 21. vs. 9. étoit un type de nôtre Seigneur élevé sur la croix, par lequel sont guéries les morsures du Serpent ancien. Ce Divin Sauveur lui-même se compare à ce Serpent d'airain lorsqu'il dit Jean 3. vs. 14. *Or comme Moïse éleva le Serpent au désert : ainsi faut-il que le fils de l'homme soit élevé ; afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la*

*vie éternelle.* Les Livres de Moïse sont tous pleins de types de cette nature.

La seconde partie principale que j'ai dit qui étoit contenue dans les 5. Livres de Moïse, c'est la Loi écrite. Les Hébreux ont fait l'énumération des Préceptes qui se trouvent dispersés çà & là dans ces 5. Livres; ils en ont trouvé 613. 365. négatifs, & 248. affirmatifs: & là-dessus, comme ils ne laissent rien passer sans subtiliser, ils ont observé qu'il y avoit précisément autant de préceptes négatifs qu'il y a de jours dans l'année; & autant d'affirmatifs que de membres dans la composition du corps humain; d'où les Rabbins tirent cette moralité, qu'il faut que nous aïons la Loi de Dieu présente à nôtre esprit tous les jours de l'année, & que nous consacrons tous les membres de nôtre corps au service de Dieu & à l'observation de ses commandemens.

Moïse divisa toutes ces Loix en trois classes: il appella la première *Mizvoth*, Loix; la seconde *Chukkim*, Statuts, & la troisième *Misshpath*, Jugemens, Deut. 6. vs. 1. Le vieux Interprète Latin a traduit dans ce passage & dans le Ps. 89. 32. le terme de l'Original, *Chukkim*, par celui de Cérémonies. Il le faut tourner ainsi selon *de Lyra*, & quelques Rabbins comme *Kimchi*, *Rab. Salomon*, & autres. C'est pourquoi on réduit communément à trois classes ces 613. Préceptes, auxquels on donne le nom de *Loi Morale*, *Loi Politique*, & *Loi Cérémonielle*. La division de ces Loix n'est pas si exacte qu'il ne s'en trouve quelques-unes composées de

Loix

Loix Morales, qui sont Politiques en partie, & Cérémonielles en partie, & de Politiques qui sont Morales en partie & Cérémonielles en partie.

La Loi Morale contient dix Commandemens que Dieu lui même écrivit de son doigt sur deux Tables, concernant le devoir de l'homme envers Dieu & envers le Prochain. C'est une Loi commune, fondée sur celle de la Nature, qui oblige, par conséquent, tous les hommes à son observation, soit Juifs, soit Chrétiens, soit Païens, & qui est immuable & perpétuelle; & tant s'en faut que la venue de J. C. l'ait abolie, qu'au contraire ce Divin Sauveur l'a accomplie & perfectionnée. C'est pourquoi il défend non seulement le meurtre, & l'adultère extérieur, mais même la pensée de commettre ces crimes: & parlant de lui même il dit, qu'il n'est point venu pour anéantir la Loi & les Prophètes, mais pour les accomplir, & il ajoute qu'elle durera autant que le Ciel & la Terre. Il nous enseigne que la Loi défend le meurtre, & la racine même du meurtre, je veux dire, la haine & la colere. Voici comment il parle là-dessus au Chap. 5. de St. Matt. vs. 21. 22. & suivans. *Vous avés entendu, dit-il s'adressant aux Scribes, qu'il a été dit par les Anciens, Tu ne tueras point, & qui tuera sera punissable par jugement. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colere contre son frere sans cause, sera punissable par jugement: & qui dira à son frere, Racha, sera punissable par conseil; & qui lui dira, Fou, sera punissable par*

*la géhenne du feu. Vous avés entendu, continue-t'il, au vs. 27. qu'il a été dit par les Anciens, Tu ne commettras point adultère; Mais moi je vous dis, que quiconque regarde une femme pour la convoiter, il a déjà commis adultère avec elle en son cœur.*

Pour ce qui regarde les Loix Cérémonielles, elles ne sont ni générales, ni perpétuelles, elles n'obligent que les Juifs, & cela seulement jusqu'à la destruction du Temple & de la République.

La *Loi Morale*, entant qu'elle contient la Loi de l'amour, est, selon que J. C. lui même s'en explique, le plus grand de tous les Commandemens Matt. 22. vs. 36. à cause qu'elle renferme dans son étendue non seulement l'amour de Dieu & du Prochain, mais aussi parce que la Loi & les Prophètes en dépendent, & qu'elle a, pour m'exprimer ainsi, le pas devant les autres parties de la Loi, principalement devant la Loi Cérémonielle, qui lui est subordonnée: de-là vient qu'elle n'est point abrogée sous le Nouveau Testament, & qu'elle a toujours droit d'exiger l'obéissance qui lui est due; au lieu que la malédiction de la Loi n'a plus de force sous la Nouvelle Alliance, Jesus-Christ l'ayant anéantie par sa mort.

La *Loi Politique* est une dépendance de la Loi Morale. Elle met les armes à la main des Puissances pour s'en servir contre ceux qui la transgresseront Deut. 25. Cette Loi, aussi bien que la Loi Morale, est commune, perpétuelle & toujours la même, à la réserve que sous le Nouveau Testa-  
ment

ment elle n'est pas si rigoureuse qu'elle étoit autrefois, & que l'exécution en est plus du génie de l'Economie Evangelique, laquelle est pleine de douceur & de miséricorde. Tout ce qui se trouve de Cérémoniel dans la Loi Nouvelle, a pris fin avec la République Judaïque, pour laquelle il avoit été fait: Le divorce, par exemple, les décimes, les prémices, & plusieurs autres choses.

La Loi Cérémonielle consistoit dans les Ordonnances touchant le Service Divin, quelles qu'elles fussent. On peut les considérer tant qu'elles regardoient les Juifs seuls pendant que durerait la République, ou bien tant qu'elles avoient été données pour l'instruction tant des Gentils que des Juifs. Ce qu'il y avoit de matériel dans le Tabernacle, dans les Expiations, dans les Sacrifices, dans les Lavemens, dans la Circoncision, dans les Fêtes & dans toutes les autres Cérémonies regardoit les seuls Juifs, & devoit finir avec la République; mais les mystères, que ce Service Typique renferme, sont faits pour tous les Croïans, de quelque Nation & de quelque Economie qu'ils soient. Comme toutes ces choses étoient des figures de celles dont l'accomplissement se trouve en J. C. il a bien falu que, ce divin Seigneur aiant rempli tout ce que les figures représentoient, elles aient été abolies. C'est pourquoi toutes ces Observances n'ont plus aucun usage sous la Nouvelle Alliance, à présent que le Soleil de Justice a fait par son lever disparoître toutes les ombres.

ne peut plus en ramener la pratique sans préjudicier à l'Evangile. C'est ce que St. Paul enseigne clairement Gal. 5. vs. 2. *Voici, dit-il, moi Paul vous dis, que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien.* Et au vs. 6. *Car en J. C. ni Circoncision, ni Prépuce n'a aucune vertu, mais la foi opérante par la charité.* Voies sur ce sujet les vers. 16. 17. 29. du Chap. 2. de l'Epître aux Colos. & les Chapitres 8. & 10. de l'Epître aux Hebr. Jesus-Christ étant donc venu au monde n'a pas anéanti la Loi, mais l'a accomplie. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort il a rempli exactement tous les devoirs, & toutes les Cérémonies que prescrit la Loi. Et dans ses souffrances, s'étant offert lui même à la mort de la Croix, il a accompli la Loi, comme l'Evangile le remarque, lorsqu'il nous apprend que ses os ne furent pas rompus, afin que fût accompli ce que l'Ecriture ordonne (Exod. 12. vs. 46.) de l'Agneau de Pâque, *Vous n'en casserez point les os*, rapportant à J. C. ce qui est dit de l'Agneau Pascal, qui figurait ce Divin Sauveur.

Cette Loi a été abrogée, à cause de sa faiblesse & de son inutilité, *Car la Loi n'a rien amené à perfection, mais elle est une introduction à une meilleure espérance, par laquelle nous approchons de Dieu.* Heb. 7. vs. 19. C'est pourquoi nous ne pouvions être justifiés par la Loi de Moïse, mais seulement par J. C. Act. 13. vs. 38. *Et ce qui étoit impossible à la Loi, parce qu'elle étoit faible en la chair, Dieu l'a fait par l'envoi de son Fils.* De-là vient que la Loi, considérée dans ce sens

extérieur & purement Cérémoniel, est appelée *des Statuts qui ne sont point bons, & des Ordonnances par lesquelles on ne vit point.* Ezech. 20. vi. 25. Mais dans le sens intérieur, elle est appelée, *Statuts, par lesquels, l'homme qui les fait, vit.* C'est cette Loi de laquelle le Prophète David dit tant d'excellentes choses au Ps. 19. Dieu s'est dégoûté de la première Dispensation, Es. 1. 12. Amos 5. 25. Jer. 7. 21. mais la seconde est la nouvelle Loi, & la nouvelle Alliance que Dieu a faite avec les Israélites. Jer. 21. 31. Heb. 8. 8. Non pas selon l'Alliance qu'il fit avec leurs Pères, lors qu'il les retira hors d'Égypte, Alliance qui consistoit en ablutions & en purifications extérieures; mais d'une toute autre manière, écrivant sa Loi dans leurs cœurs, leur pardonnant leurs péchés pour ne s'en ressouvenir jamais, en vertu du Sacrifice de J. C. Ces Observances étoient donc inutiles aux Juifs, en elles mêmes; mais par rapport au commandement de Dieu elles leur étoient d'un grand usage. Par les Sacrifices, par la Circoncision, & par je ne sai combien d'autres Cérémonies que Dieu leur avoit ordonné de pratiquer, ils se trouvoient séparés & distingués des Nations, que Dieu laissoit marcher dans leurs voies, & c'étoit là la marque à laquelle on reconnoissoit l'honneur que Dieu leur avoit fait de les choisir pour son Peuple. D'ailleurs, les Cérémonies servoient à empêcher les Juifs de tomber dans l'idolâtrie, à laquelle ils avoient un extrême penchant; & à les maintenir dans l'unité de la foi, & de l'amour fraternel; c'est pourquoi Dieu n'a voulu  
avoir

avoir parmi eux qu'un Tabernacle & qu'un Autel. C'étoit encore pour exercer ce Peuple, naturellement indocile, à l'obéissance à laquelle Dieu prenoit plus de plaisir qu'aux Sacrifices. Enfin, c'étoit principalement pour l'amener à J. C. par le moien des ombres & des figures, & pour le rendre participant des fruits de ses souffrances & de sa mort, & des biens Evangeliques; sur quoi la matiere qui est traitée dans ce Livre-ci, ne nous permet pas de nous étendre davantage.



# LA REPUBLIQUE

DES

HEBREUX.

LIVRE II.

## CHAPITRE I.

*La Famille des Souverains Sacrificateurs. On se trompe sur le sujet d' Alcime. Qui faisoit les Souverains Sacrificateurs. Grace accordée par l'Empereur Claude au Roi de Chalcis. Fonctions du Souverain Sacrificateur. En quel tems il en faisoit la plus noble. L'Habit qu'il portoit alors. Erreur de Joseph; il a été trop vite dans cette rencontre, & a trompé tous ceux qui l'ont suivi. Refutation de cette erreur. Sentiment de Maimonides est le véritable.*

**L**A Souveraine Sacrificature étoit, après la Roïauté, le rang le plus éminent & le plus honorable. De-là vient que les Rabbins ont accoutumé d'observer que l'ancien Israël étoit orné, pour ainsi dire, de trois Couronnes, la Roïauté, la Souveraine Sacrificature,

ture, & la Loi. Après avoir fait mention des Rois, & en avoir dit ce qui m'en a semblé de plus nécessaire, je vais parler ici des Sacrificateurs, sans me mettre en peine de suivre un ordre méthodique. Quoique Moysé eût établi douze Familles Sacerdotales, & que David en eût accru le nombre jusqu'à vingt-quatre, il n'y en avoit cependant qu'une qui eût droit au Pontificat, & à cause de cela elle surpassoit beaucoup les autres en noblesse. *Josèphe* rapporte qu'*Onias*, Fils d'*Onias* Troisième, jeune homme de la famille Pontificale, voiant que par la faveur & le caprice d'*Antiochus* le Pontificat étoit donné à *Alcime*, qui descendoit, à la vérité, d'une Famille Sacerdotale, mais non pas de la Race des Pontifes, & ne pouvant souffrir cette injustice, s'enfuit en Egypte, pour y faire construire un Temple. \* Le sçavant *Sigonius* se trompe visiblement, lorsqu'il dit qu'il étoit Lévitte, mais non pas de la Famille d'*Eleazar*, ou d'*Ithamar*. Pour découvrir cette erreur il n'y a qu'à lire ce que dit *Josèphe* parlant de cet *Alcime* au Ch. 8. du Liv. 20. de ses Antiquités. Après *Alcime*, *Judas Macchabée* tint aussi le Pontificat, auquel il n'avoit aucun droit, si l'on considère la succession, quoiqu'il fût de Famille Sacerdotale. Il paroît par-là, que bien loin que tous les enfans d'*Aaron* eussent droit à la succession Pontificale, il y en avoit peu qui pussent y prétendre légitimement. Le Souverain Pontife étoit établi sur tous les autres Sacrificateurs. Quelle que fût sa puissance & sa dignité.

\* In Lib. 5. cap. 20.

dignité, c'étoit le grand *Sanhedrin* qui la conféroit & c'est de lui qu'elle dépendoit. C'est le sentiment de *Maimonides*, au Ch. 4. de son *Halacha Cele Hammikdash*. Hérode, qui se mettoit fort peu en peine qu'une chose fût juste ou injuste, pourvû qu'il y trouvât ses intérêts, entreprit de faire & de déposer à sa fantaisie les Souverains Sacrificateurs. Enfin, le droit de les élire fut donné par l'Empereur *Claude* à *Hérode Agrippa* Roi de Chalcide, & les Successeurs de ce Prince le conservèrent jusqu'à la fin de la guerre des Juifs contre les Romains.

\* Pour ce qui est des autres Sacrificateurs, ils faisoient leurs fonctions selon que le sort en décidoit, car ils se servoient de ce moien pour savoir qui officieroit. Il n'y avoit que le seul Souverain Pontife qui eût droit d'exercer, quand il lui plaisoit, quelque fonction que ce fût du Service Divin, il n'y avoit ni ordre, ni tour auquel il fût assujetti. La fonction la plus noble, & la plus relevée qui fût attachée au Pontificat, c'étoit le privilege qu'avoit le Pontife d'entrer dans cette partie intérieure du Temple, que les Juifs appellent *le Saint des Saints*. Ce qui n'arrivoit qu'une fois l'année, le jour de la fête des Propitiations, & précisément à l'heure destinée au Sacrifice expiatoire. Nous parlerons plus amplement de cela dans la suite. Jusqu'ici il n'y a eû personne qui ait disputé touchant l'habit que portoit le Souverain Sacrificateur,

Tom. I. I lors.

\* R. *Maim.* in cap. 5. *Hal. Cele Hammikdash.*

lorsqu'il entroit dans ce lieu auguste au jour solennel marqué pour cette entrée. Tout le monde a crû sans contestation, qu'alors il étoit revêtu de deux habits, dont l'un étoit appellé *Ephod*, qui couvroit les épaules, & l'autre *Coschen* ou *Rational*, à cause qu'il couvroit la poitrine, le siège du cœur & de la raison. Mon dessein n'est pas de parler de la façon de ces deux Vêtemens, dont la richesse & l'ouvrage étoient admirables. Ce n'étoit qu'or, que pourpre, qu'écarlate, que pierres précieuses, comme on le peut voir dans la description qui en est faite au Ch. 28. de l'Exode. Je dis seulement que le Souverain Pontife ne se seroit jamais de ces Vêtemens, lorsqu'il entroit dans le Sanctuaire. Je sai bien que ceci est directement opposé à l'opinion reçue, mais un sentiment pour être commun n'en est pas toujours plus vrai, comme je prétens le faire voir assés clairement par cet exemple. Je suis fâché d'être obligé de me déclarer contre *Josephe*; je sai qu'il étoit issu d'une Famille Sacerdotale, qu'il a exercé à Jérusalem des Charges fort honorables, & écrit des choses qui se passioient devant ses yeux. Mais avec tout cela il n'est pas infallible, & il n'y a point d'Ecrivain, quelque accompli qu'il soit, qui ne puisse quelquefois se tromper. C'est ce qui est arrivé à *Josephe*. Il parle de l'*Ephod*, & du *Coschen* au Ch. 15. du 5. Livre de la Guerre des Juifs, & voici ce qu'il en dit: *Le grand Sacrificateur n'étoit pas toujours revêtu de cet habit, mais d'un autre moins riche, & il ne le portoit qu'une*



Les Habits d'or du grand Prêtre .





*Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a title or description.*



*Vêtemens Blancs pour la Fête des Propitiations.*

fois l'année lors qu'il entroit dans le Saint des Saints, le jour de la célébration du Jeûne général. Tous les Savans ont embrassé ce sentiment d'un commun accord, sans que personne ait ôsé seulement en douter. Mais *Josèphe* devoit se souvenir, que le souverain Pontife avoit quatre Vêtemens particuliers faits de lin & blancs, dont il se servoit uniquement lors qu'il offroit ce célèbre Sacrifice expiatoire tous les ans une fois. Ce qui a fait que les Juifs les ont appellez *Bagde laban*, Vêtemens blancs. \* *Maimonides* en parle, & voici ce qu'il en dit : Il y avoit quatre habits blancs avec lesquels le Pontife faisoit le Sacrifice le jour du Jeûne. Ils étoient blancs, & de lin sans mélange. Savoir la Tunique, la Ceinture, les Caleçons & la Mitre. Le jour du Jeûne est le dixième du mois de *Tisri*, & celui auquel le grand Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints. Les Talmudistes sont les premiers qui se sont appercûs de cela. Je ne puis assés m'étonner que ni *Josèphe*, ni aucun de ceux qui l'ont suivi n'aient pas pris garde au passage qui se lit dans le Ch. 16. du Levit. d'où ce que j'ai avancé se recueille fort naturellement. Dieu y donne à Moïse ses ordres touchant le jour du jeûne & des expiations, & lui dit ; Parle à *Aaron* ton frère & qu'il n'entre point en tout tems au Sanctuaire au dedans du voile devant le Propitiatoire, qui est sur l'Arche, afin qu'il ne meure : car je me montrerai en la nuée sur le Propitiatoire.

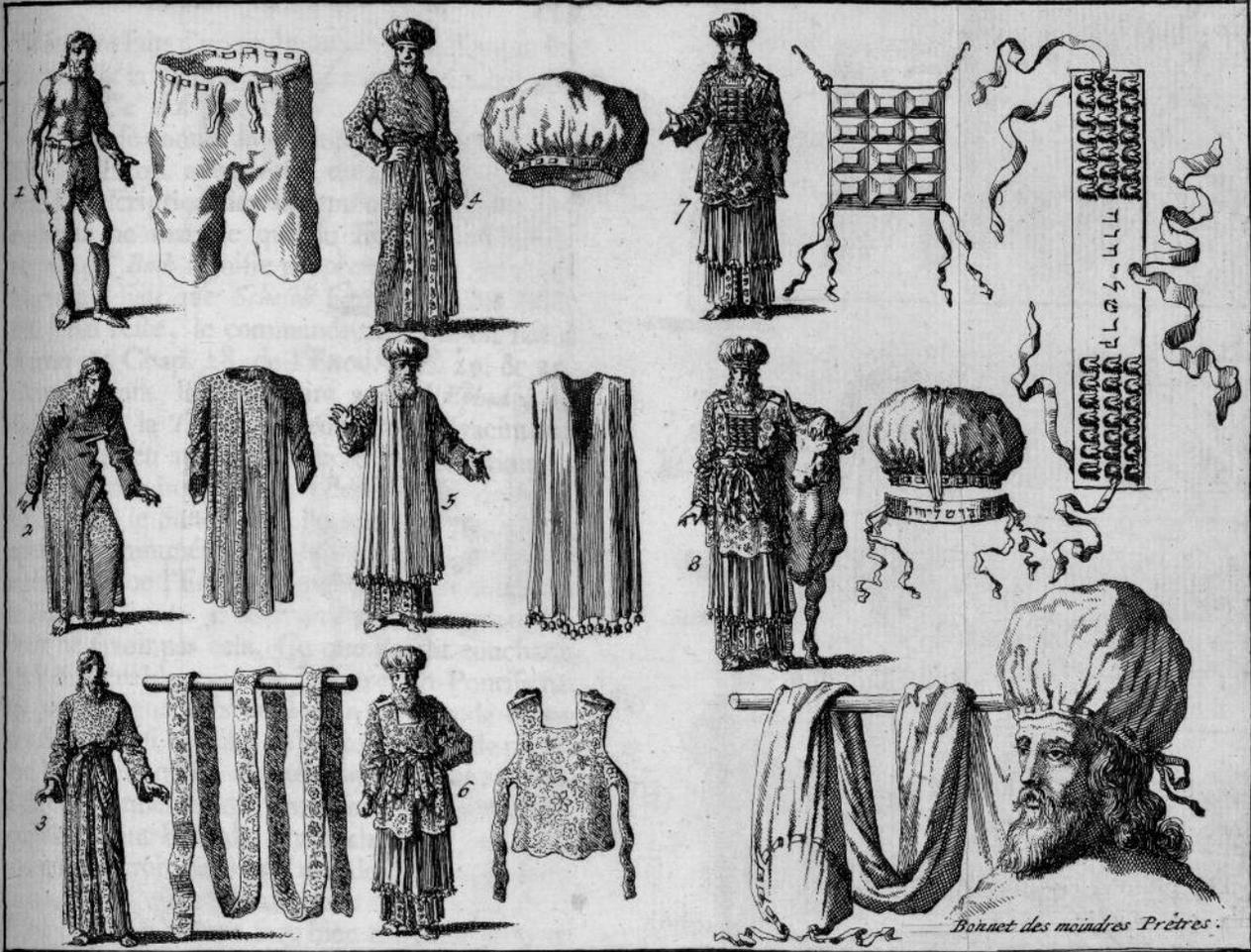
I 2

Aaron

\* Hal. Cele Hatmikdash ex Tract. Talm. qui vocatur Mas-sachia Joma.

*Aaron entrera en cette manière au Sanctuaire, après qu'il aura pris un bouveau de la vacherie en offrande pour le péché, & un mouton pour l'holocauste. Il vêtira la sainte Chemise de lin, aiant mis les Caleçons de lin sur sa chair, & se ceindra du Baudrier de lin, & portera la Tiare de lin, qui sont les saints vêtements. Il ajoûte encore à la fin du Chapitre, le Sacrificateur fera la propitiation aiant vêtu les Vêtements de lin, qui sont les saints Vêtements. Pour ce qui est des autres habits, que le souverain Sacrificateur portoit hors du Sanctuaire ils sont assés connus. Les Talmudistes les appellent *bagde zahab*, c'est-à-dire, *Vêtements d'or*, non qu'ils fussent tous tissus d'or, mais à cause qu'ils étoient fort riches. Il y avoit huit sortes de Vêtements de cette espèce, quatre communs au souverain Pontife & aux Prêtres inférieurs, savoir, la *Robbe longue*, les *Caleçons*, la *Ceinture*, & la *Mitre*, & quatre autres dont le souverain Pontife seul se servoit, savoir la *Tunique* de couleur d'Hyacinte, avec les *Clochettes*, & les *Grenades d'or*, l'*Ephod*, le *Pectoral* ou *Coschen*, & enfin la *Lame d'or* qu'on attachoit à la Mitre. Il n'est pas besoin de décrire plus au long tous ces divers Vêtements, on n'a pour en être suffisamment instruit, qu'à jeter les yeux sur la figure qui les représente.*

Il ne faut pas s'imaginer que les quatre premiers habits soient les mêmes, dont nous avons dit que le souverain Sacrificateur étoit vêtu lors qu'il entroit dans le Saint des Saints, comme la ressemblance le pourroit, peut-être, faire croire.



Habits des Prêtres mis en ordre en s'habillant.

Bonnet des moindres Prêtres.



PLATE 1. 1840

Ils étoient faits d'un lin beaucoup plus fin que les autres, & la ceinture étoit un ouvrage à la Phrygienne. Ce qui paroîtra clairement à ceux qui voudront se donner la peine de conférer le Chap. 28. de l'Exod. avec le 16. du Levit. Car quoique la description des Vêtemens faite dans ces endroits ne marque que du lin, cependant le terme de *Bad* signifie proprement du lin commun, au lieu que *Schesch* signifie le plus beau lin. Au reste, le commandement qui est fait à Aaron au Chap. 28. de l'Exod. vers. 29. & 35. d'entrer dans le Sanctuaire avec l'*Ephod*, le *Coschen*, & la *Tunique* de couleur d'Hyacinthe, ne combat en aucune manière mon sentiment. Car il est certain qu'il y avoit deux parties considérables dans le Sanctuaire, l'une extérieure, qu'on apelloit communément le *Lieu Saint*, & l'autre intérieure que l'Écriture appelle presque toujours le *Saint des Saints*. Il faudroit être bien ignorant, pour ne savoir pas cela. Ce que j'ai dit touchant les Vêtemens blancs, que le souverain Pontife ne les portoit que lors qu'il entroit dans le Saint des Saints, est si vrai, qu'il étoit obligé de prendre les habits qu'on nomme *bagde zahab*, c'est-à-dire, Vêtemens d'or, pour faire les Sacrifices, qui s'offroient hors du Sanctuaire, le jour même qu'il entroit dans le Saint des Saints, suivant la coutume, qui est le dixième du mois de *Tisri*. C'est ce qu'on trouve fort bien expliqué dans le Talmud, au Ch. 3. du *Massechta Joma*.

## C H A P I T R E II.

*Les Juifs & les Romains gardoient alternativement les Habits Pontificaux. Du Chapeau du souverain Sacrificateur. De ceux des autres Sacrificateurs. Des Pierres Urim & Thummim. Du tems auquel elles se perdirent. Pourquoi on en fit faire d'autres, puisque la vertu de rendre des Oracles n'y étoit plus. Les cérémonies qu'on observoit lors qu'on alloit consulter l'Urim & le Thummim. Sur quoi le Souverain Pontife avoit accoustumé de répondre.*

**I**L faloit que les Habits Pontificaux, que le souverain Sacrificateur revétoit lors qu'il étoit hors du Saint des Saints, fussent d'une grande beauté, & que l'ouvrage en fût admirable, puisqu'au raport de \* *Josèphe*, ils étoient gardés avec beaucoup de soin dans la Forteresse que les *Asmonéens* avoient fait construire du côté du Temple qui regardoit le Septentrion, & qu'*Hérode* fit nommer dans la suite *Antonia* du nom de *Marc Antoine*. C'étoit un grand honneur d'avoir la garde de ces Habits. De-là vient que les Romains s'en emparèrent, mais ils les rendirent dans la suite aux Juifs, & leur en accordèrent la garde comme une grace. J'ai déjà dit que des huit Vêtemens différens, que les Talmudistes appellent les *Habits d'or*, il y en avoit quatre dont le commun des Prêtres se servoit aussi

\* *Josèphe. Hist. des Juifs. li. 20. ch. 1.*

aussi bien que le grand Sacrificateur. La Mitre étoit de ce nombre. Car il n'étoit pas permis au Grand Pontife, ni aux autres Sacrificateurs Juifs d'offrir des Sacrifices, aiant la tête nue, non plus qu'aux Prêtres Romains qu'on appelloit *Flamines*. Les Juifs disent que la Mitre du souverain Pontife n'étoit pas tout-à-fait la même que celle des autres Prêtres. *Maimonides* prétend qu'elle étoit composée de bandes qui lui faisoient plusieurs tours autour de la tête, à peu près comme pourroient être les bandages dont les Chirurgiens se servent pour les contusions & pour les fractures: & que les Chapeaux des Sacrificateurs ressembloient assez à des Casques. A cause de quoi on les appelloit *Migbagnoth*, parce qu'ils s'élevoient en forme de colline. \* *Rabbi Abraham Ben-David*, qui a fait des observations sur *Maimonides*, n'est pas de ce sentiment. Il dit qu'à la vérité les Chapeaux des Prêtres étoient faits en forme de Casque, mais que la Mitre Pontificale étoit beaucoup plus haute, & qu'elle avoit à peu près la forme des Turbans, que les Arabes portent à présent. *Rabbi Joseph*, excellent Auteur, qui a fait un Livre intitulé *la Couronne de la Misna*, est de la même opinion. Nous avons dit ci-devant, que *Jofias* avoit caché dans le second Temple les Pierres qu'on nomme *Urim & Thummim*, & qu'il les avoit si bien cachées qu'on ne les a jamais pû retrouver depuis. On en fit faire d'autres, & on les enchâssa

I 4

dans

\* *Joseph. Antiq. Jud. liv. 3. ch. 8.*

dans le *Pectoral* comme auparavant : ce n'est pas que le grand Sacrificateur rendit plus aucun Oracle par leur moien, mais afin qu'il ne manquât à ses habits aucune des piéces que Moïse avoit commandé d'y mettre. \* La moindre chose qui y manquât, on croïoit qu'il y avoit du défaut dans les habits du Pontife, & il ne pouvoit non plus faire le service qu'un simple Laique, que la Loi condamnoit à mort s'il entreprenoit d'offrir des Sacrifices.

Mais d'où vient, dira-t'on, que sous le second Temple le souverain Pontife cessa d'être consulté & de rendre des Oracles? Les plus savans d'entre les Juifs en ont cherché la raison, & il leur a semblé que c'étoit à cause que le Saint Esprit n'y étoit plus, & que Dieu ne l'honoroit plus d'une présence si particuliere comme il avoit fait autrefois. L'esprit humain n'étant pas d'ailleurs capable de pénétrer dans les secrets de l'avenir, à moins que Dieu ne les lui révèle. On ne peut rien dire de plus sensé que cela. C'est ce que *Maimonides* rapporte dans son *Halacha Cele Hammikdash* Chap. 10. où il parle des Cérémonies qu'on observoit autrefois lorsqu'il s'agissoit de consulter l'Oracle. Le souverain Pontife se tenoit debout le visage tourné du côté de l'Arche. Celui qui venoit pour consulter l'Oracle étoit derrière lui; il demandoit quel seroit le succès de son entreprise, & à l'instant le Pontife animé de l'Esprit de Dieu, jettoit les yeux sur le

*Pecto-*

\* *Rabbi Maim. in Hal. Beth Habbeçhira Cap. 4. & in Hal. Cele Hammikdash. cap. 10.*



*La Voix de Dieu par l'Urim & le Thummim .*



*Pectoral*, & par le moïen des Lettres qui y paroïssent d'une maniere admirable, il voïoit quel seroit le succès de l'affaire proposée, & en instruisoit celui qui y étoit intéressé. Il n'étoit pas permis à tout le monde de consulter cet Oracle; les particuliers & le petit peuple n'avoient point ce droit, il n'y avoit que les Rois, les Juges souverains, & les Députés du Peuple qui eussent cette liberté. Toutes les fois qu'il s'agissoit de quelque affaire de conséquence, on avoit recours à l'Oracle. Les particuliers n'avoient que la prière pour implorer l'assistance divine, de peur que la sainteté de cet Oracle devenant trop commune ne fût avilie. Les Juifs disent encore que dans le partage de la Terre de Canaan *Josué* & le Pontife *Eleazar* firent intervenir avec le sort l'*Urim* & le *Thummim*.

\* Les Théologiens ne sont nullement d'accord sur la maniere dont on consultoit l'*Urim* & le *Thummim*, quoiqu'ils conviennent assés de la signification des termes, qui veulent dire, *Lumières & Perfections*. Il est étonnant que Moïse parlant du *Pectoral* au Ch. 39. de l'Exod. vs. 8. 9. 10. ne dise pas un mot de l'*Urim* & du *Thummim*. Il ne parle que des douze Pierres précieuses du *Pectoral* d'Aaron, sur lesquelles étoient gravés les noms des douze Tribus. D'un autre côté, il est rapporté au Ch. 8. du Levit. vs. 8. que Moïse revêtit Aaron du *Pectoral*, & qu'il y mit l'*Urim* & le *Thummim*, sans qu'il soit fait mention des Pierres précieuses. Pour le dire en passant, le *Pectoral* étoit double, & les Pierres précieuses étoient séparées

parées du reste de l'habit. Il y a des Sayans qui concluent de-là assés vrai-semblablement, ce me semble, que c'étoit ces douze Pierres précieuses jointes ensemble qui composoient l'*Urim* & le *Thummim*.

### CHAPITRE III.

*Comment il étoit permis au grand Sacrificateur de déchirer ses Vêtemens. De quelle manière les Prêtres le pouvoient faire. De Caïphe. Mariage du Pontife & des Prêtres. Mariage avec une Vierge, avec une Veuve, avec une Fille qui avoit perdu sa virginité, & avec une femme répudiée. De la Polygamie. De la demeure du grand Sacrificateur. Particularité touchant l'Empereur Auguste.*

**L**est tems que je parle de quelques autres Loix qui regardoient le souverain Sacrificateur. Il ne lui étoit pas permis de déchirer ses habits dans le deuil & l'affliction. Cependant les Talmudistes restraignent cette Loi, & disent qu'il pouvoit déchirer le bas de sa robe, & non pas le haut; mais qu'il étoit permis aux autres Prêtres de déchirer leurs habits de haut en bas. Voilà ce qu'ils prétendent touchant cet article, dans le Traité qu'ils intitulent *Massecha Horajoth*. Si cela est vrai, je ne sai si on peut conclure légitimement, que *Caïphe* transgressa la Loi, lors qu'il déchira ses vêtements dans la fureur où le mirent les réponses

de

de Jesus-Christ, comme St. Matthieu le rapporte au Ch. 26. de son Evangile. Je ne veux point m'arrêter à examiner cette question, ce sont des choses sur lesquelles on ne peut rien dire de certain, ni se satisfaire soi-même. Il y a une Loi au 21. du Levit. qui défend au souverain Sacrificateur de se marier, sinon avec une Vierge. Ce n'est pas sans mystère que cette défense a été faite. Les autres Sacrificateurs n'étoient pas tenus à cette Loi. Ils pouvoient légitimement épouser les Veuves, pourvû qu'ils s'abstinsent de celles qui vivoient dans l'impureté, des femmes répudiées par leurs Maris, & des filles qui n'avoient pas conservé leur virginité. Il est dit dans le Talmud, au Traité intitulé *Massechta Foma* au Chap. 1. qu'il n'étoit pas permis au souverain Pontife d'avoir deux femmes à la fois. S'il se rencontroit dans le cas, il falloit qu'il en répudiât une avant le dixième du mois de *Tisri*, à faute de quoi, il ne pouvoit offrir le Sacrifice expiatoire dans le *Saint des Saints*. C'étoit une chose tout-à-fait particulière au souverain Pontife, puis qu'il étoit permis au reste des Juifs d'avoir plusieurs femmes en même tems : comme nous le ferons voir dans la suite. Il y a une particularité dans le *Massechta Middoth*, touchant le souverain Sacrificateur, par laquelle il paroît qu'on lui avoit ménagé un Apartement dans le Temple, qu'il s'y tenoit quelquefois, & qu'on apelloit cet endroit-là, *l'Apartement du grand Sacrificateur*. Pour ce qui est de la maison qu'il avoit hors du Temple, *Maimonides* dit qu'il falloit nécessairement qu'elle

qu'elle fût dans Jérusalem. Selon les Loix des Romains il faloit que le grand Pontife de Rome habitât dans une maison qui apartint à la Ville. De-là vient, qu'*Auguste* aiant été revêtu de cette dignité, après la mort de *Lepidus*, & refusant par modestie & par générosité de recevoir une maison de la libéralité du Sénat, déclara, pour ne pas contrevenir à la Loi, qu'une partie de son Palais appartenoit au Public.

---

#### C H A P I T R E IV.

*Refutation du sentiment de St. Augustin & de Sigonius touchant l'entrée du Pontife dans le Saint des Saints. Passage de l'Épître aux Hébreux mal entendu par Sigonius. L'Autel des Parfums n'étoit pas dans le Saint des Saints, quoi qu'en dise St. Augustin.*

**A**Près cette petite digression, revenons à notre sujet. Nous avons dit ci-dessus que le grand Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints tous les ans une fois, le jour de la fête solemnelle des expiations, qui étoit le dixième du mois de *Tisri*. C'est-là le sentiment de tous les Juifs, & de presque tous les Docteurs tant Grecs que Latins, & c'est aussi le mien. En effet, il ne lui étoit pas permis d'entrer dans ce saint Lieu en quelque autre tems, ni sous quelque prétexte que ce fût. Cependant, malgré la raison & le consentement unanime de tous les Sa-

vans,

vans, St. *Augustin*, tout habile qu'il étoit, n'a pas laissé d'écrire que le grand Sacrificateur entroit tous les jours dans le Saint des Saints, pour y faire fumer de l'encens. Il explique ce qui est dit, que le Pontife n'entroit qu'une fois tous les ans dans le Saint des Saints, de l'expiation annuelle, qui se faisoit par le sang de la purification. *Sigonius*, à qui cette opinion a plû, a ajouté, pour la confirmer, cette particularité, que le grand Sacrificateur entroit, à la vérité, tous les jours dans le Saint des Saints, mais accompagné des Prêtres inférieurs, au lieu qu'une fois l'an, le jour que nous avons marqué, il y entroit seul. Je ne saurois laisser passer une erreur si palpable sans la refuter. Il semble que *Sigonius* ait voulu tromper ses Lecteurs, ou qu'il se soit trompé lui-même bien grossièrement. Il a eû, sans doute, en vue le passage du Ch. 9. de l'Épître aux Hébreux. *Mais le seul souverain Sacrificateur*, dit St. Paul, *entre au second Tabernacle une fois l'an, & cela non point sans sang.* Ces paroles portent évidemment, que le Pontife n'entroit qu'une fois l'an dans le Tabernacle, & qu'il y entroit seul. *Sigonius* donne un autre sens à ces paroles, & les explique comme si l'Apôtre eût voulu dire, qu'il y entroit, à la vérité, seul une fois l'an, mais qu'il y entroit tous les jours en compagnie, ce qui est ridicule. Je laisse l'autorité du Talmud & de tous les Rabbins, qui doivent être d'un très grand poids, lors qu'il est question des Cérémonies Juives & dont le sentiment se trouve exprimé au Chap. 7. de l'*Halacha Beth Habbechira* de Mai-

Maimonides : *Le Saint des Saints est la partie la plus sacrée du Temple, il n'est permis à personne d'y entrer, si ce n'est au souverain Sacrificateur, le jour des Expiations, & à l'heure même du Sacrifice.* Je laisse, dis-je, ces autorités, il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux Juifs dans cette matière. Je soutiens qu'il n'y pas un passage dans l'Écriture, d'où l'on puisse inférer probablement, qu'il fût permis à aucun homme, excepté le grand Sacrificateur, d'entrer dans ce Lieu saint. Pour ce qui est du nombre des fois qu'il lui étoit permis d'y entrer, si l'on veut s'en éclaircir on n'a qu'à lire le Chap. 16. du Lévitique. *Parle à Aaron ton frere, dit Dieu à Moïse, & qu'il n'entre point en tout tems au Sanctuaire, au dedans du voile, devant le Propitiatoire, qui est sur l'Arche, afin qu'il ne meure : car je me montrerai en la nuée sur le Propitiatoire. Aaron entrera en cette manière au Sanctuaire, après qu'il aura pris un bouveau de la vacherie, en offrande pour le péché, & un mouton pour l'holocauste. Il vêtira la sainte chemise de lin, ayant mis les caleçons de lin sur sa chair, & se ceindra du bandrier de lin, & portera la Tiare de lin, qui sont les saints vêtements : & après avoir lavé sa chair d'eau il les vêtira ; & prendra de l'assemblée des enfans d'Israël deux jeunes boucs en offrande pour le péché, & un mouton pour l'holocauste. Puis Aaron offrira son bouveau en offrande pour le péché, & fera propitiation tant pour soi que pour sa maison : & prendra les deux boucs & les présentera devant l'Éternel à l'entrée du Tabernacle d'af-*

*signa-*

*signation.* Puis Aaron jettera le sort sur ces deux boucs : un sort pour l'Éternel & un sort pour Haza-zel. C'est précisément ce que j'ai établi ; le Sanctuaire, dont il est ici parlé, qui étoit au dedans du Voile, ne peut être que le Saint des Saints, dans lequel étoit l'Arche, & le Propitiatoire qui la couvroit. D'ailleurs, les Sacrifices que Dieu ordonne de présenter, sont précisément ceux qu'on offroit le dixième jour du mois de *Tisri*, la fête solennelle des expiations. D'où il s'ensuit évidemment que le souverain Pontife n'entroit jamais dans le Saint des Saints, que ce jour-là, comme il est dit en propres termes. Cela posé, l'imagination de *Sigonius* s'évanouït, imagination qui ne répond pas au génie de ce grand homme, que j'admire d'ailleurs. Il a écrit un très bon Livre sur la République des Juifs, quoiqu'il ignorât entièrement l'Hébreu, chose qui est assez singulière & à laquelle on ne se feroit guère attendu.

\* Il est clair par ce qui précède, que le grand Sacrificateur rendoit les Oracles par le moïen de l'*Urim* & du *Thummim*, dans le Sanctuaire, & non pas dans le Saint des Saints, autrement il auroit falu qu'il fût entré accompagné dans le Saint des Saints, & quelqu'autre jour que celui des Propitiations. C'est pourquoi il est assez vraisemblable que lorsque les Rabbins disent, que dans cette action le grand Pontife avoit le visage tourné du côté de l'Arche de l'Alliance, ils entendent que le Voile étoit entre-deux, & que Dieu rendoit ses Oracles par le

le moïen de l'éclat des pierres du *Pectoral*, du haut de la nuée, qui remplissoit le Lieu très-saint.

Mais que répondrons nous à St. Augustin, qui prétend que l'Autel des Parfums étoit dans le Saint des Saints, & que le grand Pontife y alloit tous les jours faire fumer l'encens? Il a fait en cela une bévue bien grossière, tout habile, & tout pénétrant qu'il étoit, puis qu'il est certain que le lieu où se trouvoit cet Autel des Parfums, étoit séparé du Saint des Saints par un Voile. C'est pourquoi cette partie du Sanctuaire, qui est au dedans du Voile, étant apellée *le Saint des Saints*, au Chap. 16. du Lévitique, & l'Autel des parfums & des encensemens étant au dehors du Voile, comme il paroît par le Chap. 30. de l'Exode, il s'ensuit que le Voile étoit tendu entre le Saint des Saints & l'Autel des parfums, & qu'il en faisoit la séparation. Pour abréger, voici ce qui est dit sur cette matière au Ch. 30. de l'Exode. *Tu feras aussi un Autel pour y faire le parfum, & le feras de bois de Schittim. Tu le couvriras de pur or, tant le dessus, que les côtés & les cornes: Tu le mettras devant le Voile, qui est au devant de l'Arche du Témoignage; à l'endroit du Propitiatoire qui est sur le Témoignage, où je me trouverai avec toi. Et Aaron fera sur lui un parfum de drogues aromatiques chaque matin.* Il faut être aveugle pour ne pas voir que l'Autel des Parfums étoit devant le Voile, & que le Voile lui-même étoit devant l'Arche du Témoignage; en sorte que le Voile séparoit l'Autel des

Parfums d'avec l'Arche du Témoignage, & d'avec le Propitiatoire qui la couvroit. J'avoüe qu'il est dit au Chap. 40. de l'Exode vs. 6. qu'il falloit que l'Autel d'or des Parfums fût posé devant l'Arche du Témoignage : mais s'il n'est pas fait mention dans ce passage du Voile qui étoit entre-deux, en recompense on trouve peu de mots après, que l'Autel d'or étoit dans le Tabernacle d'assignation au devant du Voile. C'est pourquoi cette raison n'est pas digne d'être proposée. Voiez touchant la construction de l'Autel des Parfums ce qui est remarqué dans l'Exode 30.37. & ailleurs.

#### CHAPITRE V.

Quelques passages de Philon Juif, examinés & expliqués. Révéne de Philon, & de l'Auteur du premier Livre des Macchabées. La Loi ne fut pas entièrement observée dans la réédification du Temple, après la captivité de Babylone. Arguments de ceux qui disent le contraire refutés. Privilège de Moïse, que le Souverain Pontife n'avoit pas.

J'E devois avoir déjà rapporté le fameux passage de Philon Juif, qui auroit pû convaincre Sigonius de la fausseté du sentiment de St. Augustin, s'il y eût fait attention. La Loi, dit cet Auteur célèbre dans le Livre que nous avons de lui touchant les Victimes, a ordonné de construire deux Autels différens, & à l'égard de la matière dont on les

feroit, & à l'égard du lieu où on les placeroit, & par rapport à l'usage auquel on les emploieroit. L'un de pierres choisies, à la vérité, mais non polies, a été placé à découvert, proche le vestibule du Temple, & on s'en servoit pour l'immolation des victimes. Mais l'autre, qui est d'or, a été mis au dedans du premier Voile, & il n'est permis à personne de le voir, si ce n'est aux Prêtres, lorsqu'ils ne sont pas souillés. C'est celui où l'on fait les encensemens. Il est évident qu'il dit que cet Autel étoit au dedans du premier Voile, qui pendoit devant le Sanctuaire, & il fait entendre assez clairement, que ce Voile étoit différent du second, qui étoit devant le Saint des Saints, & qui le séparoit du Sanctuaire. Il s'enfuit encore de-là, que comme il n'étoit pas permis au commun des Sacrificateurs d'entrer dans le Saint des Saints, & qu'il n'y avoit que le souverain Pontife qui eût ce droit, de même il étoit défendu aux Laïques d'entrer dans le Sanctuaire où étoit l'Autel des Parfums, il n'y avoit que le Pontife & les Prêtres subalternes qui pussent le faire légitimement. Il paroît par l'Évangile selon St. Luc que Zacharie, qui n'étoit qu'un simple Prêtre, faisoit fumer l'encens sur cet Autel des Parfums. Pour ce qui est du Peuple, il est dit au vs. 10. du Ch. 1. *Et toute la multitude du peuple étoit dehors en priere, à l'heure qu'on offroit le parfum.* Et au vs. 21. *Or le Peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il tardoit tant au Temple.*

Puisque j'ai commencé à citer *Philon*, il faut que je raporte encore quelques passages de ses Ou-

vrages. Cet Auteur qui vient de nous apprendre dans le passage que j'ai cité, qu'il n'y avoit que les Sacrificateurs qui entraissent dans le Sanctuaire, qui étoit au dedans du premier Voile, dit dans un autre endroit en termes exprés, que le seul souverain Sacrificateur avoit la liberté d'entrer dans le Saint des Saints, qui étoit au dedans du second Voile, & cela seulement une fois l'an. Voici ses paroles, telles qu'on les trouve au Liv. 2. de son Livre de la Monarchie, lesquelles Sigonius a vûes & lûes, sans prendre garde qu'elles ruinoient ses Hypothéses. *Le Temple, dit Philon, est plus beau qu'on ne le sauroit dire, comme il est aisé de le conclure de ce qu'on en peut voir, car pour ce qui est de l'intérieur, il n'y a que le seul souverain Pontife à qui il soit permis de le contempler.* Sigonius ne sauroit parer ce coup, ceci prouve trop manifestement contre lui. *Il peut cependant voir tout,* ajoute Philon parlant du Pontife, *car il lui est permis d'y entrer tous les ans une fois.* Ces paroles sont un peu froides, il semble qu'il vueille mettre une correction à ce qu'il avoit avancé, cependant il ne corrige rien. Qu'avoit-il dit auparavant qui combatit ce qu'il avance? Rien du tout. Et il n'est pas difficile de donner un bon sens à ces paroles, en y ajoutant une négation de cette maniere; *Il ne peut pas cependant voir tout, quoiqu'il lui soit permis d'y entrer une fois tous les ans.* C'est toute une autre chose. En effet, après avoir déclaré que le seul Pontife avoit droit de voir ce qui étoit dans le Saint des Saints, il se reprend, & dit; *il ne peut pas cependant voir tout*

&c. Il en donne dans la fuite une raison fort remarquable. *En effet, dit-il, il y apporte l'encensoir plein de charbons ardens & de drogues odoriferantes. On peut bien penser, qu'à l'instant tout se remplit de fumée aux environs, & qu'alors l'épaisseur de cette fumée empêche la vue de pouvoir s'étendre sur ce qui est tout autour.* Voilà donc la raison pourquoi le Pontife ne peut pas voir tout ce qui est dans le Saint des Saints. C'est-là le sens de *Philon*, & tout cela est fort bien remarqué, & très bien pensé. Quoiqu'il y ait cependant une petite erreur dans ce qu'il avance au premier passage que j'ai cité de lui, savoir, que l'Autel qui étoit à découvert proche du Vestibule, & sur lequel on immoloit les victimes, étoit composé de pierres entières, & non polies, selon que la Loi l'ordonnoit. Au contraire Dieu commande au Ch. 27. de l'Exode, de le faire de bois, & de le couvrir d'airain, ce que Moïse fit d'abord, comme on le peut voir au Ch. 38. *Salomon* ne négligea pas ce commandement dans la construction du Temple, comme on le voit au 2. Liv. des Chron. Ch. 4. & au 1. Liv. des Rois Ch. 8. v. 64. Pour ce qui est de l'Autel dont il est parlé au 20. de l'Exode, lequel devoit être de gazon, ou de pierres, il n'étoit que pour le tems pendant lequel ce Peuple devoit errer çà & là dans le desert, & en pais ennemi, avant que d'avoir une demeure certaine, & un lieu fixe pour y pratiquer son culte dans toutes les formes. Je sai bien, que pendant tout le tems que le second Temple a subsisté, cet Autel a été de pierre. Mais ce n'est pas la seule chose

chose en quoi les Juifs se soient écartés de leurs anciennes Loix, on en trouveroit bien d'autres exemples, si on vouloit se donner la peine de les chercher. Il n'est pas étonnant que les saints hommes qui présidoient à ce Bâtiment n'aient pas pû observer la Loi en toutes choses, dans un tems de péril & de crainte, où la peur qu'on avoit des ennemis, & les discordes civiles faisoient qu'on ne savoit quelles mesures prendre. Car pour ce qui est rapporté au Ch. 4. du 1. Liv. des *Macchabées*, qu'ils prirent des pierres entières selon la Loi, & en bâtirent un Autel nouveau, comme étoit le premier; cela ne m'embarasse point du tout. Je ne me fais pas une peine de déclarer que cet Auteur, quel qu'il soit, a été trompé, aussi bien que *Philon* Juif, par les paroles du Ch. 20. de l'Exode vs. 24. Il n'est pas nécessaire de faire une digression pour cela. Je vais finir cette matière de l'Autel des Parfums, dez que j'aurai ajouté à ce que j'ai déjà dit, une chose qui mérite d'être remarquée. Dieu ordonne au Ch. 30. de l'Exode, d'arroser tous les ans du sang d'un bœuf les cornes de cet Autel, au jour qui étoit destiné aux jeûnes & à l'expiation. Mais il étoit nécessaire, que le grand Sacrificateur apportât premièrement ce sang dans le Saint des Saints, qu'il l'en rapportât après, & en vint arroser les cornes de l'Autel, comme il est expressément ordonné au Ch. 16. du Levit. Il me semble que j'ai assez bien prouvé ma Thèse. S'il est certain, comme il n'en faut pas douter, que le souverain Pontife étoit obligé de sortir du Saint des Saints pour arroser

les cornes de l'Autel , il s'ensuit évidemment que cet Autel n'étoit pas dans le Saint des Saints.

Voilà ce que j'avois à observer contre St. *Augustin*, & contre *Sigonius*, qui l'a suivi, pour faire voir, que c'est avec raison que les Auteurs Juifs, & les plus savans des Chrétiens, tant Latins que Grecs, ont avancé que le souverain Pontife n'entroit qu'une fois l'an dans le Saint des Saints. Il est bien vrai que les Talmudistes assûrent, comme nous l'avons touché ci-dessus, que le grand Sacrificateur se tenoit debout, le visage tourné du côté de l'Arche, lorsqu'il consultoit l'*Urim* & le *Thummim*. Mais il le pouvoit faire dans quelque endroit du Temple qu'il fût, & on ne doit pas s'imaginer qu'il entrât pour cela dans le Saint des Saints. Et c'est de cette manière que ce sont faites les consultations dont il est parlé au Chap. 1. & 20. des Juges, & au 1. Liv. de Samuel Ch. 10. Pour ce qui est de Moïse, le cas est tout différent. Ce saint Personnage avoit le privilège de s'approcher de la Divinité d'une manière toute particulière, de lui parler *face à face*, auprès de l'Arche du Témoignage, auprès des Cherubins eux mêmes, & auprès du Propitiatoire, comme on le recueille très clairement du Chap. 25. de l'Exode vs. 22. & du Ch. 7. vs. 8. 9. du Liv. des Nomb. Ce seroit une grande folie que d'attribuer à Aaron & à ses descendans le même honneur qu'à Moïse. Car c'étoit un homme que Dieu favorisoit d'une façon toute extraordinaire, & qu'il avoit distingué du reste des Mortels, après lui avoir fait la grace de lui parler,

ler, de converser avec lui, & de se laisser voir à lui. Privilège glorieux qu'il n'a jamais accordé à aucun autre, comme l'Écriture le remarque. Mais en voilà assez sur cette matière. J'avois résolu de passer légèrement dessus, & insensiblement je l'ai presque épuisée.

## CHAPITRE VI.

*Élection d'un Vice-Pontife le dixième du mois de Tisri. Degrés des Dignités Ecclesiastiques qui étoient entre le souverain Pontife, & le commun des Prêtres. Serment qu'on faisoit prêter tous les ans au grand Sacrificateur sous le second Temple. Raison de cela. Hérésie touchant la Cérémonie de faire brûler le parfum dans le Saint des Saints. Bouc qu'on envoioit au désert. Mont Hazazel. Sentimens des Juifs là-dessus.*

**I**L me semble qu'il n'est pas hors de propos que je remarque encore quelque chose touchant le souverain Pontife, & le service qu'il faisoit le dixième du mois de *Tisri*, puisqu'aussi bien je suis en train de traiter cette matière. *Maimonides* rapporte dans son *Halacha Habodat Jom Haccippurim*, au Ch. 1. que le Pontife seul faisoit tout le service de ce jour-là, sans en excepter ce qui n'étoit pas particulier à cette fête, & qu'il avoit la charge de tout ce que les autres Prêtres avoient accoutumé de faire chaque jour. Il dit aussi

qu'à l'approche de cette célèbre fête, on avoit soin de faire garder, aux dépens du public, le grand Sacrificateur avec la dernière exactitude, de peur qu'il ne vint par quelque accident à être souillé, & qu'à cause de cela il ne pût pas vaquer au Sacrifice solennel. Tout cela est tiré du Traité du Talmud, qu'on nomme *Massechta Foma*. Ce Savant Rabbïn dit au même endroit une chose remarquable, touchant le Vice-Pontife, qu'on éli-soit la veille du jeûne. *En cas*, dit-il, *que le souverain Sacrificateur vint à être souillé, on avoit accoutumé de lui donner un Vicaire, qui faisoit la fonction en sa place. Au reste il n'étoit nullement besoin que le Vicaire, qui entroit dans le Saint des Saints à la place du Pontife, eût reçu la consécration; soit que le Pontife eût été souillé avant le Sacrifice du matin, soit après les offrandes faites. Le jour des expiations passé, le Pontife rentrait dans sa Charge, & le Vice-Pontife se défaisoit de la sienne. Si le premier venoit à mourir, celui-ci lui succédoit.* Cela s'accorde assés bien avec l'histoire que Joseph raporte au Ch. 8. du Liv. 17. de ses Antiquitez: Que le grand Sacrificateur *Matthias* aiant songé, la nuit qui précédoit la fête des expiations, qu'il avoit eû la compagnie de sa femme, & s'étant souillé dans ce songe, il n'avoit pas été en état d'officier, & *Joseph* fils d'*Elli* qui étoit son parent, fit ce jour-là la fonction de souverain Sacrificateur. *Maimonides* appelle ce Vice-Pontife *Segon*, c'est-à-dire, *Vicaire*, & il dit que tous les autres Sacrificateurs lui étoient sou-

là qui rendoient à ce *Vice-Pontife* le même office qu'il rendoit lui-même au grand Sacrificateur, & il les appelle *Kathikolin*. Il parle encore d'un autre ordre de Prêtres inférieurs à ces derniers, & qui étoient au nombre de sept, on les apelloit, *Ammarcholin*, ils gardoient les clefs du Temple, & aucun d'eux ne pouvoit l'ouvrir que tous les autres n'y fussent présens. Outre ceux-là, il y en avoit encore trois qui leur étoient inférieurs, on les nommoit *Gizbarin*, c'est-à-dire, Trésoriers, parce qu'ils avoient la garde du Trésor du Temple. Après ceux-là il y en avoit encore un autre qui étoit établi sur la garde du Temple, on l'apelloit *Rosch Hammischmar*; un dernier enfin, qu'on nommoit *Rosch Beth Ab*, c'est-à-dire, Principal de la Maison paternelle. Après tous ceux-là venoit le commun des Sacrificateurs. Voilà les degrés de distinction que les Talmudistes mettent entre les Sacrificateurs; excepté qu'entre le souverain Pontife, & son Vicaire, ils mettent un autre Prêtre d'une toute autre espèce, qu'ils appellent *Oint pour la guerre*, mais nous parlerons de celui-là dans la suite.

Achevons ce qui nous reste à dire touchant la fête des Expiations. *Maimonides* rapporte que le Senat avoit accoutumé d'envoier des Députez au grand Sacrificateur pour exiger de lui le serment solennel, la veille de la fête des Expiations. La raison de cette coutume est qu'il s'éleva, sous le second Temple, un Hérétique qui fut le Père de la Secte des Sadducéens. Cet homme prétendoit qu'on devoit mettre dans le feu les drogues

odoriférantes qu'on faisoit fumer dans le Saint des Saints, immédiatement avant que de les y porter; au lieu que la tradition des Juifs portoit qu'il ne les faisoit mettre au feu qu'après être entré dans le Saint des Saints. Ce sentiment des Juifs est effectivement bien fondé, comme il paroît par le Chap. 16. vers. 12. & 13. du Levit. Ce Novateur alléguoit, pour prouver son opinion, les paroles qu'on lit au commencement du même Chapitre, *je me montrerai en la nuée sur le Propitiatoire*, paroles qui établissent formellement ce qui est dit au 12. & 13. vs. tant s'en faut qu'elles fussent favorables à cet Hérétique. Cependant cette opinion, toute absurde qu'elle étoit, se répandoit & se fortifioit chaque jour. De-là vient qu'on fit cette Loi, qu'on députeroit tous les ans, la veille du dixième jour du mois de *Tisri*, des Personnes du premier rang, pour faire jurer solennellement le Pontife qu'il feroit la Cérémonie à l'ordinaire, car on craignoit fort qu'il ne vînt à embrasser cette erreur. *Maimonides* rapporte le formulaire du serment qui étoit concû en ces termes. *Nous vous ordonnons de jurer par le Dieu qui fait sa demeure dans ce Temple, que vous ne ferés aucun changement à tout ce que nous vous allons dire.* Après quoi ils ajoûtoient ce qu'ils jugeoient nécessaire qui fût observé. Une des choses les plus remarquables qui se passoient dans cette Fête solennelle, c'étoit le sort mystérieux qu'on jettoit sur les deux Boucs; selon que le sort tomboit, l'un de ces deux animaux étoit destiné à être immolé sur l'Autel, & l'autre conduit dans

dans le désert prochain sur la montagne *Hazazel*, pour y être précipité. Les Juifs prétendent qu'on faisoit mener avec beaucoup de cérémonie ce Bouc dans le désert par quelque étranger, qui le précipitoit en suite du haut de la montagne en bas. Ils font aussi je ne sai quel conte, savoir, qu'on dressoit de distance en distance depuis Jérusalem jusques au désert, des Tentés dans lesquelles on mettoit des gens qui prenoient soin de donner à manger au Bouc en passant. Ils parlent même d'un cordon qui étoit attaché par un bout aux cornes de cet animal, & par l'autre au haut du précipice; ils déterminent la couleur de ce cordon, & mille autres particularités, sur lesquelles au fond ils ne sont pas plus savans que ceux qui n'en ont jamais entendu parler. Je n'en dirai donc pas davantage. Puis qu'il vaut mieux se taire sur ces sortes de choses, que d'en parler au hazard, sans en apporter de bonnes raisons, ou du moins des conjectures probables.

## CHAPITRE VII.

*Il y avoit une double Consécration pour le grand Pontife, quelle elle étoit. Quand c'est que l'une de ces Consécérations cessa. En quel cas le grand Sacrificateur étoit déchargé de l'immolation du Bouveau, ordonnée par la Loi.*

**I**L y avoit deux choses remarquables dans la Consécration du souverain Pontife, le Vêtement

ment & l'onction. Dieu avoit ordonné que celui qui devoit être honoré de la souveraine Sacrificature, fût revêtu durant sept jours consécutifs de la Tunique & des Vêtemens sacrés, & qu'il fût oint de l'huile qui avoit été préparée pour cet effet d'une manière toute particulière. Les Talmudistes appellent le Pontife sur lequel ces Cérémonies ont été faites, *Inauguré par l'habit & par l'onction*; & l'action elle même de l'inauguration, *la majesté qui vient de l'habit & de l'onction*. Mais après la perte de cette huile sacrée, (car, comme je l'ai déjà dit, le Roi Josias la cacha si bien dans un lieu souterrain fait exprés, qu'Esdras ni les autres ne l'ont jamais pû trouver depuis sous le second Temple,) l'inauguration des Pontifes ne s'est plus faite par l'onction. Il leur suffisoit d'être inaugurés par l'habit. La manière de revêtir ces habits est la même que les Talmudistes ont décrite dans leur Traité qu'ils intitulent *Massehta Foma*. Ch. 1. Il y avoit huit sortes de Vêtemens dont on revêtoit le matin le grand Sacrificateur durant sept jours consécutifs, & qu'il quittoit tous les soirs; on lui faisoit de même la cérémonie de l'onction durant les sept jours de suite, avant la perte de la sainte huile. Les Talmudistes nous apprennent au Chapitre dernier du *Massehta Horajot*, qu'il n'y avoit nulle différence entre le Pontife inauguré par l'onction, & celui qui ne l'avoit été que par l'habit, si ce n'est que le premier étoit obligé par la Loi de sacrifier à Dieu un Bouveau, lorsqu'il se trouvoit qu'il avoit péché de telle manière, que son péché



Interior of a domestic scene. The figures are engaged in various activities, including spinning and weaving.



*Onction, et Consécration, des Prêtres.*

étoit aussi le péché de tout le Peuple. Au lieu que le dernier n'étoit pas tenu à la même chose. Dans tout le reste ils étoient entièrement égaux. L'observation que les Talmudistes ont faite sur le sacrifice du Bouveau, est tirée du Chap. 4. du Levit. Tout ce que je viens de dire touchant cette inauguration se peut lire en abrégé au Ch. 4. de l'*Halacha Cele Hammikdash* de Maimonides, dont il n'est pas nécessaire que je raporte les paroles, puisque le sens de tout ce passage est renfermé dans ce que je viens de remarquer.

\* Il est parlé au Chap. 29. du Levit. de sept Cérémonies différentes que Dieu commande d'observer dans la consécration d'Aaron & de ses Fils, desquelles on peut recueillir assez clairement la maniere de cette inauguration. Car on les présentoit à Dieu avant toutes choses, à l'entrée du Tabernacle d'assignation, duquel on les faisoit aprocher, entre l'Arche, & le lieu de l'assemblée des fidèles, qui étoit hors du Vestibule des Sacrificateurs, & là on tenoit prêt tout ce qui devoit servir à la Cérémonie. On les y lavoit avec de l'eau nette, qu'on tiroit de la grande Cuve qui servoit à cet usage, & qui étoit auprès de l'Autel: on les revêtoit des Vêtemens sacrés, Aaron des Vêtemens d'or, & les autres des habits de moindre conséquence, dont il est parlé au Chap. 28. Ensuite on oignoit le Souverain Sacrificateur avec l'huile sacrée, de laquelle il est fait mention au Ch. 30. de l'Exode, qu'on lui répandoit sur la tête, & que le Psalmiste considère comme une

illustre figure du St. Esprit qui devoit être répandu sur les fidelles du Nouveau Testament, de la même manière que l'huile répandue sur la tête d'Aaron découle sur sa barbe, & sur le bord de ses Vêtemens, Ps. 133. vl. 2. Cette onction ne se pratiquoit pas pour les autres Sacrificateurs. C'est pourquoi il n'y avoit que le grand Pontife qui portât le titre d'Oinēt, & qui fût destiné à entrer dans le Saint des Saints. Outre cela on leur mettoit dans les mains une partie de l'offrande. Et le sang du mouton égorgé pour l'Holocauste, sur le mol de l'oreille droite, sur le pouce de la main droite, & sur le gros orteil du pied droit. Et ils mangeoient de la chair du mouton qui avoit servi à la consécration.

### CHAPITRE VIII.

*Des diverses Classes des Sacrificateurs, & de leurs rangs pour faire le Service. Qui étoient ceux qui jugeoient les Sacrificateurs. On faisoit fendre du bois pour l'usage du Temple à ceux qui étoient condamnés. Hircan maltraité par Antigone.*

**J'**Ai parlé jusqu'ici du grand Sacrificateur, qui étoit le Prince de tous les autres; & il n'a pû se faire qu'entraîné par la proximité des matières, je n'aie dit plusieurs choses concernant les Sacrificateurs subalternes, & leurs emplois. Je n'userai point ici de répétitions, j'ajouterai seulement qu'on éliſoit les Sacrificateurs du nombre

bre des Lévites, pour faire les oblations & les Sacrifices. Moïse en établit huit Classes, quatre de la famille d'*Eleazar*, & autant de celle d'*Ithamar*. Le Roi David les augmenta dans la suite jusqu'à vingt-quatre, seize pour la famille d'*Eleazar*, & huit pour celle d'*Ithamar*. Joseph assure que toutes ces Classes se sont conservées sans mélange & sans interruption jusques à la dernière destruction de Jérusalem. Ce qui sera vrai, peut-être, si l'on conte depuis la fête de la restauration du Temple, célébrée par *Macchabée*, jusques aux derniers tems. Avec tout cela il y a encore de quoi douter que ces Familles se soient, comme on le prétend, conservées, au milieu de je ne sai combien de troubles, dont la République fut affligée, & parmi tant de désordres & de confusions. Le croira qui voudra sur la foi de cet Historien. Ces vingt-quatre Classes venoient à Jérusalem chacune à son tour, pour y officier durant une semaine. Tellement que le tour de chacune revenoit tous les 168. jours: cependant elles avoient toutes le droit de faire leurs fonctions dans le Temple, pendant les trois Fêtes solennelles que les Juifs appellent *Regalim*, avec cette restriction pourtant, qu'il n'y avoit que ceux qui en conséquence du tour se trouvoient en charge, qui eussent soin des oblations volontaires, des Sacrifices qu'on faisoit en conséquence de quelque vœu, & de ceux qui étoient particuliers à la Fête. Ce sont-là les tours que St. Luc, parlant de *Zacharie*, appelle ἐφυσίας. Je n'en parlerai pas, à cause que *Joseph Scaliger* a traité cette matière

à fond dans ses *Canons Isagogiques* sur *Ensebe*. Il vaut mieux que je suive le plan que je me suis proposé dès le commencement de ce Livre, qui est de ne parler que de ce que les autres ont oublié, ou qu'ils n'ont pas expliqué avec assez d'exactitude.

On lit dans le *Traité* que les *Talmudistes* appellent *Massecha Middorb*, que le pouvoir des *Juges* du *Sanhedrin*, consistoit principalement en ce qu'ils avoient le droit de juger les procès qu'on intentoit contre les *Sacrificateurs* touchant leur famille, & qu'ils s'assembloient pour cela dans cette partie du *Temple*, qu'on nommoit *Gazitb*. S'il arrivoit que ceux qui étoient accusés de n'être pas de *Famille Sacerdotale* perdissent leur procès, on les chassoit du *Temple* avec ignominie, on leur faisoit prendre des habits noirs, & on les dépoisoit. Mais s'ils gagnoient leur cause, ils se promenoient par la *Ville* en habits blancs, & pouvoient vaquer sur le champ au *Service Divin* conjointement avec leurs *Collègues*. On trouve encore dans le *Chap. 2.* du *Traité* que je viens de citer, que ces *Juges* avoient aussi droit de juger des défauts & des maladies des *Sacrificateurs*; la *Loi* dépoisoit ceux qui s'en trouvoient entachés. Ceux qui avoient été condamnés, se tenoient dans la suite dans cette partie du *Temple*, qu'on appelloit le *Magasin au bois*, où ils étoient employés à fendre le bois qui devoit servir à l'*Autel*. Quoiqu'ils fussent dépouillés du *Sacerdoce*, il leur étoit pourtant permis de venir manger avec les autres *Sacrificateurs* de la *Classe* dont ils avoient été,

leur

leur part des viandes qui avoient servi aux Sacrifices. Joseph rapporte la même chose au Ch. 15. du Liv. 5. de la Guerre des Juifs. Et *Maimonides* le dit aussi dans son *Halacha Biath Hamikdash* Ch. 6. Il falloit que le grand Sacrificateur, aussi bien que les autres, fût exempt de tout défaut corporel. De-là vient qu'*Antigone*, au rapport de Joseph, fit couper les oreilles à *Hircan*, qu'il tenoit entre ses mains, afin de le rendre incapable d'exercer à l'avenir la grande Sacrificature: fâcheux accident que ses amis lui avoient prédit, lors qu'il eut l'imprudencé de revenir du país des Parthes en Judée, pour y être rétabli dans sa première Dignité, par le moien d'*Herode*. J'ai déjà parlé en passant des Loix prescrites aux Sacrificateurs touchant leurs mariages; du sort qu'ils jettoient pour favoir le service qu'un chacun d'eux devoit faire & le rang qu'il devoit occuper. J'ai de plus marqué les degrés de prééminence qui se trouvoient parmi eux: j'ai fait aussi mention, en parlant du souverain Sacrificateur, des quatre sortes d'habits, qui leur étoient communs avec le grand Pontife, car ils n'en avoient point qui leur fussent particuliers. C'est pourquoi je n'en dirai pas davantage là-dessus & passerai à autre chose.

## CHAPITRE IX.

*Les Sacrificateurs & les Lévites avoient entrée dans le grand Sanhedrin. On confioit les affaires publiques aux Lévites. Leur vertu. Ils prirent le bon parti dans l'affaire du Schisme des dix Tribus. Combien ils dégénérent, dans la suite, de leur ancienne probité & intégrité. Ils s'emparèrent du Gouvernement de la République, & s'en acquittèrent d'une maniere honteuse & scandaleuse.*

*M*Aimonides raporte dans son *Halacha Sanhedrin*, que les Prêtres & les Lévites pouvoient être du nombre des LXXI. Senateurs, qui composoient le grand Conseil de Jérusalem, dont les places étoient d'ailleurs remplies par les premiers du Pais. D'où il paroît que les Sacrificateurs & les Lévites n'étoient pas bornés à l'administration du Service Divin, mais qu'ils pouvoient aussi entrer dans les Tribunaux politiques, & avoir part aux Conseils & au Gouvernement. Car lorsqu'il y avoit quelque résolution d'Etat à prendre, le Roi, ou quelque autre que ce fût qui gouvernât, convoquoit le Sanhedrin. Joseph dit qu'il y avoit une maxime entre les Ordonnances de Moïse, laquelle portoit, *Que le Roi ne fit aucune entreprise, que du consentement du Pontife & des Senateurs.* Il n'est pas étonnant que les choses fussent ainsi disposées dans un Roïaume que Dieu lui même apelle *Sacerdotal*. Il est dit au Chap. 19. du 2. Liv. des Chron. que le Roi Josaphat aiant établi *Zebadiah* sur ses affaires, & sur celles du Peuple,

il lui donna pour ajoints plusieurs Lévites pour le soulager dans cet emploi. Avant lui le Roi David avoit commis *Hasgabja* & ses parens au nombre de 1700. pour commander aux Tribus de *Benjamin*, de *Simeon*, & de *Juda*, & pour y administrer les affaires de la Religion & celles de l'Etat. Il avoit donné aussi le même commandement à *Ferija* & à ses proches au nombre de 2700. sur les *Rubénites*, les *Gadites*, & la demi Tribu de *Manassé*, comme on le voit au Chap. 26. du 1. Liv. des Chron. Or il est certain qu'*Hasgabja*, & *Ferija* & leurs parens au nombre de 4400. dont parle l'Auteur des Chroniques, étoient Lévites, & de la Tribu qui avoit soin des Sacrifices. Outre cela les Lévites étoient en possession de la science des Loix divines & humaines, & les enseignoient dans les Synagogues à ceux de leur Nation: & ce n'étoit pas sans raison qu'on avoit de l'estime pour eux, puisqu'ils étoient les Maîtres & les Protectors des Sciences, & de l'érudition. C'étoit donc eux qui donnoient aux autres des exemples de piété & de probité. En effet, une partie des hommes de cette Tribu s'occupoit du soin des Cérémonies & des Sacrifices; les autres s'appliquoient à cultiver les Sciences & à les enseigner, plusieurs d'eux entroient dans les Charges & dans les affaires publiques, & tous en général passioient leur vie sans ambition & avec un assés grand désintéressement. La division étant survenue, & les dix Tribus d'Israël s'étant séparées de celle de Juda par un schisme criminel & funeste, ils embrassèrent le parti qui conserva le culte di-

vin dans son entier, en abandonnant les Villes qu'ils possédoient parmi les Israélites. Mais, comme il n'y a rien dans le monde qui ne soit sujet au changement, il arriva qu'après la captivité de Babylone, & la construction du second Temple, les malheurs du tems & les défordres de la guerre firent prendre une nouvelle face aux affaires, par je ne sai quelle fatalité. Il y eut des Lévités qui, bien qu'ils n'eussent nul droit à la souveraine Sacrificature, ne laissèrent pas de l'usurper. Ce fut-là la source de tous les défordres. La prospérité les rendit avides & immodérés dans leurs desirs. Leur ambition alla par degrés, & les conduisit enfin jusqu'au titre de Princes: & comme si c'eût été peu que cela, ils ne furent point en repos qu'ils n'eussent la Couronne sur la tête avec le titre de Rois. Voilà ce qui donna occasion à mille embûches qu'ils se dressèrent les uns aux autres; les trames secretes, la trahison, les fourberies, tout fut mis en usage. Depuis qu'ils se furent rendus Maîtres du Gouvernement, ils ne s'embarassèrent plus des moiens légitimes d'y parvenir, tout leur fut bon pourveu qu'ils régnassent. De sorte, qu'au lieu qu'auparavant ils n'aimoient rien tant que la vertu & l'innocence, & qu'ils se faisoient un honneur d'être gens de bien, des qu'une fois l'ambition & l'orgueil commencèrent à s'emparer de leurs esprits, ils ne gardèrent plus aucunes mesures, & foulèrent également aux pieds les choses divines & humaines. Mais il n'est pas nécessaire de nous étendre là-dessus, nous en avons déjà suffisamment parlé.

## C H A P I T R E X.

*De ceux qu'on appelloit Anshe Hammaamad. Leur emploi. Sacrifices pour le Peuple. Ces Députés exerçoient leur office dans les Synagogues hors de Jérusalem même. Leurs Jeûnes. Pourquoi ils ne jeûnoient pas la veille du Sabbat, ni le jour suivant.*

**I**L est fait mention dans un Traité du Talmud, intitulé *Massechta Tabanajoth*, de certains Personnages députés de la part du Peuple, ou de quelque Communauté pour assister aux Sacrifices. C'est une chose trop remarquable pour la passer sous silence. La Loi ordonnoit que celui qui faisoit un Sacrifice ou une offrande à Dieu, fût présent à cette action sacrée. Mais, comme il y avoit des oblations qui se faisoient au nom de tout le Peuple, il étoit impossible, que cette prodigieuse multitude de personnes, qui remplissoient les Villes & la Campagne, pût être présente au Temple. C'est pourquoi les anciens Prophètes ordonnèrent aux Israélites d'élire quelques Personnages d'une probité & d'une intégrité reconnue, pour assister en qualité de Députés de tout le Corps, aux oblations, à la place du Peuple, lequel ils représenteroient. Les Talmudistes appellent ces Personnages, *Anshe Magnamad*, comme qui diroit *hommes de la bande*. Ils étoient divisés en 24. Classes, de même que les Sa-

crificateurs, & les Lévites. A la tête de chacune il y avoit un Chef qu'on nommoit *Rofch Hammifchmar*, c'est-à-dire, *Chef de Bande*. Ces Députés du Corps de tout le Peuple, étoient obligés de se trouver à cet acte solennel, toutes les fois que leur tour revenoit, & chaque Classe avoit sa semaine. Pour ceux qui avoient leur demeure dans Jérusalem, ou bien aux environs, ils étoient indispensablement obligés de se trouver dans le Temple avec les Prêtres & les Lévites qui étoient en semaine. Mais s'il se trouvoit qu'il y en eût quelqu'un qui demeurât dans quelque Ville éloignée de Jérusalem, pour lui épargner la peine d'un long voiage, on se servoit de cet expédient. Qui étoit de se rendre avec ses Confrères dans la Synagogue du lieu de sa demeure, & de tourner ses pensées & ses prières du côté de Jérusalem. Ainsi ils s'aquittoient de leur emploi, quoi qu'absens, pourvû qu'ils fissent ce que je viens de dire, & cela en public, & à la même heure que la Cérémonie se faisoit à Jérusalem. Pendant que ces Députés étoient en semaine, ils étoient obligés de jeuner quatre fois, savoir, le Lundi, le Mardi, le Mercredi, & le Jeudi. Il n'importoit pas pour cela qu'ils fussent à Jérusalem dans le Temple, ou dans leurs Synagogues, ils n'en étoient pas moins obligés de jeuner. Ils ne jeunoient, ni le jour d'avant, ni celui d'après le Sabbat, afin, disent les Juifs, que cette macération ne troublât pas la joie de ce jour sacré. Mais en voilà assez sur ce Chapitre. Si l'on veut être informé du reste de ce que les Talmudistes disent de ces Députés

putés, comme de leurs prières, & de la récitation qu'ils faisoient de la Loi, on peut lire les Talmudistes eux-mêmes.

### CHAPITRE XI.

*Des Lévités qui servoient les Prêtres dans leurs fonctions. Leurs Classes, & leurs différens emplois. Des Néthinéens. En quel tems cessa la Loi touchant l'âge des Lévités. On ne regardoit pas de si près à leurs défauts, qu'à ceux des Sacrificateurs. C'étoit à eux un grand crime d'empiéter sur les fonctions les uns des autres.*

**A** Prés avoir parlé des Sacrificateurs, l'ordre veut que je traite des Lévités. On apelloit communément de ce nom, tous les descendants de Lévi, & c'est d'eux en général que se doit entendre tout ce que j'ai observé au Ch. 9. de ce Livre. Mais on restraignoit quelquefois ce nom à ceux-là seuls, qui tour à tour alloient à Jérusalem pour s'aquitter des fonctions Ecclésiastiques, auxquelles leur Charge les engageoit, & ces fonctions étoient fort différentes de celles des Sacrificateurs. Voici en peu de mots ce qu'on peut dire touchant leur emploi. Il consistoit à servir les Sacrificateurs, & à s'aquitter de tous les petits offices qu'il y avoit à faire. Les Lévités, qui n'étoient pas descendus d'Aaron, étoient parmi les Juifs précisément ce qu'étoient chez les Romains, ceux qui tuoient la victime, ceux qui l'ache-

toient, ceux qui la conduisoient, les Chantres, & les Joüeurs de flûte. Quoiqu'Aaron fût aussi bien de la race de Lévi que les autres, cependant comme la dignité du Sacerdoce résidoit dans sa Famille, l'Écriture appelle rarement ses descendans du nom de Lévites. Au commencement les Lévites, suivant l'Ordonnance de Moïse, ne servoient qu'à soulager les Sacrificateurs, ils portoient l'Arche sur leurs épaules, & avoient soin des Vases sacrés. David institua dans la suite 24. Classes de Lévites pour s'aquiter de ces fonctions, & pour servir chacune à son tour une semaine dans le Temple; à peu près suivant l'ordre observé entre les Sacrificateurs. Outre cela il établit précisément autant de Familles de cette Tribu, pour chanter & pour jouer des instrumens pendant le Service Divin. Il en ordonna aussi 24. Compagnies pour la garde du Temple. Enfin, comme les Lévites servoient les Sacrificateurs, de même aussi il y avoit d'autres personnes qui servoient les Lévites, & qui alloient chercher le bois & l'eau dont ils avoient besoin. Les Gabaonites, que Josué conserva, de la manière que l'Écriture le raconte, servirent d'abord à cet usage. Ensuite on y ajouta, du tems de David & de Salomon, ceux qui avoient été pris, ou qui s'étoient rendus prisonniers de guerre, & à cause de cela on les appelloit tous *Néthinéens*, comme qui diroit, gens qui se sont rendus. Mais il n'est pas nécessaire que je m'étende là-dessus, puisque *Sigonius*, & *Bertram* ont traité cette matière à fond: il vaut mieux passer à autre chose.

Les

Les Talmudistes remarquent sur la fin du Chap. 1. du *Massechia Cholin*, que la Loi qui exemptoit du service les Lévites au-dessus de l'âge de 50. ans, n'étoit pas perpétuelle, & n'étoit faite que pour le tems pendant lequel il faisoit transporter le Tabernacle de lieu en lieu. Mais qu'après que la Ville de Jérusalem fut devenue le siège fixe du Service Divin & des Cérémonies, il ne suffit plus d'être âgé de 50. ans, pour être exempt de servir. On trouve encore à la fin du même Chapitre, qu'on ne prenoit pas garde aux Lévites de si près qu'aux Sacrificateurs, & qu'il importoit peu qu'ils fussent exemts de maladie corporelle ou non, puisque cela n'empêchoit pas qu'ils ne fissent leurs fonctions, excepté pour la voix seulement; quand l'âge commençoit à l'affoiblir, les Chantres devoient incapables d'exercer leur emploi. *Maimonides* nous apprend, que c'étoit un crime capital à un Lévite, de s'ingerer de faire la charge de Sacrificateur, ou d'empiéter sur celle d'un autre Lévite, laquelle il n'avoit point ordre d'exercer; comme, par exemple, si un de ceux qui avoient la garde du Temple, se fût ingéré de faire l'office de Chantre. Il n'en étoit pas de même des Sacrificateurs, si l'un d'eux s'avisoit de faire quelqu'une des fonctions des Lévites, à la vérité il contrevenoit à la Loi, mais on ne pouvoit pas pour cela le punir de mort.

## CHAPITRE XII.

*Temple de Jérusalem. Raison de l'abondance des richesses qui y étoient. Des anciens Temples dans lesquels on n'entroit point avec de l'or. Cela n'étoit point contraire à la Loi des Juifs. Erreur de quelques Auteurs réfutée. De ceux qui entroient au Temple. Ce que le terme *queén* signifie au Ch. II. de St. Marc. Diligence de Salomon pour la construction du Temple. En combien petit espace de tems cet ouvrage immense fut achevé. Avec quelle dépense & quelle lenteur le Temple de Diane qui étoit à Ephese fut construit. Pourquoi on le bâtit dans un fonds marécageux. Réverie des Juifs touchant la Montagne de Morija.*

**D**ANS toute l'Histoire Judaïque on ne voit rien de si beau, de si superbe, ni de si célèbre, que ce grand & riche Temple que Salomon fit bâtir, & qu'il consacra au culte divin dans Jérusalem. Josephé en fait une description magnifique au 8. Liv. de ses Antiquités. C'est pourquoi je ne parlerai ni de la grandeur, ni de la beauté, ni de l'ordre de ce Bâtiment. Ce n'est pas tant à la grande liberalité d'un Roi qui avoit une abondance prodigieuse de richesses, qu'à l'ordre exprés que Dieu en avoit donné, qu'on doit attribuer la magnificence de l'intérieur du Temple qui étoit tout couvert d'or, & ce nombre innombrable de Vases d'or massif qui servoient à

l'usage de cette sainte Maison. Il est vrai que Dieu se soucie fort peu de tous ces dons, & qu'il n'a aucun besoin de richesses, puisque tout est à lui, tant les choses invisibles que les visibles : cependant il est certain que la piété des hommes lui est agréable, & qu'il prend plaisir qu'on lui consacre ce qu'on aime, & estime le plus. *Plutarque* raconte dans ses Livres de Politique, qu'il y avoit autrefois des Temples où l'on n'entroit qu'après avoir laissé à la porte l'or qu'on avoit sur soi. De savans hommes concluent de-là que la saine Antiquité condamnoit les Temples riches par les dons qu'on leur faisoit, & par l'or qui y brilloit. Mais ils se trompent, car *Plutarque* n'a eû nullement en vûe ce qu'ils lui font dire; puis qu'il ajoûte immédiatement après, qu'ils laissoient aussi le fer à l'entrée des Temples. Il me semble donc qu'on en peut donner cette raison, qu'il n'étoit pas bien-féant que ceux qui venoient supplier les Dieux dans leurs Temples, y parussent avec de l'or ou de l'argent, & avec des ornemens magnifiques : C'est pourquoi ils quittoient l'or; & pour signifier d'ailleurs, qu'ils se reposerent entierement sur l'assistance de la Divinité, ils quittoient aussi le fer & les armes. J'aurois quelque penchant à croire que *Plutarque* en écrivant cela a eû en vûe le Temple de Jérusalem. En effet, il n'y a presque point de différence entre ce qu'il dit, & ce que rapportent les Talmudistes dans le Traité, qu'ils intitulent *Massechta Jevamoth*, au Ch. 1. d'où *Maimonides* a tiré ces paroles, qu'on trouve au Chap. 7. de son *Halacha*

*Beth Habbechira* : *Que personne n'entre dans le Temple avec un bâton, ou avec ses souliers, ou avec une bourse, ou avec de l'argent envelopé dans du linge.* Jesus-Christ voulant faire revivre l'ancienne coutume qui s'en alloit être abolie, défend au Ch. xi. de St. Marc, *de porter aucun vaisseau par le Temple.* J'étais à toute sorte de charge ou d'embarras, soit bourse, soit sac, ou quoique ce soit de semblable, le terme de *συνδος* employé dans cette occasion. Le siècle étoit si corrompu que cette coutume n'étoit plus observée, ce qui obligea le Seigneur à chasser du Temple les Changeurs, & autres Marchands qui y venoient débiter leurs marchandises.

Cet admirable Edifice étoit beaucoup plus élevé que la Ville. Il étoit bâti sur le sommet d'une Montagne, & pour l'agrandir le Roi Salomon fit combler un vallon très profond à la hauteur de 400. coudées. Ce Prince acheva en sept ans cet ouvrage prodigieux, ce qui est presque incroyable. La Grèce n'aporta pas tant de diligence dans la construction de ses Edifices, puis qu'elle mit 220. ans à construire le Temple d'Ephèse consacré à Diane, & qu'elle eut bien de la peine à l'achever, quoique toute l'Asie contribuât de ses richesses pour ce superbe Bâtiment. Il est vrai que l'incommodité du terrain rendoit l'entreprise fort difficile. Car on jugea à propos de le placer dans un lieu marécageux, de peur des tremblemens de terre. Ce que Rabbi *Eliezer* rapporte, suivant le sentiment de sa Nation, est tout-à-fait ridicule; il prétend que la place occupée par le

Tem-

Temple de Jérusalem étoit précisément la même, que celle où Adam avoit sacrifié ; où Abel & Caïn offrirent leurs oblations à l'Eternel ; où Noé érigea un Autel ; après être sorti de l'Arche ; & où enfin Abraham se rendit pour sacrifier son Fils , suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu. Je ne fais pas plus de cas de ce qu'ils disent dans leur *Bereschith Rabba*, in *Pasuk Vajisfar*, & au Ch. 23. du Traité du Talmud de Jérusalem, qu'ils intitulent *Nazir*, qu'Adam fut formé de la poudre de cette Montagne, & que c'est avec raison que leurs Docteurs assûrent, qu'il a été créé au même lieu, dans lequel a été faite l'expiation de son péché. C'est une fable qui leur plaît. Mais passons à autre chose, car je ne prétens pas m'arrêter à ces rêveries.

\* La Ville de Jérusalem étoit située au milieu de la Terre sainte, sur quatre Collines, savoir, celle de *Sion*, celle d'*Akra*, celle de *Morija*, & celle de *Bezetha* ; elle étoit presque de figure quarrée, & avec la muraille extérieure elle faisoit bien un tour d'environ deux lieues & demie. Cette Ville apartenoit, comme le prétendent quelques-uns, à la Tribu de Juda & à celle de Benjamin, dont chacune en avoit sa moitié. Les Talmudistes content sept Montagnes à Jérusalem, mais ils ne prouvent pas ce qu'ils avancent ; je ne doute pas qu'ils ne mettent du nombre *Millo* dont il est parlé au 1. des Chron. Ch. 32. vs. 5. & Sam. 2. Ch. 5. vs. 9. mais *Millo* n'étoit qu'une partie de *Sion*.

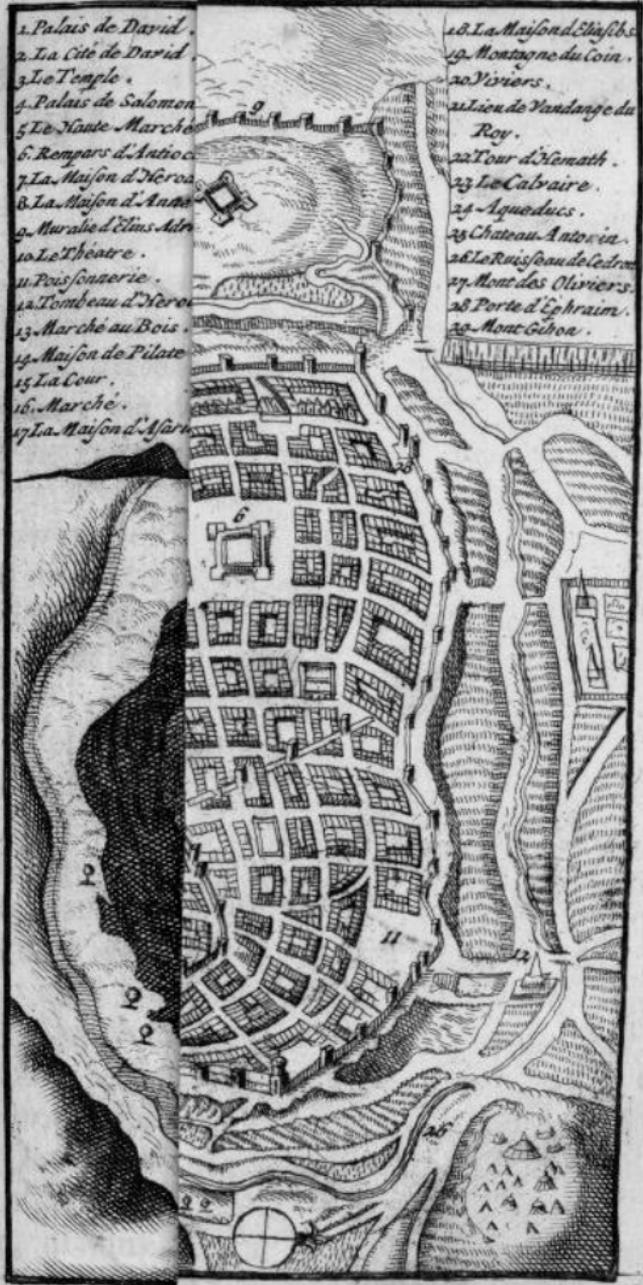
Celle de la Ville qui portoit ce dernier nom, étoit

étoit beaucoup plus haute que le reste, & on y montoit par des degrés. On la nomma *la Ville de David*, à cause que ce Prince la fortifia, la munir d'un bon Château, y fit faire des rues, & bâtit quantité de maisons. Ce fut dans la suite la demeure fixe des Rois qui lui succéderent. C'avoit été aussi autrefois la Forteresse des Jébuséens qui l'avoient fortifiée, & munie de bonnes murailles, & de fortes Tours. Du tems de nôtre Sauveur on apelloit ce quartier-là la Ville haute; mais la Ville basse étoit sur la pente de la Montagne d'*Akra*. Vis-à-vis de cette dernière Montagne étoit celle de *Morija*, sur laquelle le Temple étoit bâti, & environné de toute la Ville en forme d'Amphithéâtre. Mais le devant de cette sainte Maison regardoit sur la vallée de *Cedron*, & sur la Montagne des Oliviers.

Je ne prétens pas m'engager dans la dispute que plusieurs Savans ont eue touchant l'origine du nom de *Morija*, qui fut donné à cette Montagne. Il m'importe aussi fort peu qu'on croie avec Josèphe, suivant la tradition des Anciens, qu'Abraham avoit résolu d'y offrir son Sacrifice, ou qu'on estime avec plusieurs autres que c'étoit sur *Golgotha*, où J. C. fut crucifié. Mais, à dire vrai, il me semble, que le sentiment de quelques Auteurs, qui prétendent qu'Adam a été enterré sur le mont de *Golgotha*, est plutôt fondé sur une imagination, que sur la vérité. Ils ont trouvé de beaux rapports-là dedans, & cela leur a suffi pour les porter à embrasser cette opinion. Je m'étonne que St. *Ferome*, qui la traite ailleurs

1. Palais de David.
2. La Cité de David.
3. Le Temple.
4. Palais de Salomon.
5. Le Haute-Marché.
6. Remparts d'Antioch.
7. La Maison d'Hérode.
8. La Maison d'Antoine.
9. Muraille d'Élius Adrien.
10. Le Théâtre.
11. Poussoinerie.
12. Tombeau d'Hérode.
13. Marché au Bois.
14. Maison de Pilate.
15. La Cour.
16. Marché.
17. La Maison d'Antoine.

18. La Maison d'Éliafils.
19. Montagne du Coin.
20. Viviers.
21. Vallon de Vandange du Roy.
22. Tour d'Emath.
23. Le Calvaire.
24. Aqueducs.
25. Chateau Antiochia.
26. Le Ruissseau de l'Étranger.
27. Mont des Oliviers.
28. Porte d'Éphraïm.
29. Mont Gèboa.



- 1. Palais de David.
- 2. La Cité de David.
- 3. Le Temple.
- 4. Palais de Salomon.
- 5. La Haute-Marché.
- 6. Remparts d'Antioche.
- 7. La Maison d'Hérode.
- 8. La Maison d'Anan.
- 9. Marché d'Elus Adria.
- 10. Le Theatre.
- 11. Prisonnierie.
- 12. Tombeau d'Hérode.
- 13. Marché au Bois.
- 14. Maison de Pilate.
- 15. La Cour.
- 16. Marché.
- 17. La Maison d'El Marias.

IERUSALEM.

- 18. La Maison d'Elph.
- 19. Montagne du Coin.
- 20. Vieux.
- 21. Le Mont de Sion.
- 22. Tour d'Elonath.
- 23. Le Calvaire.
- 24. Aqueduc.
- 25. Chateau Antioch.
- 26. Le Ruysseau de l'Est.
- 27. Mont des Oliviers.
- 28. Porte d'Elphraim.
- 29. Mont Gihon.





de fable, ne laisse pas pourtant de la vouloir faire passer dans un autre endroit pour une vérité. On croit, dit-il, qu'Adam a demeuré & est mort dans le lieu où Jérusalem étoit bâtie, d'où vient que celui où J. C. fut crucifié, est appelé, la place du Test (ou du Crane) à cause, sans doute, que c'est-là que le crane du premier homme a été mis en terre: Afin que le sang du second Adam, découlant de la croix, effaçât les péchés du premier, qui étoit enterré en ce lieu-là. De sorte que par ce moien les paroles de l'Apôtre ont été accomplies: Réveille toi, toi qui dors, & te relève d'entre les morts & Christ t'éclairera. Eph. 5. vers. 14. On montre encore aujourd'hui aux environs de ce lieu, une Chapelle qu'Hélène, Mère de Constantin le Grand, y fit bâtir à l'honneur d'Abraham.

Joseph prétend que la Montagne de *Morija*, n'étoit pas si haute que celle d'*Akra*, & que la Ville étoit séparée en cet endroit-là par une grande Vallée, que les Princes *Asmonéens* firent combler en faisant raser le haut de la Montagne d'*Akra*, pour joindre la Ville au Temple, afin qu'il commandât à tout le reste.

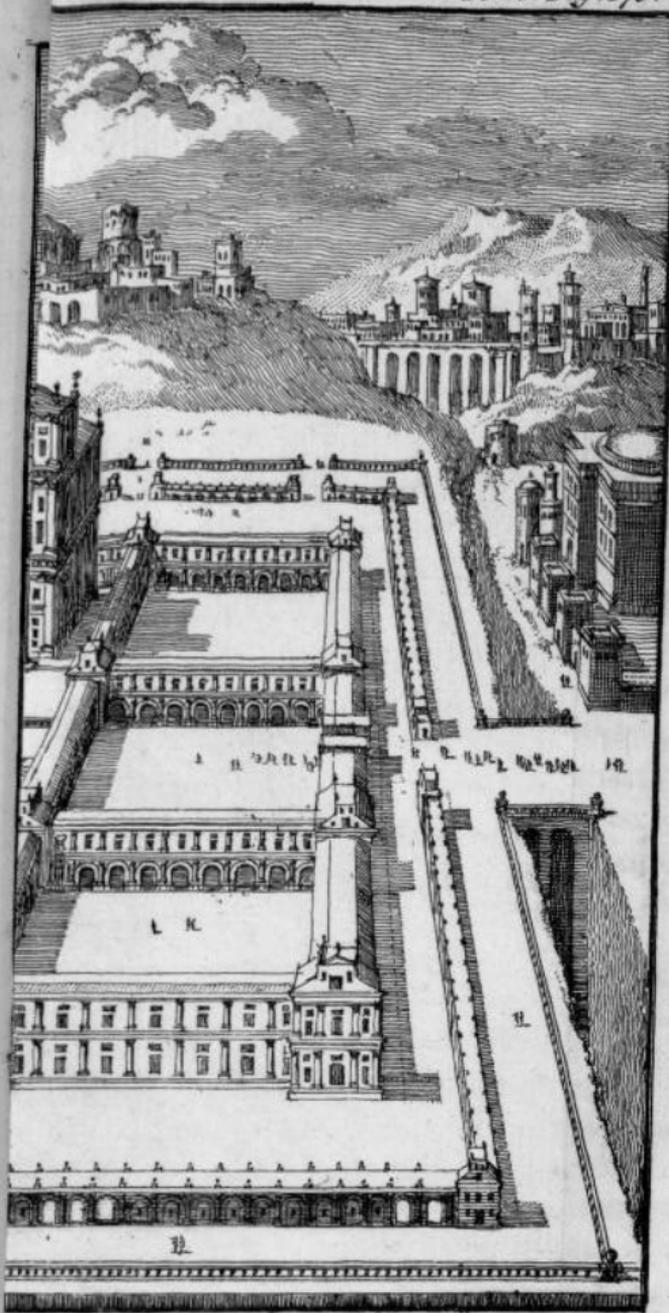
Salomon fit bâtir le Temple de Jérusalem, (appelé aussi la Maison du Seigneur, ou Maison de prière) suivant le modèle qui en avoit été donné à David son Père. Il le fit élever sur la Montagne de *Morija*, & n'épargna pour cet Edifice superbe, ni soins, ni richesses, y employant les Trésors que le Roi David avoient amassés depuis long-tems pour cet usage: Ce Prince religieux avoit

aussi

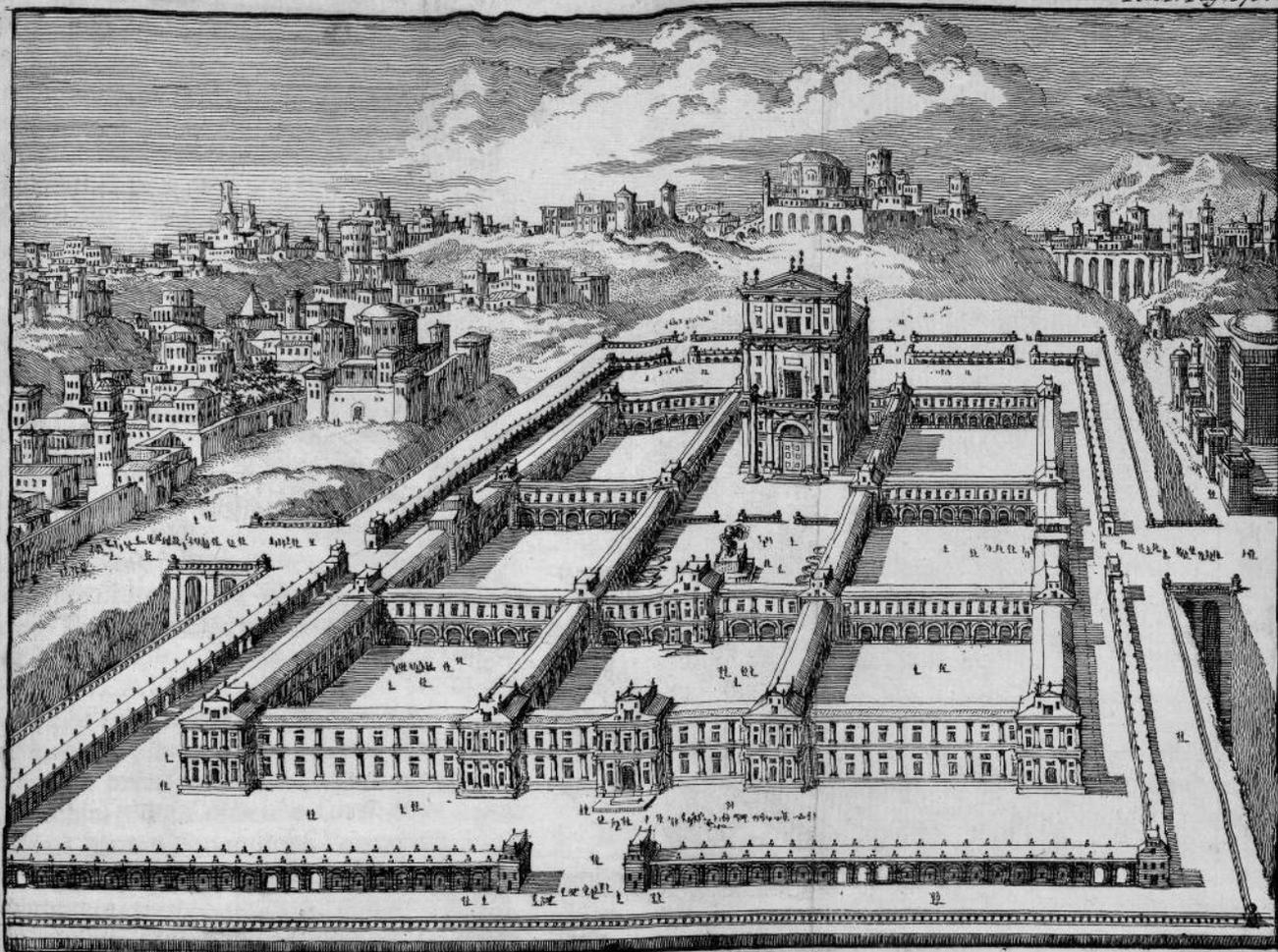
aussi recommandé, sur la fin de sa vie, à tous les Grands du Roïaume d'assister le jeune Roi Salomon dans cet ouvrage, pour lequel il avoit déjà fait venir des Ouvriers de tous les Pais voisins de la Judée.

Après la mort de David, Salomon commença à jeter les fondemens du Temple, la quatrième année de son Règne, 480. ans depuis la sortie d'Egypte, & à employer les préparatifs qui s'étoient beaucoup accrus par les dons volontaires que les Particuliers avoient faits. On mit onze ou douze ans à achever cet Edifice; à conter depuis le commencement de l'entreprise, jusques à l'entiere exécution: savoir, quatre ans tant pour amasser les matériaux nécessaires, que pour tailler le bois & la pierre, afin qu'il n'y eût qu'à les mettre en œuvre lors que l'on commenceroit à le construire: aussi ne fut-on que sept ans & quelques mois à bâtir ce grand Edifice. De cette manière le premier Temple fut achevé, & consacré dans la huitième année de Salomon.

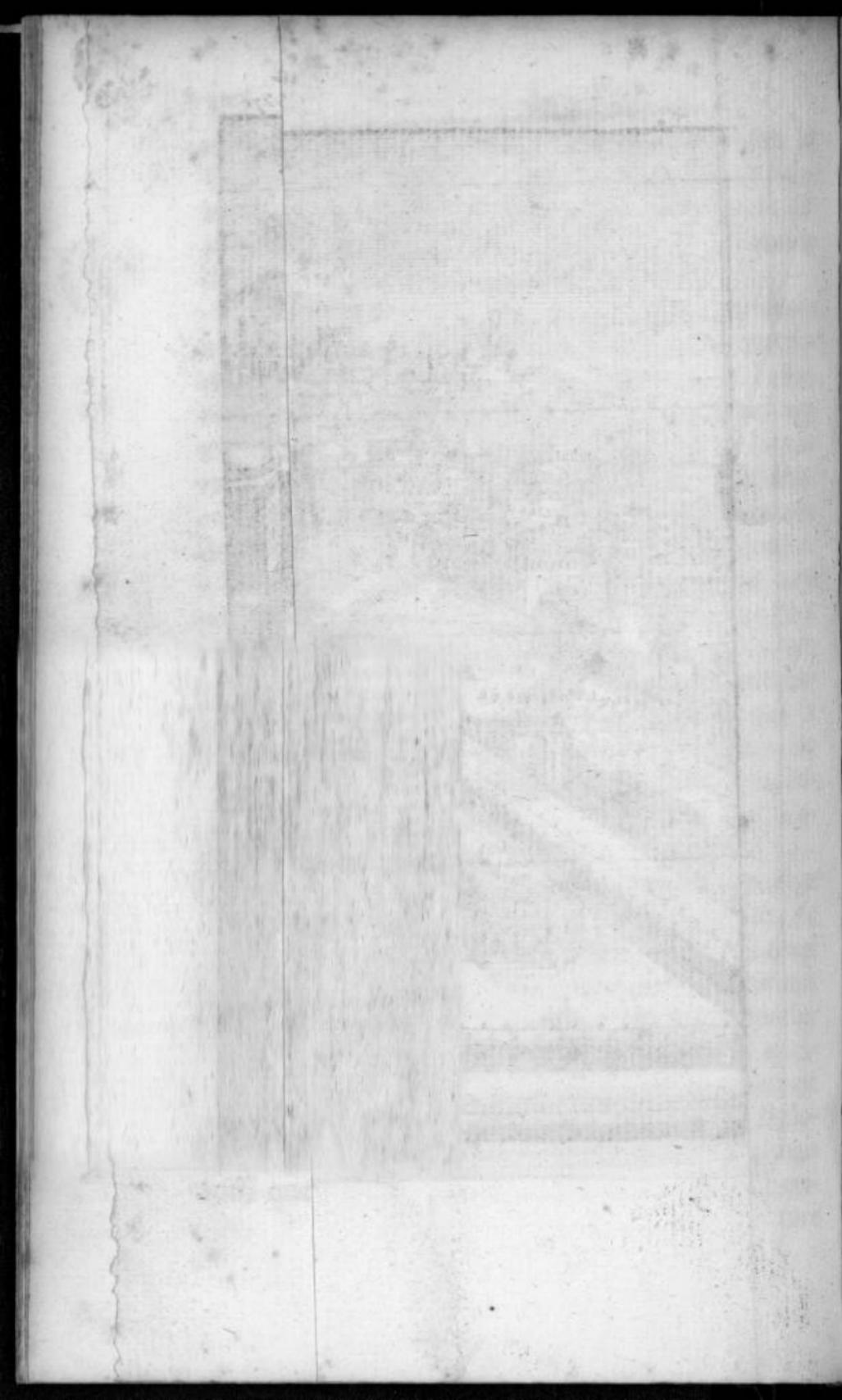
Il est étonnant que les Ecrivains sacrés passent si légèrement sur l'Architecture du Temple, & qu'ils parlent d'ailleurs si amplement des deux Colomnes de bronze que Salomon fit élever à l'entrée du porche, par un excellent Ouvrier nommé *Hiram*. Cela a fait croire à quelques savans Architectes, que par le moien de ces Colomnes on pouvoit apprendre non seulement le véritable ordre de ce Bâtiment, mais aussi que c'est précisément pour cela que l'Ecri-



tem.



Temple de Salomon à Jérusalem.



turé en fait une description si exacte. Je croi que c'est à ces Colomnes que les trois Ordres célebres de l'Architecture Grecque doivent leur origine.

Quoique la Montagne de *Morija* ne fût pas d'elle même fort propre à y bâtir, à cause qu'elle étoit fort pierreuse, & que la pente en étoit rude du côté de l'Orient, cependant Salomon l'accommoda très bien, en y faisant faire un mur extrêmement fort avec des pierres d'une grandeur extraordinaire, dont il fit remplir l'espace de la terre qu'on tira du sommet de la Montagne qu'il fit applanir. Il en usa de même aux autres côtés, où la chose fut trouvée nécessaire, mais on le négligea aux endroits où la pente se trouva aisée, & où le chemin pour venir de la basse Ville n'avoit rien de rude. Après l'enceinte extérieure on trouvoit tout à l'entour en quarré deux Porches, savoir celui des Gentils & celui des Israélites. Tout l'Edifice qui renfermoit dans son enceinte le Temple, les Cours, les Parvis des Prêtres & des Lévites; le lieu où l'on faisoit les Sacrifices, & les oblations, avoit 500. coudées de large de chaque côté: Cette mesure convient précisément avec les 80. cannes d'Ezéchiél, dont chacune fait 6. coudées & une paume, au moins si l'on conte 6. pouces pour la paume. Plusieurs raisons nous portent à conter de cette manière.

Car on trouve dans Ezéchiél des mesures où 4. cannes produisent 25. coudées, ce qui donne précisément 6. pouces sur chaque canne &

non pas une paumè, & 24. pouces font une coudée. Mais à cause que les Juifs n'ont pas de mesure de 6. pouces, l'Écriture pose, selon la coutume, le nombre pair pour l'impair: & quoiqu'on lise au vs. 5. du Ch. 40. d'Ezéchiel: *Une canne de six coudées, chaque coudée d'une coudée & d'une paume*: cela ne fait rien à la chose, parce que les Interprètes ont mal entendu ce passage, comme on pourroit le faire voir au long, s'il en étoit besoin. Pour ce qui est de la *coudée qui va jusqu'à l'aisselle*, dont il est parlé au vs. 8. du Ch. 41. il y a apparence que c'est une mesure différente, & qui n'a aucun rapport avec la coudée qui mesure la canne, de quelque manière qu'on l'entende.

L'ordre de l'Architecture du Temple, des Chambres, & des Porches qui l'environnoient étoit le même, & convénoit presque en tout avec celui qu'on apelloit à Rome, du tems que Joseph y écrivoit son Histoire, l'Ordre Corinthien, à la réserve de quelques ornemens particuliers, qui étoient selon les trois Ordres Grecs. Les Colonnes de bronze, dont j'ai parlé ci-dessus, étoient aussi construites selon ces proportions. Et quoique la plupart des Auteurs, qui n'avoient aucune connoissance de l'Architecture, aient limité ces Colonnes, chacune à 12. coudées, il y en a néanmoins eû d'autres, qui aidés de la science de l'Architecture, qu'ils savoient parfaitement, & fondés sur le texte de l'Écriture, ont prouvé assez probablement, que la mesure de 12. coudées servoit à l'une & à l'autre.

duit les proportions du Temple de Salomon aux règles de l'Architecture, & qu'on les compare avec les mesures du Temple d'Ezéchiél, on est étonné de la conformité qui se trouve entre les unes & les autres, comme aussi du bel ordre qu'on y remarque, auquel il n'y a rien à dire, & qui peut aller de pair avec les plus excellens morceaux d'Architecture qui nous restent de l'Antiquité. Il seroit trop long de vouloir s'arrêter à en faire la description, & à débrouiller avec exactitude l'ordre de ce superbe Bâtiment. Josephé lui-même, qui avoit veu le Temple d'Hérode, & qui auroit pû en tirer de grandes lumières pour faire la description de celui de Salomon, s'il eût entendu l'Architecture, s'est si fort embrouillé dans son récit, que c'est une confusion dont il n'est pas possible de se tirer. Le savant *Villalpandus* après 25. ans de travail en a donné une description assez juste, suivant les règles de l'Architecture. *Thomas Fuller*, & quelques Rabbins en ont fait un plan, qui est entre les mains de tout le monde. Mais si tous ces savans Personnages y avoient bien songé, ils n'auroient pas représenté, contre toute sorte de vraisemblance, le Vestibule & l'endroit où l'on amenoit chaque jour une grande quantité de Bêtes, pour faire les sacrifices, comme un lieu où l'on montoit par plusieurs marches étroites.

*Villalpandus* a surpassé les autres pour la régularité des Galeries & des Vestibules. En effet, on peut fort bien prouver pas plusieurs Proverbes,

& sur tout par ceux dont Ezéchiél se sert, que le Temple étoit fort régulier: & il semble qu'on peut solidement le recueillir du peu que nous savons de la forme & de l'ordre de ce fameux Edifice. En second lieu, cela paroît aussi par les mesures. Outre cela on l'infère de ce qu'il étoit tourné régulièrement aux quatre vents, & enfin, parce qu'il est dit que ses portes & ses faces se regardoient, on peut, ce me semble, conclure qu'il étoit régulier, puisque ce sont toutes choses qui ne conviennent qu'à un Bâtiment de cette sorte: & quoique les côtés fussent différens du devant, cela n'empêche pas que les choses ne fussent disposées comme nous l'avons dit. La muraille extérieure qui renfermoit dans son enceinte la Montagne & le Parvis des Gentils, avoit 125. Canes, & la muraille du dedans qui venoit après celle-là, & qui renfermoit le Parvis des Israélites, en avoit 110: & il y avoit du côté de dedans des Galeries doubles, qui avoient la vûe sur le Parvis des Lévités, sur les Places & sur les Chambres d'alentour. Ces Batimens étoient entourez de huit Places, qui étoient à l'entour du Vestibule, du Sanctuaire, & du Saint des Saints, de trois côtés, deux sur le devant, & trois sur chacun des côtés. Celle de ces Places qui se trouvoit au milieu, s'étendoit jusqu'auprès du Parvis, & c'est-là qu'on égorgeoit les Victimes, & qu'on les offroit sur le grand Autel des Holocaustes; on pouvoit venir à cette Place de trois côtés, par le devant, & des deux côtés. Le Sanctuaire & le Saint des Saints étoient situés

précifément au milieu de tous ces Bâtimens, fans en être touchés, il n'y avoit que quelques petites Chambres aux côtés qui y fuſſent jointes : & c'étoit-là proprement le Temple. Le reſte n'étoit au Temple que ce que les Fauxbourgs ſont aux Villes. Ceux qui croient que les Veſtibules n'étoient environnés que de ſimples murailles ſe trompent fort, c'étoient autant de Palais, en forme d'Amphitéatre, afin que la vûe en fût plus grande & plus belle, où il y avoit des Chambres & par deſſus des Galeries apuiées ſur des Colomnes, d'où l'on avoit une vûe magnifique ſur le dedans & ſur le dehors. L'Edifice qui contenoit le Parviſ des Prêtres & des Lévités, c'eſt-à-dire, le lieu où ſe faiſoit le Service Divin, étoit d'un très bel Ordre d'Architecture, il y avoit deux étages l'un ſur l'autre, & il étoit rempli de Chambres, de Cabinets, & de Corps de garde, où ſ'aſſembloient ceux qui étoient occupés au Service du Temple, chacun ſelon ſon emploi. Si on prend la peine de repaſſer dans ſon eſprit tout ce que je viens de dire, on verra que c'étoit un Ouvrage fort ſomptueux. Il eſt remarquable qu'Ezéchiél dit, au commencement des Viſions qu'il eut touchant le Temple, qu'il lui fut montré ſur la Montagne un Edifice, comme une Ville. Ceux qui ont voulu tenter de trouver les meſures des pièces particulières de cet Edifice, & les expliquer par le menu, ſont ſi différens les uns des autres, qu'on ne fait à quoi ſ'en tenir : ce qui vient en partie de l'obſcurité du Texte, & en partie de la faute des Auteurs eux-

mêmes, qui confondent ensemble les tems & les Temples. On trouve au commencement du Chapitre 41. d'Ezéchiel certaines mesures, qui semblent s'ajuster le mieux du monde avec celles du Temple de Salomon; mais si l'on va jusqu'au 6. ou 7. v. il n'y a point d'Architecte, quelque habile qu'il soit, qui ne se trouve embarrassé d'une étrange manière; que seroit-ce s'il falloit qu'il débrouillât tout le reste, & qu'il l'expliquât en détail?

Le Vestibule du Temple étoit composé de trois étages l'un sur l'autre, de la hauteur de 120. coudées: le Sanctuaire avec le Saint des Saints de deux étages semblables de la hauteur de 90. coudées: De sorte que le Vestibule étoit plus haut de 30. coudées que le Sanctuaire. L'étage d'enbas étoit de la hauteur de 50. coudées, & celui d'enhaut de 40. & le plus haut des étages du Vestibule étoit de la hauteur de 30. coudées, en contant 24. coudées pour l'étage lui-même, & six pour le Frontispice. On peut voir en gros dans la figure l'Ordre de l'Architecture de ce superbe Edifice, suivant les hypothéses de ceux qui ont le mieux réüssi sur cette matière.

On montoit au Temple du côté de la Montagne par de grands & larges degrez; c'est pourquoi l'on trouve si souvent dans le N. T. cette expression *monter au Temple*: comme en St. Luc Chap. 18. Jean. 17. & en plusieurs autres endroits. Ainsi je n'ai jamais pû m'accommoder

des plans du Temple qui lui donnent, pour toute entrée, un Pont-levis sur le Torrent de Cedron. Il n'est pas croiable qu'un si magnifique Bâti-ment, eût une entrée si peu considérable.

Il y a des Auteurs qui prétendent prouver par l'autorité de l'Écriture, & par celle de Joseph, que la Montagne de Sion étoit située au Septentrion de la Ville. Il est dit au Ps. 48. v. 2. *L'Eternel est grand & grandement louable en la Ville de nôtre Dieu, & en la Montagne de sa Sainteté. Le plus beau de la Contrée, la réjouissance de toute la terre, c'est la Montagne de Sion au fond d'Aquilon; c'est la Ville du grand Roi.* Et au Chap. 14. d'Ésaïe v. 13. *Je serai assis en la Montagne d'assiguation, aux côtés d'Aquilon.* Ces passages ne sont pas si clairs qu'on pourroit se l'imaginer, ni si contraires qu'ils le paroissent au sentiment qui place Sion au Midi, puisqu'il est certain que souvent l'Écriture parle de la situation d'un lieu par rapport à une autre, selon la coutume du tems auquel les Auteurs sacrés écrivoient, laquelle nous ne savons pas toujours.

Le Temple, dont Ezéchiél fait la description, semble être situé au Midi, Ezech. 40. 2. Les Juifs prétendent que le Temple étoit au Septentrion, & la Ville de David, c'est-à-dire Sion, au Midi, & plusieurs des Savans modernes sont aussi de cette opinion. Mais *Ligtfoot* & quelques autres soutiennent le contraire, & ils se fondent sur l'autorité de Joseph. En suivant le sentiment le plus commun, & les meilleures descriptions, il faut dire que la Montagne d'*Akra* comprenoit la partie

tie Septentrionale de la Ville, & une grande Vallée remplie de maisons, qui séparoit *Akra* de *Sion*. Cette Montagne étoit divisée en haute & basse; la haute faisoit la vieille Ville, & la basse la neuve, & c'est ainsi qu'il faut entendre ce qui est dit de la Montagne *Bezetha*, en Syriaque *Beza Chadta*, c'est-à-dire, Ville neuve. Cependant Joseph se semble vouloir distinguer *Bezetha*, d'avec elle, quand il dit, *Cestius vint & fit brûler Bezetha & la Ville neuve*. Et c'est à cause de cela que quelques Auteurs rapportent que *Bezetha* étoit une partie d'*Akra*, ce qui n'est pas croiable, puisqu'il y avoit un vallon entre-deux, & que *Bezetha* étoit environnée d'une muraille.

Il n'y a point de quartier dans Jérusalem si célèbre que *Sion*, ni dont il soit parlé en des termes si magnifiques, on l'appelle la *Montagne de l'Eternel*, la *Sainte Montagne de l'Eternel*, & la *haute Montagne d'Israël* &c. En effet, c'étoit la plus haute des Montagnes de Jérusalem. Et à cause que David y plaça l'Arche de l'Alliance, l'Ecriture dit que Dieu habite en *Sion*, ou sur *Sion*. On trouve à chaque page dans les Psaumes & dans les Prophètes des expressions semblables. De-là vient aussi que toute la ville de Jérusalem porte souvent dans l'Ecriture le nom de *Sion*. Les Hommes, les Femmes, tous les habitans sont fréquemment appelés, *les Filles de Sion*, *les Fils de Sion*: Voi. Cant. 6. vs. 11. Esai. 3. vs. 16. 17. Lament. 4. vs. 2. Et lors que *Sion* & Jérusalem sont distinguées l'une de

de l'autre dans l'Ecriture, alors la première est prise pour la Ville haute, & la seconde pour la Ville basse. C'est de cette manière que Michée les distingue; *A cause de vous*, dit-il, *Sion sera labourée comme un champ, & Jérusalem sera réduite en monceaux, & la Montagne du Temple en haut lieu de forêt.* Mich. 3. vs. 12.

Jérusalem, comme je viens de le dire, étoit bâtie sur des Montagnes & dans des Vallées, les dehors étoient semblables au dedans, tout autour ce n'étoit que Collines, que Montagnes, & que Vallées: comme il paroît par le Ps. 125. L'Ecriture parle de la Montagne du Calvaire, de celle des Oliviers, de celle de Gibon, & de quelques autres: de la Vallée de Josaphat, de celle de Siloë, de celle des enfans de Hinnom, Tofet &c. Ces lieux étoient arrosés par le Torrent de Cedron, le Lavoir de Siloë, & autres Ruiffeaux & Fontaines. A l'entour de la Ville il y avoit encore quelques lieux dont il est parlé dans le N. T. le Jardin de Gethsemané, le Champ du Foulon, Bethanie, Emaüs, Bethphagé &c. Jérusalem étoit située au milieu de tous ces lieux-là, plus élevée que les Collines d'alentour, tellement qu'il falloit monter pour y aller des environs. De-là vient qu'on trouve si souvent dans les Evangiles, cette expression, *monter à Jérusalem*, & que J. C. dit à ses disciples Luc 18. vs. 31. *Voici nous montons à Jérusalem.*

Il est souvent parlé dans l'Ecriture des murailles de Jérusalem, & Joseph en fait une description assez ample. Elles étoient munies

de bonnes fortifications, & de Tours très fortes, pour se défendre contre les ennemis. Entre ces Tours il y en a quelques-unes qui sont célèbres pour leur force. Entr'autres celles de *Phazaël* & *Hippicos*, qui, selon Joseph, étoient bâties de pierres de taille de 20. coudées, sur 10. de large, & 5. de haut. Il est parlé aussi des Tours *Hananéel*, *Marianne*, *Migdal*, *Siloe*, *Emath*, & de quelques autres.

Les principales pièces d'Architecture qui furent dans Jérusalem, étoient le Temple de Salomon, son Palais qui n'en étoit pas loin, la Tour *Antonia*, le Palais des *Macchabées*, celui d'*Hérode*, le Théâtre de ce dernier, la Maison des *Preux*, le Palais de David & son fameux Tombeau; ceux des autres Rois d'Israël, les Synagogues; la Maison de *Pilate*, & le Palais de *Caïphe*. Outre cela il y avoit plusieurs grands Marchés environnés de maisons magnifiques, & plusieurs Lavoirs, & entr'autres celui de *Bethesda*, dont il est parlé dans le N. T. On n'est pas d'accord touchant le nombre des Portes de la Ville de Jérusalem; quelques-uns en content 9. fondés sur le 3. Ch. de Nehem: Savoir la porte du *Bétail*, celle du *Poisson*, & la *Porte Vieille* au Midi. A l'Occident les Portes de la *Vallée*, du *Fumier*, & de la *Fontaine*. A l'Orient la *Porte des Eaux*, celle des *Chevaux*, & celle de l'*Orient*, outre qu'il est parlé encore d'une *Porte du Jugement*, & d'une *Porte d'Ephraïm*. Voi. Ch. 8. & 12. de Nehem. Il faut remarquer que lors qu'on rebâtit Jérusalem, il arriva apa-

rement du changement aux noms de ses portes, qu'on en bâtit quelques nouvelles, & qu'on ne releva pas quelques-unes des anciennes, ce qui fait qu'on n'en peut pas savoir au juste le nombre. Il ne faut pas s'imaginer aussi que toutes celles dont il est parlé dans l'Écriture fussent des Portes de la Ville, il y en a quelques-unes qui étoient aparemment des Portes de quelque Édifice, qui étoit dans l'enceinte de Jérusalem, comme, par exemple, la Porte de la *Tour des Femmes*, la Porte de *Jebus*, la Porte de *Fer*, la Porte de la *Fontaine du Dragon*, la Porte du *Jugement*, & quelques autres, qui avoient le nom de quelque Palais, ou de quelque Forteresse. *Villalpandus* qui a traité cette matière avec exactitude conte, suivant le sentiment le plus commun & le plus vraisemblable, 12. Portes: savoir à l'Orient, la Porte des *Potiers de terre*, celle des *Eaux*, celle des *Chevaux*, & celle du *Bétail*: au Septentrion la Porte *Basse de Benjamin*, la Porte du *Poisson*, la *vieille Porte*, & celle d'*Ephraïm*: & à l'Occident la Porte du *Coin*, celle de la *Vallée*, celle du *Fumier*, & celle de la *Fontaine*. Cependant *Ligtfoot* & quelques autres prétendent que Jérusalem n'avoit point de portes du côté du Nord. En sortant de ces Portes, on trouvoit des chemins aisés, dont Salomon avoit eû le soin d'en faire paver quelques-uns, qui conduisoient dans tous les lieux fréquentez de la Terre sainte. Par la porte des *Potiers de terre* on alloit à la vallée de *Hinnom*, où étoit cette infame Idole de *Moloch*, au *Champ du sang*, ou *Aceldama*,

ma, & à tous les quartiers qui étoient du côté du Midi. On passoit par la Porte des Eaux pour aller aux jardins du Roi, & aux autres lieux de plaisance de la Vallée de *Josaphat*, où il y avoit un chemin commode qui alloit à Bethanie. On menoit abbreuyer les chevaux de l'Ecurie du Roi au Torrent de *Cedron*, par la Porte des Chevaux. On sortoit par celle du Bétail pour aller à la Vallée de *Josaphat*, à la Montagne des Olives, à Bethanie, à Jericho, au desert, & vers toute la Contrée qui étoit à l'Orient de la Ville jusqu'au Jordain. En sortant par la Porte de Benjamin, on trouvoit un chemin qui conduisoit au desert d'*Anatbot*, & à plusieurs Villes de la Tribu de Benjamin; il y en avoit un autre qui menoit en Galilée, à Césarée & à Damas. Par la Porte du Poisson on alloit à la Mer de Galilée, au Jordain, & aux Contrées Orientales & Septentrionales. Par la Porte vieille à tous les Païs qui étoient à l'Orient. On sortoit par la Porte d'Ephraïm, pour aller à la Montagne de ce nom, à Sichem, à Samarie & en Galilée; par celle du Coin, pour aller en Arabie, par celle de la Vallée pour aller au Mont Calvaire, à Silo, Bethoron, & Gabaon. On sortoit par la Porte du Fumier pour aller à Joppe, à la Mer Méditerranée, & à tous les lieux de la Partie Occidentale du Païs. Il y avoit un chemin qui menoit de la Porte de la Fontaine au Champ du Foulon, à Bethlehem, à Gaza, à Hebron & en Egypte. Il est parlé de ce chemin aux Actes des Apôtres Ch. 8. vs. 26. en ces termes: *Et l'Ange du Seigneur parla*

parla à Philippe, disant, *Leve toi, & t'en va vers le Midi, au chemin qui descend de Jérusalem à Gaza.*

Les toits des édifices de Jérusalem étoient plats, selon la manière de bâtir de ces tems, & de ces Païs-là, enforte qu'on pouvoit s'y promener, y prendre le repas, y célébrer la fête des Tabernacles, & s'y divertir, car ils étoient environnés de balustrades & de gardefous, de peur qu'on ne tombât, selon le Ch. 32. v. 8. du Deuter. Les fossés de la Ville étoient à sec presque par tout, & en plusieurs endroits taillés dans le roc, ils avoient, à ce qu'on dit 40. pieds de profondeur & 250. de largeur. Lors que *Tue* assiégeoit Jérusalem, les Assiégés furent obligés de jeter leurs morts par dessus les murailles dans les fossés de la Ville, & le nombre s'en trouva si grand, (car ils mouroient à milliers de la peste, ou de la faim, ou par les armes des Ennemis) qu'en plusieurs endroits les fossés en furent comblés. Ce furent-là les avantcoureurs de la ruine entière de cette superbe Ville, qui fut entièrement détruite par les assiégeans, dès qu'ils en furent les maîtres; & c'est-là aussi le terme fatal où finit la République Judaique.

## CHAPITRE XIII.

*Particularités surprenantes touchant le Temple, & sur tout au sujet du nombre des victimes, & de celui des Sacrificateurs. Chose remarquable & presque incroyable touchant la Fête de Pâque. Des trois monceaux de bois qu'on mettoit sur l'Autel. Du feu qu'on y entretenoit toujours. Du Corban Hagnefim, & du jour de fête célébré à cette occasion. Sentimens différens de Jofephe & des Talmudistes. Superstition de ceux qui entroient au Temple & qui en sortoient.*

**I**L seroit difficile de faire l'énumération des diverses espèces d'oblations & de sacrifices, & des différentes raisons que la Religion Judaïque en fournissoit. Jofephe assure dans son Apologie contre Appion, qu'il y avoit plus de 5000. Sacrificateurs dans chacune des Classes, qui venoient tour à tour faire le Service Divin dans le Temple. Il falloit pour occuper toutes ces personnes-là une quantité prodigieuse de victimes chaque jour. Le même Auteur remarque au Ch. 45. du Liv. 6. de la Guerre des Juifs, qu'il se trouva un jour de Pâque, qu'il y avoit eû 255600. bêtes immolées. J'ai déjà dit que les jours de Pâque, & ceux de deux autres Fêtes célèbres, toutes les Classes des Sacrificateurs

vénoient à Jérusalem, & vaquoient ensemble aux Sacrifices. De sorte qu'il étoit nécessaire, qu'en un même jour,	5000
il y eût 120000. Sacrificateurs qui fissent leurs fonctions. Si l'on suppose, que de ce prodigieux nombre de victimes chaque Sacrificateur en immoloit deux, il en restera encore 15000. dont on ne sauroit dire qui les a égorgées.	24 20000 10000 120000 120000
Cependant on offroit toutes ces victimes sur un même Autel, sur lequel on élevoit chaque jour trois buchers, selon <i>Maimonides</i> , qui en parle de cette manière au Chap. 2. de son <i>Halacha Temidin &amp; Musaphin</i> . Le premier bu-	2 240000 15000 255000 600 255600
cher étoit grand, & l'on y posoit le Sacrifice perpétuel, & toutes les offrandes. Le second, qui étoit à côté de celui-là, étoit plus petit, d'où l'on prenoit dans un encensoir le feu qui servoit à faire fumer l'encens sur l'autre Autel, qui étoit près du Saint des Saints. Le troisième avoit ceci de particulier, qu'il servoit à exécuter cette ordonnance de la Loi divine touchant le feu : Tu allumeras un feu perpétuel. Joseph raconte au Ch. 31. du 2. Liv. de la Guerre des Juifs, qu'on célébroit à Jérusalem une fête, qu'il nomme <i>Xilophorie</i> , parce que durant cette fête tous les Juifs portoient au Temple une très grande quantité de bois afin d'y entretenir le feu qui, suivant la Loi de Dieu, ne devoit jamais s'éteindre. Les Talmudistes ne sont pas tout-à-fait d'accord avec Joseph sur ce sujet. Car ils disent que cela ne se faisoit pas en un même	tems,

tems, & que tous n'y travailloient pas ensemble, mais qu'il y avoit de certains jours ordonnez à chaque Famille pour rendre ce service. Ce que je crois qu'il faut entendre de cette manière; savoir, qu'il y avoit de certains jours marqués, où plusieurs Familles vint ou trente, par exemple, se joignoient ensemble pour s'aquiter de ce devoir, encore n'étoit-ce, à mon avis, que les habitans de Jérusalem qui y étoient obligés. Les Talmudistes disent que les Familles dont le tour d'aller faire provision de bois, étoit revenu, offroient un Holocauste volontaire, qu'on apelloit *Corban Hagnetim*, à cause qu'ils l'ajoûtoient à l'action d'aporter du bois. Il ne leur étoit pas alors permis d'être tristes & en deuil, ni de jeûner, comme *Maimonides* le raporte, suivant les Auteurs du Talmud, au Chap. 6. de son *Halacha Cele Hammikdash*. Afin que la Maison sainte fût en plus grande vénération, on introduisit une coutume fondée, non sur la Loi de Moïse, mais sur de très anciens Réglemens des Juifs; savoir que tous ceux qui entreroient au Temple, se détourneroient à droite, & en feroient le tour, pour venir sortir à la gauche. Tout au contraire, ceux qui étoient en deuil, & qui avoient été retranchés de la communion des autres Juifs, de cette espèce de retranchement qu'on nomme *Niddui*, étoient obligez de faire le tour de la gauche à la droite. Les Sacrificateurs eux-mêmes, après avoir achevé le Service Divin, s'en retournoient à reculons, mais tant soit peu de côté. Les Talmudistes racontent encore bien

d'au-

d'autres choses, mais il faut attribuer tout cela au tems auquel la folie de la superstition commença à s'emparer des esprits des Juifs.

#### CHAPITRE XIV.

*La majesté des Cérémonies. Sentiment des Talmudistes touchant la muraille qui séparoit le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints. Pourquoi elle ne fut pas rebâtie dans le second Temple. Des Corps de garde du Temple. Erreur de Maimonides là-dessus. Raisons des fréquentes maladies des Sacrificateurs.*

CE fut Salomon, & non pas ses Successeurs, qui ordonna que les Sacrificateurs, les Israélites & les Femmes eussent chacun leur Apartement séparé. Ce sage Prince prévint par-là le désordre, & peut-être la souillure, que ce mélange confus des Prêtres, du Peuple & des Femmes auroit pû causer dans le service divin; & la défense qui étoit faite au commun des Sacrificateurs d'entrer dans le Saint des Saints, augmentoit la majesté de ce sacré lieu, & lui concilioit une plus grande vénération. Dans le premier Temple il y avoit entre le Saint des Saints & le Sanctuaire, une muraille d'une coudée de large qui les séparoit, mais ceux qui eurent le soin de faire rebâtir le second Temple, ignorant les proportions, & la situation que cette muraille devoit avoir, & n'ayant pû décider cette

question, firent pendre entre ces deux lieux saints, pour les séparer, au lieu de muraille, deux grands Voiles, laissant entre-deux l'espace d'une coudée. Car auparavant il n'y en avoit qu'un. C'est ce que *Maimonides* rapporte dans son *Halachah Beth Habbechira* au Ch. 4. On peut juger par-là combien ces Personnages étoient scrupuleux en matière de Religion: mais ce n'est pas la seule preuve qu'on en a. Ce savant Rabbín dit aussi, que les 24. Classes de Lévites & de Prêtres qui étoient en charge, avoient soin de faire la nuit la garde dans le Temple, & de faire exactement la ronde, plus pour donner du lustre à la Religion, que pour aucune crainte qu'on eût des ennemis ou des voleurs. Leurs départemens étoient réglés de manière, que les Prêtres gardoient le dedans, & les Lévites le dehors; il y avoit trois Corps de garde de Prêtres, & 21. de Lévites. Les Lévites étoient obligés de veiller toute la nuit, au lieu qu'il n'étoit pas défendu aux Prêtres de dormir. Ils n'avoient pour se reposer, ni matelas, ni couffins; il faloit qu'ils couchassent sur la dure, & ils avoient cela de commun avec les faux Prêtres de l'Apollon de Delphes, lesquels *Callimachus* appelle élégamment

Γιληχέες θεράποντες ἀσιγήτοιο λέβητος.

Je pense que tous ces réglemens touchant les Gardes du Temple n'ont été faits que fort tard, & sur le déclin de la République; tems auquel

quel on fit passer en coûtume plusieurs choses dont on n'avoit jamais auparavant oui parler. Car les passages de l'Écriture, que *Maimonides* cite pour prouver l'antiquité de cette pratique, ne font rien à la chose. En effet, c'est agir sur un foible fondement, que de vouloir apliquer à la ville de Jérusalem, ce qui est dit au Ch. 2. & 3. des Nombres, des Campemens qu'il falloit faire dans le desert autour du Tabernacle. Il n'y avoit rien à craindre dans Jérusalem, au lieu que dans le desert les Israélites n'étoient jamais en sûreté. Après le retour de la captivité de Babilone, on établit dans le Temple quinze Offices, auxquels les Rois descendans de David n'avoient jamais songé. On en trouve l'énumération au Ch. 5. du Traité du Talmud, intitulé *Massechia Schékalin*, où il est parlé de l'inspection sur les Fêtes, sur les eaux, sur les sorts, sur les Corps de garde, sur les habits, sur les pains de Proposition, sur les encensemens, & sur plusieurs autres choses, qu'il n'est pas nécessaire que je raporte ici. Chacune de ces Charges avoit un Président, qu'on nommoit *Memunnah*, qui avoit sous lui un grand nombre d'Officiers.

*Maimonides* assure que les Prêtres étoient sujets à plusieurs maladies, à cause qu'ils ne se nourrissoient presque d'autre chose que de viande, & que pendant le service ils étoient vêtus d'habits de simple lin, qu'ils étoient obligés de quitter & de reprendre souvent, lors qu'ils faisoient quelque pause, ou qu'ils se remettoient à officier. Outre cela ils se tenoient

toûjours debout sur du pavé froid, & il ne leur étoit pas permis de s'asseoir dans toute l'étendue de l'Apartment dans lequel ils faisoient les Sacrifices. De-là venoient des lassitudes, des fluxions, & je ne sai combien d'autres maladies. Ainsi ce n'est pas sans raison que dans un cas pareil *Juvenal* a dit,

\* \* *varicosus fiet Aruspex.*

A cause de cela il y avoit pour les Prêtres des Médecins publics, dont celui qu'on apelloit *Memunah gnal Hacholim* étoit le Chef. Cela suffit pour le présent. Je laisse à ceux qui traiteront, peut-être, cette matière après moi, à parler de ce que les Talmudistes disent du Temple. Je serai content pourvû que je puisse en faire naître l'envie à quelqu'un. On peut voir, ce me semble, assés clairement par ce que j'ai raporté jusqu'ici, que bien que de très savans Hommes aient écrit touchant la République des Juifs, il reste pourtant encore plusieurs choses à dire sur cette matière.

---

## C H A P I T R E X V.

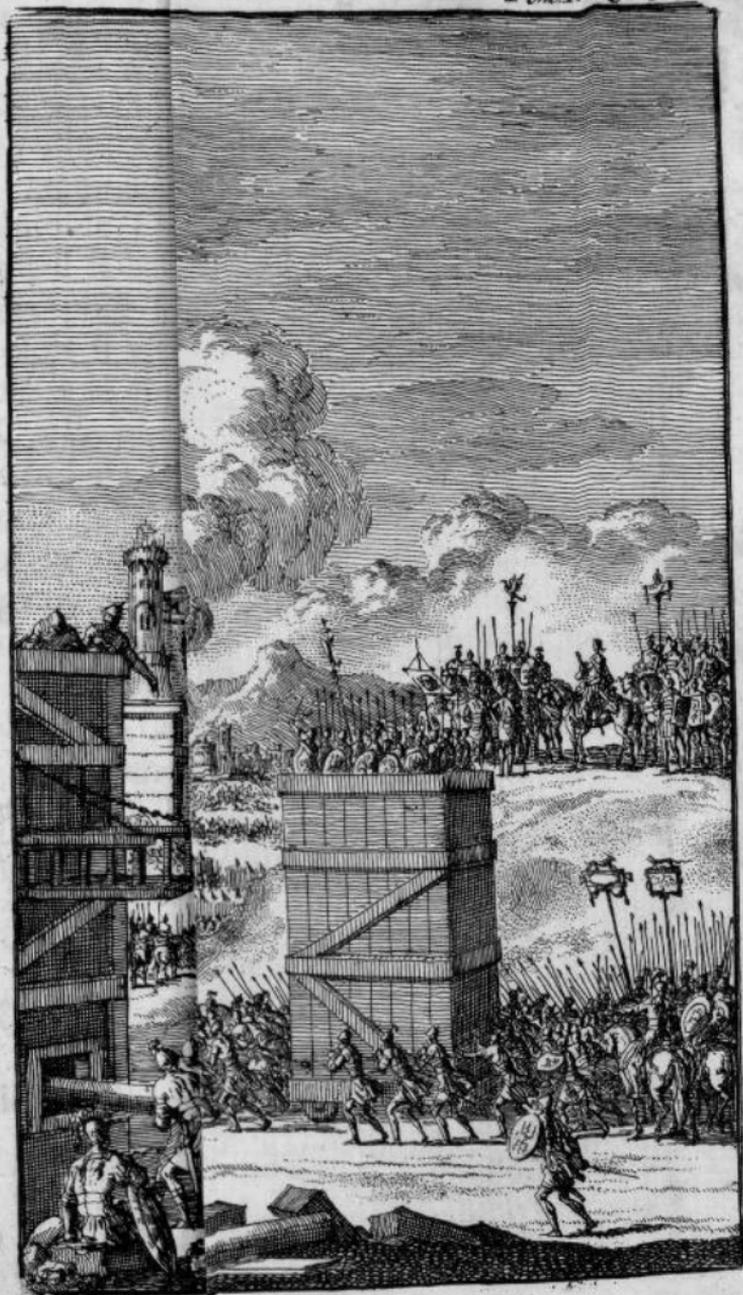
*De la destruction de Jérusalem, & du Temple. Ce qui porta les Romains à une action si atroce. Particularités remarquables touchant la ruine du premier Temple, & celle du second. Compassion & larmes de Tite. Du troisième Temple que les Juifs attendent encore. *Alia Capitolina* bâtie*

*sur les ruines de Jérusalem. Adrien insulte  
aux Juifs.*

**L**A ville de Jérusalem où étoit le Temple, & qui avoit l'avantage d'être le Siège de la Religion, a de tout tems été sujette à de grandes révolutions. On l'a veüe tomber sous la domination des Assyriens & des Babiloniens, ensuite assujettie à celle d'Antiochus Epiphanes, & de ses Successeurs, & enfin succomber sous l'effort des armes Romaines. Elle a veu ses habitans traînez en esclavage, ses murailles démolies, ses Palais ruinez; toutes choses, en un mot, dans une défolation extrêmement triste & déplorable. Nabuchodonozor réduisit en cendres l'ancien Temple; & Zorobabel le rebâtit. Mais il s'en faloit de soixante coudées que les murailles de ce second Temple n'égalassent la hauteur de celles du premier. C'est pourquoi Hérode, pour faire plaisir aux Juifs, lui rendit sa première beauté, & le mit en état de passer pour une des Merveilles du monde. Il n'y avoit point de país si reculé, dont on ne vînt pour contempler ce superbe Edifice. Mais c'est le sort presque inévitable des plus belles choses de ne pas durer long-tems. Dieu avoit résolu de détruire de fond en comble ce magnifique Bâtiment, & pour cet effet il permit que le peuple prêtât l'oreille aux sollicitations de quelques séditeux qui le pouffoient à la revolte. Ce peuple insensé se laissant imprudemment conduire à ses Chefs, secoïia mal à propos le joug des Romains, & se rebella contre eux. Cet attentat lui coûta cher, car Tite aiant

assiégé Jérusalem, la détruisit entièrement, & n'épargna pas même le Temple, qui s'étoit jusques-là maintenu en son entier, malgré les fureurs des guerres précédentes. Les Rabbins, qui se sont fait une étude d'observer jusques aux moindres choses, & qui l'ont fait avec beaucoup d'exactitude, rapportent dans le Livre qu'ils ont intitulé *Seder Olam*, une particularité digne de remarque, dont voici à peu près le sens: *Rabbi Jofe dit, que comme la recompense des services, même après une longue suite d'années, revient toujours précisément le même jour, il en est de même de celle du péché. Ce que l'expérience a confirmé. Car la destruction du premier Temple arriva sur la fin du Sabbat de la septième année: d'ailleurs ce funeste événement se rencontra dans la semaine que la famille de Joarib étoit en garde, le neuvième du mois qu'on appelle Ab. Ce qui arriva justement de la même manière du tems de la ruine du second Temple: Dans l'une & dans l'autre de ces circonstances les Lévites récitoient en Chaire ce Cantique: Il leur rendra selon leur iniquité.* Pour avoir une description exacte de cette désolation on n'a qu'à lire Jofephe. Les Juifs se trouvèrent alors dans un état si déplorable, que leurs ennemis mêmes, au raport de cet Historien, ne pûrent s'empêcher d'en être touchés de compassion. En effet, Tite voyant cette Ville superbe, & ce Temple fameux, détruits de fond en comble, en fut si pénétré de douleur, qu'il en gémit, & maudit avec exécration les Auteurs d'une revolte, qui étoit cause de cette désolation épouvantable, témoi-

gnant





Jérusalem Assiégée par Tite Vespasien



gnant que ce n'étoit qu'à regret qu'il en étoit venu à ces grandes extrémités. En effet, ce Prince étoit d'un naturel doux & débonnaire, & d'une humeur tout-à-fait éloignée de la cruauté; il faisoit l'amour & les délices des Romains, & même de tout le genre humain. Mais que pouvoit-il faire? Il falloit qu'il fût sévère malgré lui, pour le bien de sa République; la maladie étoit si violente, qu'il étoit nécessaire que le remède le fût aussi.

\* Quelle plume seroit capable de décrire toutes les misères, les cruautés, les désolations, les massacres qui se firent à la prise de cette Ville: & qui ne s'attendriroit au recit du nombre prodigieux de misérables, qui périrent faute de vivres? C'est dans cette occasion qu'on vit une Mere enragée, renonçant à tous les sentimens d'affection & de tendresse que la nature inspire aux bêtes même les plus féroces, égorger son propre enfant, le fruit de son ventre, le faire rôtir & s'en repaître inhumainement pour apaiser la faim qui la pressoit. Que c'est une chose effroyable de tomber entre les mains du Dieu Vivant, lorsque sa colere est parvenue à son comble, & que le tems de la repentance est passé! Que J. C. a bien fait voir par ce triste événement, combien les jugemens de Dieu, que cette Ville s'étoit attirée par son incrédulité, sont inévitables, & que la Prophétie, qu'il prononça les larmes aux yeux, étoit certaine, lorsque se tournant vers Jérusalem, il lui parla en ces termes: *Jérusalem, Jérusalem, qui tués les Prophetes,* &

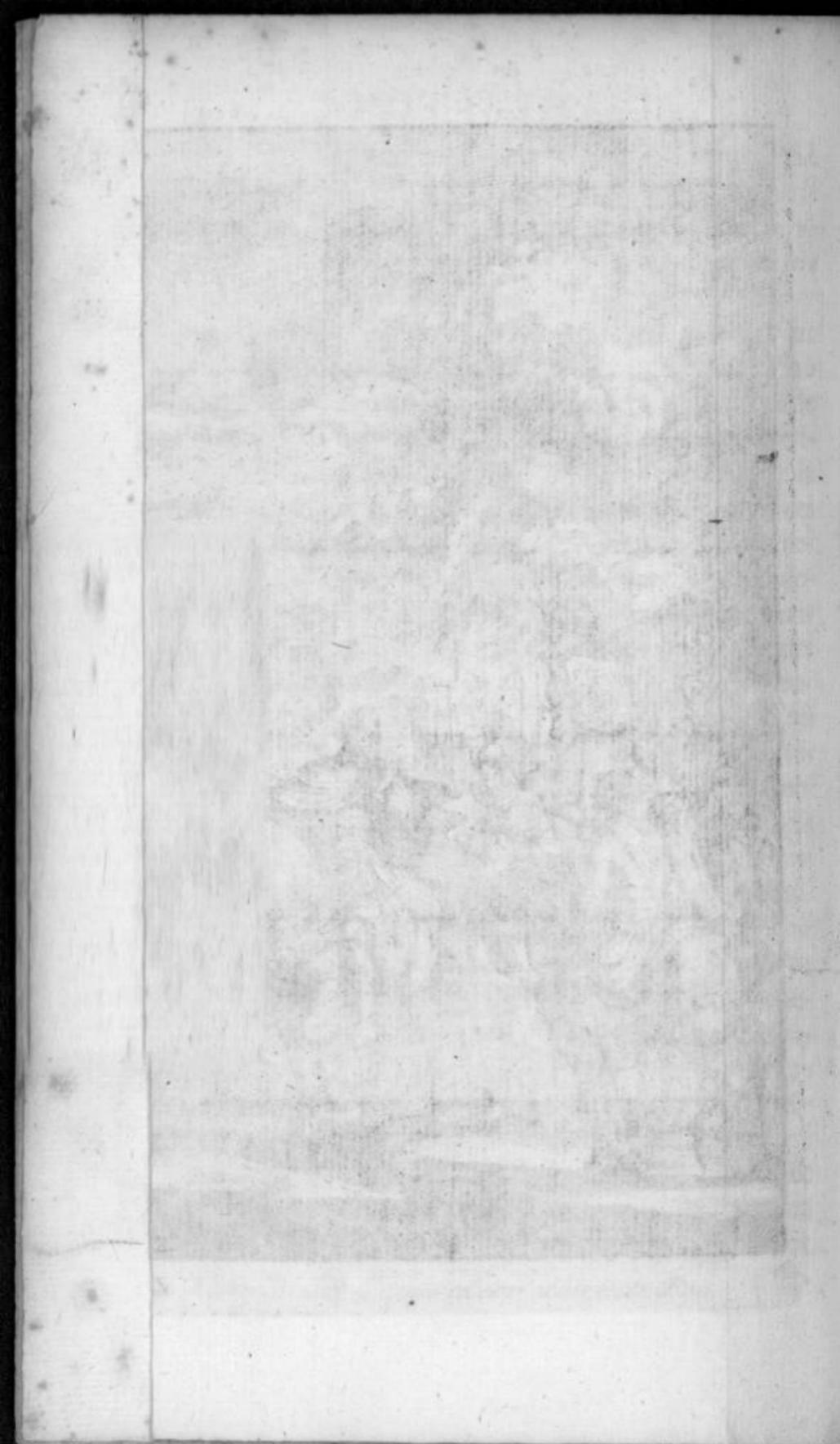
qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme la Poule assemble ses petits sous ses ailes, & vous ne l'avez point voulu? Voici, votre maison s'en va être laissée deserte. Matt. 23. 37. Luc. 19. 41.

Cet auguste Temple où s'assembloient les personnes pieuses, cette *Maison de prières*, dans laquelle ils offroient tous les jours le bouveau de leurs lèvres, & leurs sacrifices, auquel le service divin étoit attaché, & dont le lustre de la République même dépendoit, devint dans ces tristes momens un lieu de désolation, de meurtre & de carnage. Ces grandes & belles Galeries, ces Porches magnifiques, ces Places environnées de Bâtimens superbes, les Vestibules des Prêtres, dans lesquels on avoit vû fumer l'encens depuis tant de siècles, ces Autels sur lesquels on avoit accoutumé d'égorger tant de victimes à l'honneur du Dieu Vivant, selon les ordonnances de Moïse, tous ces lieux saints furent en ce jour fatal profanés, & changés en une cruelle boucherie, où l'on répandoit le sang humain en si grande abondance, qu'on le voïoit encore tout fumant couler à gros ruisseaux le long des degrés de ces Apartemens. On voïoit là périr indifféremment, les innocens & les coupables, les Prêtres, les Lévités, & les Laiques; aussi bien ceux qui s'étoient oposés à la sedition, que ceux qui l'avoient excitée; ceux qui s'étoient cachés dans les apartemens reculés, & dans les caves souterraines étant contrains d'en sortir, par quelque urgente nécessité, venoient cher-





*Le Temple de Jerusalem détruit Par les Romains.*



chercher la mort qu'ils ne pouvoient éviter : on en voïoit d'autres à demi égorgés, se veautrer dans leur sang, & rendre leur ame infortunée, en maudissant leur malheureux & déplorable sort. Dans ces belles Galeries, & dans ces Sales magnifiques, où l'on avoit accoutumé d'entendre les voix agréables des Chantres, & l'harmonie des instrumens de Musique, dont les oreilles des Auditeurs étoient si doucement chatouillées, pendant qu'on faisoit les Sacrifices ; on n'entendoit plus qu'un murmure confus de soupirs & de cris, que les blessés & les mourans pouffoient vers le Ciel, sourd & inexorable à leurs plaintes. Les soldats Romains qui montoient à l'assaut le fer & le feu à la main ; & les beliers qui jouïoient incessamment renversoient tout. On voïoit les Officiers du Temple tomber morts ; ou, ce qui est encore pis, ensevelis sous les ruïnes de cet Edifice, souhaiter qu'il se trouvât quelqu'un assez charitable pour leur ôter la vie. Quoique la tuerie fût si grande dans le Temple, qu'il sembloit que toutes les furies de la guerre y fussent déchaînées, la désolation cependant n'étoit pas moindre dans les autres lieux de la Ville. Les ennemis s'étant rendus maîtres des la plupart des Fortereffes qui pouvoient encore faire quelque résistance, il n'y avoit pas moïen d'échaper d'aucun côté. Dez le commencement du siège les Romains avoient si bien fermé toutes les issues de Jérusalem, qu'il étoit impossible d'en sortir sans tomber entre leurs mains. Il y avoit alors dans la Ville une grande quantité de peu-

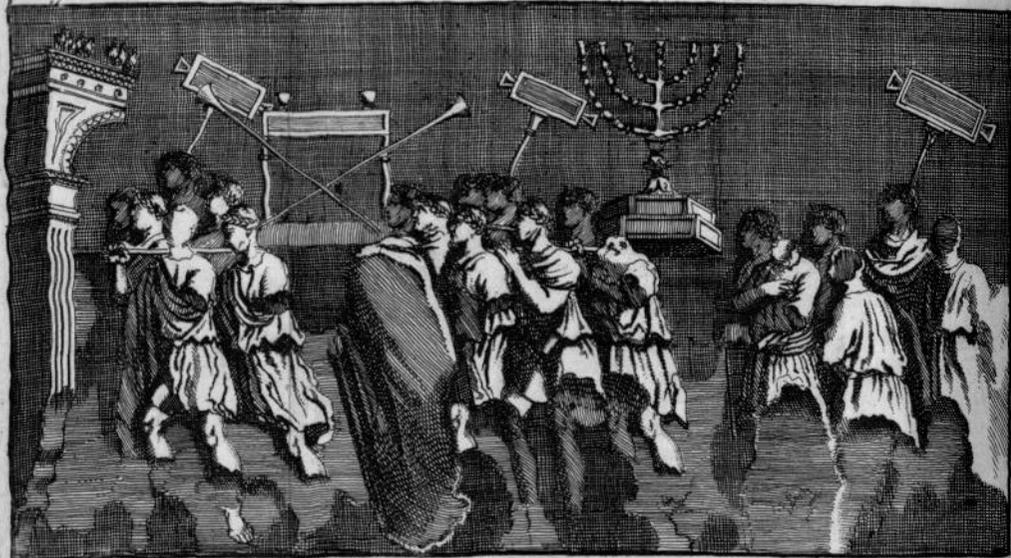
ple, qui s'y étoit rendu de toutes parts à la solemnité de la Fête de Pâque, & qui s'y trouva renfermé. Les Romains aiant achevé leurs lignes de circonvallation, avant que cette malheureuse Nation eût pensé au péril qui la menaçoit, la famine, la mortalité, la discorde, les meurtres, qui leur faisoient la guerre au dedans, les affoiblirent si fort qu'ils ne purent enfin s'empêcher de succomber, après avoir si souvent rejeté fièrement & avec mépris l'ammistie qu'on leur offroit, s'ils vouloient se rendre.

Les Païens, & entr'autres les Romains, épargnoient ordinairement les Temples des Villes dont ils faisoient la conquête. Mais la Providence divine avoit résolu la destruction de celui-ci, en sorte que tout ce que Tite put faire, ce fut d'en sauver quelques ornemens, qu'il fit porter à Rome en triomphe. Il falloit nécessairement que cet Edifice pérît, la Verité elle-même s'en étoit expliquée, J. C. avoit prédit aux Juifs rebelles, que le Temple & la Ville seroient réduits en cendres : & Dieu avoit déterminé la fin de cette Economie d'ombres & de figures, & de ce Sanctuaire terrestre. Les Docteurs qui étoient assis dans la Chaire de Moïse, n'avoient pas voulu céder à celui qui étoit venu pour établir la nouvelle Alliance; ils devoient être renversés de leurs sièges, & il falloit que la République, la Ville sainte & le Temple prissent fin. Quiconque voudra faire attention aux Paraboles de J. C., contenues dans le Ch. 22. de St. Matt. trouvera que l'événement a parfaitement bien



*Faint, illegible text or a watermark located below the illustration on the left page.*

*Pierre Antique de l'Arc de Triomphe de T. Vespasien.*



*sur laquelle on voit les Saints Ornaments du Temple des Juifs, apportée à Rome.*

*Tom. 1. Page 203.*

*Pierre Antiqu.*



*sur laquelle on voit liée à Rome.*

*T. 1. p. 100. F. 1.*





*Médailles Romaines après la prise de la Judée.*

répondu à la Prophétie. Les Juifs rebelles entendirent fort bien que c'étoit d'eux que J. C. vouloit parler. Voiés Matt. 21. 45. Il n'y a point de Juif, ni de Chrétien assez incrédule, pour pouvoir douter de la vérité d'une chose que les Médailles anciennes des Romains, comme autant de Monumens éternels, témoignent si évidemment : & si ces Médailles ne suffisoient pas pour prouver cette vérité, l'Arc de Triomphe qui fut érigé en l'honneur de Tite Vespasien après son retour de la Judée, & qui par un effet de la Providence subsiste encore, malgré les injures du tems, & la furie des Barbares, qui dans les courses qu'ils ont faites en Italie, ont tâché de détruire tous les Monumens de la magnificence Romaine, cet Arc de Triomphe, dis-je, n'est-il pas une preuve incontestable de la vengeance divine sur ce malheureux peuple ? On y trouve la représentation des Vases & des Meubles sacrés que les Romains emportèrent du Temple de Jérusalem lorsqu'ils prirent la Ville, tels qu'on les peut voir dans cette Planche. En particulier le Chandelier d'or & la Table furent placés dans le Temple de la Paix, & il est à croire qu'ils ont péri du tems de l'Empereur *Commode*, dans l'embrasement qui réduisit ce Temple en cendres, comme *Hérodien* l'observe.

Ainsi finit cette Ville superbe, dont la ruine fut profitable à plusieurs même qui périrent avec elle. Ce Temple, que les Juifs, après leur retour de la captivité de Babylone, avoient été 46. ans à bâtir, qu'*Herode* avoit réparé, & qu'il avoit

si fort embelli, qu'on n'y trouvoit rien à redire, sinon qu'il étoit trop beau, fut détruit, & devint la proie du feu qui le dévora. Alors fut exactement accompli cet Oracle du Seigneur, que St. Matthieu raporte dans son Evangile, *il n'y sera laissé pierre sur pierre qui ne soit démolie*. Du faite de la magnificence & de la gloire il tomba en un moment dans une entière désolation. C'est là précisément le sort des choses humaines, il ne faut qu'un instant pour les détruire. La Nature, qui ne marche qu'à pas lents lorsqu'elle veut produire quelque chose, court, pour ainsi dire, avec la dernière vitesse, lorsqu'il s'agit de la défaire.

Les Juifs aveugles attendent encore un troisième Temple, & prétendent qu'il faut que chacun des trois Patriarches, *Abraham, Isaac & Jacob*, en ait un. Ils fondent cette prétention sur quelques passages de l'Écriture, qu'ils prennent à contre sens. Ils se consolent ainsi dans leur misère par cette vaine espérance, & se persuadent leurs propres songes, comme les Sabins. A peine trouvoit-on quelques traces de la Ville & du Temple, du tems que l'Empereur *Adrien* fit bâtir sa Ville, qu'il nomma *Ælia*, & qu'il fit construire un Temple dédié à Jupiter Capitolin, dans le lieu même où étoit autrefois celui du vrai Dieu. Non content de cela, il ordonna qu'on placât sur la façade de la Porte de la Ville, qui menoit à Bethlehem, une figure de marbre d'un Pourceau, pour faire dépit aux Juifs, qui avoient cet animal en abomination. C'est une particularité que le savant *Eusebe* remarque.

## CHAPITRE XVI.

*Du Temple de Garizim. Quelles gens c'étoient que les Chuteëns. D'où ils étoient venus à Samarie. Combien leur condition étoit pire que celle des Juifs. Particularités touchant leur Religion. D'abord ils étoient Idolâtres, ensuite ils devinrent Hérétiques.*

**L**E Temple de Jérusalem, dont je viens de parler, n'étoit fréquenté que des Juifs. Pour ce qui est des Samaritains, ils en avoient un autre, que *Sanaballat* fit bâtir, après en avoir obtenu la permission d'*Alexandre le Grand*, afin d'en faire souverain Sacrificateur son gendre *Manassé*. Les Juifs & les Samaritains se haïssoient déjà auparavant à cause de la différence de leur culte ; mais la construction de ce Temple augmenta leur haine & leur animosité, à un tel point, qu'elle ne cessa pas même deux cens ans après, lors qu'*Hircan* l'eut démoli. Il faut qu'en passant je dise un mot des Samaritains, dont les Histoires des Juifs font si souvent mention. Ils n'étoient pas Israélites, mais un ramas de *Cuthéens*, de *Babyloniens*, de *Chamatéens*, de *Sepharvaimites*, & de *Charvéens*, que le Roi d'Assirie avoit fait transporter en Samarie, après qu'il en eut chassé les Israélites, qui s'étoient séparés des Juifs, & les eut dispersés dans la Colchide, dans l'Ethiopie, & dans le pais des Parthes, d'où ils ne sont jamais revenus dans la Palestine.

fine. Ces nouveaux Samaritains, n'étoient que le rebut du genre humain, des hommes tels que ceux dont parle le Poëte Grec,

--- ἔτε λόγος τινὸς ἄξιοι, οὐ τ' ἀριθμητοὶ  
 Δύσανοι μεγαρῆες ἀτιμοτάτη ἐνὶ μοίρα.

On peut voir l'estime qu'on avoit pour eux, par ce vieux mot, dont Rabbi *Elias* fait mention. *A qui est-ce que le Roi David a ressemblé? à un Cuthéen mendiant de porte en porte.* Ce qui doit s'entendre, à mon avis, du tems que ce grand Prince persécuté par Saül, fut contraint de s'enfuir dans les Etats d'Achis Roi de Get, où il se déguisa sous de vils & sales habits, afin de trouver dans le mépris que cet état lui attireroit, la sûreté qu'il ne pouvoit se promettre de la justice, ni du droit de l'hospitalité.

Après que les Romains se furent rendus entièrement maîtres de la Palestine, & qu'ils eurent commencé à la traiter comme un país de conquête, le sort des Samaritains devint pire que celui des Juifs. Tous les Actes judiciaires leur furent interdits, à la réserve des Testamens & des Contrâcts qu'on leur permit de faire, pour éviter le désordre & la confusion. Les Juifs, à la vérité, ne pouvoient pas porter témoignage contre les Chrétiens, mais lors qu'il leur arrivoit de plaider entr'eux, leur témoignage étoit reçu, car alors les témoins étoient estimés valoir autant que les plaideurs. C'est *Justinien* qui a fait ces Constitutions, voies la Loi 21. C. de *Heret. & Manich.* & la Nouvelle 129. du même Empereur,

laquelle porte , que les Samaritains étoient autrefois fiers & cruels à l'égard des Chrétiens , & d'une arrogance tout-à-fait excessive : de sorte qu'il ne faut pas s'étonner, s'il étoit défendu dans la Novel. 144. de recevoir au batême ceux qui étoient majeurs, avant qu'ils eussent été instruits pendant deux ans des vérités du Christianisme. Il y a bien des choses à dire touchant leur Religion. D'abord, les Israélites qui, après s'être séparés des Juifs, habitoient en Samarie, devinrent idolâtres, & adorèrent des Veaux d'or à l'imitation des Egyptiens, dont *Apis* étoit le Dieu Souverain. Les Juifs, aussi bien qu'eux, se sont souvent rendus coupables du crime d'Idolâtrie. Outre les Dieux des Egyptiens, ils ont adoré ceux des Syriens, & des Babyloniens. Ils ont sacrifié diverses fois à *Bahal*, à *Moloch*, à *Astartot*, à *Meleth*, & à *Thammus*; ils ont souvent érigé ce que les Prophètes appellent *Succoth Benoth*. Ces Saints hommes en particulier parlent souvent de la paillardise de *Babel*, parce qu'on y servoit *Venus* par une espèce de prostitution publique. Quoi que les Prophètes aient plusieurs fois fulminé contre l'idolâtrie des Juifs, & qu'elle se trouve défendue dans plus de 40. passages des Livres de Moïse, ce peuple rebelle ne laissoit pas de tomber souvent dans ce crime, tant son penchant pour ce péché & son aveuglement étoient extrêmes.

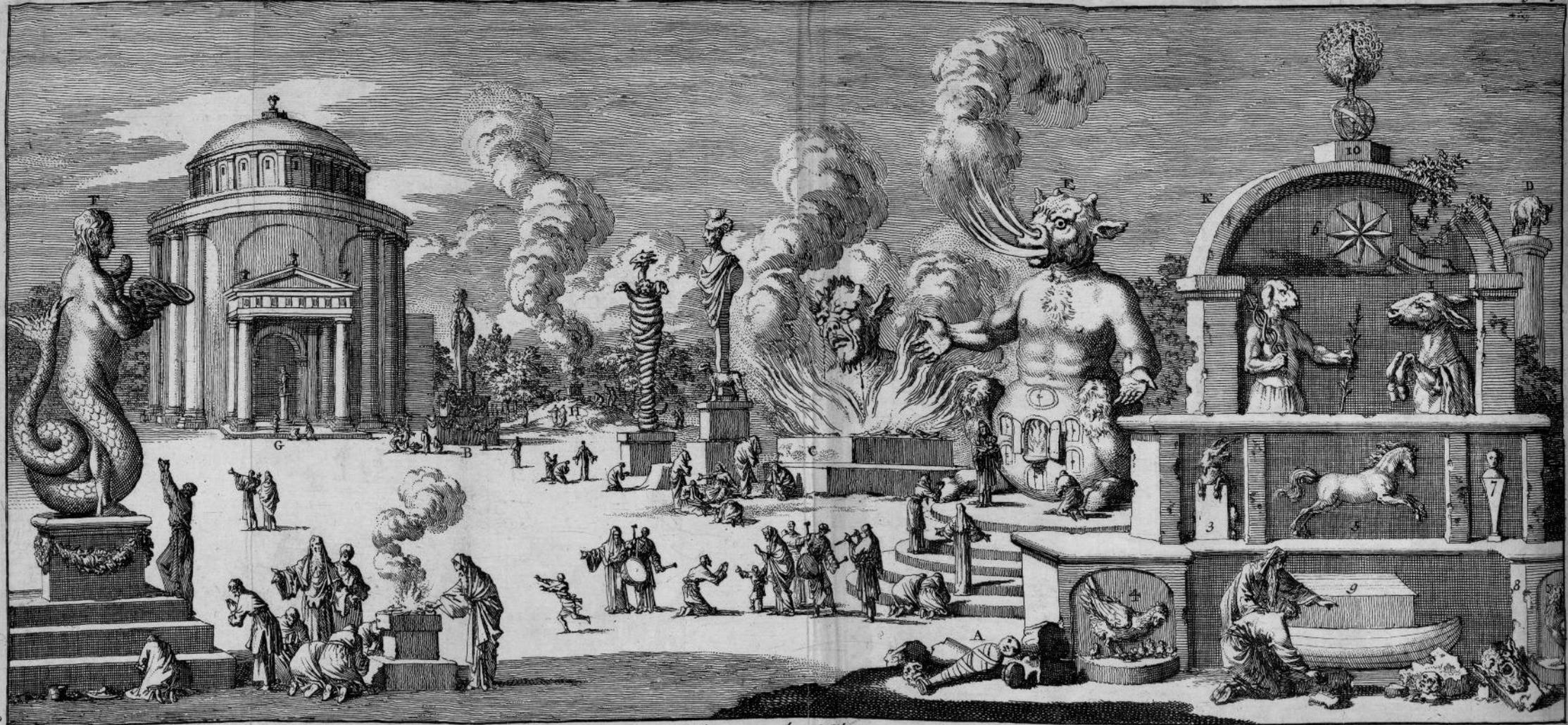
Pour revenir aux Samaritains, les Peuples qui furent envoyés en la place des Israélites, avoient chacun leurs Dieux & leur culte particulier.

Les

Les *Chamatéens* adoroient *Aſchim*, les *Cuthéens* *Nergal*, les *Babyloniens* *Succoth-Benoth*, les *Havéens* *Nibcan & Tartac*, les *Sepharvaimites* *Adramelech*, & *Hanamelech*. *Eſarhaddon* ſe ſervit de cette Politique, lors qu'il envoia de nouveaux habitans à Samarie. Il ne crut pas pouvoir mieux faire, que de les tenir ainſi diviſés par la diverſité de leurs cultes. Cependant, ces nouveaux habitans ſe trouvant aſſaillis d'une foule de maux, ce même Roi, à la prière des Députés qu'on lui envoia ſur ce ſujet, permit à un Prêtre Iſraélite, d'aller en diligence inſtruire ce peuple dans la Religion Judaïque, afin d'appaſer la colère de Dieu. De cette manière ils reçurent la Religion des anciens habitans. Mais avec tout cela ils conſervèrent toujours un reſte de leur Paganisme. A la fin cependant, & quelque peu d'années ayant *Sanaballat*, ils ſe défirent entièrement de l'Idolatrie, & embrasèrent la Religion de Moïſe. Il faut remarquer pourtant, qu'au lieu que les Juifs contoient parmi leurs Livres Canoniques le Pentateuque, les Hagiographes & les Prophètes, qu'ils croioient tous inſpirés & divins, les Samaritains ne reconnurent que le Pentateuque, & regarderent les autres Livres comme des Ecrits purement humains, & par conſéquent de nulle autorité.

Si l'on vouloit faire ici un catalogue de tous les faux Dieux, que les Juifs & les Samaritains ont invoqués, & qu'ils ont ſervi pluſieurs fois, entraînés par l'exemple de leurs voiſins, on en verroit une quantité prodigieuſe. Cette matière des





*Dieux d'Egypte, de Syrie, de Babilone, et de Samarie adorés par les Hébreux et par les Juifs.*



*Adorés par les He-*

faux Dieux est si fort embrouïllée, à cause des divers noms que les différentes Nations qui les ont servis leur ont donné, qu'il faudroit bien du tems & de la peine pour la démêler, encore ne fai-je si on y pourroit réüffir. Les principaux dont les Ecrivains Sacrez & les Auteurs Juifs font mention font les *Téraphins*. Il y en a un grand nombre qui portent le nom de *Baal*, comme *Beëlphégor*, *Beëlzebul*, *Beëlsephon*, *Baal-Gad* &c. *Tammus*, *Apis*, *Astaroth*, *Cham*, *Moloch*, *Dagon* (*Succoth Benoth*). *Anamelech*, *Adramelech*, *Meletheth* du Ciel, *Rimmon*, *Nebo*, *Sesach*, *Nesrah*, *Raphan*, *Marcolis*, *Thartac*, *Nibbaz*, *Afima*, & quelques autres. Les Samaritains les appelloient ainsi en leur langue, les Juifs les ont adorés diverses fois, mais souvent sous d'autres noms. On peut voir représentés dans cette Planché, comme dans un *Pantheon*, ceux de ces Dieux, dont on peut recueillir quelque chose des Monumens anciens, tant ceux des Egyptiens, des Babyloniens, des Syriens, que ceux des Juifs.

A. *Téraphins*, c'étoient, selon toutes aparence, des Dieux domestiques : tels que ceux que Rachel déroba à Laban son Pere, Gen. 31. 19. D'autres croient que c'étoient des représentations d'Anges. Il est fait mention dans l'Histoire des Juges Ch. 17. vers. 5. des *Téraphins* que *Mica* fit faire; il paroît par le vers. 4. que c'étoient des Images taillées.

B. *Baal*, plusieurs estiment que c'est cette Divinité impure, que les Anciens appelloient *Priape*. Les Prophètes les nommoient *Dieux de fiente*,

peut-être à cause de quelque cérémonie qui se pratiquoit dans le culte qu'on leur rendoit. Cette faïe Divinité avoit plusieurs noms, selon les différens peuples qui lui rendoient leurs adorations. Les Ammonites la nommoient *Beelphegor*, les Egyptiens *Beelsephon*, les Syriens *Baalgad* : & les Pharisiens apelloient le Prince des Diables *Beëlsebul*, comme on le voit dans le Nouveau Testament.

C. *Thammus*, Idole que les Phéniciens & les Hébreux ont adorée. Cette Idole étoit de fonte, & elle étoit toujurs au milieu des flammes, & faite de telle maniere qu'il sortoit continuellement de ses yeux des gouttes de plomb fondu, en forme de larmes. Ezéchiël parle au Ch. 8. vers. 14. de ses Révélations d'une espèce de culte qu'on rendoit à cette Idole, & voici, dit-il, il y avoit là des femmes qui pleuroient *Thammus*. Quelques-uns s'imaginent que c'étoit *Adonis*, mais les circonstances de sa figure m'empêchent de le croire. Il est vrai que ces pleurs répandues ont du rapport avec le culte d'*Adonis*, dont nous parlerons dans la suite.

D. *Apis*, il avoit la figure d'un Bœuf, c'étoit un des principaux Dieux des Egyptiens. C'est peut-être ce qui donna lieu aux Israélites de faire le Veau d'or dans le desert, lors qu'ils voulurent avoir une Divinité visible. Jéroboam rétablit ce culte du Veau d'or à *Dan* & à *Bethel*.

E. *Moloch*, qu'on apelloit aussi *Milcom* ou *Moloc*, c'est-à-dire Roi des Idoles, c'étoit une Idole

Idole épouvantable des Moabites, qui étoit demi homme, & demi veau. On avoit ménagé dans le creux de son ventre plusieurs fourneaux, dans lesquels les Israélites jettoient leurs enfans & les faisoient brûler tous vifs: Idolatrie que Dieu avoit défendue sous de grièves peines au Ch. 20. du Levit. On offroit à cette Idole, dans quelques-uns de ces fourneaux, de la farine, des fruits & du bétail. Tandis que ces innocentes créatures jettoient des cris épouvantables au milieu du feu, les Prêtres & leurs serviteurs sonnoient du cor, & batoient sur des tambours & sur des tonneaux, pour empêcher que les meres n'entendissent les cris de leurs enfans. De-là vient que la Vallée où ces abominations se pratiquoient étoit apellée *la Vallée de Tophet*, c'est-à-dire du Tambour. Quelques-uns croient que cette Idolatrie doit son origine au sacrifice d'Abraham. Ils pratiquèrent dans la suite une autre manière de sacrifier leurs enfans à *Moloch*, ils les faisoient passer entre deux feux, en sorte qu'ils en pussent sortir en vie.

F. *Dagon*, c'étoit le principal Dieu des Philistins, moitié homme, moitié poisson; aparemment comme on représente les *Tritons*, car les Philistins habitoient en Canaan le long de la mer. Ils avoient une grande confiance en ce faux Dieu, dont ils croioient que leur bonheur dépendoit, comme on le peut voir dans l'histoire de Samson, car étans maîtres de lui, ils firent de grandes ofrandes à *Dagon*, en signe de reconnoissance. Son principal Temple étoit à *Asdath*. Après  
O 2 qu'ils

eurent pris l'Arche de l'Alliance; & qu'ils l'eurent placée dans le Temple de *Dagon*, cette Idole se renversa d'elle même, & sa tête & ses mains furent mises en pièces. Les Philistins servoient aussi *Astaroth* ou *Astarte*, Déesse des Sidoniens, ce fut dans son Temple qu'ils mirent les armes de Saül. 1. Sam. 31. vers. 10.

G. *Succoth Benoth*, c'est-à-dire le Temple de Venus; il étoit à Babylone. Ce terme signifie proprement & à la lettre, *les Tempes des filles*, & non pas une Divinité, comme quelques-uns le prétendent. Bien qu'on puisse entendre par cette expression, le Temple de Venus. Quoiqu'il en soit, il est certain que le culte qu'on y rendoit à Venus consistoit en une prostitution horrible: car les jeunes filles s'y rendoient avec des couronnes de verdure sur la tête, & se plaçoient dans de petites Chambres, en attendant que quelque étranger les vint rechercher, sans quoi il ne leur étoit pas permis de se marier. Celles qui avoient du bien s'y faisoient porter en litière, & se plaçoient dans le Temple, comme des débauchées de qualité; celles qui n'étoient pas d'assés grande condition pour cela, attendoient dévotement sur les grands chemins, & dans les carrefours la courtoisie des passans. Voiés sur ce sujet la lettre de Jérémie vers. 42. & 43. laquelle on met ordinairement à la fin du livre de Baruch. On représente aussi *Succoth Benoth* sous la forme d'une poule avec ses petits.

H. Les Bôcages & les Hauts-lieux où l'on sacrifioit aux fausses Divinitez sous l'ombrage des

bres. C'étoit une des principales dévotions des Cananéens. Dieu commanda expressement de détruire tous ces lieux-là. Voi. Deut. 12. 2. &c. Les Prophètes parlent souvent de ces bôcages, & ils y font de fréquentes allusions dans leurs Livres. Il y avoit aussi certains arbres consacrés à des Divinités particulières.

K. *Delubrum Samaritanum*, ou le *Panthéon* des Samaritains, dans lequel étoient les figures des faux Dieux qu'ils adoroient, dont voici le Catalogue :

1. THARTAC, ou *Typhon*, qu'on nommoit aussi *Onocephalos*, c'est-à-dire tête d'Ane.

2. NIBBAZ ou *Anubis*, tête de Chien, que Virgile appelle, l'*Aboyeur*; il étoit aussi adoré parmi les Egyptiens. L'Empereur *Julien*, après s'être fait Païen, adressa ses dévotions à cette Idole, & la fit graver sur sa monnoie, tenant à la main un Caducée & un Sistre Egyptien. Il faisoit cela pour chagriner les Chrétiens, mais par cette action il confessoit, sans y penser, que semblable au chien il étoit retourné à son vomissement. Ce Dieu tête de Chien étoit en vénération parmi les Romains, qui le faisoient promener en procession, comme *St. Cyprien* nous l'apprend.

3. ASIMA, ou *Mendes*, représenté sous la forme d'un Bouc, d'où sont sortis les Satyres, les Faunes, & toutes ces ridicules Divinitez à pieds de chevre. L'écriture les appelle communément *Demons des Champs*. Le terme de l'Original signifie proprement un *Bouc puant*, & qui a le poil ru-

de, & c'est de-là que quelques Interprètes prétendent qu'est tiré le nom de *Boucs*, que le N. T. donne aux reprovés.

4. **SUCCOTH BENO TH**, représentée parmi les Samaritains sous la figure d'une poule avec ses petits. C'est peut-être *Venus la Propagatrice*, ou Venus avec ses Courtisanes.

5. **A NAMELECH**, représenté sous la forme d'un Cheval. Il y a des Auteurs qui estiment qu'*Anamelech* & *Adramelech*, qu'ils croient avoir eû la figure d'un mulet, étoit la même chose que *Moloch*; mais, à mon avis, il y a plus d'apparence qu'*Adramelech* étoit *Junon*.

6. **KIUN** ou *Remphan*, qui, sans contredit, étoit Saturne, une des sept Planètes, figuré par une grande étoile. Ce qu'Amos confirme, ce semble, au Ch. 5. vers. 26. où il dit: *Vous avez porté le Tabernacle de votre Dieu Moloch, & Kijun vos images; & l'étoile de vos Dieux, que vous vous êtes faits.* Ce que St. Luc, qui confond ce *Kijun* avec *Remphan*, appelle *l'Etoile de votre Dieu Remphan.* Act. 7. vers. 45.

7. **MARGOLIS**, c'est *Mercuré*, Divinité assez connue.

8. **NERGAL**, ou *Harpocrates*.

9. **NESRCH**, c'est à dire *Janus*, représenté par l'Arche de Noé: peut-être à cause que Noé a veu l'un & l'autre monde, & qu'il a vécu avant & aprez le Déluge. Car *Janus* étoit représenté avec deux visages l'un devant & l'autre derrière, parce que comme le Dieu du tems, il embrassoit le présent & le passé.

10. **ADRA-**

10. **ADRAMELECH**, c'est *Junon*, représentée, sous la forme d'un *Pan*, ou d'une espèce de Faïsan, on l'appelle aussi *Meletheth* du Ciel, & quelquefois on diroit que c'est *Venus*. Quelqu'un a compris tous les Dieux que les Samaritains adoroient, dans ces quatre Vers.

*Numina, que Samaria colat, vis scire? tuere  
Semi-hominemque Asinum, Semi-hominemque Ca-*

*nem:  
En Capriceps, Gallina, Pavo, Saxumque trigonum,  
Et Sidus Cabi: Numinis illa loco.*

Nous tâcherons dans la suite de faire voir les raisons de la conduite des Juifs, qui, pendant que le premier Temple fut sur pied, & que le don de Prophétie se manifestoit avec le plus d'éclat, coururent après les Dieux des Etrangers, & se précipitèrent dans l'Idolatrie avec tant de facilité, mais s'en abstinrent cependant sous le second Temple, quoique les Oracles fussent sur leur fin, & qu'ils allassent bien-tôt cesser tout-à-fait. Nous avons parmi les Apocrifés, une Lettre sous le nom de Jérémie, Canonique ou non, il n'importe ici, qui avertit les Juifs qu'on menoit captifs en Babylone de se garder de tomber dans l'Idolatrie des Babyloniens: Lettre dont on doit faire grand cas, à mon avis, à cause qu'on y trouve une description si curieuse & si naïve, de la manière dont les faux Dieux étoient représentés, de la vanité du culte qu'on leur rendoit, des fourberies des Prêtres, & de la stupidité du Peuple

qui adoroit ces Idoles, que j'ai creu qu'il ne seroit pas inutile d'en inférer l'extrait dans cet Ouvrage.

*Les péchés que vous avés commis contre Dieu, dit cet Auteur, quel qu'il soit, seront cause que Nabuchodonozor vous emmenera captifs en Babylone. Vous demurerés là plusieurs années, après quoi vous en sortirés heureusement. Là vous verrés des Dieux d'or, d'argent, & de bois portez sur les épaules, & adorés du peuple; qu'il ne vous arrive pas d'imiter ces Idolâtres, ni de craindre leurs Idoles. Quand vous verrés le peuple suivre ces Marmousets, dites alors en vous-mêmes; c'est toi, Seigneur, qu'il faut adorer. Leurs langues sont la production de leurs Ouvriers, taillées artistement, enrichies d'or & d'argent, elles sont muettes. Le Peuple leur orne la tête d'or & d'argent, comme on fait aux filles qui aiment les parures. Il arrive assés souvent que leurs Prêtres les dépouillent de leurs ornemens, les pillent, ou les donnent aux femmes débauchées qu'ils entretiennent. On les habille comme des hommes, & cependant ils ne sauroient se garantir eux-mêmes de la rouille, ou de la corruption. La pourpre éclate sur eux, & néanmoins il faut balayer de dessus leurs têtes la poudre qui s'y amasse en quantité. Voiés cette Idole, elle tient en sa main un Sceptre, on diroit que c'est un Juge, & toutefois elle n'a pas le pouvoir de reprimer l'audace de ceux qui l'outragent. Elle est armée d'une épée ou d'une hache, & elle ne sauroit se préserver des fureurs de la guerre, & des insultes des voleurs. On reconnoît bien à ces marques qu'elles ne sont point*

*Dieux*

Dieux. Ne les craignez donc pas, car elles sont la foiblesse & la fragilité même. Comme on met en prison & qu'on tient sous bonne garde ceux qui ont offensé le Roi, ainsi les Prêtres tiennent leurs Dieux renfermez dans leurs Temples, dont les portes sont munies de ferrures & de verroux, de peur que les voleurs ne les enlevent. On fait brûler devant elles des lampes, qui leur servent autant qu'aux poutres de leurs Temples. Les vers les rongent, & elles n'en sentent rien. La fumée du Temple leur noircit le visage, & les choïettes, les chauve-souris, les hirondelles & les autres oiseaux se vont poser sur leurs têtes. Qu'on les dérouille, elles ignorent qu'elles en sont plus belles, elles n'ont pas senti qu'on les fondoit. On les achette fort cher, & on n'en retire aucun profit. On les porte sur les épaules, & si elles viennent à tomber, à la honte de leurs Adorateurs, elles ne sauroient se relever; & à moins qu'on ne leur rende cet office, elles demeureroient à terre. Ne vaudroit-il pas autant sacrifier à des Morts? Les Prêtres vendent les offrandes qu'on leur apporte, les emploient à leurs usages, & quand ils ne peuvent les consumer toutes, leurs femmes les salent, plutôt que de les distribuer aux pauvres. Seroient-ils Dieux parce que les femmes leur font des offrandes? Seroient-ils à cause que leurs Prêtres sont assis dans leurs Temples tête nue, les cheveux rasés, la barbe faite, & hurlent devant eux, comme des yxrognes au sortir d'un repas de funeraïlles? Ces Prêtres sont rufes, car ils dépouillent leurs Dieux de leurs ornemens, & en parent leurs femmes & leurs enfans. Pourquoi n'en useroient-ils pas ainsi? Ils savent bien,

que ces faux Dieux ne punissent ni ne récompensent ; qu'on les traite bien ou mal , cela est égal : Ils n'ont pas le pouvoir de faire , ni de défaire un Roi. Ils ne peuvent distribuer des richesses à personne ; qu'on leur promette quelque chose , & qu'on ne le tienne pas , ils ne s'en plaignent jamais , si ce n'est que leurs Prêtres fassent cet office pour eux. Aveugles eux-mêmes , ils ne sauroient rendre la veüe à personne. Ils ne sont point susceptibles de compassion pour les besoins de la Veuve & de l'Orphelin. Ils sont faits de bois , ils sont dorés , ils sont argentez , mais aussi insensibles que les pierres qu'on taille dans le roc ; ceux qui les servent tomberont en confusion. Les Caldéens se moquent d'eux , ils leur présentent des muets , qu'ils les conjurent de faire parler , comme si c'étoit une chose qu'ils pussent faire. Les femmes sont assises sur les grands chemins , munies de ceintures de jonc , & leur offrent un parfum fait aussi de jonc : & si quelqu'une d'elles peut obtenir d'un passant qu'il couche avec elle , elle s'en glorifie , & reproche à sa voisine , qu'on l'a moins estimée qu'elle , & que sa ceinture n'a pas été rompue. On leur ment , on les trompe. Les Ouvriers & les Orfévres les font , & ils ne sont que ce qu'on veut bien qu'ils soient. Ceux qui les ont fabriquez meurent ; sont ils plus nobles que ceux qui les ont faits ? S'il s'éleve quelque guerre , les Prêtres prennent leurs mesures pour se sauver eux & leur Dieux. Peut-on être assez stupide pour ne pas voir que ceux qui ne peuvent se garantir des fureurs de la guerre & des autres accidens , ne méritent pas d'être apellez Dieux ? Si le feu prend à leurs Temples , les Prêtres se sauvent , mais les Dieux brûlent ni plus

plus ni moins que les pontres de leur Maison. Les voleurs qui sont hardis leur enlèvent leurs ornemens, sans qu'ils puissent s'en défendre. Un Roi fort & puissant n'est-il pas plus excellent que ces Dieux? Un vaisseau dont on peut retirer quelque usage, une porte qui met le dedans en seureté, n'est-elle pas plus utile, qu'un Dieu de cette sorte? Le Soleil, la Lune, les étoiles, les nuages, le vent, les éclairs, & le feu servent à exécuter les ordres de celui qui en a la direction. Mais ces Dieux ne sont point à comparer à pas une de ces choses, soit pour la forme, soit pour la puissance. Les bêtes sauvages valent mieux qu'eux, sans contredit; elles se réfugient & se défendent dans leurs cavernes. Mais tel qu'est un épouvantail dans un champ, ou un arbre sec au milieu d'un jardin, tels sont aussi ces Dieux. Puis qu'on ne peut pas nous prouver qu'ils sont Dieux, pourquoi les adorerions nous? C'est pourquoi tout homme de bien qui s'abstiendra de l'idolatrie; sera éternellement heureux, & à convert des traits d'une piquante, mais juste raillerie.

## CHAPITRE XVII.

Des Sectes & des Hérésies des Juifs. Le tems de leur origine. D'où vient que ce Peuple tomboit dans l'Idolatrie avant la captivité de Babylone, & qu'après cette captivité les Hérésies succéderent à l'Idolatrie. Pourquoi il est difficile de passer de l'Idolatrie à l'Hérésie. De Banus, des Gaulonites, des Zélateurs, & de certains Imposteurs, qui,

*qui, sous prétexte de Religion, tâchoient d'exciter des troubles & des broüilleries pour changer la face de l'Etat.*

**L'**Erreur des Samaritains touchant les Hagiographes, s'introduisit dez qu'ils eurent abandonné le culte des faux Dieux; de l'Idolatrie ils passèrent à l'Hérésie. La même chose arriva aux Juifs; & puisque l'ocasion s'en présente, il faut que je dise un mot des Sectes qui s'élevèrent parmi eux. On fait assés qu'ils ont souvent laissé le service du vrai Dieu, pour s'adonner à celui des fausses Divinitez. D'où sont venues tant de vives & fortes remontrances des Prophètes, lesquelles nous lisons dans leurs Ecrits. Nous avons remarqué ailleurs, que sous le second Temple, les Juifs tombèrent dans des extrémités toutes opposées. Ils eurent beaucoup d'avefion pour l'idolatrie, mais ils se mirent à expliquer les Livres sacrez chacun à sa fantaisie, & à disputer entr'eux de la Religion & des dogmes. D'où nâquirent les Sectes & les Hérésies, inconvenient fort considérable & de grande conséquence. Amoureux de la nouveauté, les esprits se partagèrent en différentes Sectes. Les *Sadducéens*, d'un côté, imbus de cette opinion dangereuse, que les ames meurent avec le corps, & qu'aprez la mort il n'y a ni peine, ni récompense, se firent un parti considerable. Les *Pharisiens*, d'un autre côté, esprits factieux & remuans, corrompirent la Loi de Moïse par leurs fausses interprétations, & lui donnèrent une

bien

bien plus grande étendue, qu'elle n'avoit effectivement. Les *Esséniens*, gens qui réduisoient la Religion à certaines pratiques scrupuleuses & superstitieuses, s'élevèrent ensuite.

Toutes ces Sectes commencèrent à paroître après que la Prophétie eut cessé, savoir sous le second Temple, & lorsque les Juifs eurent quitté l'idolatrie. Mais sous le premier Temple, pendant que les Prophètes faisoient retentir les Oracles aux oreilles du Peuple, on vit bien des idolatres, mais point d'hérétiques. Il est assés facile d'en comprendre la raison. Du tems que les Prophètes avoient le privilège de s'entretenir avec Dieu lui-même, ou qu'ils en étoient inspirez, il étoit impossible qu'il y eût des différens touchant la Religion, ces saints hommes étoient toujourns à portée, pour délivrer les Esprits de leurs doutes, & pour reprimer l'esprit de dispute. Revêtus d'une autorité plus qu'humaine, ils ne laissoient aucun prétexte de douter du sens de la Loi & des Oracles divins, dont ils étoient les Interpretes. C'est pourquoi il falloit de nécessité, que ceux qui refusoient de leur obéir, tombassent dans la rebellion & dans l'idolatrie, ne pouvant point prétendre que le jugement des Prophètes fût nul, ni les soupçonner d'ignorance ou d'erreur. Il n'y avoit point de milieu. Il falloit obéir, ou fouler aux pieds le respect dû à la Divinité. Mais sous le second Temple les Oracles & les inspirations divines aiant cessé, les choses changèrent de face. N'y aiant plus per-

sonne

sonne à qui l'on pût se fier entièrement, pour l'explication de la Loi de Dieu, & des Oracles sacrés, les esprits curieux commencèrent à se donner carrière, à vouloir pénétrer dans les choses les plus abstruses, & tombèrent insensiblement dans l'erreur, entraînés par leur foiblesse naturelle. De-là vient que les disputes & les controverses sur le sens de l'Écriture, furent une maladie des derniers tems de la République.

Les Talmudistes disent, qu'il y a dix-huit choses, sur lesquelles les Familles de *Hillel* & de *Sammée* sont en différend, dont Elie lui même ne pourroit donner la solution. Voiés jusqu'ou va la folie des hommes. Ces deux Chefs de Secte ont imaginé des difficultés si grandes & si embrouillées, qu'ils ne pensent pas qu'un Prophète animé de l'esprit de Dieu les pût résoudre.

On peut ajoûter à la raison précédente, que du tems du premier Temple, les Lévités dans cette sainte Maison, & les particuliers chez eux, lisoient la Loi toute simple, sans glose, sans Commentaire. Mais sous le second Temple la coûtume d'expliquer l'Écriture, & de l'interpréter en public s'introduisit peu à peu. Les Savans dans la suite en firent le sujet de leur étude. Cela donna lieu à la difference des Sentimens & aux disputes; l'opiniâtreté & le desir de vaincre se mettant de la partie achevèrent de former les Sectes & les Hérésies. Je n'ignore pas que les *Nazaréens*, les *Rechabites*, & les *Cenéens*, ont été avant la captivité de Babylone: mais ils ne différoient du

reste

reste du peuple, que dans leur manière de vivre, & non pas dans les matières de Religion, c'est pourquoy ils ne sont nullement de mon sujet.

Il n'est pas maintenant difficile de deviner la raison pour laquelle on ne vit point d'idolatrie sous le second Temple parmi les Juifs. Les hommes sont faits de manière, qu'ils retiennent fort constamment les cérémonies, & le culte qu'ils ont inventé, ou qu'ils ont accommodé à leur génie & à leur caprice. Chacun aime ses propres inventions & s'en félicite. Il n'y a point de mère qui ait tant de tendresse pour ses enfans, que ces Auteurs de Sectes en ont pour les fictions de leur esprit. Ainsi les Juifs s'en tenoient à la Loi de Moïse dans les derniers tems, pourvû qu'il leur fût permis d'y ajoûter quelque chose du leur. Comme ils n'osoient le faire auparavant à cause des Prophètes, ils se dépitoient, & devenoient idolâtres.

J'ai déjà dit qu'il s'éleva parmi les Juifs trois Sectes principales, les *Pharisiens*, les *Sadducéens*, & les *Esséniens*. Joseph dit qu'il les a comme parcourues & éprouvées toutes trois, pour voir ce que chacune avoit de bon. Comme il ne trouva pas tout-à-fait son compte dans ces Sectes, il alla demeurer trois ans chez *Banus*, personnage qui habitoit dans le desert, vêtu d'écorce d'arbre, ne vivant que des fruits de la terre, & qui se baignoit jour & nuit dans de l'eau froide, afin d'éteindre les flammes de la convoitise, & de matter sa chair. Joseph fait mention de plusieurs autres Sectes, dont il n'est pas nécessaire que je parle,

parle, à cause que la plûpart ne se servoient de la Religion, que comme d'un beau & spécieux prétexte, pour se faire un parti dans la République & se rendre maîtres du Gouvernement; en sorte que c'étoient plutôt des Factions ou des Conjurations, que des Sectes de Religion. Les *Gaulonites*, par exemple, gens d'un entêtement prodigieux en matière de Religion, disoient qu'il n'y avoit point d'autre Maître de la Terre que Dieu, & sur ce principe ils cherchoient à secouer le joug de l'Empereur Romain. Les troubles des *Zélateurs*, qui mirent presque toute la Judée en combustion, qu'étoient-ils autre chose qu'un spécieux prétexte dont ces Factieux se servoient pour satisfaire leurs passions? C'étoit l'envie de régner, & non pas le desir de servir Dieu, qui causoit tous ces mouvemens.

L'Imposteur *Theudas*, sous le Gouvernement de *Cuspius Fadus*, persuada à une grande multitude de gens, de prendre leur bien avec eux & de le suivre vers le Jordain, car il se vantoit d'être Prophète, & de pouvoir passer ce fleuve à pied sec. Un Egyptien, encore plus fou que celui-là, attiroit le Peuple sur la Montagne des Olives, prétendant en avoir un ordre de Dieu, & leur promettant de les mener de-là à Jérusalem, de renverser les murailles du son de sa voix, & de les faire passer par la brèche.

Joseph parlant de l'état des Juifs, tel qu'il étoit sous le Gouvernement de *Felix*, se plaint fort amèrement & avec beaucoup d'indignation que tout le Pais étoit plein de brigands, & d'Imposteurs,

qui

qui séduisoient le Peuple. Il ajoûte ensuite, qu'ils se vantoient de faire des miracles, & que plusieurs personnes leur ayant ajoûté foi, portèrent la peine de leur crédulité & de leur folie. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus dangereux que les visions & les imaginations des Fanatiques. En effet, dez qu'on prend dans la Religion la gloire de Dieu pour prétexte d'exécuter quelque grande entreprise, on entraîne ordinairement après soi le peuple, qui obéit plus volontiers à ceux qu'il prend pour Prophètes, qu'à ses Chefs ou à ses Maîtres.

\* Moïse prévoyant qu'il s'éleveroit infailliblement des Sectes & des Hérésies dans la suite des tems; commanda expressément au Peuple de ne rien ajoûter ni diminuer à ses paroles. Et c'est par un semblable commandement que finit le dernier Livre de la Bible, je veux dire l'Apocalypse. Les deux Sectes célèbres des *Pharisiens* & des *Sadducéens* ont visiblement violé cette Ordonnance: car la première ajoûta plusieurs de ses gloses, & de ses traditions à la Loi de Dieu: & l'autre diminua autant qu'elle put l'autorité de quelques Livres du V. T. ou du moins rejettoit quelques-uns des Articles de Foi. Il n'est pas nécessaire de parler plus amplement de ces deux Sectes, non plus que de celle des *Esséniens*, à cause qu'il en est fait souvent mention dans les Evangiles, & que plusieurs Savans ont écrit assez au long des opinions & des maximes de ces Sectaires.

## CHAPITRE XVIII.

*Du courage & de la valeur des Juifs. Combien les Etrangers les estimoient. Passage de Chærilus mal entendu par Joseph. Quels sont les Habitans des montagnès de Solyme selon cet Auteur. Maniere de se raser défendue aux Juifs. Comment il faut entendre ce que Chærilus dit du langage Phenicien.*

**P**Uisque j'ai entrepris de parler de la République des Hébreux, il faut que je dise ici quelque chose de ce qui regarde la guerre. Car c'est de la valeur, & de l'art de faire la guerre que dépend la sûreté d'un Etat. Mais les Rabins ont dit si peu de chose sur cette matière, & avec si peu d'exactitude, qu'on ne trouve presque rien là-dessus dans leurs Ecrits. Il paroît que les Juifs avoient beaucoup de valeur & de courage, par la conquête qu'ils firent de la Terre de Canaan, en très peu de tems, tout bannis & fugitifs qu'ils étoient, après avoir erré pendant quarante ans dans les deserts de l'Arabie, entièrement dénués des choses nécessaires à la guerre & malgré la résistance de plusieurs Nations puissantes & belliqueuses qui habitoient ce pais-là. Toutes les fois que Joseph parle du naturel des Juifs, il les représente comme des gens endurcis à la fatigue, intrépides dans les dangers, souffrans le travail & la faim avec une patience

ce qui tient de l'opiniâtreté. C'est pourquoi les Rois étrangers, lors qu'ils avoient besoin de troupes auxiliaires, se servoient d'eux très-souvent: & les Juifs ont fait voir en plusieurs rencontres éclatantes, qu'ils étoient capables des plus grands exploits, & d'exécuter les plus difficiles & les plus glorieuses entreprises.

Il est sûr qu'*Alexandre le Grand*, qui subjuga, avec une assez petite armée, tant de peuples différens, & si éloignés les uns des autres, ne fit pas difficulté de prendre des Juifs dans ses Troupes, & de partager avec eux la gloire de vaincre l'Univers. De plus, *Josephe* écrivant contre *Appion*, remarque que ce fameux Conquérant leur permit de retenir leurs coutumes, de combattre à leur manière, & de vivre selon leurs Loix. Ce qui leur est d'autant plus honorable, que cela n'arrivoit pas souvent. *Josephe* croit aussi que *Xerxes*, dans cette célèbre expédition, qu'il entreprit contre la Grèce, mena des Juifs parmi ses troupes auxiliaires. Il cite, pour le prouver, un passage de *Charilus*, dont il faut que je dise un mot, parce qu'il me semble, qu'il n'en a pas entendu le sens. Voici les vers de ce Poëte Grec qu'il objecte à *Appion*.

Τῷ δ' ὀπιθέην διέβαινε γένος Θαυμασὸν ἰδέσθαι,  
 Γλῶσσαν μὲν Φοίνισσαν ἀπὸ σομάτων ἀΦίεντες.  
 ῥίμια δ' ἐν Σολύμοις ὄρεσι πλατῆ ἐνὶ λίμνῃ  
 Αὐχμαλέοι κορυφᾶς, τροχοκούριδες αὐτὰρ ὕπερθευ  
 Ἴππων δαρτὰ πρόσωπ' ἐφόρβον ἐσηλημότα καπνῷ.

Voici comment les Interprètes ont rendu ce passage en Latin,

*Exin miranda specie gens castra secuta est,  
Phenicum ignoto qua voces ederet ore.  
Hec Solymos habitans montes, stagnum prope vastum,  
Circumtonsa comis; squallenti vertice, equini  
Exuvias capitis duratas igne gerebat.*

Josephe entend par ces montagnes de *Solymes*, celles de la Palestine, & par ce grand Lac, le Lac *Asphaltide*, le plus grand, & le plus étendu qui soit dans la Syrie. Mais il se trompe. Car qu'il nous dise la raison pourquoi *Cherilus* appelle les Juifs, *τροχοιούριδας*, c'est-à-dire, *rasés tout autour de la tête*? Il est certain que cette manière de se raser étoit en exécration parmi les Juifs, auxquels il étoit expressément défendu par leur Loi, de tondre en rond les coins de leur tête, comme on le peut voir au Ch. 19. du Levit. Du reste il est facile de répondre à l'objection tirée des montagnes de *Solymes*, & du Lac qui en est proche, dont parle *Cherilus*. Car *Homere* fait mention de montagnes fort éloignées de la Palestine, qu'il appelle *Solymes*; lorsque racontant les navigations d'*Ulysse*, il dit,

Τὸν δ' ἔξ· Αἰθιοπῶν ἀνιῶν κρείων ἑνοσίχθων  
Τηλόθεν ἔξ Σολύμων ὄρεων ἴδεν· ἔϊτατο γὰρ οἱ  
Πόντον ἐπιπλείων.

Ce sont les montagnes de *Pisidie*, selon de bons

bons & anciens Auteurs, qui placent aussi un grand Lac près de ces montagnes, conformément à ce que rapporte *Cherilus*. Pour ce qui est de la langue Phénicienne, que cet ancien Poëte dit que les habitans de ces montagnes parloient, il faut favoir qu'on se servoit de cette langue en bien des lieux, & que les langages de presque tous les Pais circonvoisins étoient des Dialectes de la langue Phénicienne. De sorte que rien n'oblige à entendre des Juifs ce passage de *Cherilus*.

\* Il faut que je remarque ici, qu'il étoit défendu aux Juifs de raser leurs moustaches, aussi bien que le tour de leur tête. Ce que les Peintres semblent avoir ignoré, car ils représentent le souverain Sacrificateur Caïphe sans cheveux autour de sa tête & sans moustache, & Pilate d'un autre côté avec une grande & ample moustache, précisément tout au rebours de la vérité; y ayant grande aparence que ce dernier étoit rasé à l'imitation de l'Empereur, qui ne portoit point de barbe. Car chacun fait que les Courtisans se font un devoir de se conformer au Prince, sur tout dans les choses de cette nature, afin de mieux faire leur cour.

---

## C H A P I T R E   X I X .

*Des guerres que la Loi ordonnoit de faire, & de celles que les Hébreux entreprenoiënt de leur propre mouvement. Des conditions de Paix. Des*

*sept Préceptes de Noé. Des progrès surprenans que l'Idolatrie fit aussi-tôt après la création du monde. Sentiment remarquable des Juifs touchant Abraham; & en quel tems il embrassa le culte du vrai Dieu.*

**L**Aissons cette critique, pour revenir à ce qui regarde les guerres des Juifs. Les Talmudistes prétendent qu'il y en avoit de deux sortes. Les unes que Dieu & la Loi ordonnoient de faire, & les autres qu'on entreprenoit pour le bien de la République, & pour en étendre les limites. *Maimonides* parle des premières au Ch. 5. de son *Halacha Melachim*. La guerre que la Loi ordonne, dit-il, c'est celle qu'on fit contre les sept Peuples & contre les *Amalekites*: ou celle qu'on faisoit lorsqu'il s'agissoit de secourir quelque Tribu attaquée par l'ennemi. Ces sept Peuples sont les *Hethiens*, les *Guirgasçiens*, les *Amorreens*, les *Canaanéens*, les *Pherésiens*, les *Febuséens*, & les *Héviens*, que Dieu commanda aux Israélites de chasser de leurs demeures, *Exod. 24.* & *Deut. 7.* Pour ce qui est des *Amalekites*, Dieu ordonne expressément au Chap. 25. du Deuter. d'en exterminer la mémoire. A l'égard des guerres du second ordre, voici ce que le même Auteur en dit au même endroit. La guerre, qu'on appelle guerre pour le bien de la République, est celle que le Roi fait aux autres Nations, pour agrandir les frontières des Israélites, ou pour acquérir de la réputation & de la gloire à la Nation. Il parle aussi dans le Ch. 6. du même Traité de quelques loix, que Dieu

voulut qu'on observât dans l'une & dans l'autre de ces guerres; elles sont écrites au 20. du Deutéronome. *Quand tu t'approcheras d'une Ville pour l'attaquer, tu lui présenteras la paix: & si elle te fait réponse de paix, & qu'elle t'ouvre les portes, tout le peuple qui sera trouvé en elle te sera tributaire & te servira. Mais si elle ne traite pas avec toi, & qu'elle fasse la guerre contre toi, alors tu l'assiègeras. Et quand l'Eternel ton Dieu l'aura livrée en tes mains, tu en feras passer au trenchant de l'épée tous les mâles: seulement les femmes, les petits enfans, les bêtes & tout ce qui sera en la Ville, savoir, tout son butin tu le pilleras pour toi: & mangeras le butin de tes ennemis que l'Eternel ton Dieu t'aura donné. Tu en feras ainsi à toutes les villes qui sont fort loin de toi. Mais tu ne laisseras vivre personne des villes de ces peuples que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage. Et tu ne manqueras point de les détruire à la façon de l'interdit. Les Talmudistes, suivant une tradition tres ancienne, estiment qu'il faut entendre ce commandement à l'égard des Nations qui accepteroient la paix qui leur seroit offerte; avec cette restriction, qu'elles seroient obligées d'embrasser les sept Préceptes donnés aux enfans de Noé: mais qu'il n'étoit pas permis autrement de laisser en vie des gens qui n'avoient ni religion ni crainte de Dieu. Car les Docteurs Juifs prétendent que Dieu ordonna six choses à notre premier Père. D'adorer Dieu; d'avoir un Tribunal pour rendre la justice; de ne point répandre le sang humain; de ne point servir les Idoles; de*

ne point user de rapine, & de ne point permettre les accouplemens incestueux, lorsque le genre humain se seroit multiplié. Ils disent que c'est une Tradition, qui leur est venue de main en main depuis Moïse: qu'il est d'ailleurs assés clair par le sens de chacun de ces Préceptes, & en général par les paroles du Pentateuque, qu'ils ont été donnés au premier homme de la maniere qui vient d'être raportée. Que Noé dans la suite reçût ordre de Dieu de ne point manger de la chair d'un animal vivant, selonce qui est écrit dans la Genése, *Vous ne mangerez point de chair avec son ame, qui est son sang.* Ce sont-là les sept Préceptes, suivant lesquels ils veulent que le monde se soit gouverné jusqu'à ce que la Loi de la circoncision eut été donnée à Abraham. Voiés sur cela *Maimonides*, au Chap. 9. de son *Halacha Melachim*.

Avant que de sortir de cette digression, il faut que j'explique la raison pourquoi parmi les sept Préceptes, qui, selon les Talmudistes, furent donnés aux premiers hommes, on trouve celui de s'abstenir du culte des Idoles. *Maimonides* assure dans son *Halacha Cochabim & Massaloth*, que peu de temps après la création du monde, la Religion commença à se corrompre. Que même du tems d'Enos, les hommes entraînés par je ne sai quelle superstition, commencèrent à porter un fort grand respect aux Astres & aux Planètes, quoi que pourtant on n'en vint pas encore jusqu'à l'idolatrie. Peu après, comme l'erreur va toujours en croissant, on leur bâtit des Temples,

ples, & on leur érigea des simulacres, jusqu'à ce qu'enfin on rendit le culte religieux aux Planètes seules. Ce Rabin excepte du nombre de ces Idolâtres, *Enoch*, *Mathusalem*, *Noé*, *Sem* & *Heber*, qui retinrent constamment pur & entier le culte du vrai Dieu. Il ne parle que de ceux que l'Écriture appelle les *enfants des hommes*. Il ajoute qu'Abraham lui même ne connut le vrai Dieu qu'assez tard, savoir à l'âge de quarante ans. Qu'avant cela, aussi insensé que ses compatriotes, il demeura dans *Ur*, ville de la Caldée, plongé dans les ténèbres épaissies de l'erreur & de l'idolâtrie. Qu'enfin revenu de ses égaremens il fit son possible pour en retirer les Caldéens; que pour éviter les embûches du Roi, qui le vouloit perdre, il se retira en *Charan*, d'où il sortit encore pour venir dans la terre de Canaan, où il introduisit avec tant de succès la doctrine céleste parmi ses Domestiques, que c'est avec beaucoup de raison que *Maimonides* l'appelle *la baze & l'appui du Siècle*. C'est ce que ce savant Rabin remarque; & que j'ai voulu rapporter ici, à cause qu'il peut servir à éclaircir ce que les Talmudistes disent touchant les sept Préceptes, que les Décendans de Noé étoient tenus d'observer & dont l'obligation étoit si indispensable, que les Juifs eurent ordre d'exterminer à la façon de l'interdit, comme des monstres de cruauté & d'inhumanité, tous ceux qui dans les Articles des Traitez de paix refuseroient de s'y soumettre.

## CHAPITRE XX.

*Qu'on envoia des Herauts pour offrir la paix aux sept Peuples Cananéens, quoi qu'en disent ceux qui suivent le sentiment commun. D'où vient que les Gabaonites eurent soin de se servir de ruse pour obtenir la paix. Pourquoi les sept Peuples Cananéens furent exterminés à la façon de l'interdit. Par quelle raison on n'offrit pas la paix aux Ammonites & aux Moabites. Du Sacrificateur qu'on consacroit pour la guerre.*

**I**L faut maintenant que nous parlions de quelques autres choses, que *Maimonides* rapporte, pour servir d'explication aux paroles du Ch. 20. du Deuter. que nous avons citées ci-dessus. Ce Rabin prouve par de bons argumens, que ce commandement que Dieu fit d'offrir la paix aux Nations auxquelles les Juifs avoient ordre de faire la guerre, se doit entendre aussi des sept Peuples dont Dieu avoit donné le Pais aux Israélites. Ce qui est directement oposé à l'opinion de ceux qui croient que Dieu les avoit mis à l'interdit sans exception, & sans restriction. Mais le passage du Ch. 11. de Josué, que ce savant Docteur cite contre ce sentiment, le détruit entièrement. Le voici: *Il n'y eut aucune ville, qui fit la paix avec les enfans d'Israël, excepté les Héviens qui habitoient en Gabaon: ils les prirent toutes par guerre. Car cela venoit de l'Eternel, qu'ils endurcissent leur*

cœur, à ce qu'ils sortissent pour rencontrer Israël au combat, afin qu'il les détruisît à la façon de l'interdit, sans qu'il leur fit aucune grace. On peut conclure de-là, que la raison pour laquelle ils furent détruits, fut qu'ils aimèrent mieux éprouver le sort des armes, que d'accepter les offres de paix; & que s'ils les eussent acceptées, ils eussent évité leur ruine. *Maimonides* se fait ensuite cette objection: d'où vient donc que les *Gabaonites* emploient la ruse & l'artifice pour obtenir la paix, & qu'ils firent semblant d'être venus de loin, puisqu'ils pouvoient obtenir par des voies directes ce qu'ils desiroient? Cet illustre Rabin répond à cela, que les *Gabaonites* avoient été auparavant sollicités, aussi bien que les autres, d'accepter la paix, mais qu'ils l'avoient refusée. Après quoi ils se trouvoient envelopés dans la sentence que Dieu avoit prononcée contre les sept Nations. Que les *Gabaonites*, aiant sù dans la suite la teneur de cette Loi, & voiant que tout plioit sous les armes des Israélites, avoient songé à détourner l'orage de dessus leur tête; & pris pour cet effet la voie de l'artifice, voiant que par leur refus ils s'étoient eux-mêmes privez des vrais & légitimes moïens de se sauver. Voilà à peu près la manière dont *Maimonides* leve cette difficulté.

Si l'on veut savoir d'où vient la différence du traitement qui fut fait aux vaincus suivant les ordres de Dieu, en sorte qu'en quelques endroits on extermina tout, sans exception, hommes femmes & enfans, & que dans les autres on se

con-

contenta de faire passer les seuls hommes au fil de l'épée; c'est que ces sept Peuples s'étoient fouillés de crimes si énormes & si monstrueux, qu'ils choquoient la nature & la droite raison. De-là vient que Dieu lui même au Ch. 18. du Levit. les regarde comme la honte & l'opprobre de la terre lors qu'après avoir fait l'énumération de leurs vices, il dit, que *la terre en a été souillée, & qu'il a puni leur iniquité, & que la terre a vomie ses habitans.* Il y a au Ch. 23. du Deuter. une défense expresse aux Israélites de songer à faire la paix avec les *Ammonites* & les *Moabites*. La raison en est, comme il est dit dans cet endroit, qu'ils ne vinrent point porter des rafraîchissemens aux Israélites à leur arrivée d'Égypte, & qu'ils corrompirent le Prophète *Balaam*, à force d'argent, pour les maudire. *Maimonides* néanmoins ajoute à cette défense expresse une restriction qu'il énonce de la sorte: *Quoiqu'on ne leur envoiât point d'Ambassadeurs pour leur offrir la paix, il est pourtant certain que s'ils fussent venus d'abord sans se faire prier, on la leur eût accordée.*

Ce Rabin parle souvent dans son *Halacha Melachim* Ch. 7. d'un Prêtre que l'on consacroit pour l'envoier à la guerre. Voici ce qu'il en dit. *En tems de guerre, tant celle qui n'avoit d'autre veüe que l'agrandissement des limites, que celle que Dieu commandoit, on éliſoit un Prêtre, qui haranguoit l'armée avant qu'on livrât bataille. C'est celui qu'on nommoit, Maschach Hamilchamah, c'est-à-dire, Oint pour la guerre.* On trouve le formulaire de la harangue qu'il faisoit au Peuple,

ple, au 20. du Deuter. en ces termes: *Econtés Israélites, vous vous approchez aujourd'hui pour combattre vos ennemis, que votre cœur ne devienne point lâche, ne craignez point, ne soiez point effraiez à cause d'eux. Car l'Eternel votre Dieu marche avec vous, pour combattre pour vous contre vos ennemis, & pour vous préserver.* Maimonides raporte encore d'autres paroles, que le Prêtre prononçoit, non pas immédiatement avant la bataille, mais lorsque le peuple se mettoit en marche, & qu'il tiroit d'un formulaire qu'on avoit dressé pour ces occasions. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur des choses de cette nature, qui ne sont pas d'une grande importance.

\* Moïse nous instruit expressément au Chap. 10. de la Gen. de l'étendue de la Terre de Canaan, telle qu'elle étoit du tems que les Païens l'habitoient. Ses limites, dit-il, s'étendoient depuis *Sidon* jusqu'à *Gaza* en passant par *Guerar* tirant vers *Sodome*, & *Gomorre*, *Adama* & *Tjboïm*, jusqu'à *Lesça*. L'ancien nom de ce Paï fortuné c'est *Canaan*, du nom de *Canaan* fils de *Cham*. Les descendants de *Canaan* en furent possesseurs, & se plongèrent tous dans l'idolatrie. Chaque famille possédoit sa part de ce délicieux Païs, & du tems des Patriarches chaque quartier portoit le nom de quelqu'un des Fils, ou des descendants de *Canaan*, les uns celui de *Jebus*, les autres celui d'*Amor*, les autres un autre, comme on le peut voir dans l'Histoire Sainte.

Les *Jebusiens* descendants de *Jebus*, tenoient le

le País d'alentour de *Salem*, qu'on nomma dans la suite *Jérusalem*. Cette Ville qu'*Abimelech* bâtit du tems d'*Abraham*, devint dans la suite la Capitale de la Monarchie des *Jebusiens*, qui la posséderent 824. ans, jusqu'à ce que David la leur enleva des mains.

Les *Amorrhéens* possédoient le País qui est entre les torrens d'*Arnon* & de *Jaboth*, & entre le désert & le *Jordain*. De sorte que ce peuple puissant & nombreux tenoit une bonne partie de la terre de *Canaan*. Du tems d'*Abraham* *Kedarlahomer* avec ses Alliés le détruisit presque entièrement.

Les *Horiens* habitoient le país montueux de *Seir*, qui dans la suite sépara la *Judée* d'avec l'*Idumée*. Ils furent batus par les quatre Rois qui s'emparèrent de *Sodome* & qui prirent *Lot* Gen. 14. 6. *Esau* & ses descendans les détruisirent de fond en comble. Deut. 2. 12. & Chron. 4. 42. 43. & conquirent leur país. *Esau* s'établit sur la montagne de *Seir*, où il s'étoit retiré avant la mort de son Pere *Isaac*, après qu'il se fut séparé de *Jacob* son Frère. Voi. Gen. 33. & 36.

Les *Kenisiens*, apellés ainsi du nom de *Kenes*, ville & país de l'*Idumée*, situé à l'Occident de la montagne de *Seir*.

Les *Keniens* descendus de *Kenés*, habitoient dans le Territoire d'*Amalek* & de *Madian*, que *Saül* épargna lorsqu'il extermina les *Amalekites*.

Les *Amalekites*, ainsi apellés du nom d'*Amalek* premier-né d'*Esau*, qu'il avoit eû de *Thanna* sa Concubine, possédoit le Territoire d'*Amalek* avec la Ville de ce nom; *Kedarlahomer* de

concert avec les Rois ses Alliez les batit. Gen. 14. 7. Josephé assure que l'Idumée s'apelloit aussi le Pais d'*Amalek*. Et Stephanus dans son Livre de *Urbibus*, dit qu'on apelloit aussi les *Gomolites Amalekites*.

Les *Iduméens*, habitans de l'*Idumée*, ont été ainsi nommés du nom d'*Edom*, qu'*Esaü* portoit. Le pais d'*Edom* ou l'*Idumée*, étoit situé au delà de la Montagne de *Seir*. Le terme Hébreu *Edom* a été traduit *Idumée*, par les 70. Interprètes & par les Latins. Ce Pais a aussi été appelé *Edena*, *Seir*, *Duma*, *Gobolitis*, & le Territoire d'*Esaü*.

Les *Philistins*, qu'on a aussi nommés *Philistiéens* & *Palestins*, sont appellez Etrangers par les 70. On les nommoit anciennement *Cassim*; ils sont descendus de *Mefraim*, fils de *Cham*. Ils occupoient tout le Pais qui est sur les bords de la Mer Méditerranée, qu'on appelle *Philistine*, depuis *Césarée* jusqu'à *Gaza*, ou jusqu'à la riviere d'*Egypte*, comme on le trouve marqué dans l'Ancien Testament.

Les *Hethiens*, qui tirent leur nom d'*Etheus*, habitoient le Pais qui est situé autour de la ville d'*Hebron*. Abraham & les autres Patriarches demeurèrent longtems dans ces quartiers-là, & c'est-là qu'étoit la caverne qu'Abraham acheta des *Hethiens* Gen. 23.

Les *Phereziens* étoient des *Cananéens* qui demeuroient dans le Pais où étoit anciennement la Ville de *Bethel*, & depuis celle de *Samarie*. Gen. 13. 7. Ils sont confondus dans l'Écriture avec les *Cananéens*, & mis au nombre de ceux, dont

dont Dieu avoit destiné la demeure aux enfans d'Abraham. Gen. 13. 7. & 25. 10. Ils sont aussi contés au Ch. 24. du Livre de Josué parmi ceux que Dieu avoit livrés aux Israélites.

Les *Emins* étoient un Peuple d'une taille monstrueuse, descendus des anciens Géans : Deut. 2. 9. 10. Ils habitoient dans la ville de *Cariathim*, & furent défaits par *Kedarlahomér* & par ses Alliez ; ce qu'il en resta fut exterminé par les Moabites.

Les *Hanakins* étoient des géans qui demouroient en *Asdot* une des cinq villes des *Philistins*. Josué ne les put pas entièrement défaire après la prise de la ville, Jos. 11. 22. & 13. 31. Le reste demouroit en *Hébron*, & dans d'autres villes. Cependant *Caleb* & *Othoniel* son frère, ou, selon quelques autres, le plus jeune des fils de son Frère, les détruisirent presque tous dans la suite, aussi bien que ceux de *Dabir* ou de *Fabir*. Du tems de Saül premier Roi d'Israël, David extermina tout ce qui restoit de ces hommes superbes & insolens.

Les *Gergesiens* ont été ainsi nommés, sans contredit, du nom de *Gergez* cinquième Fils de *Canaan* ; ils demouroient dans la ville de *Gergesa*, située sur la côte Orientale de la Mer de *Galilée*, vis à vis de *Tiberiade*.

Pour ce qui est des *Cadomites* & de certains autres Peuples Cananéens, il en est fait mention dans l'énumération des Peuples, dont Dieu promit le Pais à la postérité d'Abraham, promesse qu'il accomplit dans le tems marqué pour cela ;

cela; car il les en mit en possession, & le partagea entr'eux.

Il y a des Ecrivains anciens qui apellent tout ce Pais *Palestine*, à cause que les Philistins, peuple nombreux décendu de *Cham* fils de *Noé*, en occupoient, à ce qu'on croit, la plus grande partie. On l'apelle aussi *la Terre promise*, en vertu de la promesse que Dieu fit à Abraham, Gen. 12. 7. & 13. 15. On le nomme de plus *le Pais de Canaan*, du nom de *Canaan* Fils de *Cham*, dont les décendans habitoient ce beau Pais, l'aïant partagé entr'eux, & aiant donné chacun à sa portion le nom de son Père ou de son Aïeul. On donne encore à ce charmant & délicieux Pais le nom de *Terre Sainte*, à cause de ce que Dieu dit à Moïse: *N'approche point d'ici, déchausse tes souliers de tes pieds, car le lieu où tu es, est une Terre Sainte.* Exod. 3. 5. Quoique ces paroles n'aient pas été prononcées dans la Terre de Canaan, mais dans le desert de *Zin* auprez de la Montagne d'*Horeb*, néanmoins on a donné à bon droit au Pais de Canaan le nom de *Terre Sainte*, puisque c'est-là que Dieu avoit choisi sa demeure, dans la Ville de Jérusalem, où il étoit servi selon ses Ordonnances, & que J. C. le Redempteur du genre humain, le Fils éternel de Dieu, a voulu naître. Ce Pais est borné à l'Orient par l'Arabie pétrée; au Midi par les deserts d'*Edom*, de *Paran*, de *Zin* & de *Cadez*; à l'Occident par la grande Mer; & au Septentrion par la Montagne du Liban. Il a 70. lieües dans sa plus grande longueur, depuis le Liban jusqu'au desert de *Paran*. Sa largeur est inégale, depuis 15.

lieuës jusqu'à 19., à commencer à la grande Mer, jusqu'au de-là du Jordain. Il est arrosé de plusieurs ruisseaux, dont les uns vont se rendre dans la grande Mer, les autres dans le Jordain, fameuse riviere, qui tire son origine de deux petits Lacs, dont l'un s'apelle *For*, & l'autre *Dan*, qui sont tout auprès du Liban. Ces deux ruisseaux mêlant leurs eaux, joignent aussi leurs noms, & forment ce Fleuve qu'on apelle *Jordain*, ils vont se rendre ensemble dans le Lac *Maron*, de-là dans la Mer de Galilée, & se perdent enfin dans la Mer Morte, située dans le lieu où étoient autrefois les Villes de *Sodome*, de *Gomorre*, d'*Adams* & de *Seboim*, Pais qui du tems de Lot étoit extrêmement fertile & agréable, nommé *la Vallée de Siddim*, & qui pour sa beauté est comparé au Paradis Terrestre au Chap. 13. v. 10. du Livre de la Gen. Les Torrens *Zered* & *Arnon* viennent aussi se jeter dans cette Mer Morte, qui, selon Joseph, est salée & ne produit rien. *Tacite*, *Herodotus*, & *Pausanias* en disent des merveilles, que je passerai sous silence pour abréger. Il faut pourtant remarquer que c'est dans cette Mer qu'on trouve une espèce de poix qu'on apelle *Asfalt*, c'est pourquoi il y a des Auteurs qui nomment cette Mer *la Mer Asfaltique*: Cette poix étant fondue rend une odeur fort desagréable, mais elle est fort bonne à gaudronner, & sert même pour la Médecine. Le Pais de Canaan, étoit très-fertile, il produisoit du blé, du vin, de l'huile, du sucre, du baume, des figues, des grenades, & toute sorte d'herbes & de fleurs.

fleurs : C'étoit un Pais *découlant de lait & de miel*, embelli de Montagnes agréables, de Valées, de Prairies, de Fontaines, de Rivieres, de Bois, de Villages, de Fortereffes, surpassant tous les autres Pais en beauté & en agrémens, à cause de quoi Dieu l'avoit choisi pour la demeure de ses Elûs, l'avoit promis à Abraham & à sa Postérité, & l'avoit établi pour figure de la felicité céleste & éternelle.

Dieu donc aiant résolu dans ses decrets éternels, de faire demeurer les descendans d'Abraham 430. dans une Terre étrangere, & le tems de leur exil étant accompli, il eut compassion de l'état misérable, & de la dure servitude dans laquelle ils se trouvoient réduits, sous la tyrannie des Egyptiens; il écouta les plaintes & les gémissemens de son peuple, & il leur envôia Moïse & Aaron ses Serviteurs, pour les retirer d'Egypte, & pour les conduire dans la Terre promise. Le Roi Pharaon se voulut opposer à ce dessein, mais Dieu frapa l'Egypte de tant de plaies, qu'enfin ce Prince fut obligé de laisser aller ce peuple, & même de le chasser pour éviter un plus grand malheur. Les Israélites donc s'assemblerent de tous côtez à *Ramesez*, y mangèrent l'Agneau Paschal le 14. du mois *Abib*, qui répond à nôtre mois de Mars, & qui est le premier de l'année parmi les Juifs. Le lendemain ils en partirent, & allèrent camper en *Succoth*, de-là ils marchèrent jusqu'en *Etham*, qui est au bout du desert: d'*Etham* ils s'acheminèrent vers *Pihahiroth*, entre *Migdol* & la Mer, où les Egyptiens les atteignirent: mais l'Ange de l'Eter-

nel & la nuée se postèrent derrière les Israélites, entr'eux & les Egyptiens, de sorte qu'à cause de l'obscurité de la nuée les Infidelles ne pouvoient voir le Peuple de Dieu. Les Israélites ainsi assiégés, aiant des hautes Montagnes à chaque côté de leur Camp, les Egyptiens à leurs trouffes, & la Mer devant, invoquèrent le Dieu fort, qui fit fendre la Mer devant eux, & la leur fit passer à pied sec. Pharaon avec ses troupes les suivit dans la Mer, mais les Israélites aiant passé, & les Egyptiens étant au milieu de cette ouverture miraculeuse, Moïse, par ordre de Dieu, étendant sa main fit retourner la Mer dans son état naturel, de sorte qu'elle engloutit dans ses abîmes les Egyptiens, sans qu'un seul en échapât. Le Peuple transporté de joye à la vûe de cette merveille, chanta avec Moïse & avec Marie des Cantiques à l'Eternel. Puis continuant son chemin par le désert, aprez trois jours de marche, sans avoir trouvé d'eau, il vint camper à Mara; les eaux de ce lieu-là étoient amères, c'est pourquoi ils murmurèrent contre Moïse, qui, par ordre de l'Eternel, y jetta du bois, lequel rendit les eaux douces.

Il y a aparence que ce passage de la Mer Rouge se fit d'une autre manière qu'on ne croit ordinairement. Car d'un côté, il est certain, selon le sentiment des meilleurs Auteurs, que la Mer Rouge dans l'endroit où les Israélites la passèrent, est trop large, pour qu'une armée si nombreuse, qui traînoit avec elle tant de troupeaux & de bagage, la pût passer en un jour: & de l'autre, il est constant que ce passage se fit en peu d'heu-

res,

res, & même la nuit, comme il paroît par le 24. v<sup>l</sup>. du Ch. 14. de l'Exode, comparé avec les v<sup>l</sup>. 21. 22. Ce qui fait que plusieurs Interprètes croient qu'on ne traversa pas la Mer d'un rivage à l'autre, mais qu'on y fit un tour en demi-lune; de sorte que, selon eux, les Israélites, après avoir marché quelque tems revinrent prendre terre au même rivage, du côté de l'Égypte; ce qui semble être confirmé par le Ch. 33. des Nombres v<sup>l</sup>. 7. où il est dit que *Pihabiroth*, qui est le lieu où *Pharao* les atteignit, fut le quatrième campement des Israélites, Voi. aussi Exod. 14. v<sup>l</sup>. 9. Outre cela, il paroît par le v<sup>l</sup>. 8. du Ch. 33. des Nomb. qu'après le passage de la Mer, ils assirent leur camp en *Etham*, où ils avoient déjà campé avant ce passage. Exod. 13. v<sup>l</sup>. 20. Nomb. 33. 6. De sorte qu'on peut conclure très-probablement, qu'ils ne firent de chemin dans la Mer qu'autant qu'il en falloit afin que les deux armées y entraissent, & que les Égyptiens y pussent être submergez.

Pour revenir au voiage des Israélites, de *Mara* ils vinrent en *Elim*, où ils trouvèrent douze Fontaines, & 70. palmes: De-là ils allèrent camper auprès de la Mer Rouge: d'où continuant leur chemin, ils se rendirent au desert de *Sin*. Le 15. du second mois, ils murmurèrent une seconde fois contre Moïse, regrettant le pain & la viande d'Égypte; Dieu touché de leurs cris leur fit pleuvoir chaque jour du pain du Ciel, qu'ils appellèrent *Manne*, & il leur fit venir un grand nombre de cailles pour contenter leur avi-

dité. De *Sin*, ils allèrent camper en *Dophka*, de *Dophka* en *Alus*, d'*Alus* en *Rephidim*, où ils ne trouvèrent point d'eau; Là ils s'éleva un nouveau murmure contre Moïse, à cause de quoi ce lieu fut nommé *Massa & Meriba*. Dieu commanda à Moïse de fraper le rocher, ce qu'il fit, & il en sortit de l'eau en abondance: ce fut-là aussi qu'*Amalek* combattit contre les Israélites. Ce fut encore là que Moïse monta sur la Montagne avec Aaron & Hur, qu'il leva ses mains à l'Eternel, & toutes les fois qu'il les laissoit aller de lassitude, Amalek avoit l'avantage: Aaron & Hur voians cela lui soutinrent les mains, jusqu'à ce que les Israélites eussent entièrement défait les Amalekites. Ce fut aussi dans cet endroit que *Jethro* Sacrificateur de Madian, & Père de *Sephora*, Femme de Moïse, l'amena avec ses deux Enfants *Guerfon* & *Meraxi* à ce Conducteur d'Israël, qui leur fit un très-bon accueil. *Jethro* voiant la peine que Moïse prenoit, lui conseilla d'établir des hommes craignans Dieu pour avoir soin des petites affaires, & pour en décider; ce que Moïse exécuta. *Jethro* s'en étant retourné dans son Pais, Israël alla camper le même jour au desert de *Sinai*, au pied de la Montagne qui porte ce nom, ce fut-là que Dieu parla au peuple, & qu'il lui donna la Loi, premièrement de vive voix, & ensuite sur deux Tables de pierre, que Moïse apporta de la Montagne, aprez y avoir demeuré quarante jours, & qu'il brisa de colere, à la vue de l'Idolatrie du peuple, qui s'étoit fait un Veau d'or en son absence. Moïse réduisit cette Idole en poudre, &

la fit boire au peuple avec de l'eau, il pria ensuite pour lui, obtint sa grace, & reçut deux autres Tables à la place de celles qu'il avoit brisées. Dieu lui ordonna aussi de faire construire le Tabernacle avec toutes ses appartenances, suivant le modèle qu'il avoit vû sur la Montagne, d'exiger un don gratuit du Peuple, & de chaque homme de 20. ans & au-dessus une capitation d'un demi sicle du Sanctuaire, qui fait environ 25. sols de nôtre monnoie, ce qui peut monter en tout à la somme de 754437. florins. Outre cela les particuliers se firent un devoir de fournir pour une si belle occasion plus que leur taxe ne portoit, en sorte qu'on amassa en tout environ 3655. livres d'or, 12573. livres d'argent, 8850. livres de cuivre du poids d'aujourd'hui; sans conter la pourpre, l'écarlate, le fin lin, les peaux, l'huile, les odeurs aromatiques, les drogues pour le parfum, & les pierres précieuses.

Le Tabernacle étant achevé il fut dressé pour la premiere fois, le 1. jour du 1. mois de la seconde année de la sortie d'Egypte. Moïse oignit & consacra l'Autel; depuis ce tems-là la Nuée de l'Eternel reposa de jour sur le Tabernacle, & de nuit la Colonne de feu. Les Anciens du Peuple apportèrent un don volontaire pour la consécration de l'Autel, savoir 6. chariots couverts traînez par douze bœufs: en encensoirs, en coupes, en bassins d'or & d'argent, le poids de 110. sicles, c'est-à-dire cinq livres d'or, outre cela 240. ou 110. livres d'argent, 36. Taureaux, des Moutons. des Agneaux d'un an, des chèvres,

au nombre de 72. de chaque espèce. Moïse fit aussi conter les Lévites depuis l'âge d'un mois & au dessus, qui se trouvèrent au nombre de 22000. Auxquels il faut ajouter encore les Prêtres & 300. Premiers-nez consacrez à l'Eternel. Le nombre des Israélites, en y comprenant les Prêtres, les Lévites, & les Premiers-nez, étoit en tout de 625850. hommes sans conter les femmes & les petits enfans : dont le nombre devoit être prodigieux.

Le 20. jour du second mois de la seconde année la nuée s'éleva sur le Tabernacle, marchant devant les Israélites, qui suivoient dans l'ordre que Moïse avoit établi, jusqu'au desert de Paran, où ils campèrent en *Tabera*, où, pour punition des murmures des Israélites, quelques-uns d'eux furent consumez sur le bout du Camp; & Dieu pour les châtier du dégoût qu'ils avoient pour la Manne, & de la manière séditieuse dont ils avoient demandé de la viande, leur envoya tant de cailles, qu'ils s'en crevèrent, & mouroient aiant encore la viande entre les dents. C'est pourquoi ils nommèrent ce lieu *Kibroth-Taava*, c'est-à-dire, *sepulchres de convoitise*, Nomb. 11. vs. 34. De-là ils continuèrent leur route jusqu'en *Haseroth*; où Aaron & Marie aiant murmuré contre Moïse, l'Eternel les reprimenda très-rudement, & Marie en particulier fut punie par la lépre que Dieu lui envoya; cette playe fut cause qu'elle demeura sept jours hors du Camp. Ensuite ils décampèrent, & marchèrent jusqu'en *Rishma*. Ce fut de-là qu'on envoya pour reconnoître le Pais, 12. Espions qui  
allé-

allèrent jusqu'en *Rebob*, sur le chemin d'*Hemath*, proche du Liban. 40. Jours aprez ils revinrent au Camp, avec des raisins & des fruits d'une grande beauté, qui marquoient la bonté & la fertilité du Pais. Mais en même tems ils jettèrent la terreur dans les esprits par le raport qu'ils firent des forces des habitans, de leur grandeur démesurée & gigantesque, & des fortifications des Villes & des Châteaux. Josué & Caleb qui eurent la fermeté de contredire ce raport, & d'exhorter le Peuple à marcher malgré tout cela, puisqu'ils avoient Dieu pour leur Défenseur, pensèrent être lapidez par le Peuple. A cause de cette rebellion la colére de Dieu s'enflamma, & il jura, qu'excepté & Josué & Caleb, aucun de ceux qui étoient partis d'Egypte n'entreroit dans la Terre promise, & qu'il les feroit errer dans le desert autant d'années que les Espions avoient employé de jours à reconnoître le Pais, jusqu'à ce que tous ceux qui avoient été témoins des merveilles qu'il avoit opérées en Egypte, fussent morts & ensevelis dans le desert: & que ce seroit leurs enfans, dont ils avoient souvent déploré le sort, qui, plus heureux qu'eux, possèderoient ce beau Pais, avec Josué & Caleb. Nomb. 14. Là-dessus Dieu leur commanda de tourner vers l'Occident, & les fit errer autour de la Montagne de Seir, pendant 38. ans. Les lieux où ils campèrent, furent *Rimmon-Perets*, *Libna*, *Rissa*, *Kehalath*, la Montagne de *Scepher*, *Harada*, *Makheloth*, *Tahath*, *Terah*; Ce fut dans ce dernier Campement que Coré, Dathan, & Abiram furent engloutis

dans la Terre qui s'entrouvrit pour les punir de leur rebellion, & que les 250. hommes qui avoient offert le parfum avec eux furent confumés par le feu du Ciel. Nomb. 16. Le lendemain de cette terrible exécution, le Peuple murmura contre Moïse & contre Aaron, disant, *Vous avez fait mourir le Peuple de l'Eternel*: Dieu en fut extrêmement irrité, & dans l'ardeur de sa colere il frapa ce peuple mutin d'une playe qui en fit mourir 14700. Ce fut-là encore que Dieu fit fleurir la Verge d'Aaron, & lui fit porter des amandes, pour confirmer son Sacerdoce par cette merveille. Au sortir de *Terah*, les Israélites camperent en *Mithka*, & puis consecutivement en *Hafçmona*, en *Moseroth*, en *Bene-Jaakan*, en *Horgidgaad*, en *Sotbath*, en *Habrona*, & en *Hersjon-Gueber*, sur le rivage de la Mer. Ce fut de ce dernier endroit que Salomon dans la suite fit partir ses Vaisseaux pour aller chercher l'or d'Ophir. 1. Rois 9. vs. 26. D'*Hersjon-Gueber* le peuple vint camper au desert de *Sin*, ou de *Cadés*, où Marie mourut & fut enterrée. Là le Peuple manquant d'eau se rebella contre Moïse, auquel Dieu commanda de fraper le rocher pour en faire sortir de l'eau. Mais Moïse, soit manque de foi, soit étourdissement causé par le murmure du Peuple, frapa deux fois sans ordre, dequoi Dieu fut si irrité contre lui & contre Aaron, qu'il leur déclara qu'ils n'auroient point l'avantage & la satisfaction d'introduire le peuple dans la Terre promise: ce sont-là les eaux qui furent apellées eaux de *Meriba* à cause de cette rebellion. De cet endroit

droit les Israélites envoièrent prier le Roi d'Edom de leur donner passage sur ses Terres, avec promesse de n'y faire aucun mal; ce qu'ayant refusé, ils allèrent camper près de la Montagne de *Hor*, où Aaron mourut âgé de 123. ans, dans la 40. année de la sortie d'Egypte. Au départ de ce lieu ils cotoièrent le Pais d'Edom tirant vers la Mer Rouge, & vinrent camper en *Salmona*, de-là en *Punon*, où dégoûtés de la Manne ils murmurèrent contre Moïse; à cause de quoi Dieu pour les punir leur envoya des Serpens brûlans qui les désoloient; & c'est dans cet endroit encore que Moïse fit élever, par l'ordre de Dieu, un Serpent d'airain, qu'il suffisoit de regarder pour être guéri des morsures des autres Serpens. De-là ils continuèrent leur route, & campèrent successivement en *Oboth*, aux Collines *Abarim* sur les frontières de Moab, ensuite auprès du Ruisseau *Zered*, puis en *Dibon-Gad*, en *Halmon Diblathaim* auprès du Puits *Beër*, où les Israélites chantèrent un Cantique d'action de grâces, pleins de joye de voir de l'eau, Nomb. 21. 17. Ensuite ils campèrent dans le desert *Mattana*, puis en *Nabaliel* & *Bamoth*, d'où ils allèrent dans les plaines de Moab depuis *Beth-jesimoth* jusqu'à *Abel-Sittim* vis-à-vis du desert auprès de la Montagne de *Pisga*, où Dieu montra à Moïse (qui étoit alors âgé de 120. ans) la Terre de Canaan. Ce saint homme y mourut, & Dieu lui-même l'enterra dans la Vallée qui est vis-à-vis de *Beth-Peor* dans le Territoire de Moab. *Josué* Fils de *Nun* lui succéda dans la conduite du Peuple, Deut. 34. 6. Les Israélites ayant pleuré &

mené deuil 40. jours pour la mort de Moïse leur Chef, Dieu commanda à Josué de faire passer le Jordain au peuple pour s'emparer du Pais. Aiant reçu cet ordre, il envoya deux hommes pour reconnoître le terrain, & la situation du Pais, & aprez avoir entendu leur raport, il fit décamper l'armée de *Zittim*, & la fit avancer jusqu'au Jordain, où elle demeura toute la nuit. Le troisiéme jour le Peuple reçût commandement touchant l'ordre qu'il devoit observer dans le passage de ce Fleuve. Les Prêtres qui portoient l'Arche n'y eurent pas plutôt mis le pied, qu'il s'ouvrit & se fendit en deux. De sorte que s'étant avancez jusqu'au milieu, ils s'arrêtèrent avec l'Arche, jusqu'à ce que tout le Peuple eût passé. Ensuite chaque Tribu prit une pierre de la Rivière, & en aiant fait un monceau par ordre de l'Eternel, ils les laissèrent-là, afin de perpétuer la mémoire de ce miraculeux événement.

Pour ce qui est du partage de la Terre de Canaan entre les 12. Tribus, voici la manière dont il fut fait, comme on le peut recueillir du Ch. 19. de Josué, & comme on le peut voir dans la Carte du Pais, que nous avons inserée dans cet Ouvrage.

La Tribu d'*Aser*, Fils de Jacob, qu'il eut de *Zilpha*, Servante de *Lea*, étoit composée de 41500. hommes de 20. ans & au-dessus suivant le dénombrement qui en fut fait en Sinaï. Le nombre de leurs descendants qui entrèrent dans la Terre de Canaan (car les Pères moururent tous dans le desert) fut 53400. Ils eurent pour leur part

R



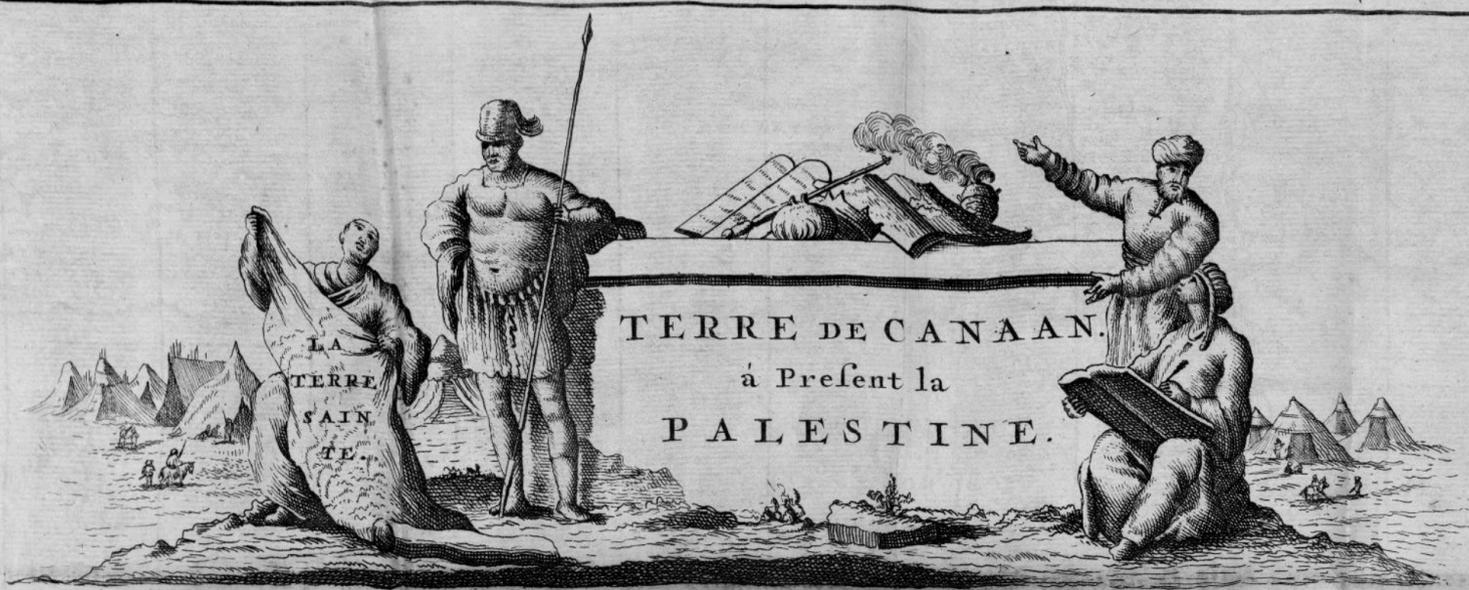
SIR JOHN MORTIMER

YORK

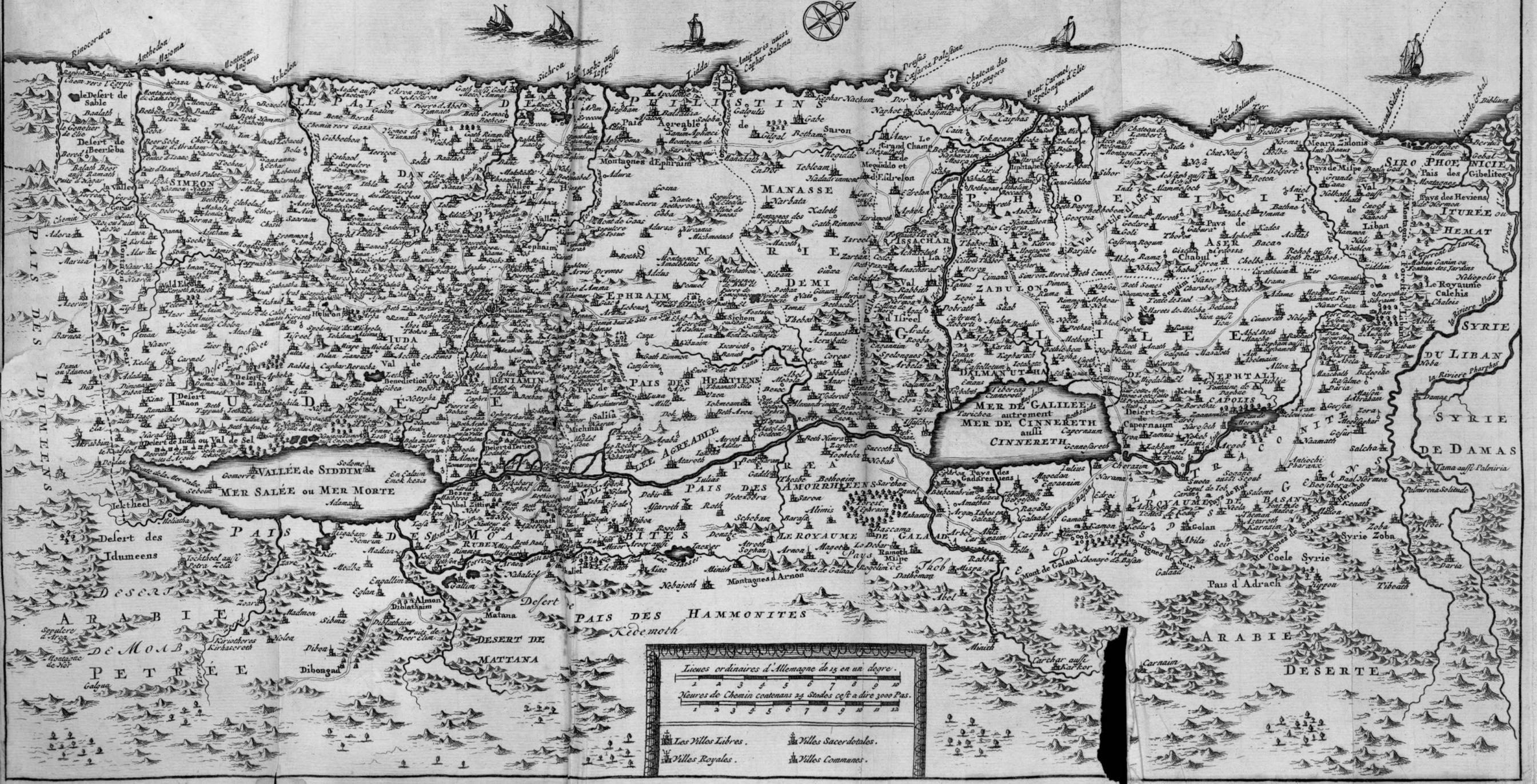
PHILADELPHIA

BALTIMORE

WASHINGTON



M E R M E D I T E R R A N É E ou la G R A N D E M E R .



Lignes ordinaires d'Allemagne de 15 en un degré.  
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10  
 Neuves de Chinois contenant 24 Stades cest à dire 3000 Pas.  
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Les Villes Libres.      Les Villes Sacrodotes.  
 Les Villes Royales.    Les Villes Communes.

R E T



U

le Territoire qui est sur les côtes de la Mer Méditerranée à l'Occident entre Sidon, & les confins de la Tribu de *Zabulon*, le long de la Mer de Phénicie; Leur País, qui avoit environ 20. lieues de longueur, étoit borné au Septentrion par le Mont Liban. Une ligne qui commençoit au Territoire qui est entre *Herthalon* & *Afedim*, & qui finissoit à *Naason*, séparoit du côté de l'Orient cette Tribu d'avec celle de *Nephtali*. Si l'on tire une autre ligne depuis *Naason* jusqu'à la source du Ruiffeau *Jephtaël*, on aura le côté Meridional de cette Tribu, avec le côté Oriental de celle de *Zabulon*. *Aphék* étoit la Capitale de la Tribu d'*Aser*, dont la largeur depuis *Naason* jusqu'à *Azor* étoit de 9. lieues. Les principales Villes, & les lieux remarquables de cette Tribu sont, *Abdon*, qui apartenoit aux Lévités, le Ruiffeau *Adonis*, celui de *Jephtaël* & celui d'*Eleuter*: le Mont *Baalgat*, *Cana*, l'ancienne Ville *Hanoch*, bâtie, peut-être, par *Cain*, *Gadara* & *Gabara*; le Mont *Hermon*. *Misal*, Ville appartenant aux Lévités, dans laquelle étoit le sepulcre de *Memnon*, le País de Phénicie; *Ptolemais*, les fameuses Villes de *Tir* & de *Sidon*, *Sarepta*, la Colline de *Saron*, la Vallée d'*Aser*, le País de *Cabul* & plusieurs autres.

La Tribu de *Zabulon* étoit forte, selon le dénombrement qui en fut fait prez de la Montagne de *Sinaï*, de 57400. hommes capables de porter les armes, & lorsqu'elle entra dans la Terre de *Canaan*, de 60500. La part qui leur échut s'étendoit depuis le Lac de *Genezareth*, jusqu'au

ri-

vage de la grande Mer; leur Territoire n'avoit que cinq lieues en largeur; il avoit pour bornes la Mer à l'Occident, les Tribus d'Aser & de Nephtali au Nord, le Lac de Genezareth à l'Orient, & la Tribu d'Issachar au Midi. *Nazareth* en étoit la Capitale. Ce qu'il y avoit de considérable dans ce Pais-là étoit le Mont *Asamon*, célèbre par la défaite des voleurs Juifs, que les Romains y vainquirent, la Ville d'*Athalim*, où *Ajalon* naquit, *Berséba*, *Beth-dagon*, *Cana* de Galilée, la Vallée de *Carmelon*, la Ville de *Gaba*, *Gatepher*; où *Jonas* fut enterré, *Nazareth*, Ville fameuse pour avoir été la demeure de la Sainte Vierge, & le lieu où le Sauveur du monde a passé son enfance, *Suffa*, lieu de la naissance de *Zebedée*, d'*Alphée*, de *Jaques* & de *Jean* Apôtres, la Montagne du *Tabor*, sur laquelle Jésus-Christ fut transfiguré, *Zabulon*, *Bethléhem* [il y a encore une autre Ville de ce nom dans la Tribu de Juda] *Bethsaïda*, *Bethulie*, où *Judith* tua *Holofernes*, *Dothaim*, *Emmaüs*, où il y avoit des Bains publics, la Mer de Galilée, *Généfareth*, *Magdala*, *Tiberiade*, &c.

La Tribu d'*Issachar* avoit 54400. hommes, lors que le dénombrement de Sinai se fit, & 64300. lors qu'on entra en Canaan. Le Pais qui lui échut, est long & étroit, entre la Tribu de *Zabulon* & la demi Tribu de *Munasse*. *Jesréel* en étoit la Capitale. Elle possédoit aussi la Ville d'*Esdrelon*, *Caïphas*, la grande campagne de *Megiddo*, apellée aussi *Esdrelon*, *Saba*, où le Roi *Jostas* fut blessé en combatant contre

*Necho*, Roi d'Egypte, le Mont *Carmel*, la Ville d'*Endor*, le Mont *Gibboa*, celui d'*Hermon*, *Nain*, où le Sauveur du monde ressuscita le fils d'une Veuve, Luc. 7. *Sumem*, *Arbela*, *Bethsa*, *Tarichée*, *Ramoth*, & quelques autres lieux moins considérables.

La Tribu de *Nephtali* étoit composée en Sinai de 53400. hommes, & en entrant dans la Terre promise de 45400. La portion de cette Tribu étoit située à l'Orient de celle d'*Aser*; & comprenoit dans son enceinte presque toute la Galilée au delà du *Jordain*, la Fontaine du *Jordain*, & une partie de la Montagne du *Liban*, jusqu'à *Damas*. Sa longueur s'étendoit au Midi jusqu'à la Mer de Galilée, & aux frontières de *Zabulon*: sa largeur étoit depuis la Ville d'*Aser* jusqu'au *Jordain*; la Ville d'*Abel* étoit la Capitale du País, qui avoit plusieurs autres Villes considérables, comme *Hamath*, *Heliopolis*, *Chariataim*, *Abeta*, que *Joab* assiegea à cause de la perfidie de *Seba*, *Abila*, *Capernaüm*, *Kedes*, *Généfareth*, *Dan*, près de la source du *Jordain*, *Nephtali*, *Reblata*, la Forteresse *Chabul*, *Sopheth*, *Galgala* & diverses autres Places, le Territoire de *Galilée*, *Décapolis*, le désert de *Capernaüm*, la Montagne du *Liban*, &c.

La Tribu de *Manassé* qui avoit en Sinai 32200. Combattans, & lors qu'elle entra en *Canaan* 52700. fut séparée en deux dans la distribution du País. Une moitié s'établit au delà du *Jordain*, depuis les frontières de *Nephtali*, jusqu'à l'*Arabie* deserte; elle étoit bornée au Midi par le Torrent de *Jabok*, & à l'Occident par le Lac de

*Généfareth*. L'autre moitié eut sa portion au deçà du Jordain entre la Tribu d'*Ephraïm* & celle d'*Issachar*, depuis ce fleuve jusqu'à la Ville de *Dora*, & jusqu'à la grande Mer, & elle avoit *Thirsa* pour sa Capitale, & celle qui étoit au de-là avoit *Jabés*. La première avoit dans son département *Abelmehola*, *Acrebatha*, *Anar*, Ville qui appartenoit aux *Lévites*, *Besech*, la Ville d'*Adoni-Besech*, *Ephra Gedeon*, *Sanak*, aux environs du Mont *Gilboa*, *Thebez*, où *Abimelech* fut tué par une femme qui lui fit tomber sur la tête une pièce de meule de moulin; *Thirsa*, *Adadremmon*, *Antipatris*, nommée auparavant *Capharsala*, *Gilgal*, *Narbatha*, *Bethsan*, *Megiddo*, & le Territoire de *Samarie*. La seconde, qui demeura au de-là du Jordain, avoit sous sa domination, la Ville & le Territoire d'*Adrach*, *Argor* dans le Pais de *Basan*, *Aroër* auprez de *Damas*, *Astharoth-karnaim*, autrefois la demeure du Geant *Og*, *Boëthera*, ou *Bozra*, *Camon* où *Jair* fût enterré, *Chedor*, *Cora-zin*, où *Jesus* fit plusieurs miracles. La célèbre Ville de *Damas*, *Ephron*, *Gadara*, *Galaad*, *Golan*, *Gesara*, *Gesir*, *Zoba*, *Jabés de Galaad*, *Bethava* sur les bords de la Mer de Galilée, *Naamath*, *Thamar*, *Selchar*, *Therman*, & quelques autres. Outre cela le Territoire de *Basan*, la *Célé-Syrie* ou la basse *Syrie*, la haute Montagne de *Galaad*, & celle de *Seïr*, la *Trachonite*, quelques *Torrrens* & diverses Montagnes.

La Tribu d'*Ephraïm* se trouva en *Sinai* composée de 40500. Combattans, & en entrant en *Canaan* de 30500. Sa portion échût entre les

Tri-

Tribus de *Manassé* & de *Benjamin*, depuis le *Jordain* jusques à la *Mer*. *Sichem* passoit pour la Capitale du *Pais*, qui outre cette *Ville* avoit dans son département *Enon*, *Ephrem*, *Ephron*, *Luz*, *Michmaz*, *Millo*, *Najoth*, où *David*, *Samuel* & *Saül* prophétisèrent, *Sereda*, où *Jeroboam* nâquit, *Adara*, *Basalisa*, *Bethel*, où ce Prince renouvella l'*Idolatrie* du *Veau d'or*, *Bethoron* la haute, *Gezer* & *Ajalon*, *Villes* qui apartenoient aux *Lévites*, *Lydde* où *St. Pierre* guérit le *Paralytique*, *Penuel*, *Pirathon*, *Ramatha*, *Aruma*, *Samarie* Capitale du *Roïaume d'Israël*, *Tapua*, *Thammatsara*, *Bethaven*, &c. Le *Torrent de Kerith*, où *Elie* fut nourri miraculeusement, la *Montagne d'Ephraïm*, celle de *Guerisim*, sur laquelle *Jaddus* fit bâtir un *Temple*, le *Rocher d'Oreb*, les *Montagnes de Samarie*, le *Mont* & la *Vallée de Saron*, dont *Salomon* parle dans ses *Cantiques*.

La *Tribu de Benjamin* se trouva en *Sinaï* nombreuse de 35400. *Combattans*, & à la prise de possession de la *Terre de Canaan* de 44600. Sa portion se trouva située entre *Ephraïm*, *Juda* & *Dan*, tirant depuis le *Jordain* jusqu'à la grande *Mer*, & faisant un angle aigu au-dessus de *Ramatha*, où elle finissoit. *Jérusalem* passoit communément pour la Capitale de cette *Tribu*. Mais outre cette *Ville*, elle avoit *Baalthamar*, *Bethera*, *Bethoron* la basse, *Gaba* *Ville des Lévites*, *Gibion*, *Mispa*, *Nob*, appartenant aux *Sacrificateurs*, *Rama*, *Anathot*, *Baburum*, *Bethogla*, *Bethaven*, *Gabaath*, *Gilgal*, *Giscalis*, lieu de la naissance de

St. Paul, selon St. Jérôme, *Hai*, Ville que Josué brûla, & dont il fit étrangler le Roi, *Fericho*, *Almon* Ville des enfans d'Aaron, & plusieurs autres, dont il n'est pas besoin que je fasse ici l'énumération. Il y avoit aussi dans cette Tribu la Vallée de *Raphaim*, ou des Géans. La Vallée d'*Ajalon* où le Soleil s'arrêta. La Vallée d'*Achor*, celle de la Fontaine *Elisa*, plusieurs chemins, & plusieurs deserts.

La Tribu de *Dan*, dont le nombre des Combattans se monta, lors qu'on la dénombra en Sinai, à 62700; & en entrant en Canaan à 64400. eut en partage le Pais situé à l'Occident, le long de la grande Mer d'un côté, & des autres borné par les Tribus d'*Ephraïm*, de *Benjamin*, de *Juda*, & de *Simeon*. Le Torrent *Sorek* séparoit cette dernière Tribu d'avec celle de *Dan*. *Bethsemez* en étoit la Capitale. Ses Villes les plus connues sont, *Ajalon* appartenant aux Lévites, *Balaath*, *Kirjah-jeharim* où l'Arche demeura pendant 20. ans, *Caspin*, *Gath*, une des cinq Villes Capitales des Philistins, *Foppe*, ou *Japha*, Ville maritime, célèbre dans les Histoires, *Lachis*, où *Amazias* fut assassiné, *Thamnata*, *Accharon* ou *Ekron*, *Asdoth*, demeure des *Anakins*; *Benérach*, *Estabol*, *Gibberhon*, *Gedor*, *Ramathlechi*, *Modin*, Ville & Montagne, *Saraim*, lieu de la naissance de *Samson*, &c.

La Tribu de *Simeon*, se trouva dans le desert forte de 59300. Combattans, & en entrant en Canaan de 22200. Elle étoit située entre les Torrents *Sorek* & *Egypte*; elle avoit à l'Occident la grande Mer; & pour bornes des autres côtés

les

les Tribus de *Dan* & de *Juda*, & le désert d'alentour. *Beersabée* en étoit la Capitale. Ses autres Villes étoient *Anthedon*, auprez du Torrent *Egypte*, que l'Écriture apelle le *Torrent d'Egypte*; *Corazan* Ville des *Lévites*, *Ascalon*, une des cinq Villes des *Philistins*, *Dabir*, où étoit l'Académie de la *Palestine*, *Gazar* ou *Guerar* Ville célèbre dans l'Écriture, *Majoma*, Port de Mer de *Gaza*, *Ziklag* située au milieu de la Tribu: & quelques autres qu'on peut voir dans la Carte. C'est aussi dans le Territoire de cette Tribu qu'étoit la Fontaine d'*Hagar*, la Mer sablonneuse entre les *Torrents Egypte* & *Bezor*, le désert de *Beersabée*, &c.

La Tribu de *Juda* composée dans le désert de 74600. Combattans, & en entrant en *Canaan* de 70600, eut pour son partage le Territoire situé entre les Tribus de *Dan*, de *Simeon*, & de *Benjamin*, la Mer Morte, la Montagne de *Seir* & l'*Idumée*. *Hebron* en étoit la Capitale. Les autres Villes de cette Tribu les plus considérables sont, *Azeka*, *Bethsur*, *Eglon*, *Emaüs*, célèbre par la rencontre que *Jésus-Christ* fit des deux Disciples, qui alloient à cette Ville; *Gedar*, *Lebna* Forteresse appartenante aux *Lévites*, *Makeda*, *Socho* & *Azeka*, *Hachila* située auprès de la Mer Morte, *Harad*, près du désert de *Juda*, *Abrakim*, près de la Mer Morte, *Athab*, où *David* se tint caché lorsqu'il étoit poursuivi par *Saül*, *Betsaraba*, *Kabsael* sur la Mer Morte, *Capherberucha*, *Carmel*, située sur la Montagne de ce nom, *Engaddi*, situé sur une haute Montagne auprez de

la Mer Morte, *Gilio*, lieu de la naissance d'*Achitophel*, *Gosen*, *Jéthan*, *Fezraël*, *Ruma*, *Ir-Ammeleg*, ou *Ville du Sel*, *Maresa*, *Adullam*, *Bethléem*, où nâquit le Sauveur, *Zoar* & plusieurs autres. On voioit aussi dans cette Tribu la Caverne d'*Adam*, les Puits de colle auprez d'*Engaddi*, les champs *Damasceniens*, les Sépulcres d'*Abraham*, de *Sara*, & d'autres personnes de la Famille d'*Abraham*. Le Rocher *fechtéel*, d'où *Amasia* fit précipiter 10000. *Iduméens*. La Caverne de *Loth* auprez du Torrent de *Cedron* près d'*Engaddi*. Le Bois de *Mamré* connu par l'Histoire d'*Abraham*. La Vallée de *Siddim* sur la Mer Morte, le desert de *Ziph*, où *David* se cacha plusieurs fois.

La Tribu de *Ruben*, qui se trouva en *Sinaï* nombreuse de 46730. hommes, occupa le Pais des *Moabites* situé au de-là du *Jordain* prez de la Mer Morte. *Hesbon* étoit la Capitale du Pais. Ses principales Villes étoient *Abila*, *Aomath*, *Afdoth*, *Bamoth*, *Baal*, *Bethpégor*, *Cariatthaim*, *Hesbon*, *Mephaat*, *Nahaliel*, *Nebo*, Ville & Montagne. Il y avoit aussi dans ce Pais divers deserts, comme *Kedemoth* & *Matana*, & plusieurs Montagnes célèbres.

La Tribu de *Gad* eut pour son partage le Pais situé entre la demi Tribu de *Manassé* & celle de *Ruben*, qui avoit été autrefois le Roiaume des *Ammonites*. *Betsban* en étoit la Capitale. Quand cette Tribu étoit en *Sinaï* elle contoit 40056. Combattans, & en entrant dans la Terre de *Canaan* elle se trouva forte de 40500. El-

le possédoit les Villes *Arnon, Dibon, Aroër, Faëzer, Nebajoth, Thisbé*, patrie d'*Elie* le *Thisbite, Mespa, Rabba, Ramoth-Mispa, Pannuel*, & quelques autres.

Voilà quel fut le partage de la Terre de *Canaan*, que *Josué* distribua aux Tribus, selon le commandement que Dieu en avoit fait. Après la mort de *Salomon*, *Juda* & *Benjamin* demeurèrent fidelles à la Maison de *David*, & *Jérusalem* fut toujours la Capitale du Roïaume. De-là vient qu'il est appellé dans l'Écriture, tantôt la Maison de *David*, tantôt le Roïaume de *Juda*, de *Jérusalem*, ou de *Benjamin*. Les autres dix Tribus, qui se rebellèrent contre la Famille de *David*, composèrent ensemble un Roïaume qui fut appellé, le Roïaume d'*Israël*, la Maison de *Jacob*, de *Joséph*, d'*Ephraïm*; le Roïaume de *Samarie*, *Jesraël*, *Bethel* & *Bethoron*. Dans la suite tout le País fut divisé en trois parties, qu'on nomma *Judée*, *Samarie*, & *Galilée*; & il souffrit encore d'autres divisions.

La Terre Sainte considérée en général étoit bornée au Midi par l'*Idumée*, où étoient les Ports d'*Eziongeber* & d'*Elath*, dans lesquels *Salomon* fit équiper les Vaisseaux qui allèrent en *Ophir*, & par l'*Egypte* & le Nil. Elle avoit au Septentrion la Ville de *Tyr*, fameuse pour avoir été la plus marchande de l'ancien Monde; *Sidon*, le Mont *Liban*, le Mont *Hermon*, & toute la *Phénicie*. Plus loin du même côté on trouvoit la *Syrie*, *Damas*, & la *Mesopotamie*. A l'*Orient* elle avoit pour bornes la *Chaldée*, où étoit *Ur*,

la patrie d'Abraham, Babylon, ou l'Affirie, & la Ville de Ninive, célèbre par la prédication de Jonas. Enfin elle étoit bornée à l'Occident, par la Mer Méditerranée, au de-là de laquelle étoient vis-à-vis la Grèce & l'Italie.

### CHAPITRE XXI.

*Qui étoient ceux qu'on dispensoit d'aller à la guerre. Rigueur de Saül en ce qui regardoit la levée des soldats. Ordonnance sévère contre ceux qui refusoient de s'enroller. Pourquoi Jofephe a écrit qu'il n'étoit pas permis aux Juifs d'insulter en guerre les Dieux Etrangers. Délicatesse louable que les Juifs firent paroître à l'occasion de la construction du Temple de Bel, qu'Alexandre faisoit rebâtir.*

**I**L est parlé dans le Deutéronome de certaines personnes que les Loix exemptoient de porter les armes. Tels étoient ceux qui avoient nouvellement épousé une femme, planté une vigne, ou bâti une maison. D'où il est aisé de conclure, que le Roi, ou celui qui avoit la conduite du Peuple, étoit en droit de contraindre à marcher ceux mêmes qui ne s'enrolloient pas volontairement: & qu'il y avoit souvent des gens qui alloient à l'armée malgré eux. De-là vient que le Roi Saül, desirant que tout le monde marchât, dépeça deux bœufs, & en envoya les pièces dans chaque Tribu, menaçant d'en faire autant au

bétail de ceux qui refuseroient de le suivre à la guerre. Ce qui fait voir que la sévérité des Romains, dont les Loix ordonnoient que ceux qui ne voudroient pas obéir aux ordres qui leur étoient donnez de se ranger sous leurs Drapeaux, seroient faits esclaves & traitez comme des traîtres, n'étoit pas une chose sans exemple. Ces mêmes Loix condamnoient à la bastonnade en tems de paix, à l'exil, & à l'amande en tems de guerre, ceux qui empêcheroient leurs enfans de prendre le parti des armes. C'est ce qu'on recueille du livre de *Carrus Menander de re militari l. 4. part. 10. & 11.* L'Empereur Auguste condamna à l'esclavage un Chevalier Romain, qui, pour exempter ses deux fils, qui étoient encore jeunes, de porter les armes, leur avoit fait couper les pouces, & confisqua ses biens. Trajan fit aussi un Edit par lequel il condamnoit au bannissement les pères, qui en useroient de cette manière.

Moïse ordonna à diverses fois aux Israélites, de détruire, lorsqu'ils se rendroient maîtres d'un Pais, les Idoles, les Temples & les Autels des faux Dieux, qu'on adoroit faute de connoître le véritable. *Joséphe* dit pourtant que la Loi de Moïse défendoit \* de se moquer des Dieux prétendus que les Nations avoient forgez, & dont l'existence n'est fondée que sur l'opinion des peuples, & de les outrager en paroles. Je ne sai de quel endroit du Pentateuque *Joséphe* peut avoir tiré ce qu'il avance. Je serois tenté de croire qu'il s'est

R 4

trom-

\* *Apolog. adversus Appionem.*

trompé, faute d'entendre le sens de ces paroles du Chap. 22. de l'Exode vs. 28. *Tu ne mandiras point les Dieux, Elohim*: dont voici assurément le sens, vous aurez en singulière vénération les Juges, qui font en terre l'office de Dieu, en rendant la Justice. Joseph dit dans l'Apologie contre *Appion* une autre chose qui a plus d'apparence de vérité, & qui prouve combien les soldats Juifs étoient fidelles & constans observateurs des Loix de leurs Pères. Car il raconte, sur le témoignage d'*Hecatée*, Auteur digne de foi, qu'*Alexandre*, lors qu'il étoit à *Babylone*, se mit en tête de faire rebâtir le Temple de *Belus*, qui étoit tout ruiné, & qu'il emploïa ses soldats à porter & à accumuler la terre, mais que les Juifs refusèrent constamment de le faire, & se laissèrent battre & déchirer de coups, jusqu'à ce qu'*Alexandre* touché de leur fermeté empêcha qu'on les maltraitât davantage, & les exempta de ce travail.

---

## C H A P I T R E   X X I I .

*L'observation du Sabbat souvent nuisible aux Juifs en tems de guerre. Matthias Asmonéen les guérit de ce scrupule. Devotion mal entendue de Stratonica. Mofollam brave soldat Juif se moque des présages qui se faisoient par le vol des oiseaux. Joseph n'a pas bien entendu la Loi de la distinction des habits des hommes & des femmes. Habillage des femmes adultères parmi les Romains.*

*Manière dont Charondas punissoit les soldats lâches. Mollesse des Perses.*

Pendant que je suis sur cette matière de la guerre, il ne faut pas que j'oublie la remarque de *Maimonides*, qui dit que le jour du Sabbat, les Juifs assiégeoient les Villes des Païens, & leur livroient bataille. Il est certain qu'ils n'en ont pas toujours usé ainsi. *Matthias Asmonéen*, ce brave Capitaine, dont le courage sauva la Judée, fut le premier qui persuada aux Juifs, que cette pratique n'étoit pas contraire à la Loi de Dieu. Avant cela ils étoient imbus d'une opinion qui leur coûtoit souvent bien cher; car ils s'imaginoient que tout ce qu'on entreprenoit le jour du Sabbat soit pour son particulier, soit pour le bien de la République, étoit fait sous de mauvais auspices, & désagréable à Dieu. *Agatarchides* cité par *Josèphe*, se moque de *Stratonica*, qui aima mieux se laisser prendre & tuer par *Selencus*, que de s'enfuir, pour ne pas agir contre l'interprétation d'un songe qu'elle avoit eû. Il parle encore d'une autre folie que firent les Juifs, qui laissèrent sottement prendre Jérusalem par *Ptoloméé Fils de Lagus*, pour ne pas vouloir tirer l'épée, de peur de violer le Sabbat. Mais *Matthias*, comme je l'ai déjà observé, les guérit enfin de ce préjugé. Cependant ils retombèrent encore dans cette superstition; car on sait que *Pompée* s'empara de Jérusalem pendant que tout le Peuple observoit le Sabbat, sans se mettre seulement en devoir de se défendre. Il est certain que

*Matthias* étoit un homme de grand esprit, & qu'il jugeoit sagement, de croire qu'il y avoit de certains cas dans lesquels on pouvoit se dispenser sans crime de cette rigide & scrupuleuse observation des cérémonies. La nécessité, comme on dit, n'a point de loi, & c'est, sans difficulté, une excuse légitime que de ne pouvoir faire autrement sans se perdre. D'ailleurs, il est certain qu'un bon Capitaine ne doit pas laisser échapper l'occasion lors qu'elle se présente, mais qu'il la doit prendre comme l'on dit, aux cheveux. Si cela est vrai, comme il l'est sans doute, dans toutes les affaires de la vie, à plus forte raison en matière de guerre, laquelle n'est pas de ces choses où l'on puisse user de négligence, & où souvent, il est dangereux de remettre à une autre fois. Avec tout cela c'est une espèce de miracle, de trouver un Juif que la superstition n'empêche point d'achever une chose déjà commencée, & de profiter d'une occasion favorable, qui lui est présentée par la Providence.

II *Hécatee* raconte une histoire remarquable, que je rapporterai ici, d'autant plus volontiers qu'on y voit un Juif mépriser souverainement la superstition des autres Peuples. Cet Historien dit donc, que dans cette célèbre expédition d'*Alexandre* le Grand, il se trouva d'un détachement qui marchoit vers la Mer Rouge, auquel se joignirent quelques Cavaliers Juifs, parmi lesquels il se rencontra un certain soldat, nommé *Mosollam*, homme de cœur, & qui surpassoit de beaucoup les Grecs & les Barbares en adresse à tirer de l'Arc.

Il y avoit dans l'armée un Augure qui fit faire alte, pour s'éclaircir du succez de l'expédition, par le moïen du vol d'un oiseau, qu'il aperceut perché sur un arbre. *Mosollam* voyant cela, prit sur le champ une flèche, & la décocha si bien, qu'il abbatit l'oiseau; apres quoi il se mit à rail-ler cruellement l'Augure, & à se moquer de ceux qui prétendoient, qu'un oiseau, qui ignoroit son propre sort, dût instruire les hommes du leur. Car il est certain, disoit-il, qu'il ne savoit pas le péril qu'il couroit d'être tué par le Juif *Mosollam*. En effet, c'est des mesures qu'on prend, & de la vi-gilance qu'on emploie à exécuter une entreprise que dépend sa réüffite, & non pas du chant ou du vol des oiseaux, ou de semblables bagatelles. *Pline* lui même, qui entendoit si bien la science des Augures, & qui en étoit un grand observa-teur, dit formellement \* que lors qu'on entreprend une chose sans avoir bien pris ses mesures, il n'y a ni bon ni méchant augure qui y fasse rien; & d'ail-leurs il avoüe que le tout dépend de la faveur des Dieux. Voilà, à peu près, tout ce qu'on peut remarquer de plus considérable touchant les affai-res militaires des Juifs.

*Josèphe* assure que parmi les Ordonnances mili-taires il y en avoit une qui défendoit aux femmes de s'habiller en hommes, & aux hommes de s'ha-biller en femmes pour aller à la guerre. Afin de prouver ce qu'il avance, il paraphrase un passage du Chap. 22. du Deuter. de cette manière trop hardie: *Prenez garde, principalement en guerre, qu'une*

\* In Lib. 28. cap. 2.

qu'une femme ne s'habille en homme, & qu'un homme ne s'habille en femme. Mais certainement il a mal entendu ce passage. Car cette Loi ne regarde pas tant la guerre, que ce qui peut arriver en tems de paix & dans le commerce familial. Dieu ne vouloit point que les marques extérieures qui distinguent les sexes, fussent confondues, de peur que la pudeur & l'honnêteté n'en souffrissent. Aussi ces sortes de déguisemens ne se pratiquoient point parmi les autres Nations, à moins qu'on ne voulût punir une personne, & l'exposer à l'ignominie publique. On trouve dans les anciens Auteurs plusieurs railleries qui prouvent qu'on promenoit par la Ville en habit d'homme les femmes surprises en adultère; témoin ces Vers de Martial :

*Thelia viderat in togâ Spadonem.*

*Damnatum Numa dixit esse macham.*

*Charondas*, Capitaine Grec, qui étoit fort sévère; faisoit paroître en public habillez en femme, pendant trois jours, les soldats qui avoient abandonné leur poste. Tout le monde fait que les Medes, & les Perses à leur imitation, comme *Xenophon* le remarque au Liv. 8. de sa *Cyropædie*, portoient de grandes robes qui leur descendoient jusques aux talons, à peu prez comme les femmes, mais on fait aussi que ces peuples, qui habitoient un climat fort tempéré, n'étoient guère plus belliqueux que des femmes. C'est pourquoy les autres Nations leur ont toujours reproché leur mollesse comme un grand vice.

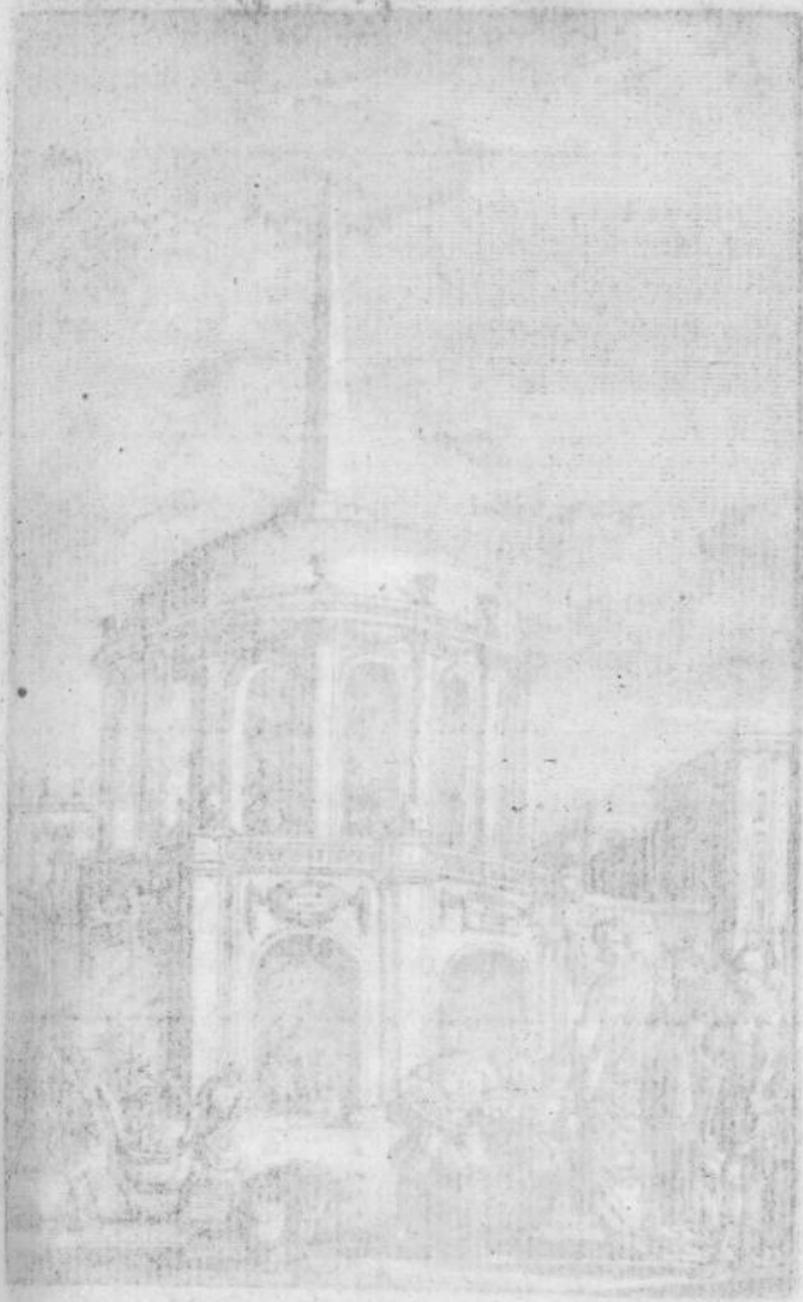
## CHAPITRE XXIII.

*Des Juifs qui ne demeuroient pas dans la Palestine.*

*De ceux d'Asie, & de Babylone, de ceux d'Egypte & d'Alexandrie. Ce qu'ils fournissoient pour l'entretien du Temple. Sépulture de David pillé par Hircan. Darius trompé par Semiramis. Jalouxies entre les Juifs Hellenistes, & ceux de la Palestine. Etat des Juifs sous la domination des Romains après la destruction du Temple. De la Polygamie.*

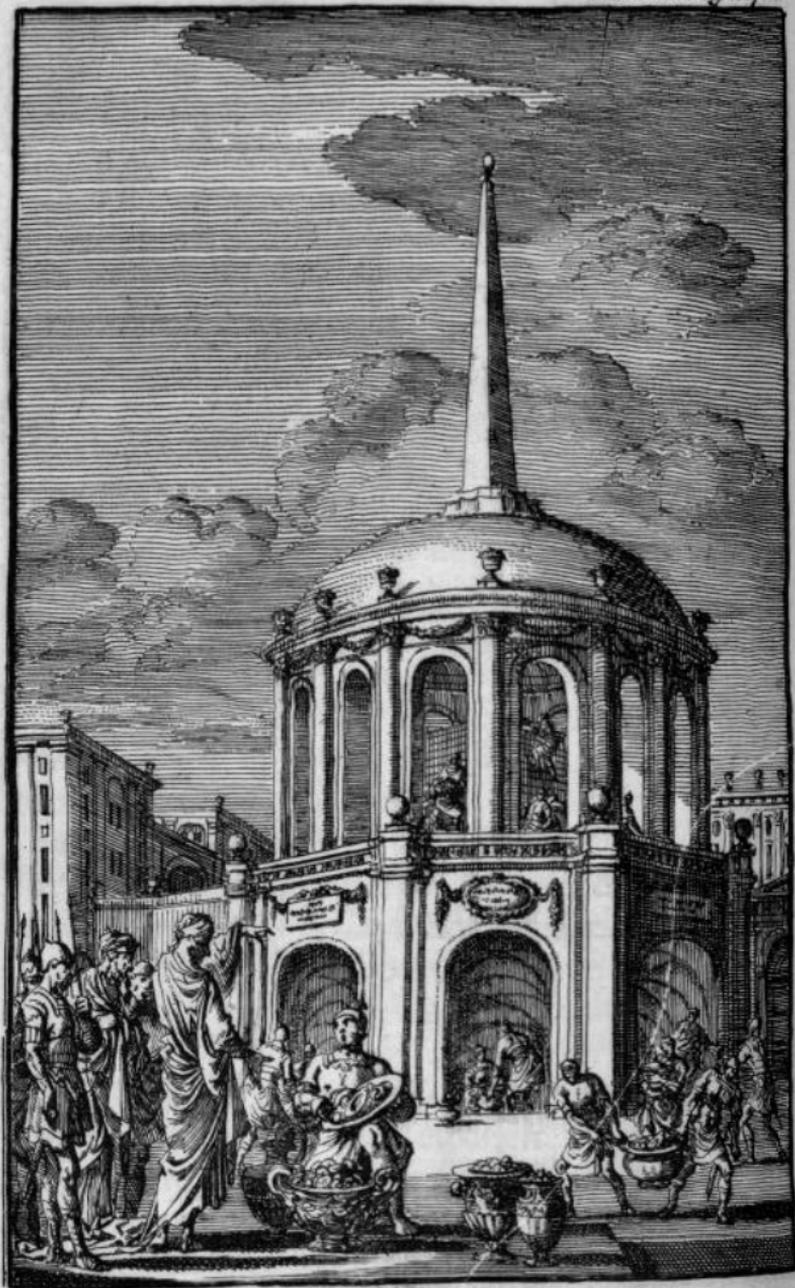
SENÈQUE dans son Livre de la Consolation écrit à *Helvia*, fait l'énumération de quelques Peuples, qui aiant quitté leur patrie, étoient allez chercher de nouvelles demeures. Il dit que de son tems il y avoit des Villes Grecques au milieu des Nations Barbares, des Macédoniens en Perse & dans les Indes, des Achéens dans le Pont, des Tyriens en Afrique, & des Carthaginois en Espagne. Il ajoûte qu'au fond toutes ces transmigrations sont des espèces d'exils, causez les uns par les troubles domestiques, les autres par les désordres de la guerre, quelques-uns par la démangeaison de changer de lieux, & d'autres par quelqu'autre cause. Les Juifs, pour des raisons presque semblables, se dispersèrent peu à peu, s'habituèrent, en Egypte, en Grèce, en Asie & en Afrique, & y firent de beaux établissemens. Ils y furent si bien traitez, qu'ils aimèrent mieux  
passer

passer leur vie parmi les Etrangers, que d'être dans leur Patrie à portée de faire le Service Divin selon leurs loix. De tous ceux qui s'habituèrent en Asie les Babyloniens étoient les plus considérables : J'en ai parlé au Chap. 8. du 1. Liv. Ceux d'Alexandrie d'un autre côté, tenoient le premier rang entre ceux qui demeuroient en Grèce & en Egypte ; on les apelloit *Hellenistes*. *Ptolomé*, Fils de *Lagus*, aiant reconnu la fidélité & la valeur des Juifs, leur confia ses principales Forteresses ; & envoya des Colonies de leur Nation à *Cyrène* & dans les autres Villes de la *Lybie*, afin de les avoir à sa devotion. *Ptolomé Philadelph*, son Successeur, estima tant les Juifs, qu'il voulut avoir une Version de leur Loi en Grec, pour la mettre entre les mains de tout le monde. *Philometor* & *Cléopatre* sa femme, après eux, confièrent la garde du Roiaume à ces mêmes Juifs Egyptiens, & donnèrent le commandement de leurs Troupes à *Onias* & à *Dosithee*, deux Capitaines de la même Nation. Ils jouissoient d'une si grande liberté dans ce Pais, qu'ils firent bâtir un Temple dans le Territoire d'*Héliopolis*, pour y faire leurs devotions ; & cela par la permission du Roi. Ce Temple dura 340. ans, & ne fut fermé que sous Vespasien. Avec tout cela il resta toujours tant aux Juifs Egyptiens & Hellenistes qu'à ceux qui habitoient ailleurs, beaucoup d'attachement & de zèle pour le Temple de Jérusalem. De tems en tems ils y envoioient de l'argent & des présens considérables. *Josèphe* fait mention au Chap. 10. du Liv. 16. des Antiq. des



Faint, illegible text or a watermark located below the main illustration.

Second line of faint, illegible text or a watermark below the first line.



*Le Tombeau de David pillé par Hyrcan.*

Lettres qu'*Auguste*, *Agrippa*, *Norbanus Flaccus*, & *Jules Antoine* écrivirent aux Juifs de *Cyrene*, d'*Ephese*, de *Sardes*, & d'ailleurs, leur faisant défenses d'envoier de l'argent ou des présens à Jérusalem pour y être emploiez à l'usage du Temple. Les Juifs de *Babylone* & de la *Mesopotamie* avoient en leur pouvoir deux Villes, savoir *Neerda* & *Nisibe*, dans lesquelles, à cause qu'elles étoient extrêmement fortes, on gardoit les richesses qu'on envoioit à Jérusalem, de peur que les *Parthes* qui faisoient de tems en tems des courses dans le País, ne les enlevassent. Jérusalem étoit donc alors dans une grande abondance, puisque les Juifs dispersez dans tous les coins du monde y remettoient une prodigieuse quantité d'or & d'argent.

Avant le schisme des dix Tribus, les affaires de la République avoient aussi été en très bon état. Il est certain que *David* avoit plus de trésors qu'aucun Roi en eût jamais possédé. Son Fils lui fit des funérailles magnifiques, & remplit son Sépulcre de richesses. Il falloit qu'il y en eût prodigieusement, puisque 1300. ans après, *Hircan* se trouvant assiégé par *Antiochus Pius*, en tira 3000. talens; & qu'*Hérodé* long-tems après, y trouva encore assez d'argent pour fournir aux dépenses excessives qu'il fit. Apparemment que *David* avoit ordonné que ces richesses fussent enterrées avec lui, afin que le respect qu'on porteroit à son Tombeau les rendit inaccessibles. Expédient dont plusieurs personnes se sont servies, au rapport des Historiens. *Darius* s'exposa à la risée publique, lors

lors qu'étant entré dans le Sépulcre de *Semiramis*, où il croïoit découvrir des trésors immenses, il n'y trouva que des imprécations contre les personnes sacrilèges, qui auroient l'inhumanité de venir troubler le repos de ses cendres.

Pour revenir aux richesses de Jérusalem avant la captivité de Babylone, il est certain que quelques grandes qu'elles fussent du tems de David, il n'y avoit pourtant rien qui aprochât de celles de Salomon son Successeur. Tous les trois ans il faisoit venir de l'Orient ce qu'il y avoit de plus précieux, & tous les jours il se voyoit comblé de présens que lui faisoient les Princes ses voisins. Aussi *Josèphe* ne craint point de dire que *ce grand Roi fit si bien, que l'or étoit aussi commun à Jérusalem, que les pierres*. En un mot, on peut dire que ce sage Monarque avoit atteint le comble du bonheur. Mais mon sujet ne me permet pas de m'étendre davantage sur cét article. Revenons aux Juifs qui ne demeuroident pas dans la Palestine. Il y en avoit de plus d'une sorte. Ceux qui habitoient en Babylone n'avoient nul tort de demeurer hors du País promis, ils ne pouvoient faire mieux. C'étoit un privilège qu'ils avoient, comme je l'ai déjà dit. Mais ceux qui avant ou aprez la captivité de Babylone abandonnoient la Palestine, pour s'aller habituer ailleurs, faisoient fort mal, & ils passioient dans l'esprit de tout le monde pour des gens qui méprisoient la Terre promise. Les Talmudistes parlent de quelques loix divines très expressees, qui défendoient aux Juifs d'abandonner leur Patrie. Ils ont aussi une maxi-

me qui porte, qu'un homme qui demeure hors de la Terre Sainte, doit être tenu pour un adorateur des Astres & des Planètes. Ils le prouvent par ce que David dit à Saül, Si les hommes t'incitent contre moi, qu'ils soient maudits devant l'Eternel, car aujourd'hui ils m'ont chassé afin que je ne demeure point dans l'heritage de l'Eternel, disans, va, sert les Dieux étrangers. Il n'y avoit qu'une raison qui pût excuser en pareil cas, savoir une urgente nécessité, comme étoit la famine, ou tels autres accidens, dont Dieu afflige quelquefois les hommes.

Il ne faut pas oublier ce que Maimonides dit dans son *Halacha Melachim* Ch. 5. Après avoir parlé de quelques calamitez, qui pouvoient justifier les Juifs qui changeoient de demeure, il excepte l'Egypte des Pais qu'il étoit permis de choisir pour s'y aller habituer, & il en rend trois raisons. Il n'y avoit aucune nécessité, ni aucun cas qui pût, à ce qu'il prétend, autoriser un tel procédé. Je ne veux pas rapporter les raisons qu'il en allégué, il faut l'en croire sur sa parole. Il en donne pourtant une qui n'est par fort recherchée, à cause, dit-il, que les actions de cette Nation sont beaucoup plus méchantes que celles des autres. Maimonides ajoûte encore, que la Ville même d'Alexandrie étoit comprise dans cette défense. Il n'épargne pas les Juifs de cette Ville, qui étoient les plus puissans de l'Egypte. Ils étoient en effet aussi coupables que les autres. C'étoient ceux qui voulurent bien suivre Aléxandre le Grand, qui les envoya avec un nombre considé-

rable de Macédoniens, dans cette Ville qu'il avoit fait bâtir, & à laquelle il avoit donné son nom. Les troubles de la Syrie y en attirèrent, peu de tems après, un grand nombre. Plusieurs enfin y accompagnèrent *Ptoloméé*, Fils de *Lagus*, entre lesquels fut le grand Sacrificateur *Ezéchias*. Ainsi les Juifs se dispersèrent dans toute l'Egypte. Il est vrai qu'ils se rendoient tous les ans à Jérusalem, & qu'ils y envoïoient des Députez pour assister de leur part aux Fêtes solennelles : mais avec tout cela les Juifs de la Palestine les méprisoient souverainement. Ceux d'Alexandrie faisoient des présens magnifiques, pour servir à l'usage du Temple & des Sacrifices; cependant leur libéralité ne put jamais faire résoudre les Juifs de la Palestine à avoir des Synagogues en commun avec eux. Le peu de soin que ceux d'Egypte prenoient d'apprendre la Langue Hébraïque, que la plûpart d'entr'eux n'entendoient pas, ne contribuoit pas peu à augmenter le mépris qu'on avoit pour eux. On apelloit *Hellenistes* les Juifs d'Egypte, aussi bien que ceux de la Grèce & des environs, qui en étoient presque tous sortis. On ne pouvoit rien reprocher de semblable aux Juifs de Babylone, c'est pourquoi ceux de la Palestine ne faisoient pas difficulté de les appeler frères, & de les regarder comme des gens qui ne s'étoient point du tout abâtardis. Il est certain cependant que tous les Juifs qui ne demeuroient pas dans la Palestine, avoient ceci de loüable, qu'ils avoient conservé religieusement les Loix de leur País dans toute leur pureté, aussi bien

bien ceux d'Alexandrie, que ceux de Babylone. Ceux qui se répandirent ensuite dans l'Empire Romain demeurèrent de même fermes dans l'observation des Loix de Moïse. Il ne leur étoit pas au fond fort difficile de le faire, puisqu'ils y étoient traitez d'une manière fort douce & fort humaine. Apres la destruction de Jérusalem, leur condition empira beaucoup, & leurs privilèges furent considérablement diminuez. Les Constitutions des Empereurs portoient, qu'on les chagrînât en tout, excepté en ce qui pouvoit donner quelque atteinte à leur Religion. l. 15. §. 6. ff. de Excusati. Il leur fut défendu de fonder de nouvelles Synagogues, ni de brûler, selon leur coutume, des croix dans la célèbre Fête de *Purim*, l. ult. C. de Jud. & Cœl. l. 11. C. eod. Enfin, on leur défendit aussi de se servir de leurs coutumes dans les alliances & dans les mariages, & d'avoir plusieurs femmes à la fois. l. 7. C. eod. De ce dernier article on peut conclure, qu'avant cela il leur étoit permis d'avoir plusieurs femmes tout à la fois. Ce que j'ai déjà remarqué ci-dessus en parlant du grand Sacrificateur auquel seul la Poligamie étoit défendue, pendant qu'elle étoit permise aux autres. En effet, Dieu lui même s'adressant à David par la bouche de *Nathan*, lui dit qu'il lui a donné les femmes de Saül. Il y a aussi une Loi au Ch. 18. du Levit. par laquelle il est défendu d'épouser les deux sœurs en même tems. Cette défense n'est faite que pour éviter la jalousie qui naît presque inévitablement dans des mariages de cette nature, ce qui n'arrive pas si

facilement lorsque les femmes ne sont pas si proches parentes. Je sai bien que les Loix que Dieu donna à nos premiers Parens, & que nôtre Seigneur Jesus-Christ a renouvelles & remises en vigueur, n'étoient pas favorables à la Poligamie: mais je sai bien aussi que la Loi Mosaique la permettoit. Les Juifs, qui n'avoient pas encore reconnu le Messie, retinrent longtems cette coutume, jusqu'à ce que les Empereurs *Theodose*, *Arcadius* & *Honorius* l'abolirent. Et ils furent alors dépouillez de plusieurs autres Privilèges, dont ils étoient encore en possession. Depuis ce tems-là ils n'eurent plus d'autre Droit, que le Droit Romain: \* *Ils furent sujets à la Justice ordinaire, tous leurs procez furent décidés par les Loix Romaines, tant ceux qui regardoient leur Religion, que ceux qui étoient purement civils.* Ce fut alors qu'ils commencèrent à ne plus avoir aucune ombre de liberté. Car le privilège de pouvoir terminer leurs différens par la voie des Arbitres pris de leur Nation, qui leur étoit accordé par *d. l. 8. C. eod.* étoit trez peu de chose, puisque ce n'étoit que pour des affaires purement Civiles, & que l'exécution du jugement dépendoit des Juges Romains, *d. l. 8.* Il semble pourtant qu'ils avoient un peu plus de liberté dans leur Pais. Car les Empereurs *Theodose* & *Valeminien* parlent de certains Juges, qui présidoient aux *Sanhedrins de l'une & de l'autre Palestine.* in *l. 17. C. eod.* Mais je pense que leur pouvoir & leur juridiction

\* *l. 8. D. C. de Jud. & Cæl.*

ne s'étendoit que sur des choses de peu de conséquence.

### CHAPITRE XXIV.

*De la Loi de Moïse. Refutation du sentiment de quelques Anciens touchant le Sabbat. Examen de ce que Plinè, Rabi Maimon & Joseph ont dit de la Rivière Sabbatique. Pourquoi les Juifs ont plus d'aversion pour le porc, que pour les autres animaux. Raisons de Plutarque rejetées. Des maladies des Egyptiens. Que les Juifs n'ont jamais adoré Bacchus, quoiqu'en disent Plutarque & les Auteurs Romains.*

**U**N des plus grands avantages & des plus beaux ornemens, qui relevoient la Nation Judaique au-dessus de toutes les autres, c'est la Loi de Moïse, qui, sans contredit, est la plus belle & la plus excellente de toutes les Loix, puisqu'elle a Dieu pour Auteur. Elle est contenue en cinq Livres, & comprend plusieurs préceptes expliqués, & répétés diverses fois. L'abrégé de toute cette Loi est compris en dix Préceptes; dont les 4. premiers regardent les devoirs de l'homme envers Dieu, & les six autres concernent ce que Cicéron appelle les devoirs mutuels qui obligent les hommes les uns envers les autres. Tout l'honneur qu'on rend à la Divinité, se réduit aux sentimens qu'on a d'elle, & au culte religieux qu'on lui défère. Il seroit inutile de s'étendre là-dessus,

puisque nous ne traitons ici que des choses qui ont du rapport à l'Histoire. Le culte comprend dans son étendue les Cérémonies & les coutumes. Il n'y a dans tout le Décalogue qu'un seul Précepte qui soit cérémoniel, savoir, celui de l'observation du Sabbat, lequel aiant été institué dès le commencement du monde, & toujours observé dans la suite par les fidelles, fut enfin renouvelé & confirmé, lorsque Dieu prononça sa Loi sur la Montagne de Sinai. Dieu donne dans ce commandement la raison de l'institution du Sabbat: mais les Juifs en rendent une autre toute mystique, prise d'un mot célèbre de Rabbi *Elias*, qui se trouve dans le Talmud. Ce Rabbin divise la durée du monde en trois parties égales, de 2000. ans chacune, & prétend qu'après les 6000. ans accomplis, le monde prendra une nouvelle face, & qu'exempt de soins & de traverses il jouïra d'un parfait repos.

*Corneille Tacite* va chercher ailleurs l'origine du Sabbat, il prétend que les Juifs l'observoient pour faire honneur à Saturne, *Soit*, dit-il, *qu'ils aient reçu les principes de leur Religion des Idéens, qu'on dit avoir été chassés avec Saturne, & s'être établis dans ce Pais, ou qu'ils révèrent sa Planète, & cause qu'elle est la plus haute de toutes, & la plus puissante. Outre que la plupart des Corps celestes gardent le nombre de sept dans leur cours & dans leurs influences.* Tacite n'est pas le seul qui a dit cela. Rabbi *Aben Ezra* parle de certaines subtilitez d'un Docteur, qui prétend que neuf Préceptes de la Loi répondent à neuf Cercles célestes, & que le

Sab-

Sabbat a été institué pour le septième jour, à cause que les Planètes de Mars & de Saturne ont de malignes influences, & que rien ne prospère, lorsqu'on l'entreprend dans les jours de leur département. Quelles pauvretés ! C'est chercher finesse où il n'y en a pas, j'avoué pour moi que je n'ai pas l'esprit assez fin pour m'accommoder de telles subtilitez.

Pour revenir au Sabbat, je dis que la véritable observation de ce jour consistoit à vivre faintement, à servir Dieu, & à le prier comme il faut. Rabbi *Aben Ezra* dit aussi qu'en ce jour on consultoit la Divinité sur l'avenir. La femme *Sunamite* dit à son Mari sur ce sujet, pourquoi veux-tu aller consulter cet homme, ce n'est aujourd'hui ni le premier du mois, ni le Sabbat ? Au reste, de peur de mêler les choses saintes avec les profanes, il étoit ordonné de s'abstenir du travail accoutumé. C'étoit un crime capital, que de ne le point faire. Par-là on aprenoit au peuple qu'on ne devoit point prier Dieu par manière d'acquiescement. En effet, le Service Divin demande toute l'application de nôtre esprit, & l'on doit y vacquer sans aucune distraction. C'est ce qui a été reconnu par *Numa* & par *Pythagore* ; d'où vient aussi que les Romains dans leurs Sacrifices publics faisoient crier par un Héraut, *Hoc age : Soiez attentifs à ce que vous faites.* Les Juifs, dont la coutume a toujours été de gêner par leurs glofes, les plus saints Préceptes, ajoutèrent à celui du Sabbat plusieurs choses auxquelles Moïse n'avoit jamais pensé, de sorte que la célébration de

ce jour dégénéra enfin en une superstition ridicule, & qui quelquefois leur coûta fort cher. Mais passons à autre chose.

Il sembleroit que la Nature elle même approuvât ce repos du septième jour, si nous en croions *Plinè*, qui parle d'une Rivière de la Judée, qui demeure, dit-il, à sec chaque jour de Sabbat. Mais je ne saurois croire ce que cét Auteur rapporte sur ce sujet.

*Sum paulo infirmior, unus  
Multorum.*

Je fai bien ce qui a trompé ce Naturaliste. Parmi les fables Judaïques, il y en a une qui porte, que les dix Tribus d'Israël sont détenues captives au de-là d'une Rivière, apellée *Sambation*, dont le cours est, dit-on, si rapide, que personne ne la peut passer. Elle coule avec cette rapidité les six premiers jours de la semaine, mais le septième elle se repose, en sorte qu'on la peut passer à gué. C'est, disent les Juifs, un grand crevecœur aux Israëlités de voir, que précisément dans le tems qu'on peut traverser cette Rivière, le respect qu'ils ont pour le Sabbat les empêche de le faire. Ils voient devant leurs yeux pour se tirer de l'esclavage un chemin ouvert qui ne sert qu'à les tourmenter, puisqu'ils n'en peuvent profiter. Mais *Plinè* ne pouvoit jamais rien écrire qui l'exposât davantage à la risée du public, que de donner, comme il a fait, cette fable pour un fait assuré. *Herace* dit que tout est permis aux Poètes

& aux Peintres, il a raison; mais je voudrois ajoûter, qu'il semble que les Juifs aient le même privilége. Car il n'y a point de conte si ridicule & si absurde, qu'ils ne débitent: ils mentent, pour le seul plaisir de mentir. Je fai bien que *Maimonides*, que j'estime beaucoup, donne à ce Fleuve le nom de *Gozan*. Mais pour le coup il rêve, aussi bien que *Josephe*, qui raconte la chose d'une manière différente, à la verité, au Ch. 13. du 7. Liv. des Antiq. mais ce qu'il raporte est aussi fort incroyable. Pour revenir à *Pline*, ce n'est pas la première fois qu'il s'est laissé tromper, car il dit au même endroit sur le sujet des Fontaines, des Fleuves, & des eaux, plusieurs autres choses qui ne valent guère mieux, lesquelles je pardonnerois à *Julius Obsequens* grand Conteur de niaiseries, mais que je ne saurois passer à *Pline*, qui étoit un homme habile & fort versé dans l'Histoire. Les miracles sont rares, & il s'en faut bien qu'ils n'arrivent aussi facilement qu'on se l'imagine; Mais nous avons tous un certain penchant à croire les choses extraordinaires, lequel est cause qu'on nous fait accroire plusieurs contes ridicules, & qu'on abuse de nôtre simplicité, comme nous abusons de celle des autres. Mais c'est assez parler du Sabbat.

Je n'ai pas dessein de traiter à fond la matière des dix Commandemens. Je me contenterai de remarquer, qu'aprez que Dieu eut donné à Moïse les deux Tables de la Loi, il les lui expliqua dans la suite plus amplement, y ajoûta des Cérémonies, & lui donna ses ordres tou-

chant les Victimes, les Sacrifices, & la manière dont il vouloit qu'on le servit. Il n'est pas difficile de trouver la raison de cette conduite. Un culte simple, tel que celui du Décalogue, n'auroit pas accommodé les Juifs. Il leur falloit des cérémonies, pour les empêcher de courir après les Idoles des Egyptiens, & pour les retenir dans la véritable Religion. Il est fort difficile aux hommes d'adorer Dieu en esprit, parce qu'il est invisible; & ils tombent aisément dans la superstition, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui les arrête. Il est certain que les Cérémonies & les Sacrifices étoient en usage dès le commencement du monde; car Noë savoit la différence qu'il y a entre les animaux purs & les impurs, il lui étoit défendu de manger du sang. La Loi de Moïse ne fit qu'étendre & expliquer plus au long toutes ces ordonnances. En effet, on trouve au Ch. II. du Levit. une longue énumération des animaux immondes, & il y en a plusieurs qui sont mis dans ce nombre, dont il seroit bien difficile de trouver d'autre raison, que la volonté de Dieu. C'est pourquoi il seroit inutile de s'amuser à en chercher d'autre cause. Qui seroit assez hardi pour prétendre donner des raisons de toutes les Loix humaines? Celles des Lacedémoniens défendoient aux *Ephores* de porter des moustaches, pendant tout le tems qu'ils étoient en Charge. *Solon* ordonna que tous ceux, qui se tiendroient cois dans les séditions, & dans les guerres civiles fussent regardés comme des personnes infames. *Plutarque* ne doute pas que ces Législateurs n'aient eû leurs

leurs raisons pour agir ainsi, mais *on ignore*, dit-il, *quelle a été leur vené*. Disons-en de même des Loix que Dieu donna aux Juifs. En effet, que quelqu'un m'enseigne, pourquoi les bêtes à quatre pieds, qui n'ont point l'ongle divisé, sont impures. Il n'y a que les Juifs seuls, auxquels il n'ait point été permis de manger des Lapins ou des Lièvres. Puisqu'il est parlé du Pourceau en cet endroit du Levit. voions si nous ne pourrions point trouver la raison, pour laquelle les Juifs avoient cet animal en plus grande horreur que les autres, lesquels la Loi déclaroit être impurs, aussi bien que celui-là. Ce que *Plutarque* dit là-dessus est tout-à-fait remarquable. Il prétend que tant s'en faut que les Juifs eussent le pourceau en horreur, qu'au contraire ils l'avoient en singulière vénération, parce qu'il y a grande apparence que c'est lui qui en remuant la terre, comme il fait, a montré aux hommes à la labourer. Il dit qu'ils ont appris cela en Egypte, où les habitans ne labourent jamais la Terre; mais se contentent, après que le Nil s'est retiré dans son lit, d'envoier leurs pourceaux dans les champs, pour y remuer la terre avec leur museau. D'où vient, dit-il aussi, que les Grecs appellent le soc de la charrue *ὄνιν*, mot qui dérive d'un terme Grec qui signifie *pourceau*. Il n'y a pas lieu de s'étonner, ajoute-t-il, que ce peuple superstitieux adore cet animal, puisque les Egyptiens ne font point difficulté d'adorer les Chats, les Gryphons, les Crocodiles &c. S'ils avoient cet animal en abomination, continue-t'il, pourquoi feroient-ils

ils difficulté de le tuer ? Car les Mages, dont *Zoroastre* est le Père, regardoient comme le plus beau & le plus glorieux de tous les exploits de tuer autant de Rats d'eau qu'ils en pouvoient attraper, à cause que par une sottise superstition tout le monde les avoit en horreur. Il n'est pas difficile de détruire ces raisons. Il n'étoit pas défendu aux Egyptiens de toucher les animaux qu'ils adoroient. C'étoit au contraire parmi eux un grand crime, de manger un porreau, ou un oignon. De-là vient qu'*Horace* représente, en se moquant, cette action comme un sacrilège,

*Si porrum & coepe trucidas.*

Et qu'un autre Poëte s'écrie sur ce sujet,

*O Sanctas Gentes, quibus hæc nascuntur in hortis  
Numina!*

Avec tout cela ils arrachioient leurs oignons de la terre, & les mettoient dans leurs greniers, pour s'en servir à d'autres usages. Pour les Juifs, le seul attouchement du pourceau le souilloit. Ce qui n'auroit pas été, supposé qu'ils l'eussent eû en vénération, comme *Plutarque* le suppose. De-là vient que n'osant pas le toucher, ils ne le tuoient pas. Ainsi, tout ce que *Plutarque* a dit là-dessus, doit être compté pour rien. Il faut regarder sur le même pied cette jolie Epigramme de *Petrone*, où parlant des Juifs il dit,

*Judans,*

*Judeus, licet & porcinum numen adoret,  
Et cæli summas advocet auriculas, &c.*

Tout cela vient de ce que les Romains s'étoient fauffement imaginez, que les Juifs adoroient le Pourceau. Puisque j'en suis sur ce passage de *Petrone*, il faut que j'avoüe, que j'ai changé de sentiment sur le sens que je lui donnois autrefois: car je croïois qu'on le devoit ainsi corriger.

- - - *Et porcinum numen abhorret.*

Mais je vois bien que je m'étois trompé, & que ma conjecture étoit fausse, aussi bien que le sentiment de *Petrone*. En effet, les Juifs ont en horreur jusqu'au nom de cet animal. Toutes les fois qu'ils en parlent, ils s'abstiennent de le nommer, mais ils ont accoutumé de le désigner en leur langue par ces mots רַבִּי אַחֵר, comme qui diroit en François *cette autre chose*. On pourroit exprimer ces termes assez heureusement en Grec, par cette expression, πρᾶγμα ἀλλόκοτον. C'est par une semblable superstition qu'ils se gardent soigneusement de prononcer, pendant la Fête de Pâque, le terme de *Lechem, du pain*. Car ils croient que c'est un grand péché, de donner occasion à quelqu'un de penser le moins du monde à du levain. Mais voici la véritable raison pour laquelle les Juifs ont plus en horreur le pourceau que les autres animaux. Ce Peuple étoit autrefois fort sujet à de certaines maladies, qui étoient très communes

nes parmi les Syriens & les Egyptiens. Ces Nations, au rapport des plus habiles Médecins, sont fort tourmentées de la ladrerie, de la gale, & des ulcères. Ce sont ces sortes de maladies en général que Moïse appelle du nom de lépre. Or il est fort ordinaire que les pourceaux en soient attequez. C'est la raison pour laquelle ils avoient ces animaux en plus grande horreur, que les autres qui étoient de même défendus par la Loi, à cause qu'ils avoient peur que s'ils en mangeoient, ou les touchoient, ils ne contractassent cette maladie. Leurs précautions à cet égard ne pouvoient jamais être assez grandes, puisqu'il n'y avoit point de souillure que la Loi détestât si fort, que celle de la lépre. On trouve dans le Lévitique des Loix extrêmement sévères non seulement touchant la lépre des hommes, mais aussi touchant celle des habits & des maisons. Peut-être que les Syriens & les Egyptiens favoient ce que c'étoit que cette lépre qui souilloit les choses inanimées; mais pour nous, nous n'en savons rien.

Pour revenir à Plutarque, ce n'est pas la seule chose sur laquelle il s'est trompé, en parlant de la Religion des Juifs, il en rapporte plusieurs autres, qui sont fausses, & qui se contredisent les unes les autres. Tout ce qu'il dit de *Bacchus*, lequel il prétend être le même qu'*Adonis*, & du sanglier qui le tua, n'est pas plus raisonnable; non plus que ce qu'il avance du culte qu'il croit que les Juifs rendoient à *Bacchus*, le Dieu des yvrognes. Ils ont, dit-il, de certains

jours

jours de Fête, qu'ils célèbrent dans des Tentes couvertes de branches de palmier & de vigne, & il y a un certain jour dans lequel ils portent des branches d'arbre & des thyrses. Joignez à cela, ajoutez-t-il, le son de la trompette, & la solemnité du Sabbat, qui revient tous les sept jours, & qui tire son origine des Fêtes instituées en l'honneur de *Bacchus*. Outre cela, ils boivent largement le jour du Sabbat, & leur grand Sacrificateur marche par la Ville avec la Mitre & les Cothurnes, habillé d'une peau de Faon & d'une grande robe qui lui descend jusqu'aux talons, dont les extrémités sont ornées de sonnettes. Pendant le Sacrifice on joue des instrumens, mais on ne s'y sert point de miel. Quoiqu'il y ait plusieurs sortes de punitions parmi eux, il n'y en a point de plus sévère que celle qui défend de boire du vin. Ce n'est pas *Plutarque* seul qui est de cette opinion, plusieurs autres Auteurs Latins disent la même chose, à la réserve pourtant de *Tacite*. J'ai voulu rapporter toute cela en peu de mots, non pour le réfuter, mais pour faire voir quel étoit le sentiment des Paiens sur la Religion des Juifs. Quelques-unes de ces choses, dont parle *Plutarque*, sont entièrement fausses, quelques autres sont vraies, mais il leur a donné un tour malin, peut-être par ignorance. En effet, ce n'étoit pas sans raison que Dieu ordonna de célébrer la Fête des Tabernacles, qu'il défendit de se servir de miel & de cire dans les Sacrifices, & qu'il voulut que le Souverain Pontife eût des sonnettes & des grenades d'or aux bords de ses Vêtemens. *Plutarque* a voulu

voulu deviner pourquoi cela étoit ainsi, mais il s'est trompé. Pour ce qui est des débauches où plusieurs se plongeient le jour du Sabbat, c'étoit la faute des Juifs, qui en faisoient un méchant usage. Aussi voit-on que les Ecrivains facrez leur reprochent souvent leurs excez. *Plutarque* ne pouvoit pas rendre les Juifs plus odieux, qu'en les accusant de rendre un culte divin à *Bacchus*. Car on lit dans *Tite Live*, que *Caton*, ce grand homme dont les mœurs étoient si irréprochables, aiant eû commission du Senat de faire des recherches touchant la manière dont les mystères de ce Dieu se célébroient, fit son raport de cette manière : *Sachez, Messieurs, qu'il n'y eut jamais de désordre si grand, ni si universel, que celui dont ces mystères sont causé. C'est à ces sortes de cérémonies qu'on doit attribuer tout ce qui s'est fait de plus sale, de plus trompeur, de plus scelerat pendant ces dernières années.*

\* On trouve dans le Lévitique une description assez ample de la Fête des Tabernacles, que Dieu commanda aux Israélites de célébrer, lors qu'ils seroient entrez dans la Terre promise. Cependant la manière dont étoient faites les Tentes est un point de littérature assez obscur. Dieu leur ordonna de prendre du fruit d'un bel arbre, des branches de palmier, des rameaux d'arbres branchus, & des saules des rivieres, d'en faire des Tentes, en mémoire de celles où leurs Pères avoient habité dans les déserts de l'Arabie, après être fortis d'Egypte. Ils se réjouissoient pendant sept jours dans ses Tentes, & célébroient cette

Fête





*Fête des Tabernacles des Juifs.*



Fête à l'Eternel au septième mois. On ne peut pas bien déterminer de quelles espèces de rameaux la Loi vouloit qu'on se servît. Il est dit au Ch. 8. de Néhémie que c'étoit des branches d'Oliviers, ou d'autres arbres huileux, des branches de Myrthe, & de Palmes, & des rameaux de bois branchu. Les Juifs croient qu'il faut entendre des branches de Citronnier, par les branches de bel arbre, & des branches de Myrthe par les branches d'arbres touffus. Il y a aparence qu'ils emploioient des branches des arbres qui étoient communs dans la Terre de Canaan, & dont la verdure pouvoit se conserver une semaine. Avant qu'ils se fussent habituez dans les Villes ils dressoient leurs Tentes à la campagne, & lorsqu'ils furent en possession de la Terre de Canaan, ils les posoient sur les plateformes, dans les vestibules des maisons, & dans ceux du Temple. Ces Tentes n'étoient pas si bien couvertes que les raïons du Soleil, de la Lune & des Etoiles n'y pussent passer à travers, ils les enjolivoient de beaux fruits, & de beaux meubles; ils y mangeoient & y couchoient pendant tout le tems que la Fête duroit. Avant que de prendre leur repas il faloit que chacun prît un rameau des branches dont j'ai parlé, & qu'il fit le tour de l'Autel. Il y a eû un tems qu'on nommoit ces rameaux, *Hofanna*, quoique ce terme dans sa signification propre, signifie, *prochez le salut*. L'Histoire Evangelique nous apprend, qu'on fit resonner ce mot le jour que nôtre Sau-

veur fit son entrée en Jérusalem, & que les trou-  
 pes qui le suivoient, jonchoient la terre devant  
 lui de rameaux de Palme, criant à l'envi *Hosan-*  
*na, Hosanna*. Voi. Matth. 21. 9. & Jean 12. 13.  
 Le dernier jour de la Fête des Tabernacles, les  
 Israélites tenans des rameaux de Palme à la main,  
 faisoient sept fois le tour de l'Autel, en mémoire  
 de la prise de *Fericho*: de-là vient qu'on apelloit  
 ce jour-là *le jour des Palmes*, ou bien *Hosanna*  
*Rabba*, c'est-à-dire, *le grand Hosanna*. Pendant  
 que cette Fête duroit, on faisoit une grande  
 quantité d'offrandes, on chantoit des Cantiques,  
 on prioit pour la prospérité de l'année, pour la  
 remission des péchez, & pour le salut du Peu-  
 ple dans l'attente du Messie. Peu de tems avant  
 la venue du Sauveur du monde, il s'étoit intro-  
 duit une coutume parmi les Juifs, d'aller puiser  
 le septième jour de la Fête une grande quantité  
 d'eau à la Fontaine de Siloë, le Sacrificateur  
 après l'avoir mêlée avec du vin, en arrosoit  
 l'Autel, en chantant le vs. 3. du Ch. 13. d'Esaië,  
*Vous puiserez en joie des eaux des fontaines de cet-*  
*te délivrance*. Les Juifs croioient cette Cérémo-  
 nie si nécessaire, qu'ils estimoient qu'une per-  
 sonne qui n'avoit pas été présente à cet arrose-  
 ment, ou qui ne l'avoit veu que de loin, n'avoit  
 point eu de part à la Fête. Il semble que Jésus-  
 Christ ait fait allusion à cette coûtume, lorsque  
 St. Jean l'introduit le dernier jour de la Fête,  
 qui en étoit le grand jour, parlant aux troupes  
 en ces termes : *Si quelqu'un a soif qu'il vienne à*

moi & qu'il boive, qui croit en moi, suivant ce que dit l'Écriture, il déconlera des fleuves d'eau vive de son ventre. Les Juifs ont célébré cette Fête jusqu'à la destruction de la République. Pour ce qui est de l'Oracle de Zacharie, qui porte que dans les derniers tems on célébreroit la Fête des Tabernacles, on ne le doit point prendre à la lettre, comme si cette Fête devoit continuer même sous le N. T. qui est designé par les termes de *derniers tems*, mais il faut au contraire donner un sens spirituel à cette expression.

*Fin du second Livre.*



LA  
 REPUBLIQUE  
 DES  
 HEBREUX.  
 LIVRE III.

CHAPITRE I.

*Les commencemens de l'Eglise, & ses progres. Stratagemes du Démon. Explication du passage du Chap. 3. de la Gen. touchant le Serpent. Ce qu'il faut entendre par cette expression du 10. des Hebr. LE VOLUME DU LIVRE. Bèvene de St. Jérôme. Livre d'Enoch Apocryphe.*



Tout ce qu'on peut dire du Peuple Hébreu se réduit à deux chefs principaux, l'état de la République & celui de l'Eglise. Car quoi que l'Eglise & la République semblent être si étroitement unies ensemble, qu'elles aillent toujours de compagnie, & qu'elles soient inséparables, il y a néanmoins beaucoup de différence entr'elles, & l'on peut très bien considérer séparément la nature de l'une & de l'autre. J'ai déjà traité, dans les deux Li-

vres précédens, de ce qui concerne la République, & je me suis quelquefois trouvé obligé de parler par avance de ce qui regarde proprement l'Eglise; aprez avoir achevé cette première Partie, je vai passer à la seconde, & parcourir les matières Ecclesiastiques. Pour cela il est nécessaire que nous remontions jusqu'à la source, comme nous avons fait en parlant de la République. Là nous avons commencé par Moïse, & continué en descendant jusqu'à la fin, ici de même nous prendrons l'Eglise dans son berceau, & nous examinerons quel a été son état jusqu'à Moïse & après Moïse. Il y a peu de chose à dire sur les commencemens de l'Eglise, dont la narration est fort simple dans l'Ecriture. Mais à mesure que nous avancerons, nous trouverons des choses fort importantes à remarquer.

St. Pierre, que quelques-uns ont nommé autrefois *le Porte-enseigne* du Nouveau Testament, apelle l'Eglise *le Sacerdoce Royal & le Peuple élu*. Dieu lui même dit à Moïse, à la verité, qu'il est le Dieu de tous les Pais & de tous les Peuples, mais il ajoûte en même tems, qu'il n'a choisi que peu de personnes, lesquelles il a séparées de tout le genre humain, pour en faire son trésor & son héritage. Il a donné à ces personnes choisies un Roïaume, mais un Roïaume sacerdotal, saint, inviolable, éternel. La nature a mis des bornes aux plus grands Empires, & une certaine étendue au de-là de laquelle ils ne sauroient passer. Il faut que ces Etats après avoir duré un certain tems, aillent enfin en décadence par une espèce de fatalité

lité qui fait qu'ils tomberoient d'eux-mêmes, quand il n'y auroit point de cause étrangère pour les renverser. Il n'en est pas ainsi du Roïaume, dont parlent les Livres sacrez, plus il va en avant, plus il s'agrandit; plus il devient vieux, plus ses forces sont grandes. L'Eglise commença à se former aussi-tôt aprez la création, tout le genre humain ne consistant encore qu'en quatre personnes. Mais le malin Esprit, qui ne cherche qu'à nous nuire, détourna bien-tôt Cain du sentier de la vertu, pour le précipiter dans le crime & dans la méchanceté. Et ce fut-là l'origine de l'Eglise, qui ne consiste que dans la séparation que Dieu fait des gens de bien d'avec les impies. De quatre brebis que ce grand Berger avoit, le Démon en enleva une. Ce fut-là la première victoire qu'il remporta sur le genre humain, que Dieu venoit de relever de sa chute, pour le mettre dans le chemin du salut. Voici comment la chose arriva. Les deux Frères, *Cain* & *Abel* firent leurs offrandes à l'Eternel. Dieu fit connoître à *Cain* par quelque marque sensible que son offrande ne lui étoit pas agréable. La raison en est évidente. *Cain* avoit le cœur mauvais, & Dieu n'a point d'égard à l'offrande mais à la pureté de celui qui la fait; un cœur entier & net, c'est-là le culte qui lui est agréable. Au reste, pour le dire en passant, il me semble que ce que *Joséphe*, Ecrivain d'ailleurs digne de foi, & le plus estimable de tous, aprez les Auteurs sacrez, conjecture là-dessus n'est pas fort bien imaginé. Il dit que le grand soin que Cain prit de cultiver la terre

déplut à Dieu. Mais il avance cela sans fondement. En effet, ce fut par l'ordre de Dieu, qu'Adam commença à labourer la terre, & son Fils ne pouvoit point faillir en suivant son exemple. Il y a aparence que *Josephe* a suivi là-dessus le sentiment des Rabins de son tems, comme cela lui arrive quelquefois. Car, quoiqu'il soit, sans contredit, le plus sensé de tous les Auteurs Juifs, il ne laisse pas cependant de tomber de tems en tems dans le ridicule fabuleux de ses Compatriotes. Témoin le mystère qu'il prétend être renfermé dans le terme Hébreu *Echad jom* qui se trouve au Ch. 1. de la Gen. vs. 5. Il promet d'expliquer dans un de ses Ecrits la raison pour laquelle Moïse dit dans ce passage *un jour*, (car c'est ce que signifie mot à mot l'expression de l'Original) & non pas *le premier jour*. Aparentment qu'il en eût donné une raison Rabinique, semblable à celle qu'on trouve dans le Livre intitulé *Michlol Jophi*, où l'on lit sur ce sujet cette sentence de Rabbi *Mosès Ben Esra*, Il dit un, à cause que l'unité marque le commencement, au de-là duquel il n'y a rien. Telle, ou semblable à peu près, auroit été la raison que *Josephe* promet de donner dans son Livre qu'il intitule *περι Αιτιολογιων*, lequel, par bonheur pour lui, s'est perdu: car je m'imagine qu'on y auroit trouvé bien des subtilitez & des pauvretes qui n'auroient point fait d'honneur à leur Auteur. Mais pour revenir à *Cain*, on peut s'imaginer quelle fut la douleur d'Adam de voir *Abel* égorgé par les mains de son propre frère, & de se trouver ainsi dans l'obligation de venger le meur-

tre d'un de ses Fils sur la personne de l'autre. Peu s'en falut alors, sans doute, qu'il ne succombât une seconde fois aux artifices du Démon. Mais une force majeure, & son espérance, qui s'étendoit plus loin que sa veüe, le souûtinrent contre ce rude assaut.

C'est un sentiment presque général & approuvé par tous les Savans, que la promesse du Messie qui devoit être le Sauveur du genre humain, est renfermée dans ces paroles du Chap. 3. de la Gen. que Dieu adressa au Serpent, qui avoit tenté nos premiers Parens, *Je mettrai inimitié entre toi & entre la femme; entre ta semence & la semence de la femme, elle te brisera la tête & tu lui briseras le talon.* Il n'est rien de plus vrai que cela. En effet, Adam conçût dès ce moment l'espérance d'une vie céleste & éternelle. Cependant, comme il est nécessaire, quelque vrai que soit un sentiment, d'avoir des raisons qui l'appuient, je me suis souvent étonné, que ceux qui ont écrit sur cette matière, au moins ceux que j'ai leus, se contentassent de poser cette Thèse, sans daigner la prouver. C'est pourquoi il m'a semblé qu'il ne seroit pas mauvais d'en donner ici une preuve à laquelle je crois qu'il n'y a point de réplique. Le consentement du plus grand nombre ne suffit pas pour établir une vérité, il faut quelque chose de plus. Il n'est pas permis d'aller chercher des mystères dans le Texte de l'Écriture, à moins que le St. Esprit, qui est un bon Interprète de ses paroles, ne s'explique lui même là-dessus, & ne nous montre, pour ainsi dire, le mystère au doigt.

doigt. En effet, le Livre de l'Ecriture est fermé & scellé de manière, qu'il n'y a que le Lion de la Tribu de Juda qui puisse en rompre le seau. Pour venir à ma preuve, elle est fondée sur ce célèbre passage du Ch. 12. de l'Apocal. *Une Femme enceinte croit se trouvant en travail d'enfant, & souffrant des douleurs pour enfanter. Or elle enfanta un Fils mâle, qui doit gouverner toutes les Nations avec une Verge de fer.* Voilà l'Eglise, voilà le Messie. Ensuite vient le Dragon, qui cherche à les faire périr, & dont l'Apôtre dit dans la suite, que le grand Dragon, le Serpent ancien, apellé le Diable & Satan, celui qui séduit toute la terre, fut jetté en la terre, & ses Anges furent jettés avec lui. Ce Serpent ancien c'est le même que celui dont la semence de la femme devoit briser la tête, conformément à l'Oracle. Quoi qu'on en dise, on n'a point d'autre preuve, à mon avis, pour appuyer cette interprétation que ce seul passage, mais il suffit bien pour la rendre certaine. Je pourrois aussi, si je voulois m'en donner la peine, prouver de conséquence en conséquence la vérité de cette explication par les paroles de St. Paul dans sa 1. à Timot. Ch. 2. *La femme ayant été séduite a été cause de la transgression, mais elle sera sauvée en engendrant des enfans, si elle demeure en la foi, en la charité & en la sanctification, avec modestie.* Car quoique St. Paul parle-là de toute autre chose, il semble pourtant qu'il fait allusion à la promesse donnée à Eve. Ce sont-là les preuves qui établissent le sentiment universellement reçu. Tout ce qu'on dit de plus-là dessus a bien quelque apparence de

vérité, mais quand on l'examine avec exactitude, on trouve que ce n'est rien de solide. Pour moi, je ne puis souffrir qu'une chose, qui dans le fond est très vraie, soit appuyée sur des preuves qui n'ont aucune force. Dieu dit à Moïse, *Déchausse les souliers de tes pieds; car le lieu où tu es, est une Terre Sainte.* C'est à quoi devoient faire réflexion ceux qui se mêlent d'expliquer l'Écriture. Pour y réussir, il faut avoir un esprit droit & libre de préjugés. Sur quoi je ne saurois m'empêcher de relever une méprise de St. Jérôme, qui, pour prouver son sentiment, néglige les bons argumens, & en emploie qui sont faux. L'Auteur de l'Épître aux Hébreux cite au Ch. 10. la Prophétie de David touchant le Messie: *Voici, je viens; il est écrit de moi au Volume du Livre &c.* David cite dans cet Oracle un passage de l'Exode, comme tout le monde fait. St. Jérôme affirme d'un ton d'affurance, qu'il faut entendre ces paroles du commencement de la Génése: *κεφαλῆς βιβλίου*, dit-il, c'est le commencement de la Génése. Je ne m'informe pas à présent s'il entend par ce commencement, le terme *Reschith*, qui est le premier de ce Livre, ou bien s'il a voulu parler de la promesse faite à la semence de la femme. Quoi qu'il en soit, il s'est servi d'une fausse preuve pour confirmer son sentiment. Il est certain que St. Jérôme étoit le plus savant des Pères, qui se sont mêlés d'expliquer l'Écriture, car il entendoit la Langue Hébraïque à fond. Apparemment que ce grand homme avoit ses raisons pour parler de la sorte, mais voyons si nous pourrions dé-

découvrir ce qui l'a trompé. Il dit en plus d'un endroit, pour appuyer son opinion, *que toute l'Écriture ne fait qu'un Livre.* Je ne doute pas que ce savant Docteur n'ait suivi en cela celle des Juifs qui assûrent qu'autrefois toute la Bible n'étoit *qu'un verset*, *Pasouk echad*, sans distinction de Sections, ni de Chapitres, ni de Versets. Je me souviens qu'un de mes amis m'a dit avoir vû un Exemplaire de la Bible tout rongé de vers, qui avoit été écrit autrefois à la main, sans aucune distinction, par des Juifs. St. Jérôme ignoroit, sans doute, ce que c'est que l'Apôtre appelle *κεφάλιδα βιβλίου*. Les *κεφάλιδες* ne sont autre chose, que ce que les Juifs, & principalement les Talmudistes nomment *Perakim*, c'est-à-dire, *les parties d'un Livre*. L'Apôtre, qui étoit Juif, & qui écrivoit à des Juifs s'est servi de cette expression, qu'il leur étoit facile d'entendre. Quant à ce que je disois il n'y a qu'un moment, que le Texte de la Bible, étoit sans distinction, cela se doit prendre de cette manière, qu'il étoit écrit tout d'une suite, mais pourtant sans confusion. Car il n'est pas croiable que les Juifs qui étoient superstitieux jusqu'à l'excez sur cet article, ne feussent les noms, les titres, & les sections de chaque partie de la Bible. Il est aisé après cela de voir d'où est venue l'erreur de St. Jérôme. Pour revenir à la prophétie de la Genèse, j'ajouterais à ce que j'ai déjà dit, qu'il étoit impossible à nos premiers Parens d'en pénétrer le sens caché & mystique, à moins que Dieu ne le leur révélât. A suivre le sens propre de ces paroles, elles s'a-

pliquent naturellement au Serpent proprement dit. En effet, y a-t-il rien de plus souvent répété dans les Livres anciens, & même dans ceux des Païens, que cette haine naturelle que les hommes ont pour les Serpens? Dieu imposa cette peine à cet animal, qui étoit avant cela fort aimé des hommes. Le Serpent est le symbole de l'ini-mi-tié dans *Artemidore* au Liv. 2. & dans la description de la Fête d'*Adonis*, faite par *Théocrite*, une femmelette dit ces paroles:

Ἰππον καὶ τὸν ψύχρον ὄφιν τὰ μάλιστα δάδοικα.

Où l'on voit que le Serpent est mis au rang des choses les plus horribles. *Tite Live* raconte que les Troupes de *M. Fabius Ambustus* furent mises d'abord en déroute par les *Falifques* & les *Tarquiniens*, qui s'avisèrent de faire marcher aux premiers rangs leurs Prêtres avec des Serpens en guise de furies, afin de mettre l'épouvante dans l'Armée des Ennemis, par ce stratagème qui leur réussit. Ce qui est dit de cet animal, qu'il devint rampant aprez avoir perdu ses jambes, ne convient nullement au Démon. *Aristote*, qui ignoroit la véritable raison de cet événement, en donne une tout-à-fait ingénieuse, tirée de la nature. Pour nous qui avons la révélation, nous savons que c'est la colère de Dieu qui en est cause. Dans le fond ce n'est pas la seule fois qu'un animal ait parlé, & que la parole lui a été adressée. Tout le monde fait l'histoire de l'Anesse de *Balaam*, & Dieu lui-même dans un endroit de l'Écriture est

introduit parlant à la Baleine. Ce n'est pas aussi sans raison, que la punition a été étendue jusques au Serpent, puis qu'il avoit servi d'instrument au Démon pour venir à bout de son horrible malignité. Ce qui est ajoûté dans l'Oracle en ces termes, *elle te brisera la tête*, vient fort naturellement au sujet. En effet, les blessures que les Serpens reçoivent à la tête sont mortelles. Aussi voit-on que lors qu'ils sont en danger ils se replient & s'entortillent avec une adresse admirable, & se garantissent la tête avec le reste de leur corps. C'est une remarque que St. Jérôme a faite. Mais en voilà assez sur cet article. Revenons aux tems de l'Eglise naissante, dans lesquels on voit reluire des traits éclatans de la sagesse divine. Je ferai mes remarques à mesure qu'elles me viendront dans l'esprit, sans beaucoup m'embarasser de la suite des tems; car, pour le dire en passant, ce n'est pas une histoire que je fais: il m'arrivera souvent de sauter des siècles entiers.

On trouve trez peu de chose dans l'Ecriture touchant la Famille de *Cain*, à cause qu'elle n'étoit pas celle que Dieu avoit éluë. Mais pour la postérité de *Seth* il en est fait mention d'une manière assez circonstanciée. C'est aussi d'elle que sont descendus les Patriarches & le Messie lui-même. *Seth* vint au monde environ cent ans après le meurtre d'*Abel*, dans un tems où la Famille de *Cain* s'étoit fort accrue, & avoit mis l'impiété sur le trône. *Seth* au contraire étoit vertueux & craignoit Dieu. C'est pourquoi l'Auteur de la Genèse ayant commencé à parler de lui, dit incontinent, qu'a-

lors on commença à invoquer le nom de Dieu. Rabbi Salomon Farchi n'a pas compris ces paroles, il prétend qu'elles signifient que l'idolatrie commença alors, par l'abus qu'on fit du nom du vrai Dieu. Ce qui est ridicule, car il est certain que dans ces commencemens on ne savoit ce que c'étoit qu'idolatrie. Cependant cette interprétation a été reçue de plusieurs Auteurs avec applaudissement. Il paroît que la piété des enfans de Seth demeura pendant quelque tems assoupie, au moins en avoient-ils trez peu, puisqu'il n'en est point parlé. Mais celle d'*Enoch*, qui fut le sixième aprez lui, de Père en Fils, est célèbre dans l'Ecriture. Car Dieu l'exemta de la mort, & le transporta tout vivant dans le séjour des bienheureux. Les Juifs disent une chose qui me paroît absurde, savoir, qu'il y a sept hommes dont les vies prises ensemble s'étendent autant que toute la durée du monde. Savoir *Adam*, *Mathusalem*, *Sem*, *Jacob*, *Amram*, *Abaias le Silonite*, & *Elie* qui est encore en vie. Cela est extravagant, ils auroient aussi-tôt fait de dire cela de deux que de sept, savoir *Adam*, & *Enoch* qui survéquit à *Adam* de 56. ans. Quoique pourtant les Juifs, & en particulier Rabbi *Aben Ezra*, s'imaginent qu'*Enoch* est mort. Pour nous, nous nous en tenons à ce qu'en dit St. Paul, qui assure qu'il n'est pas mort. Ce qui est arrivé à *Enoch*, seroit arrivé à tous les hommes s'ils n'eussent point péché. Le péché nous a assujettis à une vie mortelle, pleine de langueurs & d'incommoditez. Il n'y a point de doute qu'*Enoch* ne se soit fortement opposé à l'impiété des hommes de

son tems. C'est ce qui a donné occasion à quelques esprits legers de suposer un Livre sous le nom d'*Enoch*, s'imaginant sottement qu'ils auroient l'adresse d'en imposer à la Postérité. Mais il faudroit que ce Livre, s'il étoit d'*Enoch*, se fût sauvé des eaux du Déluge, ou qu'il fût descendu du Ciel dans la suite, ce qui est tout-à-fait ridicule. Mais quelque peu aparenté que seroit une semblable suposition, elle pourroit pourtant être justifiée par l'exemple des Juifs, qui font écrire par *Elie* au Roi *Joram* des Lettres datées du Ciel, sept ans aprez son ravissement, & qui ajoutent à cela que ce Prophète est encore à présent occupé à composer l'Histoire universelle. Toute cette imagination est fondée sur le *vi. 12.* du *Ch. 21.* du *Liv. 2.* des *Chron.* qu'ils ont très-mal entendu. Pour ce qui est de la Prophétie d'*Enoch*, elle a été si méprisée dans l'Antiquité, que *St. Jérôme* assure que plusieurs personnes avoient mis l'Epître de *St. Jude*, une des sept Epîtres Catholiques, au rang des Apocryphes, uniquement à cause que cette Prophétie s'y trouve citée.

## CHAPITRE II.

*L'Eglise resserrée, par un jugement adorable de Dieu, dans les bornes d'une Famille. Cela est montré par des exemples.*

**A**prés qu'*Enoch* eut été enlevé de la terre, la Famille de *Seth* que Dieu avoit éleüe, se laissa

em-

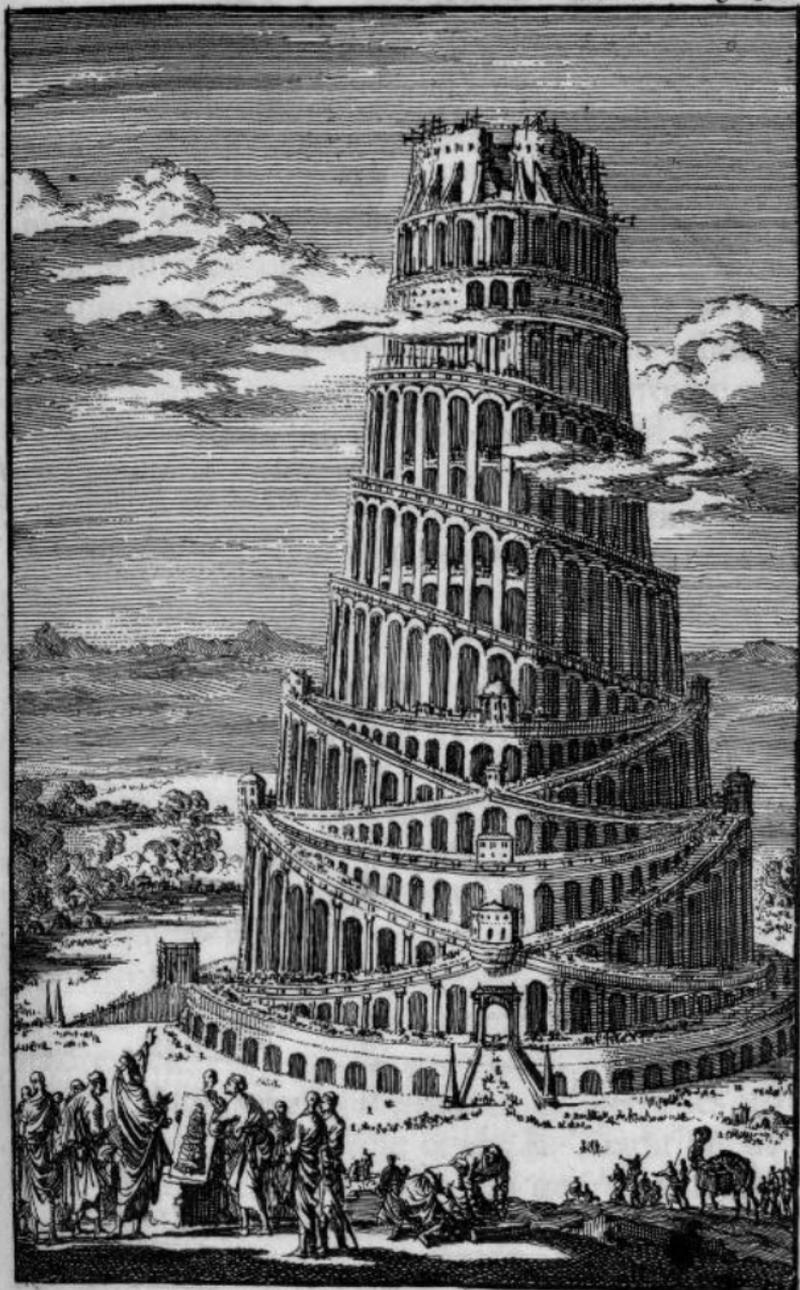
emporter au torrent du siècle. Car au lieu qu'au paravant ceux qui la composoient, ne se marioient point avec des étrangères, ceux qui vinrent aprez *Enoch* négligèrent cette maxime. Ils s'abandonnèrent à leurs passions. Ils firent plus de cas de la beauté du corps, que de la sainteté des mœurs. Ils se mêlèrent avec les Filles des hommes, dont l'exemple les corrompit par une espèce de contagion presque inévitable. Ils se précipitèrent dans le crime. Ils foulèrent aux pieds la justice & le droit; l'intégrité, la foi, la pudeur ne leur furent plus que de vains noms. Ils mirent le comble au désordre & à la dépravation. Il falloit un remède violent, pour guérir cette maladie désespérée. Il étoit nécessaire que le genre humain pérît; puis que le crime étoit si fort enraciné, qu'il étoit impossible de l'extirper, sans détruire les hommes. Le seul qui se fût conservé pur au milieu d'une si grande & si générale corruption, c'étoit *Noé*, que St. Pierre apelle *le Herant de la Justice*, à cause que Dieu se servit de lui pour exhorter les hommes à la repentance & à l'amandement de vie. Dieu donna 120. ans à ces impies pour songer à eux & pour se repentir. Car c'est ainsi qu'il faut entendre ce qui est dit au Chap. 6. de la Gen. Joseph a donné mal-à-propos un autre sens à ces paroles. Il est vrai que, selon le premier, le calcul des tems suivans ne s'accorde guere bien avec le fil de la narration, mais cela ne fait rien à la chose. *Aben Ezra*, & *Salomon Farchi* ont vû cette difficulté, mais ils font là-dessus une remarque considérable, qui est

que

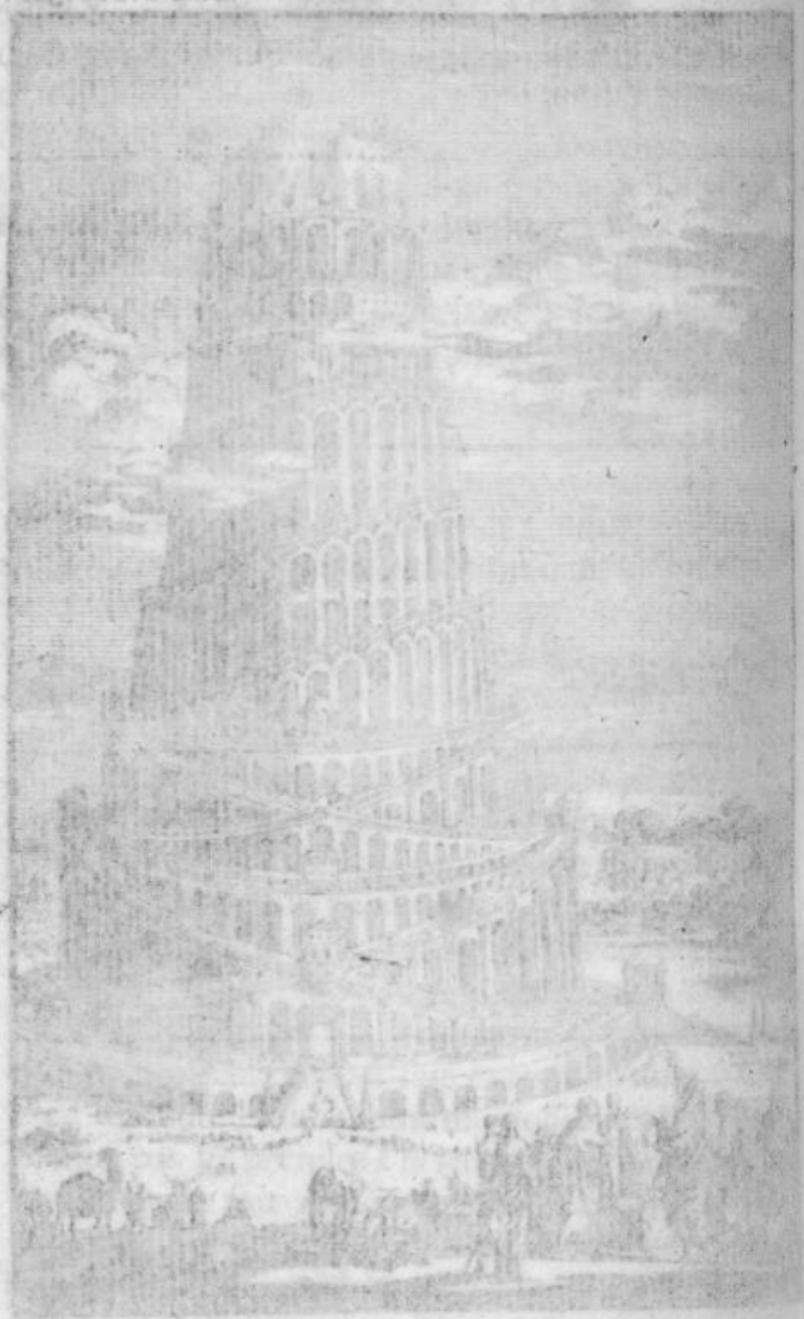
que dans la Loi de Moïse l'ordre des tems n'est pas toujours observé. Les hommes n'ayant point profité de celui que Dieu leur avoit donné pour se repentir, il fit sortir les fleuves de leur lit, & lâcha la bonde aux nuées dont les eaux inondèrent la terre. De tant de millions d'hommes il n'en resta qu'un petit nombre, que Dieu conserva pour réparer le genre humain. *Noé* apres être sorti de l'Arche rétablit le culte du vrai Dieu; & fit remarquer l'Arc en Ciel à ses descendants comme un gage de l'assurance qu'ils devoient avoir, qu'il n'arriveroit désormais plus de déluge. L'Eglise n'étoit alors composée que de peu de personnes, dont quelques-unés offensèrent Dieu, qui les réduisit ensuite à un plus petit nombre. Car de trois Fils que *Noé* avoit, *Sem*, *Cham* & *Japhet*, Dieu restraignit l'Eglise à la Famille de *Sem*. Quelques Auteurs ont crû mal-à-propos que *Cham* étoit le plus jeune des trois Frères, parce qu'ils lui ont appliqué les paroles de Moïse, quoi qu'il soit plus naturel de les rapporter à *Canaan* son Fils. Car, comme Rabbi *Zachuth* l'a très bien conjecturé, *Cham* étoit plus âgé d'un an que *Sem*. St. *Jerôme* a été de ce sentiment. Il a même trouvé là-dedans, je ne sai quel mystère, qui, s'il n'est pas vrai, est au moins bien imaginé. *Le plus âgé*, dit-il, *se moqua de la nudité de son Père, le plus jeune la couvrit* : les Juifs de même se moquèrent d'un Dieu crucifié, & les Gentils l'ont eû en vénération. Ces paroles sont tirées de sa dispute contre les Lucifériens. Apres *Sem* il ne se passa rien de fort mémorable pendant plusieurs années :

c'est pourquoi il n'y a pas grand' chose à dire de ce tems-là, si ce n'est qu'on veuille décrire en termes pompeux l'entreprise de la Tour de *Babel*, ou remplir un Livre de Généalogies, mais c'est à quoi je ne me suis jamais voulu attacher.

\* Il faut remarquer que ce furent les *Fils des hommes*, comme parle l'Écriture, & non pas *Sem* ou *Heber*, Fils de *Noé*, qui entreprirent de bâtir cette fameuse Tour de *Babel*. C'est-à-dire, que c'étoient des impies, ennemis de Dieu & de l'Église. Ces gens-là, aprez avoir quitté la Montagne d'Ararat en Armenie, sur laquelle l'Arche s'étoit arrêtée, se transportèrent dans le Territoire de Babylone, qui est à l'Orient de la Terre de Canaan, & s'arrêtèrent dans une Vallée située entre le Tigre & l'Euphrate. Il y a de l'aparence qu'ils ne composoient encore alors qu'une Famille, & que le grand nombre de bétail qu'ils possédoient, leur donna lieu de chercher des pâturages qui les accommodassent, & que trouvant leur conte en ce Pais-là ils s'y établirent. Ce Territoire leur plût si fort, qu'ils résolurent d'y bâtir une Ville & une Tour, dont le sommet s'élevât jusques aux Cieux, c'est-à-dire d'une hauteur & d'une grandeur tout-à-fait extraordinaire. Car c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles figurées, & non pas les prendre à la lettre, comme quelques Auteurs ont fait mal-à-propos, comme si cette Tour avoit été élevée pour escalader le Ciel, par une entreprise semblable, à peu près, à celle que les Poëtes racontent de la guerre que les Géans firent aux Dieux. Cette fable de la Gigantomachie sert



*Tour de Babel .*



St. Peter's Basilica, Rome

fert à confirmer ces Interprètes dans leur opinion, à cause que *Nimrod*, qu'on croit avoir été du nombre des Entrepreneurs, est apellé Géant par les Septante. Mais il n'y a point d'aparence que ces Entrepreneurs fussent si insensez; car si cela étoit n'auroient-ils pas plutôt bâti leur Tour sur quelque haute Montagne, que dans une Vallée? C'auroit été toujourns autant de chemin gagné. Ce qui, pour le dire en passant, prouve aussi que ce ne fut pas la crainte d'un second Déluge qui leur fit entreprendre ce bâtiment. Il y a bien plus d'aparence, à considérer les circonstances de l'Histoire, que cette entreprise fut un effet de leur orgueil; ils vouloient faire parler d'eux, & se précautionner en même tems contre les dissensions. L'effet ne répondit point à leur attente, car précisément le moien qu'ils prirent pour s'en garantir, fut ce qui les causa. Ils furent misérablement dissipéz, comme chacun sait, & ils éprouvèrent à leurs dépens que les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes, & que ses voies ne sont pas leurs voies. Il ne faut pas douter que ces ambitieux n'eussent quelque grand dessein dans l'esprit; sans doute qu'ils avoient pour but de se rendre célèbres, qu'ils prétendoient avoir une autorité absolue sur la Religion, & d'être les dépositaires de la Doctrine & de la Tradition de leurs Pères, & les Oracles du genre humain; qu'ils vouloient aussi que le reste des hommes dépendît d'eux, & parlât leur Langue. Ce qu'ils se promettoient de pouvoir exécuter par le moien d'un Conseil qui demeureroit dans *Babel*, & ils

vouloient que la Tour fût un signe public & évident du consentement général qu'un chacun donnoit à cet établissement.

On commença à jeter les fondemens de cet Edifice du tems de *Peleg* plus de 100. ans aprez le Déluge, ce qui prouve que cet Ouvrage a été de longue haleine, puisqu'il n'est pas concevable que dans le tems qu'on le commença il y eût assez d'hommes au monde pour en venir à bout. C'est pourquoi il y a des Auteurs qui renvoient cette entreprise cinq cens ans aprez le Déluge. Je ne veux point entrer en dispute avec eux sur cet article. Je ne doute pas que *Babel* n'ait eu le fort des autres grandes Villes, qui, de petites qu'elles étoient, deviennent grandes, à force de bâtir & d'en étendre le circuit. En effet, on sait qu'elle fut agrandie à diverses reprises, par *Semiramis* 1000. ans aprez sa fondation, par \* *Nebucadnezar* 700. ans aprez *Semiramis*, & enfin par *Nitocris* femme d'*Evilmerodach*, en sorte qu'elle avoit 350. stades, ou 45000. pas de circuit. On dit que deux chariots à quatre chevaux pouvoient aller de front sur ses murailles. Moïse ne parle que de cette haute & forte Tour, qui a toujours été célèbre, & qui surpassoit de beaucoup toutes les autres de cette Ville, dont le nombre étoit très-grand. Car, pour le dire en passant, les Tours étoient si communes en ce tems-là, qu'on dit que *Semiramis* seule en avoit fait bâtir 250. Cette Tour étoit à *Babylone* à peu prez ce que le Capitole étoit à *Rome*, comme on le peut voir, Jug. 8. v. 9. & 9. v. 52. On la représente

\* *Dan.* 4.

comme une masse de 8. Tours mises les unes sur les autres ; on y montoit par des escaliers, qui étoient en dehors, & qui faisoient en tout mille pas ; hauteur à laquelle aucun autre bâtiment n'a jamais été porté depuis, & n'en a pas même approché. Moïse nous apprend au Ch. 11. de la Gen. que Dieu pour renverser cét Ouvrage de la vanité des hommes, descendit des Cieux, & divisa leurs langages ; pour nous montrer que les desseins entrepris par orgueil & par ambition ne lui plaisent point, & qu'il fait bien les moïens de les réduire en fumée. On a fait plusieurs représentations de cette fameuse Tour, parmi lesquelles il s'en trouve de fort ridicules, chacun aiant suivi ses veuës & ses fantaisies. Pour moi, j'ai pris soin que la Planche que j'ai fait mettre ici fût la plus exacte & la plus conforme qu'il se pourroit aux règles de l'Architecture, afin qu'on pût voir tout d'un coup, sans s'embarrasser d'une longue description, ce que c'étoit que cét Edifice si renommé & si prodigieux.

Pour revenir aux Patriarches, *Abraham* commença enfin à se distinguer parmi les Héros de l'Eglise. On peut dire que son tems en fut comme l'adolescence, & qu'alors elle entra dans une espèce d'âge de maturité. En effet, Abraham est ce juste, que le Prophète Esaië dit avoir été apellé de l'Orient. Car il quitta la Chaldée, qui étoit son Pais natal, pour venir s'habituier dans une Région qui lui étoit inconnue, afin d'obéir à Dieu qui lui en avoit donné l'ordre. Le Sage, dont les pensées s'étendent plus loin que

cette vie, regarde toujours à quelque chose de plus grand & de plus noble que le présent, il pénètre jusques dans l'avenir. Abraham favoit que la Providence avoit destiné la Terre de Canaan à ses descendans, cette espérance lui faisoit endurer patiemment ses travaux. Il y avoit une chose cependant, qui seule pouvoit lui faire perdre courage. C'est qu'il étoit vieux & cassé, & sa femme âgée & stérile; mais malgré tout cela il ne désespéra pas que la puissance de Dieu ne suppléât à l'infirmité de la nature, & il s'appuya sur sa fidélité dans ses promesses. C'est à cause de cela qu'il a porté le glorieux titre de *Père des Croians*. En effet, c'est lui qui le premier a eû la force de regarder comme présentes, des choses qui étoient encore cachées dans les ténèbres de l'avenir. Et c'est-là le propre de la Foi, que l'Ecriture appelle *une subsistence des choses qui ne sont point*. Dans la suite il eut *Isaac*, duquel le Messie devoit un jour tirer son origine. C'est ici qu'il faut encore admirer les secrets de la volonté de Dieu. Abraham avoit eu de sa servante *Agar*, un Fils nommé *Ismaël*, (dont, pour le dire en passant, sont descendus les *Sarrasins* & les *Arabes*;) il eut aussi plusieurs autres enfans de *Ketura*. Cependant de tous ces enfans il n'y en eut qu'un que Dieu honorât de sa bienveillance. Il voulut être servi dans la seule Famille d'*Isaac*, qu'il choisit pour être la dépositaire de la Religion & du Service Divin. Il en avoit usé déjà plusieurs fois de la même manière, comme je l'ai remarqué ci-devant. De la Famille d'*Adam* il n'y eut que *Seth*, de celle de

de *Noé* il n'y eut que *Sem*, des déçendans de *Sem* il n'y eut qu'*Abraham*, des enfans d'*Abraham* il n'y eut qu'*Isaac* qui fût agréable à Dieu. La Famille de ce dernier fut dans la suite la dépositaire, & si je l'ose ainsi dire, l'héritière de l'Eglise. Les autres Nations furent rejetées, & n'eurent aucune part à cet honneur jusqu'à la venue du Messie, qui a rompu la clôture de la paroi mitoyenne, & en qui a été accomplie cette excellente promesse donnée à *Abraham*, *En ta semence seront bénies toutes les Nations de la Terre.*

---

### CHAPITRE III.

*Sentiment de l'Auteur touchant Melchisedech, établi, & l'opinion commune refutée.*

**P**UIS que j'en suis sur le sujet d'*Abraham*, je ne saurois m'empêcher de m'arrêter un moment à parler de *Melchisedech*. Car c'est une chose tout-à-fait extraordinaire, de voir que dans un tems, où l'Eglise étoit renfermée dans les bornes d'une Famille, il se soit trouvé au milieu de la Terre de Canaan, le siège de l'Idolatrie, un homme qui rendit un culte pur au vrai Dieu, & qui même donnât sa bénédiction à *Abraham*, qui étoit le Chef de l'Eglise. Je sais bien ce qu'on croit communément touchant *Melchisedech*, mais je ne me ferai pas une peine de m'éloigner du sentiment ordinaire. Car je me

fuis toujours fait une loi de juger des choses par moi-même. Je n'ai jamais pû obtenir sur moi de croire une chose, parce qu'un tel ou un tel l'a dite. La liberté est un avantage si précieux, qu'elle est, à mon avis, l'ame du jugement. Pour venir à *Melchisedech*, on trouve parmi les œuvres de St. *Jerôme* une lettre qu'il écrit à *Evagrius*, dans laquelle il prouve, en suivant l'autorité des Pères Grecs, que *Melchisedech* étoit un homme mortel, habitant au Pais de Canaan, & Roi de *Salem*, Sacrificateur du Dieu fort, & qui figuroit Jésus-Christ, qui est le Souverain Pontife & le vrai Monarque des hommes. Il explique en même tems les paroles de l'Épître aux Hébreux, dans lesquelles il est parlé de *Melchisedech*. Il cite, pour apuier son sentiment, les autoritez, d'*Irenée*, d'*Hippolite*, d'*Eusebe* de Césarée, d'*Eusebe* d'Emesse, d'*Apollinaire* & d'*Eustathe* d'Antioche. Presque tous les Savans d'aujourd'hui font aussi de la même opinion, car quoique chacun ait une manière différente de prouver sa Thèse, cependant ils conviennent tous dans le fond. J'avoüe qu'il ne faut pas choquer inconsidérément un sentiment généralement reçu, de peur que la demangeaison d'innover ne bouleverse tout, ce qui seroit fort à craindre, s'il étoit permis à chacun d'avancer hardiment tout ce qu'il lui plairoit. Cependant la verité a ses droits inviolables, & il me semble que dans cette rencontre l'opinion commune n'est nullement soutenable. Je croi donc que *Melchisedech* n'étoit point un homme mortel, mais qu'il étoit de nature divine,

vine, plus excellent qu'un homme, & digne de donner sa bénédiction à un Patriarche tel qu'Abraham. *Evagrius* avoit envoyé à St. *Jérôme* un Traité d'un Anonyme, qui souûtenoit le sentiment que je viens de poser. Mais St. *Jérôme* n'en fit aucun cas. Cependant toutes les fois que j'ai examiné l'Epître aux Hébreux, il m'a paru ou que cette Epître étoit inintelligible, ou que l'opinion de St. *Jérôme* que je combats, étoit fausse. Il n'est parlé de *Melchisedech* qu'en deux endroits du V. T. au Chap. 14. de la Gen. & au Ps. 110. C'est de-là que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux a pris tous les éloges qu'il lui donne. Ceux qui tiennent le sentiment commun croient avoir un argument bien fort dans le nom de *Salem*, qu'ils prétendent avoir été une Ville du Pais de Canaan, laquelle avoit pour Roi *Melchisedech*, qui devoit, par conséquent être un homme. Mais je les prie de me dire pourquoi je les en croirois plutôt que St. Paul, qui dit expressément que *Melchisedech* est interprété premièrement Roi de Justice, & ensuite Roi de Salem, c'est-à-dire Roi de Paix. Ce Roi porte deux noms dans la Genèse *Melchisedech*, & *Melechsaalem*. Pourquoi veut-on que l'un soit un nom propre, & non pas l'autre? Le terme de *Melech* signifie Roi, *Sedech* veut dire Justice, & *Salem* Paix, il n'y a personne, pour peu qu'il sache d'Hébreu, qui ignore cela. *Salem* n'est donc pas ici un nom de Ville\*,

V s non

\* Il y a bien eu en Canaan une Ville qui portoit le nom de Salem, mais Salem est ici un nom appellatif que St. Paul traduit Paix: & c'est à quoi bien des gens n'ont pas pris garde.

non plus que *Sedech*. A moins que ceux qui sou-  
 tiennent l'opinion commune ne posent dans la  
 Terre de Canaan une Ville imaginaire, qui por-  
 te le nom de *Sedech*, semblable à celle à laquel-  
 le ils donnent celui de *Salem*. Mais je veux que  
 cet argument ne soit pas entièrement concluant,  
 & qu'il ne suffise pas pour ébranler le sentiment  
 que tant d'habiles gens ont établi, & qui a eu  
 la vogue depuis tant de siècles. Pour en avoir  
 encore de plus forts, nous n'avons qu'à examiner  
 les autres preuves que l'Apôtre nous fournit. Il  
 prouve dans la plus grande partie de l'Epître aux  
 Hébreux que le Sacerdoce de Jesus-Christ est  
 plus grand & plus excellent que celui d'Aaron  
 & des Lévités. Il le montre par la raison que le  
 Sacerdoce de ces derniers n'étoit qu'à tems,  
 puisque chaque Sacrificateur perdoit cette di-  
 gnité avec la vie, & qu'on lui donnoit un  
 Successeur: au lieu que le Sacerdoce de Jesus-  
 Christ est éternel, tel que celui de *Melchisedech*;  
 & pour confirmer ce qu'il avance, il cite l'Oracle  
 du Ps. 110. où David parlant du Messie, dit,  
*Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Mel-  
 chisedech.* Il y a dans le Grec, *κατὰ τὴν* à la  
*manière.* Mais David, dont St. Paul cite le sens  
 & non pas les paroles, dit, *Kedibrathi Melchise-  
 dech*, paroles que le savant *Aben Ezra* explique  
 de cette manière, *à la façon de Melchisedech, ou  
 comme Melchisedech.* Car c'est ce que portent  
 proprement les paroles de l'Original. Voici com-  
 ment je conçois que la chose se passa. *Abraham*,  
 après avoir défait les Rois de Canaan, se retiroit  
 avec

avec ses troupes victorieuses. Le Fils de Dieu vint au devant de lui, & lui aparut sous une forme humaine, en habit de Sacrificateur & de Roi, lui souhaita prospérité, le bénit, & lui offrit du pain & du vin pour le rafraîchir lui & ses gens.

*Abraham* comprit d'abord qu'il y avoit du mystère là-dedans. Il rendit hommage à cette Personne, qui avoit l'aparence d'un homme, & paia au Messie, qui étoit-là présent, & qu'il favoit devoir être envoié un jour dans le monde, la dîme de tout, comme au Roi & Sacrificateur Souverain. Qu'est-ce, je vous prie, qui nous empêche de dire que ce *Roi de Paix & de Justice*, est le Fils de Dieu, le même qui aparut dans la suite au même *Abraham*, auprès du Chêne de Mamré, accompagné de deux autres, qui entra dans sa maison, y mangea, & s'entretint avec lui? Il me semble qu'il y a quelque chose de plus grand & de plus divin de venir à l'improviste en pleine campagne à la rencontre d'un homme, de le bénir, de lui donner à manger & à boire, que d'entrer dans sa maison, de loger chez lui, de manger à sa table, & de parler avec lui. Il n'y a qu'une seule différence, c'est qu'il est dit au Ch. 18. de la Gen. que c'étoit Dieu qui vint vers *Abraham*: au lieu que Moïse ne dit pas la même chose à l'égard de *Melchisedech*; mais il a voulu laisser l'explication de ce mystère à David & à St. Paul, qui ôtent toute la difficulté, par la manière dont ils en parlent. Qu'on ne m'objecte point les noms de *Melchisedech* & de *Melechsaalem* que l'Ecriture donne à ce Roi & Sacrificateur éter-

éternel. Car il lui est fort ordinaire d'attribuer à Dieu de ces sortes de noms significatifs selon les occasions, témoin l'*Ehieh ascher chieh*, & l'*Emmanuel*, qui ressemblent en tout à *Melchisedech*, & à *Melechsaïem*. Il n'est pas étonnant que Dieu, qui est lui seul toutes choses, porte plusieurs noms; autant de vertus, autant d'attributs, autant de noms. Qui est-ce qui voudroit entreprendre de faire l'énumération de ses perfections & de ses vertus qui sont innombrables? Il ne faut pas qu'on se fasse un scrupule de ce qui est dit dans la Genèse, que *Melchisedech étoit Sacrificateur du Très-haut*. Car cela se doit entendre de la figure de Sacrificateur que le Fils de Dieu avoit prise. D'ailleurs, il est certain qu'il est aparu plusieurs fois sous d'autres figures, comme on en trouve divers exemples dans les Auteurs Sacrez. Outre cela, la plûpart des Théologiens les plus savans prétendent, que toutes les fois qu'il est dit dans l'Ecriture que Dieu aparut, il faut entendre cela de la seconde Personne de la très-sainte Trinité; & à mon avis ils ont raison. Il ne faut pas non plus s'imaginer, que lors que l'Apôtre dit, que *Dieu aiant autrefois parlé aux Pères par les Prophètes, a parlé à nous en ces derniers tems par son Fils*, il veuille nier que le Messie ait paru sur la terre avant son incarnation, il veut seulement dire, que la charge de Prophète, dont il a fait les fonctions lui-même immédiatement, a été exercée avant lui par les Prophètes. Je croi aussi que le Fils de Dieu parut à Abraham, lors qu'il alla à sa rencontre, tel qu'il se manifesta dans la suite dans son avènement en chair.

chair. Et c'est-là le sens qu'il faut donner à ces paroles de l'Apôtre, *étant fait semblable au Fils de Dieu*. Il ne pouvoit pas avoir le même corps, qu'il prit dans la suite, puisqu'il ne fut formé, & ne nâquit que plusieurs siècles aprez, c'est pourquoy *Abraham* n'en vit qu'une Copie, pour ainsi dire, mais toute semblable à l'Original. C'est, à mon sens, à cette manifestation qu'il faut rapporter ces paroles de l'Evangile selon St. Jean, *Abraham a désiré de voir ma journée, il l'a vue & s'en est réjoui*. En effet, c'est-là un privilège tout particulier à ce Saint Patriarche, selon ce qui est dit dans un autre endroit, *plusieurs Justes & plusieurs Prophètes ont désiré de voir les choses que vous voyez & ne les ont point vues*. On ne peut pas dire non plus que ce que l'Apôtre assure de ce Roi de Paix & de Justice, *qu'il étoit sans Père & sans Mère*, soit contraire à mon sentiment. Car il ne fait aucune allusion au mystère des deux natures de Jesus-Christ, qui font que ce divin Sauveur a un Père à l'égard de sa divinité, & une Mère à l'égard de son humanité. Il ne pouvoit point avoir cela en vûe, puisqu'il parle d'un tems, auquel Jesus-Christ n'avoit pas encore pris la nature humaine en unité de personne. Il veut seulement signifier, qu'il n'étoit pas né comme les autres hommes d'un Père & d'une Mère par les voies ordinaires, mais qu'il étoit éternel, selon ce qui est dit au Chap. 53. d'Esaië, *qui racontera sa durée?* Ceux qui veulent que *Melchisedech* ait été un homme qui étoit Roi de *Salem*, sont obligez eux-mêmes

d'avouer, que tout ce que l'Apôtre en dit, convient fort bien au Messie. Mais comment peut-on dire que le Messie est *sans Père & sans Mère* sinon de la manière que j'ai établie? Il faut remarquer outre cela, que St. Paul assure que le Sacerdoce de *Melchisedech* est éternel & sans fin, car *n'ayant, dit-il, ni commencement de jours ni fin de vie, il demeure Sacrificateur à toujours.* D'où je conclus que si *Melchisedech* n'est pas le Messie, il faut nécessairement qu'il y ait deux Sacrificateurs dont la Charge soit éternelle. Chose que personne, que je sache, soit Ancien soit Moderne, n'a avancé jusqu'ici. Je viens enfin à mon dernier argument, que je croi le meilleur & le plus fort de tous. Les Juifs s'étoient imaginez, je ne sai sur quel fondement, que *Melchisedech* étoit *Sem*, Fils de *Noé*, qui vivoit encore, selon eux, au tems d'*Abraham*. On voit encore aujourd'hui ce sentiment dans leurs Livres. St. Paul qui vouloit détromper les Juifs imbus de cette opinion, & élever leurs pensées à quelque chose de plus sublime & de plus grand, avant que d'entrer en matière & de faire mention de *Melchisedech*, qui est non seulement plus grand que *Sem*, mais même que tous les hommes ensemble, se sert de cette espèce de préface: *Duquel nous avons plusieurs choses à dire, & difficiles à expliquer.* Il paroît tout étonné de la grandeur de la matière, & de la Majesté ineffable de la Personne dont il va parler: ce qu'il ne fait pourtant jamais lorsqu'il s'agit des autres Types, qui figureoient le Règne spirituel du Messie. Il ajoute dans

dans la fuite, sans contredit il n'y a que le plus grand qui bénisse le moindre. Il veut dire, qu'il falloit que cette Personne fût d'une nature plus excellente que la nature humaine, parce que pour bénir un Patriarche tel qu'Abraham, il falloit être plus grand & plus considérable que lui. Il compare ensuite Melchisedech avec les Lévites, Ici, dit-il, les hommes qui sont mortels prennent les dîmes: mais là c'est celui duquel il est témoigné qu'il est vivant. L'Apôtre remarque deux choses; premièrement que les Lévites, auxquels on paioit les dîmes, étoient des hommes; & en second lieu qu'ils mouroient. Mais il assure en même tems, que celui auquel Abraham paia la dîme de tout ce qu'il avoit, n'étoit ni homme, ni homme mortel, duquel, dit-il, il est témoigné qu'il est vivant. Mais quel est ce témoignage dont parle St. Paul c'est celui de David qu'il cite, Tu es Sacrificateur éternellement, à la façon de Melchisedech. Comme s'il disoit, tu es ce Roi de paix & de justice, ce Sacrificateur, qui est vivant éternellement; celui qu'Abraham a vu, & auquel il a païé la dîme, pour marque de sujettion, & qu'il a apellé Melchisedech, titre le plus grand & le plus magnifique qu'il pût donner. C'est de lui dont St. Paul parle encore en ces termes aux vs. 15. & 16. du Ch. 7. de l'Epit. aux Hebr. Un autre Sacrificateur est mis en avant selon l'ordre de Melchisedech, lequel n'a point été fait Sacrificateur selon la Loi du commandement charnel (comme les Lévites) mais selon la puissance de la vie impérissable. Il attribue au Messie & à Melchisedech un privilège, qu'il assure

assûre que les Lévites n'ont point eû, savoir, la puissance d'une vie impérissable. Il avoit dit au vers. II. *Si la perfection eût été en la Sacrificature Lévitique, quel besoin étoit-il davantage qu'un autre Sacrificateur se levât selon l'ordre de Melchisedech?* Ce qui signifie, sans doute, que le Sacerdoce Lévitique ne pouvoit amener à perfection aucune des choses, qui avoient été promises: qu'ainsi il étoit nécessaire qu'il y eût un Sacerdoce plus parfait que celui-là, tel qu'étoit celui du Messie, ou de *Melchisedech*. Or si *Melchisedech* n'a été qu'un simple homme, un simple Roi de Salem; comme on le dit ordinairement; peut-on raisonnablement prétendre que sa Sacrificature ait été plus excellente que celle des Lévites? *Salem* étoit située au milieu de la Terre de Canaan, & croupissoit encore dans l'erreur & dans l'idolatrie, puisqu'il n'y avoit que très peu de tems qu'*Abraham* s'étoit venu établir dans ce País. Mais je veux que les habitans de *Salem* eussent effectivement la connoissance du vrai Dieu. Y a-t'il personne qui ignore que le culte qu'on lui rendoit, même dans les Familles des Patriarches, n'a jamais eû la perfection qu'il eut, lors qu'aprez la publication de la Loi, Dieu eut institué la compagnie & l'ordre des Lévites, & qu'il eut déterminé la manière dont il vouloit être servi dans la suite, ce qui n'avoit pas été fait auparavant?

Si je voulois épuiser cette matière, il faudroit que je fissé un gros Volume. Mais ceci suffira pour le présent. Il faut pourtant que je dise un

mot de l'expédient dont se sont servis les anciens & les nouveaux Interprètes pour expliquer cet endroit de St. Paul. Ils l'ont trouvé obscur & difficile; mais pour se tirer de l'embarras que cette obscurité leur causoit, ils ont tranché le nœud qu'ils ne pouvoient délier. *Melchisedech*, disent-ils, est dit être *sans Père, sans Mère & sans généalogie*, non pas à cause qu'effectivement il n'en avoit pas, mais à cause que Moïse n'en a parlé en aucune manière. Pour ces autres paroles *n'ayant ni commencement de jours, ni fin de vie, il demeure Sacrificateur à toujours*, voici comment ils les expliquent. Il est certain, disent-ils, qu'il est né & qu'il est mort, mais parce qu'il n'est point fait mention dans l'Écriture, ni de sa naissance, ni de sa mort, il en est parlé comme s'il étoit éternel, & les choses ont été ménagées de cette sorte afin qu'il pût être un Type illustre du Messie. Mais c'est se jouer ouvertement de sa matière que de parler de la sorte. En effet, combien ne trouveroit-on pas de Lévités dans l'Écriture, combien de grands hommes, dont les Écrivains sacrez ne marquent ni la naissance, ni la mort? Et ce seroient, suivant cette maxime, autant de Types du Messie? Les Juifs s'imaginent que Jacob n'est point mort, à cause qu'il est dit dans la Genèse, *Jacob défailloit*, & non pas *Jacob mourut*. Il y a des gens qui ont voulu se servir de cette pensée qu'ils avoient prise dans je ne sais quel Auteur Juif, pour confirmer le sentiment commun sur *Melchisedech*. Je me souviens d'avoir lû quelque chose de pareil dans Rabbi Salo-

*mon Jarchi*, mais je regarde cela comme une fiction toute pure, aussi peu excusable, que ce qu'on dit au sujet de *Melchisedech*. Ceux qui pour apuier leur opinion vont chercher de telles preuves ne sont guère délicats en fait d'argumens. Il n'est rien de si aisé que de trouver l'occasion d'avancer des absurditez, si l'on n'y prend garde. Après cela je ne désespère pas, qu'on ne nous vienne dire un jour que le chien de *Tobie* n'avoit point de queue, à cause qu'il n'en est point parlé dans le Livre Apocryphe qui porte le nom de *Tobie*. Tout ridicule que cela est, il l'est pourtant bien moins que ce que dit St. *Athanase*, car il fait venir sur la scene un *Melchisedech*, qui par le moïen de ses imprécations, fait entr'ouvrir la terre, laquelle engloutit son Père, sa Mère & tous ses parens; & voilà, selon lui, la raison qui a fait dire à St. Paul, qu'il étoit sans Père, sans Mère & sans généalogie. Il faut avouer qu'il n'y a point de rêverie si absurde, qui ne trouve quelqu'un qui la défende, c'est une chose dont j'éprouve la vérité tous les jours. Mais laissons-là ces rêveries. Si l'Apôtre avoit dit simplement, *sans généalogie*, encore auroient-ils quelque aparence de raison, mais il s'explique, & il ajoute *que n'ayant ni commencement de jours, ni fin de vie, il demeure Sacrificateur à toujours*. Il ne parle point de ce que Moïse dit, ou ne dit pas, mais de ce qui est, & de ce qu'il en pense. Tout ce que St. Paul assure de *Melchisedech* est fondé, non pas sur le silence de Moïse, mais sur l'affirmation de David. Il ne dit pas, *celui dont Moïse tait la mort,*  
mais

mais au contraire, *celui dont David témoigne qu'il vit*, chose à laquelle les Interprètes n'ont pas pris garde. Il y a bien de la différence de l'un à l'autre. Il peut se faire qu'une personne soit morte sans qu'il soit fait mention de sa mort, il peut aussi arriver quelle soit en vie. Tout ce qu'on passe sous silence, on ne l'affirme, ni ne le nie positivement. Mais quand on assure qu'une personne vit, & cela par opposition aux Lévites, qu'on appelle des hommes mortels, peut-on dire raisonnablement qu'une telle personne soit morte? A ce conte l'Apôtre a parlé, non pas le langage des hommes, mais celui des Anges. Je ne sai si ces Messieurs entendent cette langue, pour moi j'avoie mon ignorance, je n'y comprends rien. Au reste, on ne peut pas douter de la vie que l'Apôtre attribue à *Melchisedech*, après ce que David dit au Ps. 110. *Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedech.* Le Prophète pose que le Sacerdoce de Melchisedech est éternel, aussi bien que celui du Messie. L'Apôtre cite ce passage de David en d'autres termes, à la vérité, mais dans le même sens, *Celui, dit-il, dont David témoigne qu'il vit. Comme s'il disoit, celui qui selon le témoignage de David, vit, & est Sacrificateur éternellement.* C'est-là le véritable sens des paroles de St. Paul: & si on leur en veut donner un autre, on rend l'Epître aux Hébreux inintelligible. J'ai souvent été surpris de voir qu'il y ait eû des gens, qui rejettoient cette Epître, à cause qu'il sembloit qu'elle favorisoit les erreurs des *Novatiens*, ce qui est entiè-

ment faux ; & que personne cependant n'ait aperçû les difficultez insurmontables, qui se présentent, ce semble, si naturellement à l'esprit, supposé qu'on explique selon le sentiment commun ce qui est dit de Melchisedech dans cette Epître. Que les Interprètes se tourmentent tant qu'ils voudront pour justifier leur explication, je pose en fait qu'ils ne diront rien de solide & qu'ils y perdront leur tems & leur peine. Pour moi, je l'avouë sans détour, pendant que je croïois qu'il falloit entendre ce que David dit de Melchisedech, d'un autre que du Messie, je trouvai tant de difficulté à concilier cette explication avec ce qui est dit dans l'Epître aux Hébreux, que je fus tenté de croire, que c'étoit avec raison que l'Eglise Latine avoit mis autrefois cette Epître au rang des Pièces Apocryphes. Je suivois en ce tems-là l'opinion des Rabins, qui réussissent quelquefois admirablement bien dans l'interprétation du Texte de la Bible. *Rabbi Aben Ezra* prétend que David n'est point l'Auteur de ce Psaume, mais quelqu'un des Chantres. C'est pourquoi il en explique le commencement, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, seds toi à ma dextre jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour le marche-pied de tes pieds*, non pas comme si c'étoit David qui parlât du Messie, mais comme si c'étoit le Chantre qui parlât de David, de sorte que son interprétation revient à peu près à ceci, *Dieu a dit à David mon Maître, ne te mets point en peine, je mettrai les Philistins tes ennemis en déroute, de manière que tu leur mettras le pied sur la gorge.*

Après

Après que le Psalmiste a parlé ainsi, il ajoute, *Dieu a juré & ne s'en repentira point; tu es Sacrificateur éternellement, à la façon de Melchisedech.* Ce n'est pas la première fois, dit *Aben Ezra*, que l'Écriture donne le nom de *Sacrificateur* aux Rois, aux Princes & aux Conducteurs du Peuple, par la raison que leur Charge les engage à prendre soin des Cérémonies & de la Religion & à les défendre. De sorte que, selon lui, le sens de ces paroles est celui-ci, *tu seras Sacrificateur, tu régneras, & tu auras le commandement absolu sur ton peuple.* Pour ce qui est du terme d'éternellement, ce Rabin prétend qu'il est mis-là pour faire une opposition entre le Règne de David, qui fut long & heureux, & celui de Saül, qui fut court & malheureux. Pour ce qui est de cette expression, *à la façon de Melchisedech*, les Rabins ne sont pas d'accord touchant le sens qu'elle doit avoir. *Rabbi Abraham* lui donne celui-ci, *Israël combattra, & tu auras la dime du butin, comme Melchisedech eut la dime de celui qu'Abraham avoit remporté.* *Rabbi Moïse* suit l'interprétation du Paraphrase Chaldaïque, qui explique ainsi ces paroles, *Tu seras établi dans la suite Chef & Prince, & cela à cause de ta justice, car tu es un Roi juste.* Et c'est, pour le dire en passant, le sens de la Paraphrase Chaldaïque, que quelques Auteurs ont mal entendu. Pour couper court, *Aben Ezra* cite quelques autres Psaumes, dans lesquels ce n'est pas David qui parle, mais le Chantre qui parle de ce Prince. Entr'autres le Ps. 20. qui commence ainsi, *L'Éternel te réponde au jour que*

tu seras en détresse, & le suivant, *Eternel le Roi se réjouira de ta force*, comme aussi le 72. Tout cela m'embarassoit. Mais là-dessus je me ressouvins du célèbre passage du Ch. 22. de St. Matthieu, dans lequel Jésus-Christ fait aux Phariséens cette demande, à laquelle ils n'eurent rien à répliquer: *Comment est-ce que David appelle en esprit le Christ, son Seigneur? disant, le Seigneur a dit à mon Seigneur, seds toi à ma dextre jusqu'à ce, &c.* Nous n'avons pas besoin d'autre argument pour refuter les rêveries des Rabins. Il est faux que ce soit le Chantre qui parle de David dans ce Psaume, c'est David lui-même qui y parle du Messie. C'est ce que Jésus-Christ, ce grand, ce souverain Docteur, suppose évidemment dans le discours qu'il tient aux Pharisiens, & il est plus croïable que tous les Rabins ensemble. *Aben Ezra, Rabbi Moïse, Kimchi*, le Paraphraste Chaldaïque & toute leur École se trompent. La vérité du mystère, qui est renfermé dans l'Oracle de David, & dans l'Épître aux Hébreux, qui est toute sainte & toute divine, demeure inébranlable. Je ne sache point de Livre dans le N. T. aprez l'Évangile selon St. Jean, qui renferme une Théologie plus sublime & plus profonde que l'Épître aux Hébreux. C'est pourquoi je me voulois du mal à moi même, que l'obscurité d'un seul endroit que je n'entendois pas, me fit douter de la divinité d'un Livre, dans lequel j'en trouvois d'ailleurs des caractères tout-à-fait éclatans. J'avois de la peine à me persuader que le St. Esprit eût dicté des

choses qui me sembloient si absurdes & si contradictoires : avec tout cela, je me trouvois à l'égard de cette Epître à peu prez dans la même situation, dans laquelle se trouve un homme qui admire dans les grands fleuves la source qu'il ne connoît point, ou qui se rencontrant dans un bois épais & sombre, se sent faisi de je ne sai quelle vénération, que l'obscurité qui y regne, & la hauteur des arbres lui inspirent : telle étoit la disposition dans laquelle j'étois toutes les fois que je me mettois à lire cette Epître, dont la beauté & la sublimité me paroissoient toute divine. J'avois résolu de m'en tenir à cette espèce de vénération, jusqu'à ce que j'eusse trouvé le vrai sens des choses que je n'entendois point. Je ne me suis pas mal trouvé de cette conduite. Car il me semble que ce que j'ai dit de Melchisedech est, sinon entièrement certain, du moins trez vraisemblable. Celui à qui Abraham paia la dîme, étoit le Fils de Dieu : voilà quel est mon sentiment sur ce point d'histoire.

Je ne sai pas quels étoient les argumens, dont se servoit l'Auteur anonyme, que St. Jérôme méprise si fort, car il ne les raporte point, ni ne les refute. Peut-être défendoit-il mal sa cause, qui d'ailleurs étoit trez bonne, comme cela arrive assez souvent. En tout cas, il est certain que son sentiment bien ou mal défendu étoit le véritable. Cependant je ne voudrois pas dire comme lui, que ce fut le St. Esprit qui aparut à Abraham ; il est plus aparent, comme je l'ai déjà fait voir, que ce fut le Fils de Dieu. Il

n'est pas nécessaire que je raporte ici toutes les autres opinions. Cependant je souhaiterois que nous eussions les Homilies d'*Origene*, dans lesquelles il parloit de *Melchisedech*, qu'il prétendoit avoir été un Ange, si nous en croions St. *Ferôme*. Il s'en faut bien que je n'approuve cette opinion, mais avec tout cela, je la préférerois à celle de St. *Ferôme* & des autres Interprètes, tant anciens que modernes. J'ai pour cela mes raisons, que je dirois, si la chose en valoit la peine. Il est certain qu'*Origene* étoit un homme d'un grand génie, & d'une érudition tout-à-fait vaste, & St. *Ferôme* en avoit une si haute opinion, qu'il disoit qu'il auroit voulu être aussi savant que lui, dût-il avoir autant d'ennemis qu'en avoit *Origene*. On ne peut pas nier qu'il n'ait eu quelques erreurs assez pernicieuses, cependant en faveur des beaux talens qu'il avoit pour l'interprétation de l'Écriture, on auroit dû les lui pardonner. Il étoit homme, c'est-à-dire sujet à errer & à faire des fautes. Si l'on ne vouloit avoir affaire qu'à des gens parfaits, il faudroit renoncer au commerce du monde. On doit peser les bonnes & les méchantes qualitez d'un homme, & le louer, ou le blâmer, selon que les unes ou les autres prévalent en lui.

---

 CHAPITRE IV.

*Etat de l'Eglise depuis Abraham jusqu'au schisme du Peuple d'Israël, qui arriva apres la mort de Salomon. Du don de Prophétie qu'avoient les Patriarches à l'article de la mort. Idolatrie des Israélites.*

*Israélites en Egypte. Ils ont eu, même dans la Palestine, beaucoup de penchant à la superstition des Egyptiens. Apis. Serapis. Vénération qu'on avoit pour les Veaux & pour les Serpens. Si les Israélites ont adoré l'Ane. Pourquoi les Egyptiens avoient les Anes en exécration. Passage de Juvenal expliqué. Les Auteurs Grecs & Romains ont peu parlé de la Nation Juive, la raison de cela. De Theopompe & de Theodecte. Haine que les Juifs avoient pour les Etrangers. Mensonges qu'on a débités sur leur sujet.*

**A** présent que je suis sorti de cette dispute délicate & difficile, je vais continuer à considérer l'Eglise dans ses différens états. J'en étois venu jusqu'au tems d'Abraham. Dieu avoit voulu jusques-là, que l'Eglise fût renfermée dans une seule Famille. Il en fut de même à l'égard des enfans d'Abraham ; Isaac seul lui succéda, ses autres Fils n'eurent aucune part à cette sainte hérédité. Isaac de même eût deux enfans jumeaux de sa femme Rebecca, mais Jacob fut le seul qui fut favorisé. Sa Mère en étant encore enceinte comprit le sens de l'Oracle, qui déclaroit ce qui devoit arriver à l'égard de cet Enfant : & son Père exécuta, sans y penser, par le moien de sa bénédiction, la prédiction divine. Dans ce tems-là les Patriarches, à l'article de la mort, prédisoient assez souvent à leurs enfans ce qui leur devoit arriver. Ils étoient animez d'un esprit de prophétie, dans le tems qu'ils se voïoient sur le point de rompre les liens qui les attachoient au corps, pour s'en aller au Ciel, le séjour des bienheureux ; & ce don de

Prophétie étoit comme un avant-coureur de leur félicité. C'est ce qui arriva à Isaac : Ses yeux étoient couverts de tenebres, mais son esprit éclairé de la lumiere divine, prophétisa à l'article de la mort.

Il seroit trop long de raconter les difficultez que son Fils Jacob eut à surmonter de la part de son Frère Esaü, qui lui dressoit des embûches, & qui, tout vicieux qu'il étoit, laissa encore aprez lui une postérité plus méchante. Ici les choses commencent à changer de face. Des douze Fils de Jacob est sorti ce peuple, que les Ecrivains sacrez appellent le Peuple d'Israël. Au lieu qu' auparavant le culte divin & la Religion se trouvoient renfermez dans une seule Famille, cét honneur devint enfin commun à tout le Peuple d'Israël, qui seul peut se vanter de la noblesse de son origine, puisqu'il a Dieu pour Auteur. Il est incroyable combien ce Peuple s'accrût en peu de tems. J'ai déjà parlé amplement dans les Livres précédens de leur manière de vivre, de leurs coutumes, de leurs Héros, & des moiens dont ils se servirent pour se rendre puissans, je passe maintenant à une autre chose.

Ce Peuple saint se trouva contraint dans le tems qu'il commença à se former, de sortir de son Pais, pour éviter les suites fâcheuses d'une longue stérilité; il se retira en Egypte, qui est un Pais très fertile, où le Nil par ses inondations produit le même effet que la pluie cause ailleurs. Pendant longtems ils conservèrent dans ce pais-là la Religion de leurs Pères sans mélange & sans

corruption. Mais enfin ils se relâchèrent, & tombèrent dans la superstition, à laquelle les Egyptiens étoient fort adonnés. Car le Prophète Ezéchiel reproche aux Israélites dans le Ch. 20. de ses Révélations, qu'ils ont adoré en Egypte les Dieux de fiente & les Idoles des Egyptiens. Il leur fait le même reproche au Chapitre 23. mais en termes plus obscurs, *Fils de l'homme*, dit Dieu par sa bouche, *il y a eu deux femmes, filles d'une même Mère, lesquelles ont paillardé en Egypte, elles ont paillardé en leur jeunesse. Le nom de l'ainée est Abola, & celui de sa Sœur Aboliba, elles ont été miennes, & ont enfanté des fils & des filles.* Il désigne Israël & Juda sous des noms supposés. Les Juifs eurent beaucoup de peine à se défaire du penchant qu'ils avoient à l'idolatrie, lequel ils avoient contracté chez cette Nation superbe & insolente. S'ils ont adoré le Serpent d'airain, que Moïse avoit élevé pour peu de jours, & pour servir à autre chose qu'à l'adoration, comme ils firent au tems du Roi Ezechias, c'est à l'imitation des Egyptiens, qui, au rapport de Cicéron, se laisseroient plutôt hacher en pièces, que de souffrir qu'on fit du mal à l'aspic & à l'Ibis\*. Serapis lui-même étoit représenté sous la forme d'un Dragon, & paroïssoit un des premiers dans la Procession pompeuse qu'on faisoit à l'honneur d'*Isis*, dont Ovide parle en ces termes,

*Pigraque labatur circum donaria serpens,  
Et comes in pompa corniger Apis eat.*

Mais

\* Ibis espèce d'oiseau qu'on trouve en Egypte, lequel mange les Serpens.

Mais au sujet d'*Apis*, dont *Ovide* me rappelle le souvenir. C'étoit une Divinité que les Egyptiens avoient en grande vénération sous la forme d'un bœuf. A leur imitation *Feroboam*, Roi d'Israël, éleva deux Veaux d'or, l'un à *Bethel* & l'autre à *Dan*, pour retenir par ce moïen le Peuple dans son parti. On a vu que toutes les fois que les Juifs, foulans aux pieds la Loi de Moïse, se font fait des représentations d'animaux afin de les adorer, ils ont suivi l'exemple des Egyptiens. C'est pourquoi je ne puis assez m'étonner, que *Plutarque* & d'autres grands Auteurs aient écrit, que les Juifs adoroient un Ane. Cela est ridicule & n'a nulle aparence de vérité. Car on ne sauroit dire que ce culte leur ait été commandé par leur Loi, que nous avons encore toute entière: & il est certain d'ailleurs qu'ils ne l'ont pas tiré des Egyptiens, qui avoient cét animal en abomination. Ils faisoient mille outrages à un certain *Typhon*, tout mort qu'il étoit, à cause qu'il avoit tué leur *Ofris*: & parce qu'il avoit les cheveux roux, ils avoient accoûtumé de précipiter du haut d'un rocher tous les ânes qu'ils pouvoient trouver, à cause de la conformité de leur couleur avec celle de *Typhon*. Tous les hommes, qui avoient le poil rougeâtre en Egypte, étoient la risée du Peuple. *Plutarque* ajoûte même que les *Busirites* & les *Lycopithes* ne se servoient point de la trompette dans leurs cérémonies, à cause que le son qu'elle rend tient quelque chose du bruit que l'âne fait lorsqu'il se met à braire.

Ce qu'on raconte d'*Ochus*, Roi de Perse, est assez

assez plaissant. Les Egyptiens l'avoient apellé *Ane*, qui étoit une injure atroce parmi eux. *Attendez*, leur repondit-il, *cét Ane, tel que vous le voyez, mangera vôtre Bœuf*: désignant par-là leur Dieu *Apis*. Il est donc faux, quoiqu'en disent ces Ecrivains célèbres, que les Juifs aient jamais adoré l'Ane. Il y a cependant des Auteurs à qui cette Fable a si fort pleu, qu'ils l'ont encore embellie, en y ajoûtant, que tous les sept ans on sacrifioit un Etranger à cet Animal. Pour moi, je crois que tout cela a été inventé pour rendre la Nation Juive odieuse, supercherie qui étoit assez en usage parmi les Grecs & les Romains. L'impïété est tout-à-fait ingénieuse à forger des faussetez de cette nature. Mais en voilà assez sur cet article. Revenons aux Israëlites, que nous avons laissez en Egypte.

Il n'est rien dans le monde de si fragile, ni qui soit si sujet aux révolutions que les graces qu'on tient de la faveur des hommes, parce qu'ils sont naturellement fort changeans. Quand on fait du bien à quelqu'un, on suppose toujours qu'on y trouvera son conte, faute de quoi il n'y a point de foi donnée, ni de Traité qu'on ne viole. Les Egyptiens se firent au commencement un plaisir de faire du bien aux Hébreux, & de les mettre à leur aise. Ils eurent peur dans la suite qu'ils ne devinssent enfin trop puissans, & qu'ils ne voulussent dominer; ils changèrent donc tout d'un coup de sentimens à leur égard, & au lieu qu'ils les aimoient auparavant, ils vinrent à les haïr. Ils tâchèrent de les faire succomber sous le poids

poinds d'une dure servitude. Cela arriva, au rapport de Moïse, aprez la mort de Joseph & de ses Frères. Ce que les Rabins ont écrit là-dessus, n'est pas de grande conséquence, *Joseph*, disent-ils, *ne vécut que peu, & Levi vécut fort long-tems. Apres sa mort, les Israélites furent oprimez. C'est de-là que vient ce proverbe des Hébreux, aprez la mort d'un Frère tous les autres sont affligez, & aprez la perte d'un des compagnons, toute la société est en deuil.* Voilà une subtilité Rabinique, qui ne sert pas peu à me confirmer dans l'opinion que j'ai, que la plûpart des proverbes Juifs sont froids & infipides. Il faut avoir le goût bien dépravé, pour s'accommoder de ces bagatelles. Quelle différence de leurs Apophtegmes à ceux des Grecs & des Latins, qui sont si heureux, & si bien imaginez ! Mais je m'écarte de mon sujet.

Moïse raconte dans ses Ecrits la manière dure & inhumaine dont les Egyptiens se servirent pour tourmenter ce Peuple saint. Ceux qui avoient l'inspection sur leur travail les observoient continuellement. Ils les contraignoient à coups de bâton de travailler sans relâche. La dureté avec laquelle on les traitoit leur faisoit pousser des cris qui alloient jusqu'au Ciel. Les uns étoient employez à cuire des briques pour les Edifices : les autres à faire du mortier, les autres à nettoier les immondices. Et tous enfin à des usages vils & infames. Les Juifs ont accoutumé encore aujourd'hui de manger, le jour de Pâque, en mémoire de leur état triste & misérable, une espèce de bouillie, qu'ils apel-

lent,

lent, *Charoteth*. C'est aparemment pour cette raison que *Juvenal* dit qu'ils avoient un panier & du foin parmi leurs meubles.

- - - - *Cophino fœnoque relicto*

*Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem,  
Interpres legum Solymarum, & magna sacerdos  
Arboris.*

Et dans un autre endroit,

*Nunc sacri fontis nemus & delubra locantur  
Judais, quorum cophinus fœnumque supellex.*

La raison pour laquelle les Juifs avoient dans leur maison un panier & du foin, comme on le voit dans ce Poète, c'étoit afin de se ressouvenir des paniers avec lesquels on leur faisoit charrier le fumier en Egypte, & de la paille & du foin dont ils se servoient pour faire la brique. Ce leur étoit une espèce de mémorial des traitemens rudes & inhumains qu'ils avoient souffert en ce Pais-là. Personne, que je sache, n'a bien entendu ces paroles de *Juvenal*, si ce n'est *Philippe Beroalde*, sçavant Italien. *Juvenal* seul suffiroit pour prouver ce point, mais voici un autre Poète qui ne lui cède en rien. C'est *Martial*, qui a fait une Epigramme contre *Gellia*, laquelle, aprez avoir refusé plusieurs bons partis, fut punie enfin de sa vanité, & contrainte d'épouser un Juif, qui étoit regardé comme le dernier des hommes: Voici l'Epigramme:

*Dum*

*Dum Proavos atavosque refers, & nomina magna,  
 Dum tibi noster Eques sordida conditio est.  
 Dum te posse negas, nisi lato, Gellia, clavo  
 Nubere, nupsisti, Gellia, Cistifero.*

Il entend par ce *Cistifer*, un Colporteur Juif.

On n'oublie pas facilement les grandes calamitez. Les Juifs avoient sur le cœur le traitement dur & cruel qu'ils avoient reçu des Egyptiens. Au reste, Dieu avoit dit à Abraham que les Hébreux seroient pendant 400. ans esclaves en Egypte, il n'y furent pourtant pas si longtems, sans doute qu'il eut pitié d'eux. Ce que le Paraphraste Chaldaïque dit a du raport à cela : *Le tems marqué, a été abrégé, pour les mérites des Péres, qui sont comparez aux Montagnes. Il a diminué de 190. ans le tems de la servitude, à cause de la justice des Méres, qui sont comparées aux Collines.*

Ce fut sous la conduite de Moïse que le Peuple d'Israël fortit d'Egypte, & entreprit à travers des deserts affreux ce long voiage, dont parle l'Ecriture. Ce ne fut ni à la persuasion de Hierosolimus, ni à celle de Judas qu'ils sortirent, ce ne fut point aussi, le Roi Bocchoris, qui, par l'avis de l'Oracle de Hammon, les chassa de son Pais, comme une multitude inutile & odieuse à la Divinité; ainsi que le prétendent faussement Tacite, & ceux qu'il a suivis. Il n'est pas étonnant que ces Auteurs, qui n'ont jamais mis le nez dans la Bible, aient dit tant de faussetez touchant les Juifs. Dieu  
 n'aime

n'aime point les Idolatres, il les laisse dans leurs ténèbres, & il n'a pas même voulu qu'ils fussent l'histoire de ce peuple saint. *Josèphe* rapporte les paroles de *Demetrius*, qui répondit au Roi *Ptolomée*, lequel s'étonnoit que ni les Poëtes, ni les Historiens n'eussent point parlé des Juifs, que la grandeur de la matière les avoit épouvantés, & empêchés de le faire. Il ajoute à cela que *Theopompus* & *Theodectes* qui l'avoient entrepris en furent punis, que l'un en devint fou, & l'autre aveugle. Ceux qui en ont écrit quelque chose, ont tous misérablement défiguré la vérité en plusieurs manières. Quelques-uns ont rapporté des choses entièrement fausses : Les autres, disent bien quelquefois la vérité, mais ils y mêlent toujours quelque chose de faux & de malin : témoin ce que dit *Juvénal*, parlant de la superstition des Juifs.

*Romanas autem soliti contemnere leges,  
Judaicum ediscunt, & servant, ac metunt jus,  
Tradidit arcano quodcumque volumine Moses :  
Non monstrare vias, eadem nisi sacra colenti,  
Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.*

Il confond si bien le vrai avec le faux, qu'il est presque impossible de les discerner. Moïse n'étoit pas assez insensé pour donner cours à des Loix si barbares. C'auroit été faire une bête farouche d'un homme raisonnable. *Emmius* dit fort élégamment là-dessus :

*Homo, qui erranti comiter monstrat viam,  
 Quasi lumen de lumine suo accendat, facit.  
 Nihilominus ipse lucet, cum illi accenderit.*

La Nature nous a faits pour la société, & pour nous entre-communiquer nos lumières. Ceux qui imputent à Moïse ce que dit *Juvenal*, lui font un grand tort. Ce fut long-tems après Moïse, que les Juifs commencèrent à cacher leurs Loix, & cela passa enfin en coutume parmi eux, de sorte que *St. Jérôme* avoit raison de dire, que les *Juifs de son tems*, étoient pires à cet égard que ceux d'autrefois. Depuis ce tems-là ils conçurent une haine mortelle pour toutes les autres Nations. Ils évitoient de manger avec les Etrangers, & de coucher avec eux: en un mot, ils les fuïoient comme des ordures. On les voïoit superbes, même lorsqu'ils étoient réduits à la mendicité, ils se vantoient d'être le peuple de Dieu, ils faisoient parade de leur antiquité, de leur Religion, de leur Pais, enfin ils ne se possédoient point sur cet article, & méprisoient tout le reste du monde. Il falloit en effet qu'ils portassent bien loin ce zèle, ou plutôt cette folie, puisqu'ils en vinrent, du tems d'*Hircan* & d'*Aristobule*, jusqu'à faire un decret [dont parle *Rabbi Zachuth* dans son Livre, qu'il intitule *Juchasin*] qui portoit, que *maudit seroit celui qui seroit apprendre à son Fils les sciences des Grecs*. Ce fut pour cette raison encore qu'ils furent si fâchez de ce que la Loi de Moïse avoit été traduite en Grec à *Alexan-*

Alexandrie, par ordre du Roi *Ptolomée Philadelphé*. Ils en témoignèrent leur douleur par un jeûne solennel, qu'ils célébroient tous les ans, le 8. du mois de *Teverth*. C'étoit une manie, & une espèce de fureur qui s'étoit emparée de leurs esprits. Mais je ne m'aperçois pas qu'il n'étoit pas besoin de dire tout ce que j'ai rapporté, pour refuter ce que *Tacite* avance faussement touchant la sortie des Juifs hors d'Egypte. C'est à lui de se taire, lorsque Moïse parle, car comme dit le proverbe Grec, *ἐν τῶν διδῶ δέλτων γὰρ ὁ μάρτυς*. Mais revenons à nôtre sujet. *ἡμεῖς οὖν οὐκ ἐπινοοῦμεν*

Après que les Israélites furent sortis du Pais d'Egypte, & qu'ils furent entrez dans les deserts de l'Arabie, la Providence ne les abandonna pas. Les Rabins déclarent que le Peuple d'Israël étoit redevable de trois grands bienfaits à trois Personnes d'une piété éminente. *Moïse leur mérita la Manne, Aaron la Colonne de nuée, & Marie le Puits. Marie venant à mourir, le Puits cessa, mais il fut rendu à la priere de Moïse & d'Aaron. Aaron mourut, la Colonne de nuée s'évanouit, cependant elle fut rendue pour l'amour de Moïse. Mais Moïse étant mort, ces trois choses disparurent. Car il est écrit, je supprimerai trois Pasteurs en un mois.* Les paroles qu'ils citent, sont prises du Ch. II. de Zacharie. St. Jérôme suit, à mon avis, l'interprétation des Rabins dans l'explication de ce passage: & donne même la raison pourquoi le Prophète dit qu'ils sont morts en un mois, bien qu'à considérer la chose de prez, il se trouve, que ce fût en un an de tems. Quoiqu'il en soit,

il est certain que le bras du Toutpuissant conserva ce pauvre Peuple banni, & dénué de toutes choses, au milieu de ces deserts affreux. Si du desert on porte sa veüe sur ce qui arriva après leur entrée dans la Terre de Canaan, autant d'événemens, autant de miracles. Avec une poignée de gens ils taillent en pièces de grandes armées; ils passent à pied sec les fleuves les plus profonds: ils font tomber les murailles sans employer aucune machine: Toutes choses qui surpassent le pouvoir des hommes. Mais ce que fit Josué est encore plus merveilleux que tout cela; car un jour il arrêta la course du Soleil. Le Paraphraste Chaldaïque du Cantique des Cantiques, assure qu'alors Josué chanta le Cantique, qui est le cinquième des dix qu'ils content. Il me seroit impossible de deviner la raison, qui a fait dire aux Juifs, que cela arriva le premier jour du mois de *Nisan*, & que l'Equinoxe se rencontra ce jour-là contre la coûtumè. Ils aiment mieux, ce semble, exténuier les miracles que de ne pas dire des choses ridicules. Ils auroient fait beaucoup plus sagement d'admirer cét événement comme un mystère.

Après que les Israélites se furent rendus maîtres de la Terre de Canaan, les douze Tribus composèrent, pendant long-tems, l'Eglise en commun. Il n'arriva du changement à cét égard qu'après la mort de Salomon. Alors l'ambition & le désir de régner aiant émû des querelles, le Peuple se sépara en deux partis, dont l'un suivit *Roboam* Fils de Salomon, & l'autre s'attacha à

*Jéroboam* de la Tribu d'Ephraïm, & Fils de *Naboth*. Juda & Benjamin furent pour *Roboam*. Les autres dix Tribus se déclarèrent pour *Jéroboam*. Le premier étoit Maître de Jérusalem & du País d'alentour, & le dernier l'étoit de Samarie. Ainsi, d'un Roïaume il s'en fit deux, dont l'un fut apellé le Roïaume de Juda, & l'autre le Roïaume d'Israël. Ce schisme causa une grande corruption dans la Religion; car *Jéroboam* détourna ses Tribus du service du vrai Dieu, & les fit tomber dans l'Idolatrie, afin que la différence du culte fomentât de plus en plus les haines mutuelles. Depuis ce tems-là les Juifs seuls furent en possession du titre de vraie Eglise. Les Benjamites furent aussi apellez de ce nom de Juifs, à cause de leur étroite union avec la Tribu de Juda. En effet, *Mardochée* est nommé Juif dans le Livre d'*Esther*, quoiqu'il fût de la Tribu de Benjamin, comme le prouve le Rabin *Elie*: & ce fut ainsi que se forma l'Eglise Judaïque, si célèbre & si connue; dont nous avons cru qu'il étoit important de marquer en peu de mots les révolutions & la destinée.

---

 CHAPITRE V.

*De la Circoncision. Des peuples parmi lesquels elle étoit autrefois en usage. Des Egyptiens, des Ethiopiens, & des Colcbes. Passage de Jérémie défendu contre l'interprétation qu'en donnent quelques Auteurs. Passage de St. Paul touchant ceux qui ramènent le prépuce, mal entendu par*

*St. Jérôme. Chaleur excessive de cet ancien Docteur dans ses Livres contre Jovinien. Béveue du même sur les paroles de Josué touchant la Circoncision faite une seconde fois. Pourquoi on circoncisoit le huitième jour.*

**L**E Peuple de Dieu fut long-tems sans avoir aucune marque sensible qui le distinguât des autres Nations. Dieu connoissoit ses élus, & ses élus le connoissoient, mais ils n'avoient point de signe extérieur, auquel on les pût reconnoître. Abraham fut le premier qui reçût un gage de la certitude des grandes promesses, qui lui avoient été faites. Dieu lui ordonna de circoncire son prépuce, & de faire passer son exemple à sa postérité, qui fut aussi obligée à se circoncire. Ils ne sont pourtant pas les seuls qui aient été circoncis. Les Nations étrangères ont imité cette coûtume; ce qui a embarrassé des Ecrivains, d'ailleurs très exacts, qui ne savoient où chercher l'origine de cette pratique. *Herodote* dit que les Egyptiens, les Colches, & les Ethiopiens étoient les seuls qui se circoncissent anciennement. Que pour les Syriens de la Palestine, il veut dire les Juifs, ils avoient pris cette coûtume en Egypte: qu'il ne falloit pas douter de cela, puisque les Syriens eux-mêmes en convenoient. Il faut excuser cet Historien, il est bien difficile de ne se pas tromper lorsqu'on veut pénétrer jusqu'à l'origine des choses, qui sont pour l'ordinaire obscures. Mieux instruits que ces gens-là nous savons avec certitude, que les Juifs tiennent la Cir-

concision de leur Père Abraham. *Hérodote* a pourtant bien conjecturé, lorsqu'il a dit qu'il y avoit plus d'apparence que les Ethiopiens avoient reçu la circoncision des Egyptiens, que les Egyptiens des Ethiopiens. En effet, les Egyptiens sont les premiers qui ont imité les Hébreux en ce point. Des Egyptiens cette coutume a passé aux Ethiopiens & aux Colches leurs voisins.

Puisque nous en sommes sur la circoncision des Nations Païennes, il faut que nous refutions ce savant Rabin, qui est l'Auteur du Livre intitulé *Aruch*. Ce seroit un ouvrage de longue haleine, que de vouloir ramasser toutes les fausses veües, qu'on trouve à chaque pas dans les Livres des Rabins. On ne peut pas nier que les Juifs ne soient très savans & très subtils, & qu'ils n'aient fait de belles découvertes sur le texte de la Bible, que d'autres qu'eux n'auroient, peut-être, jamais faites. Mais il faut avoier aussi, que soit présomption, soit défaut de lumière, ils ont avancé plusieurs interprétations, qui, bien que fausses, ont cependant un air de vérité, qui trompe, à moins qu'on ne soit bien sur ses gardes. Je ne parle point à présent de leurs allégories, de leurs explications mystérieuses, ni de leurs fables, par lesquelles ils ont exposé leurs Livres à la risée de ceux qui les entendent. Ce sont des fictions & des rêveries toutes pures. Je m'arrête seulement à leurs explications littérales, où ils ont si bien réüssi, qu'il faut, malgré qu'on en ait, leur céder le premier rang. Je parlerai, peut-être, dans un autre endroit, de ce qu'il y

a de bon & de méchant dans la manière dont les Juifs interprètent les Livres sacrez. Pour le présent je me contenterai, à l'occasion d'un passage de Jérémie, de refuter une Fable de la façon de l'Auteur du Livre *Aruch*, que plusieurs savans hommes de nôtre tems ont approuvée, & même suivie. Dieu dit en parlant par la bouche du Prophète Jérémie au Chap. 9. vs. 25. *Voici, les jours viennent, que je punirai tout circoncis aiant le prépuce.* Il ajoute ensuite que ceux qui auront part à cette punition seront *les Egyptiens, les Juifs, les Edomites, les Ammonites & les Moabites.* Les circoncis aiant le prépuce, dit l'Auteur du Livre *Aruch*, ce sont ceux, qui après avoir été circoncis ont fait revenir le prépuce. Tels, ajoute-t'il, étoient les Egyptiens, qui du vivant de Joseph étoient circoncis, mais qui se firent revenir le prépuce après sa mort. Car ce Rabin croit que les Egyptiens, en haine des Israélites, avoient cessé de se faire circoncire, aprez la mort de Joseph, coûtume qu'ils observoient de son vivant, & que de plus ils avoient trouvé le secret de faire revenir la peau du prépuce : qu'ils n'avoient rien voulu avoir de commun avec un Peuple qu'ils haïssent déjà à cause de son attachement à la vie pastorale, mais qu'ils souffroient pourtant, quoiqu'avec peine, en considération des services que Joseph leur avoit rendus. C'est-là le sentiment de ce savant Rabin, qui croit que les Egyptiens cessèrent de se faire circoncire, aprez que les Juifs furent fortis de leur Païs, pour s'aller mettre en possession de la Palestine. Mais il a tort, quoi-  
qu'on

qu'on en dise. Car *Herodote*, *Strabon*, *St. Jérôme* & *St. Ambroise*, qui ont vécu long-tems aprez eux, assùrent que de leur tems la circoncision étoit en usage parmi les Egyptiens. Il est certain que l'Ecrivain Juif a mal entendu les paroles de Jérémie, dont l'explication ordinaire est, à mon avis, la meilleure. Je fais bien que le célèbre *Drusius* est du sentiment de l'Auteur du Livre *Aruch*. Il a été mon Maître, mais je suis persuadé qu'il m'excuseroit facilement si je suis d'un autre sentiment que lui; il étoit assez désintéressé pour cela. Je fais profession d'être libre dans mes jugemens, je cherche la vérité, & lors que je l'ai trouvée je la propose sans passion. Pour revenir au passage de Jérémie, il est certain que l'explication que j'ai rapportée ne peut point subsister avec les paroles de ce Prophète, qui apelle les Juifs & les Egyptiens également *des circoncis aiant le prépuce*. S'il n'étoit parlé que des Egyptiens dans ce passage, cette explication, toute fausse qu'elle est, comme je l'ai fait voir, auroit pourtant quelque aparence de vérité. Mais comment la faire convenir aux Juifs, dont il est parlé dans ce passage, aussi bien que des Egyptiens? Car, quoique ce peuple soit souvent tombé dans l'idolatrie, & qu'il ait foulé aux pieds les choses saintes & profanes, néanmoins il a constamment retenu la circoncision, & en a toujours fait gloire, jusqu'à tomber souvent dans le ridicule. Mais laissons-là la dispute & revenons à la raison, qui a donné lieu à cette pratique. C'étoit, comme je l'ai déjà observé, afin que le Peuple que Dieu

s'étoit choisi, eût un caractère de distinction, qui le séparât des autres Peuples. A cette raison on peut en ajoûter une autre, qui est, à mon avis, meilleure & de plus grand poids. C'est que le sang qu'on répandoit en retranchant le prépuce, étoit une des choses qui figuroient le Sacrifice du Messie. Mais comme les ombres dispaçoient à l'apérohe de la lumière, il étoit juste aussi que toutes ces images, dans lesquelles il y avoit autrefois du mystère, s'évanouissent, & que les ombres cessassent au lever du Soleil de Justice. Aussi la circoncision commença dès-lors à être négligée. On n'imposa plus aux Gentils, qui reconnoissoient le Messie, la nécessité de se faire circoncire, pour être reçus dans l'Eglise; & d'un autre côté, on ne prit plus garde, si les Juifs qui venoient lui rendre hommage, s'étoient fait revenir le prépuce, ou non. Il y a dans le Ch. 7. de la 1. Epit. aux Cor. un passage, qui est tout-à-fait remarquable. *Quelqu'un est-il appelé étant circoncis?* dit St. Paul, *qu'il ne ramène point le prépuce. Quelqu'un est-il appelé étant au prépuce? qu'il ne soit point circoncis. La circoncision n'est rien & le prépuce n'est rien, mais l'observation des commandemens de Dieu.* Il y avoit du tems de St. Paul de ces gens qui outrent tout, lesquels venant à quitter le Judaïsme pour embrasser le Christianisme, portoient l'abolition des coutumes légales si loin, qu'ils ne vouloient pas qu'il en parût aucune trace sur leur corps, c'est pourquoi ils se servoient du secours des Médecins, qui leur faisoient revenir leur prépuce. C'étoit-là un zèle

excessif & indiscret, que l'Apôtre a grande raison de blâmer.

Je me suis souvent étonné que St. Jérôme, qui, sans contredit, est le plus savant de tous les Pères, n'ait pas compris le sens de ce passage. Il prétend qu'il s'agit dans cet endroit du célibat & du mariage; voici comment il le paraphrase. *Si dans le tems que vous avez été apellez & que vous avez cru, il se trouve que vous soiez circoncis, c'est-à-dire, que vous soiez encore à marier, ne vous faites point un prépuce, c'est-à-dire ne vous mariez point, ne vous chargez point de l'embarras que cause une femme, qui trouble souvent la liberté de la circoncision & de la pudeur. Mais si quelqu'un est apellé étant au prépuce, c'est-à-dire, si lorsque vous avez creu, vous vous trouvez marié, ne croiez pas que la foi vous doive porter à faire divorce avec votre femme. Car nous sommes apellez à être pacifiques.* Il explique de la même manière ce que St. Paul ajoute touchant les Serviteurs. Voilà ce que St. Jérôme dit sur cette question en plus d'un endroit, & principalement dans ses Commentaires sur Esaïe; & pour prouver qu'on ne peut pas prendre ces paroles de St. Paul à la lettre, & qu'il faut, malgré qu'on en ait, recourir à l'allégorie, il assure expressément, qu'il n'est pas possible de faire revenir le prépuce, après qu'on a été circoncis. Je ne me servirai point du témoignage des plus savans Médecins pour refuter St. Jérôme, quoiqu'ils disent unanimement, que ce que ce Père soutient être impossible, est très possible. Les histoires que j'ai déjà allé-

guées

guées le refutent affés. Il se sert d'une interprétation tout-à-fait froide, pour se débarrasser de ce qui est dit dans les Livres des Macchabées, que les Fils de *Tobie* se firent des prépuces pour être semblables aux Grecs. Cependant c'est une chose que Josephé affirme si positivement, qu'il faut être entièrement déraisonnable pour en douter. Mais St. Jérôme étoit si entêté de l'estime qu'il avoit pour le Célibat, que pour en faire l'éloge, il a ramassé tout ce que les Prophètes & les Apôtres en disent, & l'a accommodé de gré ou de force à son sentiment. Ceux qui ont la jaunisse voient tout jaune : il en est de même d'un homme qui s'est infatué de quelque opinion, il n'est plus capable de discerner le vrai d'avec le faux ; il prend tout ce qui lui tombe sous la main bon ou mauvais, & en fait un rempart à sa cause. Il est certain que St. Jérôme ne se possède point dans ses Livres contre *Jovinien*, vous le voiez toujours triomphant, & cependant la plûpart de ses argumens sont pitoïables. Il a fourré dans cette dispute, tout ce qui lui venoit dans l'esprit sans choix & sans discernement, ne consultant en cette occasion que sa passion : en quoi il a fait tort lui-même à sa reputation, pour ne pas dire qu'il a poussé beaucoup plus loin qu'il ne faloit l'éloge de la Virginité, & le mépris du Mariage. Il a été si avant, qu'il a donné lieu de croire qu'il étoit du sentiment de *Marçon* & de *Maniché* ; semblable à ceux qui, pour parer le coup qu'on leur porte d'un côté, laissent l'autre tout découvert. C'est pourquoi *Pammachius* qui étoit son

son intime ami, supprima plusieurs Exemplaires de son Livre. Il écrivit lui-même pour se justifier une apologie si belle, qu'on peut bien, en faveur de eét excellent Ouvrage, lui pardonner ce zèle trop ardent & trop aigre qu'il a fait paroître à soutenir la Virginité. Pour moi, je suis naturellement porté à excuser ces sortes d'excez. Il est vrai qu'il faut tenir un certain milieu en toutes choses ; mais ce milieu est fort difficile à trouver, & il est presque impossible dans les disputes de ne se pas laisser emporter vers l'une ou vers l'autre extrémité. Insensiblement je m'éloigne encore de mon sujet. Si je m'amusois à ces sortes de digressions, je ferois un gros Livre.

Pour revenir à la Circoncision, la pratique en fut interrompue durant tout le tems que les Israélites demeurèrent dans le desert, c'est-à-dire pendant quarante ans. Comme il falloit souvent décamper, la marche auroit été retardée par l'embarras qu'auroient causé ceux à qui on auroit fait l'opération. Ajoûtez à cela qu'il n'y avoit dans ces vastes deserts aucun peuple avec lequel les Israélites pussent se mêler ; c'est pourquoi il n'étoit pas besoin de marques de distinction. Cependant, comme il y avoit une faveur singulière de Dieu attachée à la Circoncision, on pourroit penser que ceux qui nâquirent dans le desert, & qui y moururent, étoient bien malheureux de venir au monde dans cette circonstance de tems. Mais qui fait si aucun de ceux qui nâquirent dans le desert y mourut ? au moins est-il impossible  
de

de le prouver par l'Écriture. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y eut que deux hommes, de tout ce grand nombre qui étoit sorti d'Égypte avec Moïse, qui eurent le bonheur d'entrer dans la Terre de Canaan. Ainsi ce qui est dit dans le Livre de Josué, que ce grand Conducteur du Peuple de Dieu, fit circoncire les Israélites une seconde fois, doit être entendu en cette manière, qu'il rétablit la coutume de circoncire, qui avoit été pratiquée autrefois en Égypte, & qui étoit presque tombée dans l'oubli, en faveur de ceux qui n'étoient pas circoncis, à cause qu'ils étoient nez dans le desert.

St. Jérôme se fatigue ici vainement, & se donne la gêne pour deviner de quelle nature étoit cette Circoncision, que Josué fit faire une seconde fois. *Si l'on prend ces paroles à la lettre, dit-il, elles sont fausses : car cette peau ne revient jamais après qu'elle a une fois été coupée.* Comment sortir de cet embarras ? Il s'en démêle adroitement ; il imagine pour cette seconde Circoncision, une espèce de *Couteau Evangelique*, si j'ose m'exprimer ainsi, car il prétend, qu'il faut entendre par-là la purification des cœurs. Au reste, quand j'insinue, que tous ceux qui nâquirent dans le desert entrèrent sains & saufs dans la Palestine, qu'on ne s'imagine pas que je tienne cela pour certain, ce n'est qu'une conjecture que je donne pour ce qu'elle vaut. Cependant, supposé que durant tout le tems que la Circoncision ne fut point pratiquée, il y mourût quelqu'un, je crois qu'il aura eu le même sort, que ceux qui

qui sont morts avant qu'elle fût instituée. Il faut faire le même jugement des enfans, qui mourroient avant le huitième jour. C'est pourquoi je trouve que la superstition de ceux qui circoncisent ces enfans, avant que de les enterrer, est tout-à-fait ridicule.

Puisque j'ai tant parlé de la Circoncision, il faut que je dise encore un mot de la raison qu'on avoit de circoncire le huitième jour. Je ne m'amuserai point à chercher du mystère dans ce nombre de huit, comme font quelques-uns; ce n'est pas-là mon caractère, je laisse cela à ceux qui seroient fâchez de penser comme le commun des hommes. A force de vouloir subtiliser, ils se rendent souvent ridicules; je préfère de bonnes raisons à tous ces raffinemens. Pour venir donc au fait, je dis que c'est à cause qu'avant le huitième jour on ne conte point les enfans au nombre des vivans, ils sont encore tous informes, & tous remplis des impuretez qu'ils ont aportées avec eux du ventre de leur Mère. C'est pour cette raison que Dieu, qui aime que tout soit parfait, ordonna que les animaux, qu'on lui offriroit en sacrifice, eussent plus de huit jours. Cette Loi est dans le Chap. 22. du Levit. *Quand un Veau, ou un Agneau, ou une Chevre seront nez, & qu'ils auront été sept jours sous leur Mère, depuis le huitième jour & apres ils plairont pour l'offrande du sacrifice qui se fait par feu à l'Eternel.* Comme donc la Circoncision étoit une espèce de Sacrifice solemnel, par le moien duquel on consacroit l'enfant au ser-

service de Dieu, il falloit observer le tems que la Loi avoit marqué pour l'âge des viétimes qu'on immoloit. Au reste, ç'a été le huitième jour plutôt qu'un autre, non qu'il y ait du mystère dans ce nombre de huit, mais à cause que cette cérémonie ne pouvoit pas être exécutée avant ce jour-là, & qu'il n'étoit pas nécessaire de la différer plus long-tems. S'il avoit été permis de prendre un autre jour que le huitième, & que cela eût dépendu des parens, il étoit à craindre que cette pratique ne vînt enfin à être négligée. Car c'est ainsi que les hommes sont faits: tout ce qu'ils peuvent remettre à un autre tems, ils le négligent. S'il arrivoit que le Sabbat se rencontrât le huitième jour de la naissance de l'enfant, il étoit circoncis, quoique les Juifs s'abstinsent ce jour-là de faire le moindre ouvrage. C'est ce que Jesus-Christ lui-même observe au Ch. 7. de l'Évang. selon St. Jean. Voilà à peu prez ce qu'on peut dire sur la Circoncision. Je pourrois bien refuter ici *Thomas d'Aquin* & quelques autres Théologiens, qui prétendent que *Sephora* & *Josué* se servirent d'un couteau de pierre, & non pas de fer pour circoncire les enfans; & qui veulent que ce couteau ait été la figure du Messie, parce que St. Paul dit que la pierre étoit Christ. Mais cela ne vaut pas la peine que nous nous y arrétions.

## C H A P I T R E VI.

*De la Religion des Juifs. Pourquoi on a crû qu'ils adoroient les nuées & un Dieu Inconnu. Explication de ces paroles de Petrone Cœli aurículas advocare. Que cela ne regarde point les Calicoles. Calomnie des Athéniens contre Socrate. Autel dressé au Dieu Inconnu dans Athènes. Les Juifs ont été constans à n'adorer qu'un seul Dieu après le second Temple.*

**B**ien que Dieu soit par tout, & qu'ainsi il puisse entendre également tous les vœux qu'on lui adresse : il ordonna cependant dans la Loi qu'il donna aux Israélites, que lorsque le Peuple seroit maître de la Terre de Canaan, il y auroit une Ville, qui seule seroit le centre de la Religion, des Sacrifices, & des Cérémonies : il voulut que chaque Israélite se rendit de toutes les Tribus dans cette Ville, pour y faire ses devotions, qu'on y vînt offrir les prémices : & qu'on s'y trouvât pour le servir, & pour lui offrir un culte pur avec une conscience purifiée. Puisque j'ai tant parlé des Loix de Moïse, je ne saurois me résoudre à passer cette Loi sous silence. Elle est au Chap. 5. du Deuter. & n'obligeoit que les Hébreux seuls, dont l'infirmité naturelle avoit besoin, pour être excitée, qu'il y eût non seulement des Sacrifices solennels, & des jours expressément marquez, mais

aussi un Lieu qui fût le siège du Culte & de la Religion.

[Avant la construction du Tabernacle, auquel le Temple succéda dans la suite, il étoit permis à chaque particulier, de faire sa dévotion dans l'endroit qu'il trouvoit le plus à sa bienfiance. Mais aprez que Dieu eut retiré son Peuple de la servitude d'Égypte, pour le faire entrer par le desert dans la Terre de Canaan, & pour traiter alliance avec lui, il lui donna des Loix, suivant lesquelles il voulut être servi: il marqua le lieu qu'il destinoit à être le siège des cérémonies & du culte public: il établit que les Sacrifices se fissent à l'entrée du Tabernacle devant le Pavillon, à l'endroit où l'Autel des holocaustes étoit placé, selon l'ordre qu'il en avoit donné, c'est-à-dire, à l'Orient du Sanctuaire. Toutes les fois qu'Israël décampoit on plioit le Tabernacle, & on l'emportoit. On lit au Chap. 17. du Levit. que quiconque de la Maison d'Israël avoit égorgé un Bœuf, ou un Agneau, ou une Chevre, soit hors du Camp, soit dans le Camp, & ne les avoit point amenés devant le Tabernacle pour l'offrir à l'Éternel, étoit tenu pour homicide; & par conséquent condamné à la mort selon la Loi. La raison de cette Ordonnance est exprimée au vs. 11. Les Juifs font là-dessus des gloses impertinentes, que je ne rapporterai pas, à cause qu'elles n'en valent pas la peine. Moïse décrit fort au long au Ch. 25. de l'Exod. & la matière qui entroit dans la construction du Tabernacle, & la manière dont il étoit fait.

L'ar-

L'armée des Israélites est divisée en trois Camps par les Juifs. Ils nomment le premier *le petit Camp*, ou *le Camp de l'Eternel*, il comprenoit dans le desert toute la place qu'occupoit le Tabernacle avec son Vestibule, c'est-là que la Loi ordonnoit de sacrifier. Le *second Camp* étoit celui des Lévités, qui étoient placez tout autour du Tabernacle: on pouvoit amener-là les offrandes, & les remettre entre les mains des Sacrificateurs, qui étoient postez à l'Orient, au quartier de Moïse & d'Aaron, mais il n'étoit pas permis d'y sacrifier. Le *troisième Camp*, étoit *le grand Camp d'Israël*, ou *le Camp du Peuple*; éloigné du Tabernacle de 2000. pas, c'est-à-dire, du chemin d'un Sabbat.

Il est dit au Chap. 12. du Deuter. que lorsqu'Israël seroit en possession de la Terre de Canaan, il y auroit un lieu que Dieu choisiroit, pour y habiter. Sans doute que ce lieu est Jérusalem, & en particulier le Temple de Salomon. Depuis la construction du Tabernacle, qui se fit dans le desert, jusqu'à ce que le Temple fût bâti, le Peuple d'Israël fit ses devotions dans le Tabernacle pendant l'espace de 487. ans. Durant tout le tems que les Israélites furent dans le desert; en *Guilgal* pendant les 14. ans, que Josué employa à la conquête, & au partage de la Terre de Canaan, & tout le reste du tems en *Silo* de la Tribu d'Ephraïm, où le Tabernacle fut transporté de *Guilgal*, & où il demeura durant tout le Gouvernement des Juges.]

Après que Dieu eut rejetté *Silo*, Jérusalem

devint le siège de la Religion. A cause de quoi Salomon y fit bâtir un magnifique Temple, suivant le modèle que Dieu lui-même en avoit donné à David. C'est-là que l'Arche, l'Autel, & toutes les autres marques de l'Alliance que Dieu avoit traitée avec les Enfans d'Israël, furent placées. Tous ceux qui avoient des graces à demander à Dieu, qui avoient besoin de son secours, & de son pardon, se rendoient dans ce Temple. C'étoit-là que Dieu écoutoit les prières qu'on lui faisoit, & qu'il accordoit les graces qu'on lui demandoit. De-là vient que la Samaritaine parle ainsi dans St. Jean : *Vous dites que Jérusalem est le lieu où il faut adorer* : & qu'il est dit dans un autre endroit, *Deux hommes montoient au Temple pour y adorer, l'un Pharisien, & l'autre Publicain*. Ceux qui étoient éloignés de Jérusalem, & qui ne pouvoient pas aller au Temple, n'étoient pas entièrement dégagés de cette obligation, il falloit à tout le moins qu'ils se tournassent de ce côté-là, lorsqu'ils faisoient leurs prières. C'est pour cela que Daniel, lors qu'il étoit en Babylone, ouvroit les fenêtres de sa chambre, & se tournoit vers le Temple, quand il se prosternoit devant Dieu, ce qu'il faisoit trois fois le jour. Salomon lui-même dans cet admirable Cantique qu'il composa pour la dédicace du Temple, dit, qu'il arrivera que les Juifs se tourneront vers le Temple, toutes les fois qu'étant pris par leurs ennemis, ils seront transportés dans des Païs étrangers, ou qu'ils se trouveront accablés de maux hors de leur Patrie. Ce Cantique se trouve au Chap. 8. du

du 1. Liv. des Rois. Il y a aussi dans Ezéchiel un passage, que *Rabbi Jarchi* explique très-bien, par lequel il paroît que Dieu se courrouce contre ceux qui dans leur prières tournoient le dos au Sanctuaire. Personne, au reste, n'avoit le privilège d'entrer dans l'intérieur du Sanctuaire, si ce n'est le Souverain Sacrificateur. Le grand *Pompée*, à son retour de l'Asie, ayant soumis en passant les Juifs à la République Romaine, eut la curiosité d'entrer dans le Saint des Saints. Depuis ce tems-là, dit *Tacite*, le bruit se répandit, que ce lieu étoit vuide, & qu'il n'y avoit rien dedans. On avoit crû auparavant parmi les Gentils, qu'il y avoit dans ce Lieu Saint quelque Divinité, comme *Apis*, ou *Mammon*, ou *Anubis*, dont les Juifs favoient bien le nom, & dont ils faisoient un mystère. Mais après que *Pompée*, usant du droit que la victoire lui avoit donné, eut visité ce saint Lieu, alors il parut que tous les Sacrifices, & toutes les Cérémonies des Juifs n'aboutissoient à rien, car on n'y trouva aucun Dieu qu'ils pussent adorer. C'est ce que *Tacite* veut dire, & c'est-là aussi le sens qu'il faut donner à ces paroles de *Lucain*,

- - - - *Et dedita sacris*

*Incerti Judæa Dei.*

C'est de-là aussi que vient le bruit, qui a couru autrefois, que les Juifs adoroient le Ciel & les nuées.

Les Rabins content parmi les dix noms de

Dieu, ces trois *Hafchekinah*, l'habitation, *Hammakom*, le Lieu, & *Hafchamaim*, le Ciel. On ne peut pas douter que les Juifs n'eussent accoutumé de jurer par le Ciel, puis qu'au Chap. 5. de St. Matthieu, Jesus-Christ blâme cette coutume. Au reste, je ne saurois être du sentiment de *Joseph Scaliger*, qui prétend que ces paroles des *Catalectes* de *Petrone*,

*Judeus licet & porcinum numen adoret,*  
*Et cœli summas advocet auriculas, &c.*

se doivent entendre de cette Secte des Juifs demi-Chrétiens, dont les anciens Auteurs font trez souvent mention. Il a tort. Car il est certain que *Petrone* parle dans cét endroit de tous les Juifs. Ce qui paroît visiblement par les vers suivans :

*Ni tamen & summas præciderit inguinis oras,*  
*Et nisi nudatum solverit arte caput,*  
*Exemtus populo, \* gratâ migrabit ab urbe,*  
*Et nan jejuna Sabbata lege premet.*

C'étoit une médisance ridicule que les Romains avoient inventée, pour rendre les Juifs odieux. Ils vouloient faire croire que ces miserables qui refusoient d'adorer les Dieux des autres Nations, ne faisoient point difficulté d'adorer l'air. Ce n'étoit pas la première fois que cette accusation avoit été faite. Les Athéniens, avant les Romains,

\* Il faut lire *sacrâ* ou bien *gratâ*, mais le premier me semble le meilleur.

mais, avoient accusé *Socrate* de n'avoir d'autres Dieux que les nuées. Tout ce qu'*Aristophanes*, avance dans ses Comédies étoit dit à Athènes, par le petit peuple :

ὦ δέσποτ' ἀναξ ἀμέτρητ' ἀήρ, ὃς ἔχει τὴν γῆν με-  
τέωρον,  
λαμπρὸς ταίτηρ σεμναί τέθεαί νεφέλαι βροντεσιμέ-  
ραυνοί.

Et un peu aprez,

\*Αυταί γὰρ τοί μόναι εἰσὶ θεαί, τ' ἄλλα δὲ παντ' ἔσι  
Φλύαρος.

*Socrate* méprisoit les Dieux qu'on adoroit à Athènes, Ville tout-à-fait superstitieuse. Pour s'en vanger, les Athéniens inventèrent cette calomnie contre lui.

Puisque j'en suis sur le chapitre des Athéniens, il ne faut pas que j'oublie une chose qui est plus de mon sujet, que ce que je viens de dire de *Socrate*. Les Athéniens étoient extrêmement superstitieux, c'étoit-là leur défaut : aussi avoient ils une fort grande multitude de Dieux, jusques-là qu'ils adoroient, sans le savoir, le vrai Dieu, le Dieu des Israélites. Car c'étoit le *Dieu Inconnu* auquel ils avoient dressé un autel, comme *St. Paul* nous l'apprend au Ch. 17. des Actes. Cét Apôtre fût lui-même témoin de cette superstition & en eut pitié. Il voulut les détromper, & pour cet effet, il prononça dans l'Arcopage même une harangue tout-à-fait hardie, où il leur dit,

*Je vous annonce celui que vous honorez, sans le connaître.* Ce n'étoit pas sans raison que St. Paul parloit ainsi. Les Athéniens ne pouvoient plus trouver des noms, pour distinguer les Dieux qu'ils adoroient, c'est pourquoi ils dressèrent un Autel au *Dieu Inconnu*, car c'est ce que portoit l'Inscription, quoiqu'en disent St. Jérôme & quelques autres, qui débitent un autre sentiment touchant cette Inscription. Mais j'aime mieux m'en tenir à ce que St. Paul assure positivement, qu'à leurs speculations.

*Tacite* rend, sans y penser, un témoignage fort honorable à la Religion Judaïque, lorsqu'il en parle en ces termes, *Les Juifs n'ont qu'un seul Dieu, qu'ils adorent uniquement en esprit, Dieu souverain, éternel, immuable, & immortel.* Qu'est-ce qu'un Païen pouvoit dire de plus avantageux à la Religion Judaïque? La véritable Religion tire souvent avantage des paroles mêmes & des actions de ceux qui la méprisent. En voici un exemple assez remarquable. *Cains*, Fils d'*Agrippa*, passant par la Judée, avoit méprisé les dévotions qui se faisoient à Jérusalem. Il plut à Dieu, de punir toute la Ville de Rome de la faute que ce jeune Prince avoit commise. Elle fut affligée d'une grande cherté de vivres, de la disette, & de la famine. *Octavins*, qui avoit loué l'action de son petit-Fils, reconnut sa faute. Il donna des marques très-éclatantes de son repentir, comme nous l'apprenons par la Lettre que le Roi *Agrippa* écrivit à l'Empereur *Caligula*, rapportée par *Philon* dans le Livre de son Ambassade. Il dit qu'on

fai-

faisoit tous les jours à Jérusalem des Sacrifices au Dieu des Hébreux, aux dépens d'*Auguste*. Ce qu'il y a de particulier en cela, c'est que ce Prince méprisoit souverainement toutes les autres cérémonies étrangères. Il est ridicule de vouloir révoquer en doute sur ce point la bonne foi d'*Agrippa*. Un Juif auroit-il osé proférer un mensonge aussi grossier, que le seroit celui-là, en la présence de *Caius*, & dans une Ville, où la mémoire de ce qu'*Auguste* avoit fait étoit encore si fraîche, & où il y avoit tant de gens qui pouvoient lui donner un démenti ? Ce que *Josèphe* raconte d'*Alexandre* le Grand au Liv. II. de ses Antiquitez n'est guere moins honorable à la Religion Judaïque. Mais je le passe sous silence, de peur d'être trop long. Quelque envie cependant que j'aie d'être court, je ne saurois m'empêcher de remarquer ce que *Tacite* rapporte des Juifs. *Ils estiment*, dit-il, *profanes, tous ceux qui représentent Dieu comme un homme; de sorte qu'ils ne souffrent aucune image dans leurs Villes, ni à plus forte raison dans leur Temple.* Ne diroit-on pas que cet Auteur fait cette remarque à dessein de condamner la folie des Romains qui pratiquoient le contraire ? Il ne blâme point les Juifs là-dessus. *Pline* n'en fait pas de même, car s'accommodant aux erreurs populaires, il dit, que *la Nation Juive est célèbre par le mépris qu'elle fait des Dieux.*

On trouve dans les Livres de Moïse plusieurs Loix, qui défendent expressément le culte des Idoles. Il n'étoit pas même permis de prendre

l'or ou l'argent qui leur étoient consacrez. Cependant on ne peut pas dire que David eût violé la Loi en mettant sur sa tête une couronne de *Moloch*. Car il l'avoit reçue des mains de *Jethé* Philistin, en sorte qu'elle n'étoit pas le butin d'un Hébreu, mais d'un étranger. J'ai souvent admiré la fermeté des Juifs, que les Romains, tout Vainqueurs qu'ils étoient, ne purent jamais obliger à recevoir l'Image de leur Empereur. Ils avoient subjugué non seulement la Judée, mais encore l'Asie & l'Afrique, ils avoient poussé les bornes de leur Empire depuis l'Occident jusqu'à l'Orient. La Judée seule eut le courage de s'opposer aux volontez des Vainqueurs, qui ont accoutumé d'emploier la force, lors que les prières ne servent de rien. Ce fut sous *Tibère* que cette fermeté parut pour la première fois. Il s'agissoit seulement de recevoir des statues dans la Ville. Cependant le Gouverneur fut contraint de se désister de sa prétention, ne pouvant obliger les Juifs à y consentir. Peu de tems apres *Cains* voulut faire placer la sienne dans le Temple, menaçant du dernier suplice ceux qui s'y oseroient. Les Juifs le firent pourtant, & Dieu voulut, par un effet de sa providence, que *Petrone*, qui étoit Gouverneur de la Judée, reçut plutôt les nouvelles de la mort de l'Empereur, que les lettres, par lesquelles il lui ordonnoit d'exterminer les Juifs. Car ils avoient déclaré, qu'ils aimoient mieux périr, & voir ruiner la Ville, que de souffrir que le Temple fût profané. Ce ne furent pas seulement  
les

les Grands qui firent paroître cette généreuse résolution, mais aussi le peuple, & les femmes mêmes.

## CHAPITRE VII.

*Des Prophètes & de leur inspiration. D'Elie. Si lors que les Prophètes prédisoient l'avenir, ils savoient ce qu'ils disoient. Dogme de Montan, des femmes fanatiques qu'il avoit faites au badinage. Des Prêtres d'Apollon de Delphes, de leurs impostures, & de leurs rubriques. Gens qui ont feint d'avoir des commerces particuliers avec la Divinité. Fraudes des anciens Hérétiques. Valens Chef des Ariens. D'Esaië & de Jérémie. Sentiment ridicule des Juifs touchant Daniel, qu'ils ne mettent point au nombre des Prophètes. Pauvreté affectée de Crates. Comparaison d'Elie & de St. Jean Baptiste.*

**A**Vant la venue du Messie, il y avoit deux choses qui servoient à retenir le Peuple dans le devoir, la terreur des Loix, & la vénération qu'on avoit pour les Oracles. En effet, les Loix de Moïse, & les Prophéties occupent la plus grande partie du V. T. & on les prend souvent pour toute l'Ecriture, comme au Ch. 16. de St. Luc, dans la parabole du mauvais Riche, *Ils ont Moïse & les Prophètes, qu'ils les écoutent.* J'ai parlé des Loix au commencement de ce Livre, il faut que je dise à présent un mot des  
Pro-

Prophètes. C'étoient ces personnes que Dieu envoïoit pour menacer de sa colére le Peuple, lorsqu'il venoit à tomber dans quelque péché, & qui avoient la vertu de prédire l'avenir & de faire des miracles. *Elie* est de tous celui, qui s'est le plus distingué par sa sainteté, & par son zèle héroïque. Il avoit tout-à-fait dépouillé les affections humaines, pour se consacrer tout entier au service de Dieu. Il passoit ordinairement sa vie dans les deserts, & n'en sortoit que pour venir censurer vivement les vices de ses Compatriotes. Il seroit difficile de dire rien de précis touchant ses Prophéties. Il y en a trez peu dans les Livres des Rois, lesquelles même ne regardent pas le Messie. *Achab* apparemment prit soin de faire supprimer ses Ecris, supposé qu'il y en eût, car on n'en fait rien. Les Prophètes qui vinrent dans la suite, écrivirent leurs Oracles. Il y a un grand nombre de ces Prophéties, dont l'événement en a si bien fait voir la verité, qu'à mon avis, il n'y a point de meilleure preuve de la divinité de l'Ecriture que celle-là. La science, l'étude, les préceptes ne servent de rien à cet égard; pour prophétiser, il faut être guidé par l'Esprit de Dieu. Il y avoit quelque chose de plus en *Zacharie*, en *Daniel*, & en *Ezéchiël*, car ils avoient une espèce de commerce particulier avec le Ciel. Ils se trouvent quelquefois au milieu des Anges, ils parlent avec eux, & ils aprennent d'eux les révolutions qui devoient arriver dans le monde. Il semble, en un mot, qu'il aient eü quelque chose de plus qu'humain.

main. C'est pourquoi toutes les fois presque que Dieu leur parle, il leur adresse la parole en ces termes: *Ecoute, fils de l'homme*: De peur qu'ils n'oubliaissent qu'ils étoient hommes, & qu'ils ne présument trop d'eux mêmes. Les hommes sont faits de manière que les marques de distinction extraordinaires les enorgueillissent. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que dans ces occasions les Prophètes fussent hors d'eux mêmes, en sorte qu'ils ne seussent ni ce qu'ils faisoient, ni ce qu'ils disoient, car les *Esprits des Prophètes, sont sujets aux Prophètes*, comme parle St. Paul. Ce qu'il ne diroit pas, si ces Esprits les jettoient dans des extases, dans lesquelles, ils ne se reconnoissent point. Jésus-Christ dit dans St. Jean parlant aux Juifs: *Plusieurs Prophètes ont désiré de voir les choses que vous voyez, & ne les ont point vues, & d'entendre les choses que vous entendez, & ne les ont point entendues*. Or ils n'auroient eû garde de désirer des choses dont ils n'auroient eû aucune connoissance. Ils n'ont point vû les choses aussi clairement qu'on les voit lorsqu'elles sont présentes, mais ils les ont envisagées pourtant au travers des siècles à venir. C'est à cause de cela que St. Luc assure, que St. Jean étoit plus grand que tous les Prophètes; parce qu'au lieu que les Prophètes n'avoient vû le Messie que dans l'éloignement, il l'a contemplé de prez, & l'a comme montré au doigt, jusqu'à dire, *c'est lui*. Voilà toute la différence qu'il y avoit entr'eux, du reste il n'y avoit ni extase, ni aliénation, ni ravissement d'esprit. L'Hérétique *Montan* se servit autrefois de ces sortes d'aliénations

tions d'esprit, qui n'étoient qu'une pure fourberie, pour faire passer ses dogmes impies. Il avoit à sa devotion deux Femmelettes, qu'il avoit dressées à contrefaire les extasiées & les bachantes, lesquelles le secondoient dans les singeries qu'il faisoit, pour s'aquérir du credit. Il n'appartient qu'à ceux qui sont possédez du Démon, de faire les furieux, d'écumer, de trépigner, & d'avoir tels autres mouvemens irréguliers. Quoique, pour le dire en passant, il y ait eû de tout tems bien moins de ces sortes de possédez, qu'on ne pense. Toutes ces possessions, qui font tant de bruit, sont bien souvent l'effet de l'effronterie & de l'imposture. Il n'y a rien de si facile que de contrefaire le furieux; ce personnage est, sans doute plus aisé à jouer, que celui d'un homme de bon sens. Il n'est pas croiable combien ces sortes de fourberies enrichissoient les Prêtres du Temple de Delphes. Ils avoient des Emissaires par toute la Grèce, qui leur aprenoient tout ce qui se passoit, tellement que par ce moien, il ne leur étoit pas difficile de répondre à propos aux questions qu'on leur faisoit. Il y avoit cependant toujours dans les Oracles qu'ils rendoient, quelque ambiguité, qui leur servoit d'échappatoire, pour se tirer d'affaire en cas de nécessité. *Cicéron* dit sans détour dans un endroit de ses Livres, que *l'Oracle d'Apollon a cessé, à cause que les hommes ont cessé d'être crédules*. C'en est-là la véritable & la seule raison: Car dire que la vertu divine qui produisoit les Oracles s'est éteinte avec le tems, c'est se moquer des gens,

com-

comme si ce qui est divin étoit sujet aux atteintes de l'âge. *Demosthenes*, qui connoissoit le fin de tout cela, se moquoit bien ouvertement de l'Oracle, jusqu'à dire, que la *Pythie* Philippisoit, c'est-à-dire qu'elle étoit corrompue par l'argent de *Philippe*. Fourberie que tout cela. J'en dis autant de l'Oracle d'*Hammon*, des forts de *Prénefte*, & des autres Oracles de cette nature. Je mets dans le même rang les femmes dont *Montan* se servoit pour se mettre en crédit. Ces sortes de tromperies étoient anciennement fort en usage parmi les Hérétiques. Il faut aux opinions extraordinaires des moïens extraordinaires pour leur donner la vogue. L'Histoire Ecclésiastique nous apprend que *Valens* Chef des Arriens, n'abusa de la simplicité de l'Empereur *Constantius*, pour le porter à faire tout ce qu'il fit, qu'après lui avoir persuadé, qu'il avoit des entretiens secrets avec un Ange. Mais laissons-là ces Hérétiques pour ce qu'ils valent, & revenons à nôtre sujet.

*Esàie* est un des plus éloquens des Prophètes qui ont parlé du Messie. Son discours élevé & majestueux prouve assez la noblesse de son extraction. Ce grand homme qui étoit descendu du sang Roial, avoit été instruit en toutes les sciences par lesquelles on cultive l'esprit de la Noblesse. Son Livre a l'air d'une Histoire, presque autant que d'une Prophétie. Il semble qu'il narre, plutôt qu'il ne prédit. *Jérémie* tout au contraire est extrêmement négligé. Il est simple dans ses expressions, & naturel. Il parle des Assyriens en plusieurs endroits, & il les désigne  
par

par le nom de *Colombe* qu'il leur donne. Car ç'a-voit été les armes de *Semiramis*, selon la remarque d'un savant Auteur Juif, dont nous avons un Livre intitulé, *Hanim maod*. Au reste, il n'y a point de Prophète dont les Prophéties soient si expressés que celles de *Daniel*. Il marque le tems de la venue du Messie, il donne le catalogue des Rois qui doivent régner, il calcule jusqu'au nombre des années, & afin que rien n'y manque, il ajoute les signes qui doivent précéder sa venue. Tout cela est si précis, que *Porphyre*, qui avoit pris à tâche d'énervier toutes les Prophéties, n'a sçu comment s'y prendre, pour attaquer celle-là. Le Prophète parle si clairement, qu'il lui a été impossible de n'en demeurer pas convaincu. C'est pourquoi il a été contraint de recourir à la calomnie, pour se tirer de l'embarras où il se trouvoit, mais elle lui a trez-mal réussi.

Puis que j'en suis à *Daniel*, il faut que je touche quelque chose du sentiment ridicule que les Juifs ont de ce Prophète. St. *Jérôme* dit que de son tems ils ne le mettoient point au rang des Prophètes, mais au nombre des *Hagiographes*. Mais n'est-ce pas une folie de refuser le nom de Prophète à un homme qui a laissé tant de prédications si belles & si illustres? Cela a donné occasion à deux Savans de nôtre tems, d'entrer en dispute pour savoir si les Juifs avoient tenu *Daniel* pour Prophète, ou non. Cette dispute n'est pas de grande conséquence. Il n'importe guère de savoir ce qu'en a crû cette Nation peu sensée, pourvu qu'on sache ce qu'il faut croire là-dessus. Il

ne nous paroît pas sur quelles raisons les Juifs fondent un sentiment si frivole. On devine cependant que c'est à cause que *Daniel* a été homme de cour, qu'il s'est mêlé de la Politique, & qu'il n'a pas été Prophète de profession. Mais a-t'il été Hagiographe de profession? Point du tout; pourquoi donc le mettent-ils au rang des Hagiographes? D'ailleurs, je ne vois point qu'il y ait aucune raison qui empêche qu'un homme soit Courtisan, & Prophète en même tems. Les Rabins eux-mêmes ne disent-ils pas, que la *Prophétie ne repose que sur le Riche*? Ils se contredisent donc visiblement. Ne fait-on pas outre cela que *David*, & plusieurs autres qui ont eû en main le gouvernement des affaires, ont prophétisé? La condition des Prophètes seroit bien misérable, si pour l'être, il falloit nécessairement être gueux. *Aristote* rapporté que *Crates*, qui vouloit passer pour sage, à quelque prix que ce fût, faisoit gloire d'être pauvre, disant, que la besace avoit je ne sai quelle vertu. Il apliquoit à la besace en y changeant quelque terme ces vers d'*Homère* touchant l'Isle de Crete:

Πύρη τίς γαί' ἔστι μέσση ἐνὶ οἴνοπι τύφῳ,

Καλή καὶ πείρα, περιβύτος, οὐδὲν ἔχουσα.

*Pera est tellus quadam in medio nigri fumi sita,*

*Pulcra pinguisque, & undique madida, sed nihil habens.*

Comme si la pauvreté étoit capable de rendre un

homme sage. Pour revenir à mon sujet, je dis que les Juifs révoient, de ne vouloir pas donner le titre de Prophète à *Daniel* qui fait tant d'honneur à la Prophétie. Il prophétisa dans la captivité de Babylone, aussi bien que *Zacharie*, *Aggée* & *Malachie*. Apres quoi la Prophétie cessa parmi les Juifs, jusqu'à *St. Jean Baptiste*, qui suivit *Malachie*, mais de fort loin. Il fut en même tems le dernier des Prophètes, & le premier des Prédicateurs de l'Evangile. Il paroît qu'il fut Prophète par ce que son Père poullé par l'Esprit de Dieu prononça sur son sujet: *Et toi, petit enfant, tu seras appelé le Prophète du Souverain, & tu iras devant la face du Seigneur pour préparer son chemin.* C'est de lui que parle *Malachie* lorsqu'il dit, *Voici, je m'en vai vous envoyer Elie le Prophète avant que le jour grand & redoutable de l'Éternel vienne.* *Jesus-Christ*, qui est un excellent Interprète des Oracles, dit lui-même que cét *Elie* n'est autre que *St. Jean Baptiste*, auquel le Prophète donne le nom d'*Elie*, à cause de la grande ressemblance qui se trouve entr'eux. Ils portoient la même ceinture & les mêmes habits. *Elie* s'attira la haine de *Jesabel* par la liberté avec laquelle il lui parla, & *St. Jean* encourut la disgrâce d'*Hérodias*, pour le même sujet. Ils habitèrent l'un & l'autre dans les deserts, éloignez du commerce du monde. En sorte qu'il semble qu'ils soient les Patriarches & les Fondateurs de l'Ordre des anciens Hermites & Anachorètes. Ajoûtez à cela qu'on voit régner le même esprit en ces deux Personnages, de sorte que

que ce n'est pas sans raison que l'Ange disoit de St. *Jean Baptiste*, qu'il viendrait *en la vertu d'Elie*. Le Messie, d'ailleurs, voulut avoir une conversation avec *Elie* dans le tems de sa transfiguration sur la Montagne. Ce qui fut bien glorieux à ce Prophète. Mais l'avantage que St. Jean eut de lui parler le fut encore plus. Le Seigneur lui-même dit expressément qu'il n'y avoit point d'homme dans le monde, qui l'égalât. C'est-là le témoignage éclatant que ce Juge infallible rend à ce Personnage, qui par rapport au tems de sa naissance est le dernier des Prophètes, mais le premier & le plus grand si l'on considère l'avantage qu'il a eu d'être le Précurseur du Messie. Outre qu'il est un modèle d'intégrité, de sainteté, de mœurs irréprochables, & que même après sa mort il avoit autrefois la vertu de tourmenter les Démons auprez de son sépulcre. Chose que *Paula*, femme pieuse, & célèbre par les Ecrits de St. *Jérôme*, a veu de ses propres yeux. Car je ne crois pas qu'on doive revoquer en doute la bonne foi de ce Père, qui donne ce fait pour certain.

---

### CHAPITRE VIII.

*De la Cabale, c'est-à-dire de la Tradition. De la manière de concilier les passages parallèles. Combien il faut être sobre dans les interprétations mystiques & anagogiques. Des Caraites, secte des Juifs, qui*

est assez raisonnable, & qui n'aime point les vanités. De leurs richesses.

**L**Es Juifs ont deux sortes de Loix. Les unes écrites, les autres non écrites. Je viens de parler des premières : il reste que je touche aussi un mot des dernières, je veux dire de la *Cabale*, ou de la doctrine non écrite, qui a Dieu lui-même pour Auteur, mais qui n'a pas été mise par écrit, afin que le peuple Juif, qui en étoit encore aux rudimens, ne pouvant bien entendre les sens abstrus & cachez des Ecrits sacrez se contentât de les admirer. Moïse aprit de Dieu lui-même sur la Montagne d'*Horeb*, l'interprétation mystique de quelques endroits de la Loi. Apres lui le mystère de ces interprétations fut confié aux Sts. Hommes qui furent poussés de l'Esprit de Dieu, & passèrent ainsi de main en main à leurs Successeurs, & c'est ce que j'appelle *Cabale*. A Dieu ne plaise que j'entende par-là les rêveries creuses & les contes ridicules, que les Docteurs Juifs ont inventé avant & apres Jesus-Christ, & que leurs Décendans regardent comme des mystères. Je suis bien éloigné de cette pensée. J'appelle du nom de *Cabale*, les explications mystiques de l'Ecriture. L'intelligence de ces sortes de choses a passé des Prophètes, qui en étoient en possession, aux Apôtres, & aux Ecrivains du N. T. non pas en vertu d'une Tradition humaine, mais à la faveur d'une inspiration céleste. Car c'est-là proprement le sens du terme Hébreu

*Kab-*

*Kabla*, qui veut dire, *reception*, & non pas *tradition*. St. Paul, qui avoit été instruit aux pieds de *Gamaliel*, & qui avoit appris sous lui tous les mystères de la *Cabale* Rabinique, étant devenu Apôtre abandonna cette *Cabale* pour embrasser la véritable. Avant sa conversion il ignoroit, comme il l'avoué lui-même, que la *Loi* fût spirituelle. Voions si je ne pourrois pas éclaircir par quelque exemple ce que je viens de dire.

Il est parlé dans le Livre des Nombres des Chefs & des Princes du Peuple, des Chefs des Milliers, & de ceux des Centaines. Cette narration est purement historique. Les Hébreux prirent en ce tems-là la chose sur ce pied. Mais St. Paul a entendu ces paroles en un sens plus sublime, & a publié le mystère qui y est renfermé, lors qu'il dit dans l'Epître aux Ephésiens qu'il y a dans le Ciel des *Principautés*, des *Puissances*, des *Vertus* & des *Seigneuries*. Il ne faut pas penser que cet Apôtre, qui avoit une parfaite intelligence de l'écriture, ait rien avancé, qui ne se trouve dans la Bible. Pour moi, je ne me fais point une peine de suivre en ceci St. Jérôme, qui est du sentiment que je viens de poser. Mais je veux que ce passage ne soit pas capable de le prouver, en voici un auquel il n'y a point de réplique. Dans le dernier discours que Moïse, fit au peuple d'Israël, & qui se trouve au Chap. 30. du Deuter. il s'exprime en cette manière: *Le commandement que je te donne aujourd'hui n'est point trop haut pour toi, & n'en est point loin. Il n'est pas aux Cieux pour dire; Qui est-ce qui montera*

pour nous aux Cieux, & nous l'aportera, pour nous le faire oïr, afin que nous le fassions? Il n'est pas aussi au de-là de la Mer, pour dire, qui est-ce qui passera la Mer pour nous, & nous l'aportera? Cette parole est fort prez de toi, en ta bouche & en ton cœur pour la faire. Son sens est que les Hébreux n'ont pas loin à aller pour être instruits de la volonté de Dieu, parce qu'ils ont sa Loi au milieu d'eux. St. Paul donne tout un autre sens à ces paroles au Ch. 10. de l'Epit. aux Rom. & les applique à l'Evangile. Il cite d'abord un passage de Moïse, qui se trouve au Chap. 18. du Levit. Moïse, dit-il, décrit la justice qui est par la Loi, savoir, que l'homme qui fera ces choses, vivra par elles. Là il prend les paroles du Législateur dans leur sens simple & naturel. Il passe ensuite à celles du Deuter. que je viens de citer, & leur donne une signification à laquelle personne avant lui n'avoit pensé, quoique ce soit celle de l'Auteur. Car voici comment il continue: *Mais la justice qui est par la foi, dit ainsi, Ne di point en ton cœur, qui montera au Ciel? cela est ramener Christ d'en-bas? ou qui descendra dans l'abime? cela est ramener Christ des morts. Mais que dit-elle? La parole est prez de toi dans ta bouche, & dans ton cœur. C'est la parole de la foi, laquelle nous prêchons. Ceux qui prétendent qu'il n'y a ici qu'une simple allusion se trompent visiblement. L'Apôtre établit, sur le témoignage de Moïse, une double justice, l'une par la foi, & l'autre par les œuvres. Pour le prouver il cite un passage*

do  
 aux Cieux pour dire? Qui est-ce qui montera

pour

3 A A

de Moïse dans son sens propre, & l'autre dans un sens Cabalique, je veux dire, dans un sens qui, bien que mystique, est pourtant celui de Moïse. Car après avoir rapporté le passage, il ajoute immédiatement : *C'est-là la parole de la foi, laquelle nous prêchons.* Quoique nous ne comprenions pas la manière dont ces sortes d'interprétations se font, nous devons pourtant les recevoir comme véritables, puisque l'Esprit de Dieu les a dictées.

Il faut admettre encore un sens de Cabale dans ces paroles du Ch. 2. de la Gen. *L'homme laissera son Père & sa Mère & se joindra à sa femme.* St. Paul infère de-là une chose qu'on avoit ignorée jusques alors : *Ce mystère est grand,* dit-il au Ch. 5. de l'Epit. aux Eph. *je parle touchant Christ, & l'Eglise.* On trouve dans cette Epître plusieurs choses de cette nature, car elle est toute pleine de sens mystiques & cachez. Au reste, il ne faut pas croire que les seuls Livres de la Loi soient susceptibles de Cabale. Tout ce que les Prophètes, & les Hagiographes ont écrit, a un sens double, l'un simple & naturel, & l'autre mystérieux & caché. Les Rabins disent que *l'Ecriture n'est jamais sans un sens simple, mais qu'elle a aussi un sens mystérieux.* Il est parlé dans le Ps. 8. de l'excellence de l'homme, qui domine sur les animaux, & qui est comme un Dieu en terre. St. Paul dit au Chap. 2. de l'Epit. aux Hebr. que dans ce passage David parle du nouveau monde, & de Jesus-Christ qui le gouverne. Personne ne se seroit avisé de cette interpréta-

tion, tant elle est obscure. Mais il ne faut pas s'en étonner, elle est Cabalique, cela doit suffire. St. Matthieu étoit instruit dans cette doctrine, aussi bien que St. Paul. En voici un exemple. Il dit que la bienheureuse Vierge, craignant la fureur d'Hérode, s'enfuit en Egypte avec son Fils, & revint en Judée aprez la mort de ce Tyran, *Afin*, dit l'Evangeliste, *que fût accomplie ce qui avoit été prédit par le Prophète, J'ai appelé mon fils hors d'Egypte.* Les Interprètes ont beau se tourmenter & se donner la gêne, il est certain qu'*Osée* ne parle pas du Messie dans ce passage, mais du peuple d'Israël, que Dieu tira hors d'Egypte, & qu'il appelle souvent dans l'Ecriture son *Fils* & son *Premier-né*. Doux je conclus que l'exposition de St. Matthieu est mystique. On ne peut pas se dispenser de tomber dans ce sentiment, à moins qu'on ne fasse violence aux paroles de l'Evangeliste, & qu'on ne vucille se forger des chimères. Il me seroit facile de ramasser un grand nombre d'argumens de la même force, mais cela me meneroit trop loin. Il n'y a rien qui fasse plus de peine aux Interprètes de l'Ecriture, que la manière dont les Apôtres citent les passages de Moïse & des Prophètes. Il semble souvent qu'ils citent à faux, & qu'ils prennent les paroles des Ecrivains sacrez à contresens. On n'aura jamais fait, si l'on veut résoudre ces difficultés par une autre voie, que celle que je viens de marquer. Il est vrai qu'il y a plusieurs Savans qui ont entrepris de se tirer de ces embarras d'une autre manière, mais

quelque habiles qu'ils fussent, ils n'y ont pas réüssi. Car de dire que tous ces passages ne sont que des allusions, c'est pure moquerie. D'où vient donc que les Apôtres rapportent les paroles mêmes du texte? Il est clair qu'ils le font pour appuyer ce qu'ils avancent. Mais quel appui sera-ce, s'ils font dire aux Auteurs, ce qu'ils n'ont pas voulu dire, & s'ils citent leurs paroles à contresens, & qu'ils les tordent pour les faire venir à leur sujet? Ajoutez à cela que les Evangelistes eux-mêmes déclarent assez souvent, qu'ils prennent ces Auteurs à témoin & qu'ils assûrent qu'une telle chose est arrivée *afin que fût accompli ce qu'un Prophète avoit prédit.* Ce n'est pas sans raison que j'ai observé ci-devant que le Livre de l'Ecriture avoit été cacheté, jusqu'à ce que le *Lion de la Tribu de Juda* en a rompu les iceaux. Je le répète encore. Ce Lion, c'est le Messie, qui a donné aux Apôtres par voie d'inspiration la clef de tous ces sens mystérieux. Il faut donc que nous suspendions nôtre jugement sur tout ce qui nous paroît inexplicable, & que toutes les fois que nous nous verrons dans l'impuissance de rendre raison d'une chose, nous aïons recours à la Cabale, non pas à celle des Juifs, qui est ridicule & impie, mais à celle dont Dieu est l'Auteur. C'est le seul moïen de se tirer d'affaire. A moins de cela on rencontre des Enigmes si embarrassées, & des difficultez si indissolubles, qu'à mon avis, l'esprit humain n'est pas capable d'en venir à bout. Voilà quelle est ma pensée touchant l'interprétation mystique. Mais j'avertis ici que je restrains

ces sortes d'interprétations à celles que les Apôtres & les Evangelistes ont données eux-mêmes, & que je ne prétens pas qu'il soit permis à tout le monde d'en avancer d'autres. Car je mets une grande différence entre leurs interprétations, & celles des Pères de l'Eglise qui les ont imitez. Celles-ci n'obligent personne, & l'on peut les rejeter quand on ne s'en accommode pas, au lieu que celles des Apôtres obligent, à cause que le St. Esprit lui-même les leur a dictées. *Origene*, tout grand homme qu'il a été, tombe souvent dans le ridicule, à force de chercher des mystères. *St. Augustin* & *St. Jérôme* sont plus retenus sur cet article. Quoique les pensées de ces grands hommes ne soient pas la règle de la foi, on ne peut pas néanmoins s'empêcher de reconnoître, qu'ils ont quelquefois admirablement bien réüssi à trouver le sens caché de l'Ecriture. Je me contenterai d'en rapporter un exemple tiré des Oeuvres de *St. Jérôme*. C'est sur ces paroles du Ch. 27. de *St. Matth.* *Le voile du Temple se fendit en deux, depuis le haut, jusqu'au bas.* Selon le sens anagogique, dit-il, il faut dire, que le voile fendu signifie, que *Jesus* n'a pas plutôt poussé le dernier soupir, que tous les mystères de la Loi, qui auparavant étoient cachez, ont été révélez à tout le monde. Le voile se fend en deux, c'est le V. & le N. Testament. Il se fend depuis le haut, jusqu'au bas, c'est-à-dire que tout ce qui est arrivé depuis la création du monde, jusqu'à la mort de *Jesus-Christ*, a été pleinement manifesté. Quel voile encore est-ce qui a été fendu? C'est le voile, qui étoit dans le Taber-

nacle, hors du Saint des Saints, & qu'on apelloit le voile extérieur, ce qui signifie, qu'à présent nous voions en partie, & que nous connoissons en partie. Mais quand la consommation des choses sera venue, alors le voile intérieur sera rompu, & nous verrons à face découverte tous les secrets de la volonté de Dieu, qui nous sont encore cachez. Tout cela est beau, & bien imaginé. Il y a bien de la différence entre les allégories des Péres, & les subtilitez Rabbiniques. Avec tous les secours qu'ils ont, ils devroient être de bons Interprètes, mais la plupart de ceux qui s'en font mêlez sont des gens sottement orgueilleux, qui entassent erreur sur erreur, & font paier bien cher à leurs disciples le beau privilège d'être aussi fots qu'eux. Ceux qui ont eû la vogue, & qui ont fait le plus de Disciples, c'est-à-dire, des rêveurs & des diffeurs de rien, sont mis au haut bout, & s'appellent eux-mêmes, *marbitse thorah*, titre arrogant & superbe, qui signifie, ceux qui font que la Loi repose, & qui la fixent parmi la Nation Judaique. Il y a cependant parmi les Juifs une Secte assez raisonnable. Ce sont les Caraites, qui ne font point d'état des inventions humaines, regardent le *Talmud* comme de pures rêveries, & s'en tiennent au Texte de l'Ecriture. Mais les autres Juifs les haïssent mortellement, & cela va si loin, que tout riches que sont les Caraites, comme ils sont en trez petit nombre, & qu'ils ont quelquefois besoin de chercher des gendres dans l'autre secte, ils ne sauroient en trouver, quelque grande que soit la dot qu'ils offrent. Cette particu-

larité est si plaisante, ou plutôt si impertinente & si ridicule, que je n'ai pû m'empêcher de la rapporter, quoi que plusieurs l'aient déjà remarquée avant moi. Ces gens-là se sont tellement brouillez avec le bon sens, qu'ils aiment mieux laisser échaper une grosse somme d'argent, que d'avoir un *Beaupère* qui ne soit pas aussi visionnaire qu'eux.

### CHAPITRE IX.

*De la connoissance que les Juifs avoient du Messie sous le V. T. Examen plus ample de cette matière. Conclusion du Livre.*

**J'**Ai fait voir dans les Livres précédens, que l'incrédulité opiniâtre des Juifs étoit cause que Dieu les avoit rejettez. Ils s'obstinèrent à ne point reconnoître le Messie, qu'ils voioient tous les jours devant leurs yeux, & dont ils oüïrent les discours, qui bien loin de les persuader leur inspirèrent une espèce de fureur, qui causa leur perte. Car Dieu leur fit porter la peine de leur incrédulité, comme nous avons vu plus haut. Il faut à présent que retournant sur nos pas, nous remontions jusqu'au tems, où les Hébreux n'avoient d'autre connoissance des avantages que le Messie devoit procurer au genre humain, que celle qu'ils tiroient des Types, des Figures, & des Oracles des Prophètes. Il est certain que les Oracles ont toujours un côté obscur, & que les Ty-

pes ne sont pas si clairs qu'il n'y ait bien de la difficulté à pénétrer parmi ces obscuritez pour porter la vue dans l'avenir. De-là vient que les Savans ont de la peine à s'accorder sur les degrez de connoissance qu'ils assignent aux anciens Hébreux touchant le Messie, & les bénéfices qu'il devoit procurer aux hommes. Ce point est de grande conséquence, c'est de son éclaircissement que dépend l'intelligence de toute la Bible. Et il semble même que St. Paul & les autres Ecrivains sacrez se contredifent quelquefois sur cet article. Voïons donc si avec un peu d'attention, nous ne pourrions pas donner quelque jour à cette matière. Il est bon quelquefois d'abandonner la Philologie, pour s'attacher à des questions plus relevées.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter les sentimens des autres; ils sont en si grand nombre, qu'on n'auroit jamais fait, d'ailleurs ils se jettent presque toujours dans l'une ou dans l'autre des extrémités. Je tiendrai donc un milieu, & par ce moïen j'espère que je trouverai la verité, sans que je sois obligé de refuter personne. Premièrement, il est certain que les Patriarches ont connu le Messie, & qu'ils ont mis leur confiance en lui. Dieu ne dispensoit pas à tous, dans ces tems reculez, la connoissance de ce mystère adorable dans le même degré d'évidence. Les uns ont connu le Messie plus clairement, les autres moins. Celui de tous les Patriarches, dont la foi a été la plus vive, c'est *Abraham*. Aussi le Sauveur du monde parlant de lui, dit aux Juifs, *Abraham*

*vôtre Père, a désiré de voir cette miennè journée, il l'a veue & il s'en est réjoui.* Peut-on rien dire de plus fort ? Ce saint homme, dont tous les sentimens étoient grands & nobles, se voïoit sans enfans qu'il pût faire les héritiers de sa vertu. Cette pensée lui causoit de la peine. Dieu écouta favorablement les vœux qu'il faisoit pour en avoir, il lui promit une Postérité puissante & nombreuse. Ce sage Patriarche porta d'abord sa pensée plus loin, & comprit que le Messie devoit sortir de sa Famille. C'est ce que St. Paul donne à entendre au Ch. 3. de l'Épit. aux Gal. vers. 16. *Or, dit-il, les promesses ont été faites à Abraham, & à sa Semence: il ne dit point, & aux Semences comme parlant de plusieurs; mais comme d'une: Et à ta Semence, qui est Christ.* Je mets Jacob, David, & quelques autres au rang d'Abraham. La connoissance du reste des Juifs étoit plus confuse. C'est ce qu'on peut recueillir des paroles de Jesus-Christ, que j'ai déjà citées une autrefois, *plusieurs Prophètes & plusieurs justes ont désiré de voir les choses que vous voyez & ils ne les ont point veues.* Ils savoient que le Messie devoit venir, ils souhaitoient de le voir. Voilà leur foi. Abraham le désira aussi. Jusques-là ils sont égaux. Mais voici en quoi ils diffèrent, c'est qu'Abraham le vit, avantage que les autres n'eurent pas. *Abraham a désiré de voir cette miennè journée,* dit le Sauveur, *& il la veue, & s'en est réjoui.* C'est un privilège que cet illustre Patriarche a eû, je ne dis pas sur les Prophètes seulement, mais aussi sur les Anges mêmes. Témoin ce que dit St. Pierre au Ch. 1.

vs. 10. de sa 1. Epit. Duquel salut les Prophètes se  
 sont enquis, recherchant diligemment quand & en  
 quel tems l'esprit prophétique de Christ, qui étoit en  
 eux, rendant témoignage auparavant déclaroit les  
 souffrances qui devoient avenir à Christ, & la gloire  
 qui les devoit suivre. Auxquels il a été révélé que  
 se n'étoit point pour eux-mêmes, mais pour nous qu'ils  
 administroient ces choses, lesquelles maintenant vous  
 ont été annoncées par ceux qui vous ont prêché l'E-  
 vangile, par le St. Esprit envoyé du Ciel; dans lesquelles  
 choses les Anges désirent de regarder jusques au fonds.  
 Voilà quel jugement il faut porter touchant la  
 connoissance des personnes distinguées, & des  
 Prophètes de l'ancien Testament. Il n'y a point  
 en cela de difficulté. Elle consiste uniquement à dé-  
 terminer quelle étoit la connoissance du com-  
 mun des anciens fidèles. A Dieu ne plaise que  
 je sois du sentiment de ceux qui prétendent  
 qu'il n'a point eû de part aux bénéfices du  
 Messie. Tout au contraire, je crois après l'Apô-  
 tre St. Paul\* que Christ est le Médiateur du N. T.  
 afin que la mort intervenant pour la rançon des  
 transgressions, lesquelles étoient sous le premier Testa-  
 ment, ceux qui sont apellez reçoivent la promesse de  
 l'héritage éternel. Il dit expressément que les pé-  
 chés des Juifs ont été expiez. C'est ce qu'il affir-  
 me encore au Ch. 3. de l'Epit. aux Gal. Avant  
 que la foi vint, nous étions gardez sous la Loi, étant  
 enclos sous l'attente de la foi qui devoit être révélée.  
 Il faudroit être destitué de raison pour nier cela:  
 & il est certain que les Juifs ont eû part aux bé-  
 né-

\* Heb. 9.

néfices célestes. Mais pour voir si nous ne pourrions pas trouver quelque chose d'assuré touchant leur foi, considérons premièrement, s'il étoit possible qu'ils fussent faits participans de tous les bénéfices du Messie sans la foi. Apres que nous aurons vuide cette question, nous déterminerons s'ils ont eû une foi, & de quelle nature elle étoit. Pour ce qui regarde le premier de ces articles, je dis, que quoique le Peuple n'eût aucune connoissance du Messie, il pouvoit pourtant être fait participant de la félicité céleste, en vertu de la foi des Patriarches, qui ont contemplé le Messie des yeux de l'esprit, & à qui Dieu a promis en faisant alliance avec eux, *qu'il seroit leur Dieu & de leur postérité.* De-là vient qu'on voit trez souvent dans l'Écriture, que lorsque Dieu apaisé envers le peuple d'Israël, lui pardonne ou lui accorde quelque grace considérable, il l'avertit que c'est pour l'amour des Patriarches Abraham, Isaac, & Jacob. On n'a qu'à lire le Pénitenciel, & les Prophètes, pour en trouver des exemples. Or le Messie est le Médiateur de l'Alliance traitée avec les Patriarches, à cause dequoi il est appelé trez souvent dans l'Écriture l'*Ange de Alliance.* D'où je conclus que les Israélites ont été rendus participans du salut en vue du Messie, & que la foi des Patriarches leur a été imputée. On ne doit pas s'étonner de ce que j'avance, puisqu'on ne craint pas de dire la même chose des enfans qui meurent en bas âge. Ils sont sauvez en vertu de la foi de leurs Parens qui leur est imputée, jusques-là que

St. Paul affirme, que lorsqu'un des parens est infidèle, la foi de l'autre supplée à ce défaut. C'est au Ch. 7. de la première Epit. aux Cor. *Le mari infidèle, dit-il, est sanctifié en la femme, & la femme infidèle est sanctifiée au mari, autrement vos enfans seroient souillez, mais maintenant ils sont saints.* Je n'ignore pas, qu'il y a des Théologiens habiles qui prétendent que les enfans sont capables de foi. Mais, sauf le respect que je leur dois, je soutiens qu'ils se trompent extrêmement. Car St. Paul déclare au Ch. 10. de l'Epit. aux Rom. que *la foi est de l'ouïe.* J'ajoute à cela qu'il faut que le consentement intervienne. Que ceux qui croient les enfans capables de foi, remontent jusqu'au tems de leur enfance, & qu'ils nous disent si dans cét âge tendre ils avoient aucune connoissance des mystères de la Religion. Ce seroit se moquer que d'affirmer une chose de cette nature. Au reste, ce n'est pas sans raison que je compare les Israélites aux enfans. Car Dieu voulut leur donner la Loi dans les deserts de l'Arabie, par le ministère de Moïse, afin que par le moien des cérémonies & des rudimens de la Loi, ce Peuple, qui étoit encore dans une espèce d'enfance, fût préparé à recevoir le Messie, qui devoit venir un jour dans le monde, selon la promesse qui en avoit été faite aux Patriarches. C'est ce que St. Paul enseigne au Ch. 3. de l'Epit. aux Gal. *La Loi, dit-il, a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que la Semence vint, au regard de laquelle la promesse avoit été faite. La Loi donc, ajoute-t-il, a été nôtre Pédagogue pour nous*

*amener à Christ.* Il s'explique encore plus clairement au Chap. 4. *Nous aussi*, dit-il, *lorsque nous étions enfans, nous étions asservis sous les rudimens du monde.* Il appelle dans le même Chapitre ces rudimens *foibles & pauvres*, & enseigne qu'après la venue du Messie, il falloit les abandonner, pour embrasser la doctrine ferme & solide de l'Évangile. Car il est dit dans un autre endroit : \* *Vous êtes morts avec Christ, quant aux rudimens du monde.* C'est pourquoi les Juifs d'aujourd'hui, ne sont plus enfans, ni assujettis à la Pédagogie. Ainsi, les avantages dont le peuple jouissoit dans son enfance, ne leur apartiennent plus. Car le tems est venu, auquel ils doivent être dans un âge de majorité. Il s'ensuit de ce que je viens de poser qu'il y avoit autrefois deux Alliances. La première, celle que Dieu avoit faite avec les Patriarches, qui renfermoit la promesse du Messie. D'où vient que St. Paul dit au Chap. 3. de l'Épître aux Gal. *vi. 16. 17. Les promesses ont été dites à Abraham & à sa semence. Et quant à l'alliance qui auparavant a été confirmée de Dieu en Christ, la Loi qui est venue 430. ans après, ne la peut enfreindre, pour abolir la promesse.* Pour la même raison aussi St. Paul dit au Ch. 13. des Actes : *Nous vous annonçons la promesse qui a été faite à nos Pères.* L'autre Alliance fut celle que Dieu traita avec toute la Nation d'Israël, sçavoir l'Alliance légale. Dieu attacha des promesses à cette Alliance, aussi bien qu'à la première, mais à des conditions que le Peuple

\* Col. 2. 20.

fentoit bien qu'il ne pouvoit accomplir. Car il s'agissoit de l'observation de toute la Loi, ce qui étoit impossible à cause de la corruption & de l'infirmité de la nature humaine. Ainsi, lorsque St. Paul assure au Ch. 8. de l'Épître aux Hebr. *que Jesus-Christ a obtenu un ministère d'autant plus excellent, qu'il est Médiateur d'une plus excellente Alliance, qui est établie sous de meilleures promesses*: il est aisé de voir qu'il opose le N. T. non pas à l'Alliance que Dieu traita avec les Patriarches, mais à celle de la Loi. Ce passage est fort obscur & presque inexplicable, à moins qu'on ne l'entende de la manière que je vais dire. Les promesses du N. T. ne sont pas meilleures que celles que Dieu fit aux Patriarches, dans l'Alliance qu'il traita avec eux, & la raison pour-quoi il est ainsi nommé, n'est pas tirée de l'abolition de cette ancienne Alliance faite avec Abraham, mais il est apellé *nouveau*, par rapport à l'Alliance légale, qui fut traitée 430. aprez cette dernière, que l'Alliance du N. T. a abolie, & dont les promesses sont apellées moins excellentes, à cause que le Législateur y avoit ajoûté cette condition qu'il n'étoit pas possible de remplir, *Fai ces choses, & tu vivras*. Pour ce qui est d'Abraham, auquel le Messie a été promis par la première Alliance, voici ce que le St. Esprit en dit dans la Gen. *Il a crû, & il lui a été imputé à justice*. Après avoir éclairci ce premier point, je viens au second, & nous allons voir si nous ne pourrions pas prouver, que le commun des fidèles qui vivoient sous l'Econo-

mie Mofaique, n'avoient pas auffi quelque efpé-  
ce de foi.

Premièrement, il faut favoir que les chofes  
que tous les Ifraélites devoient croire, fe rédui-  
fent à peu prez à ces points généraux, favoir,  
qu'il n'y a rien que Dieu ne puiſſe exécuter, &  
que fa puiſſance eſt infinie : Qu'il eſt conſtant  
dans ſes promeſſes : Qu'il faut le ſervir & l'ado-  
rer du fond du cœur, & qu'il ne ſe contente pas  
d'un extérieur affecté, mais qu'il veut princi-  
palement l'intérieur : Que c'eſt à ſ'aquitter de  
ſon devoir que conſiſte la véritable & la ſolide  
gloire. Je pourrois ajoûter à ces points géné-  
raux, pluſieurs autres articles, qui ont du raport  
avec ceux-là. Mais je n'ai jamais aimé à déter-  
miner précifément ces fortes de chofes, & je  
trouve qu'il eſt peu raifonnable de l'entrepren-  
dre. On court riſque d'en dire trop, ou trop peu.  
Ce qui arrive à ceux qui veulent décider de tout,  
& en marquer les bornes précifés, c'eſt qu'ils  
avancent des chofes ſans fondement, que le point  
d'honneur leur fait ſoutenir aprez cela, contre  
ceux qui les attaquent, & puis ce ſont autant de  
diſputes, qui ſont ſuivies d'injures & d'animofi-  
tez de part & d'autre. Je crois, que ſi les Apô-  
tres & les Evangeliſtes revenoient au monde,  
ils ſeroient bien étonnez de voir tant d'Analyſes,  
tant de Commentaires, tant de ſyſtèmes diffé-  
rens, imaginez pour expliquer leurs Ecrits, &  
qu'ils ſeroient peu édifiez de voir les méchans  
moïens, & les manières ſophiſtiques qu'on em-  
ploie pour le faire. Il y a une ſimplicité route  
fain-

sainte & toute divine qui régné dans les Ecrits des Apôtres; plus on s'en écarte, plus on s'égaré; & plus on s'éloigne des tems Apostoliques, plus on dégénère de cette aimable simplicité. Pour nous, qui sommes venus plusieurs siècles après les Apôtres, nous avons si bien fait, à force de méthodes & de systêmes, que nous avons gâté & énervé toute la Théologie. Mais laissons-là les plaintes, pour revenir aux Israélites. J'ai dit que le Peuple d'Israël étoit obligé de mettre sa confiance aux promesses de Dieu en général, & en sa puissance; c'est à cela, si je ne me trompe, que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux a égard, lorsqu'il dit au Chap. 4. vs. 2. *Il nous a été évangélisé comme aussi à eux; mais la parole de la prédication ne leur a de rien profité, parce qu'elle n'étoit point mêlée avec la foi, en ceux qui l'ouïrent.* St. Paul apelle la promesse d'une félicité permanente dans la Terre de Canaan, qui fut faite à ceux qui sortirent d'Egypte avec Moïse, *un Evangile.* Or les Hébreux ne furent point mis en possession de cette Terre, à cause de leurs fréquens murmures, & des séditions qu'ils excitèrent dans le desert. C'est pour cela que St. Paul dit sur la fin du Chap. 3. *Ansquels jura-t'il qu'ils n'entreroient point en son repos, sinon à ceux qui furent rebelles?* Il paroît clairement par-là que ceux qui furent exclus de la Terre de Canaan s'attirèrent ce malheur par leur incrédulité. D'où je conclus que la foi, dont parle St. Paul, n'est autre chose, que l'obéissance; & que l'incrédulité, c'est la rebellion & la désobéissance.

Mais la nature de cette incrédulité paroît encore plus clairement par ce que St. Paul déclare au Ch. 3. v. 9. 10. *Vos Pères m'ont tenté dans le desert, ils m'ont éprouvé, & ils ont veu mes œuvres durant quarante ans, c'est pourquoi, j'ai été ennuié de cette génération, & j'ai dit, ils errent toujours en leurs cœurs, & ils n'ont point connu mes voies.* Dans le même endroit, il cite un autre passage du Ps. 95. pour prouver que les Hébreux devoient regarder à un repos plus durable que celui de la Terre de Canaan, je veux dire le repos que le Messie, & non pas Josué, devoit procurer à ceux qui le suivent: *Si Josué, dit-il, les eût introduits au repos, jamais après cela il n'eût parlé d'un autre jour; il reste donc un repos pour le peuple de Dieu.* Il est clair que l'Apôtre enseigne que ceux qui entrèrent dans la Terre de Canaan sous la conduite de Josué, ne furent pas pour cela rendus participans du repos céleste. Or il assure que ce fut en vertu de leur foi que les Israélites entrèrent en Canaan. D'où il faut conclure que la foi, par laquelle on embrasse le Messie, n'est pas entièrement la même, que celle par laquelle on est persuadé de la vérité des promesses de Dieu en général. Moïse lui-même n'eut pas l'avantage d'être du nombre de ceux qui furent introduits en Canaan, à cause qu'il se défia de la puissance de Dieu lors qu'il frapa le Rocher. Ce fut-là une incrédulité toute pure, comme il est dit expressément au Chap. 20. des Nomb. Cependant l'espérance qu'il avoit au mérite du Messie étoit très-forte, comme il paroît par ce témoignage  
que

que lui rend l'Apôtre au Ch. 11. des Heb. v. 26. *Par la foi Moïse estima que l'opprobre de Christ étoit de plus grandes richesses, que les trésors d'Egypte; car il regardoit à la rémunération.* Il faut donc bien prendre garde de ne se pas tromper dans ce que St. Paul dit aux Ch. 3. & 4. de l'incrédulité des anciens Israélites. Il avertit les Hébreux de son tems, qu'ils prennent bien garde à ne se pas rendre indignes, par leur incrédulité, des avantages célestes, de la même manière que leurs Pères s'en étoient rendus indignes, lesquels, pour avoir murmuré contre Dieu, furent exclus de la possession de la Terre de Canaan, qui étoit un type de la Canaan céleste, c'est-à-dire, du Ciel. Voilà quel est le sens de ces passages, qui, comme l'on voit, est très simple. Tout ce que l'Apôtre y remarque tend à faire voir la légèreté & la désobéissance des Hébreux, qui, par un effet de la malice de l'esprit humain, murmurèrent très souvent dans les déserts de l'Arabie, & attirèrent par ce moien la colère de Dieu sur eux. Ceux qui entrèrent dans la Terre de Canaan ne furent pas meilleurs dans la fuite, que leurs Pères, qui étoient tombez dans le desert. Rien n'est plus commun dans l'Ecriture, & sur tout dans les Prophètes, que les plaintes que Dieu fait de la désobéissance de ce peuple ingrat. Je n'aurois jamais fini si je voulois les ramasser toutes; je me contenterai de dire avec *Sulpice Sévère*, Evêque très-saint, & *Personnage de mérite & de savoir*, au jugement de St. Augustin: *Que toutes les fois que les affaires des Hébreux alloient bien, ils oublioient les bienfaits de*

Dieu, & sacrifioient aux Idoles; mais dans l'adversité ils se tournoient du côté de Dieu. De-là vient, continue ce pieux Docteur, que lorsque je considère & les bienfaits que ce Peuple a reçus de Dieu, & les châtimens sévères dont Dieu a puni leurs transgressions, je vois, que malgré la miséricorde & la sévérité de Dieu, que ce Peuple a éprouvées si souvent tour-à-tour, il n'en est pas devenu pour cela meilleur; que Dieu ne lui a pas plutôt pardonné, qu'il retombe tout aussitôt; je ne m'étonne plus qu'il ait rejeté Jésus-Christ. Il étoit si fort accoutumé à la rébellion depuis le commencement, que cela n'a plus rien de surprenant. Mais ce qui étonne, c'est que, malgré ses fréquentes rechutes, Dieu ait été prêt à l'exaucer & à le recevoir en grace, toutes les fois qu'il l'a imploré, & lui a demandé pardon. Voilà qui suffit pour la foi des anciens Hébreux. J'ajoute à ce que j'ai dit, que le commun des fidèles, qui vivoient avant la venue du Messie, en avoient eû quelque connoissance, & croioient en lui. On peut prouver ce point par quelques passages, qui, quoiqu'en petit nombre, sont pourtant décisifs. La femme Samaritaine au Chap. 4. de St. Jean, parlant au Messie lui-même, qu'elle ne connoissoit pas, lui dit, *Nous savons que le Messie doit venir, quand il sera venu il nous enseignera toutes choses.* Il est aisé de voir que c'étoit-là le sentiment commun. Les Samaritains étoient le reste des Décendans des anciens Israélites, que Jéroboam fit revolter, & débaucha du véritable Service de Dieu. C'est pourquoi ils ne pouvoient pas igno-

rer ce que les Hébreux croioient communément sur cet article. St. Paul décrit admirablement bien cette foi, qui a fait faire tant de belles choses aux fidèles de tous les tems, *La Foi*, dit-il au Chap. xi. de l'Epit. aux Hébreux, *est une substance des choses qu'on espère & une démonstration des choses qu'on ne voit point.* Il ajoûte immédiatement après, *c'est par elle que les Anciens ont obtenu témoignage.* Après cela il parcourt tous les tems de l'Eglise & tous les exemples éclatans de foi qu'on y rencontre. Or il faut observer qu'il fait participans de cette foi, aussi bien le commun du Peuple d'Israël, qui sortit du País d'Egypte, suivant les ordres qu'il en reçut de Dieu, que les plus grands Conducteurs de ce Peuple. *Par la foi*, dit-il, *ils traversèrent la Mer Rouge, comme par le sec.* Peut-on soutenir que tout ce Peuple étoit uniquement adonné aux sens, puisque St. Paul lui attribue la même foi, de laquelle tous ces grands hommes, dont il parle, qui ont connu le Messie, & qui ont eû une idée assez distincte des biens célestes, ont été animez? C'est dans ce Chapitre que St. Paul dit, *que Moïse estima plus grandes richesses l'opprobre de Christ, que les trésors d'Egypte.* C'est dans ce même endroit qu'il assure, que tant de Heros sont morts en la foi, *ayant vû les promesses de loin, ayant fait profession d'être étrangers sur la terre, & desfrans une meilleure Patrie, c'est-à-dire, la céleste.* Ce n'est pas aussi à l'aventure que l'Apôtre dit dans le même Chapitre, que *par la foi Joseph en mourant fit mention de la sortie des en-*

*fans d'Israël, & donna charge touchant ses os.* En effet, cét homme divin favoit que le Messie devoit un jour naître & venir au monde dans la Terre de Canaan. C'est pourquoi il désira que ses os reposassent dans ce Pais que la présence du Messie devoit un jour sanctifier. Sans cette veue, le soin que ce saint homme prenoit de sa sépulture, pourroit passer pour peu raisonnable. Car qu'importe qu'on soit enseveli dans un endroit plutôt que dans un autre, puis qu'au fond il est indifférent qu'on soit enseveli, ou non? Dieu a pourvû à ce que les morts ne manquent pas de sépulture. Le Ciel, au pis aller, sert de couverture aux corps de ceux qui n'ont pas le privilège d'être mis en terre. La pensée de *Mécénas* là-dessus n'est pas mauvaise; quoique d'ailleurs il fût d'un caractère assez efféminé, il dit pourtant en homme de courage:

*Nec tumulum curo: sepelit natura relictos.*

J'ajouterais aux passages que j'ai déjà citez, ce que St. Paul remarque au Chap. 10. vers. 3. & 4. de sa première Epit. aux Cor. *Nos Pères, dit-il, parlant des Israélites, ont tous mangé d'une même viande spirituelle; & ont tous bû d'un même breuvage spirituel, car ils buvoient de la pierre spirituelle, qui les suivoit, & la pierre étoit Christ. Ne tentons point Christ, ajoute-t'il, comme aussi quelques-uns d'entr'eux l'ont tenté, & ont été détruits par les Serpens.* Je pensois avoir achevé, mais il me vient dans l'esprit une difficulté, qu'il faut

faut que je résolve, aprez quoi je finis. St. Paul dit une chose au Ch. 3. v. 13. de sa 2. aux Cor. qui semble renverser ce que je viens d'établir. Voici ses paroles : *Moïse mettoit un voile sur sa face, afin que les enfans d'Israël ne regardassent point à la fin de ce qui devoit être aboli.* On ne peut point douter que le Voile de Moïse ne figurât l'aveuglement des Juifs. *Ce qui devoit être aboli, c'est la Loi, dont la force a été anéantie. La fin de ce qui devoit être aboli, c'est le Messie, dont il est dit au Chap. 10. de l'Épit. aux Rom. Christ est la fin de la Loi.* Mais je ne vois pas que ce passage nous doive faire changer de sentiment. Car St. Paul ne déclare pas que les Juifs n'avoient aucune connoissance de Jesus-Christ, il donne seulement à entendre qu'ils ne savoient pas le dessein que Dieu avoit en publiant la Loi. Car la Loi & toutes ses Cérémonies figuroient le Messie à venir. C'étoit un mystère admirable, que les anciens Juifs ignoroient entièrement. Cependant ils savoient tous que le Messie devoit venir au monde pour rétablir les affaires du Peuple d'Israël; à la verité ce n'étoit pas de la Loi qu'ils avoient tiré cette connoissance, mais des Prophètes. Voilà quel est sur cette question difficile & embarrassée mon sentiment, que je ne hésite pas de produire, puisqu'il est fondé sur l'Écriture. Je ne prétens pas n'avoir rien omis, mais je crois en avoir dit assez pour prouver ma thèse. Du reste, je n'ai jamais aimé à chicaner, aussi n'est ce pas le caractère d'un honnête homme. Le métier de Disputeur déclaré n'est  
ja-

Jamais de faison, encore moins lorsqu'il s'agit de Religion & de Théologie. Au fond que gagnent à disputer, ceux qui en font profession? Aprez bien du travail & de la peine, ils se trouvent aussi peu avancez, qu'ils l'étoient au commencement.

*Fin du premier Tome.*



TABLE

# T A B L E

## Des Noms propres, & des matières contenues dans ce premier Tome.

### A.

<b>A</b> Aron & ses Fils comment consacrez,	pag. 157
Aaron, son entrée dans le Saint des Saints,	142
Abraham; sa Vocation & sa Religion,	233. 309
Abraham comment a adoré le Fils de Dieu en Melchisedech,	315
Abraham, en quoi sa foi a été plus vive que celle de tous les autres Patriarches,	382
Absens, comment les Juifs qui l'étoient devoient d'assister par des Députez au Service Divin à Jérusalem.	165
Adam, s'il est enterré sur le Mont Golgotha,	174
Adam, sa réflexion sur la mort d'Abel,	295
Adramelech, quelle fausse Déesse c'étoit,	215
Agrippa, comment fut empêché de voir dans le Temple,	34
Alcime choisi pour Souverain Pontife,	95
Alexandre le Grand décharge les Juifs du Tribut de la septième année.	17
Alliance de Dieu comment double,	386
Alliance dont Jésus-Christ a été le Médiateur quelle,	387
Alexandre prit des Juifs parmi ses Troupes auxiliaires,	227
Amorrhéens, leur origine & leur demeure,	238
Anamelech fausse Divinité, & quelle étoit sa figure,	214
Anes, s'ils ont jamais été servis & adorez par les Juifs,	332
Animaux, pourquoi quelques-uns étoient purs & d'autres impurs, la raison n'en est pas aisée à deviner,	283
Ansché Hammaamad, quelles gens c'étoient,	165
Antiochus Epiphanes, son action impie,	95
Apis, quel faux Dieu d'Egypte c'étoit,	210. 333
Apôtres, leurs Ecrits en quoi dignes de louanges,	289
Apel, il n'y en avoit point des Jugemens du Grand Conseil des Juifs, ou Sanhedrin,	61
Appion combien estimé des Savans,	2
Aristobule, quand il reprit le Titre de Roi,	96
Arche de l'Alliance, où fut autrefois cachée,	84
Aser une des douze Tribus d'Israël. quelle portion elle eut dans la Terre de Canaan,	252

# T A B L E.

<i>Asima</i> , ou <i>Mendez</i> , quel faux Dieu c'étoit,	213
<i>Athéniens</i> comment, sans le savoir, ont servi le vrai Dieu,	359
<i>Augustin</i> & <i>Sigonius</i> se sont trompez sur le sujet de l'entrée dans le Sanctuaire,	150
<i>Autel</i> comment fait & placé,	148
<i>Autel</i> des Holocaustes comment fait, contre <i>Philon</i> ,	149
<i>Autel</i> dressé au Dieu <i>Inconnu</i> , & quelle en étoit l'Inscription,	359.360
B.	
<b>B</b> <i>Aal</i> , les divers noms qu'on lui donnoit, & les différens Services qu'on lui rendoit,	209
<i>Bacchus</i> n'a jamais été servi par les Juifs, comme quelques-uns l'estiment,	287
<i>Baume</i> quand employé à la place de l'huile sacrée,	85
<i>Banus</i> quel Maître de <i>Joseph</i> c'étoit,	223
<i>Benjamin</i> , une des 12. Tribus d'Israël, quelle portion elle eut dans le País de <i>Canaan</i> ,	257
<i>Bible</i> anciennement divisée en 22. Livres,	113
<b>B</b> <i>IBLE</i> sa correction quand a dépendu des Juifs,	110
<b>B</b> <i>IBLE</i> conservée dans sa pureté par les Juifs,	109
<i>Bible</i> comment parvenue jusqu'à nous par le moien des Juifs,	112.113
<i>Bible</i> , ses Livres qui contiennent la Loi plus verez par les Juifs, que les autres,	114
<i>Bourgeoisie</i> , pourquoi les Artisans n'en pouvoient pas jouir autrefois,	21
<i>Bois</i> & <i>Hauts-Lieux</i> , certains endroits où l'on offroit de l'encens aux faux Dieux,	212
<i>Bois à brûler</i> comment mis en trois monceaux sur l' <i>Autel</i> ,	191
C.	
<b>C</b> <i>Abale</i> , ce que c'est, & pourquoi donnée,	372
<i>Cabale</i> , comment entendue, & expliquée par <i>St. Paul</i> ,	374
<i>Cabale</i> Divine & humaine combien différentes,	377
<i>Cabale</i> son explication dépendoit du <i>Sanhedrin</i> des Juifs,	65
<i>Cain</i> , son offrande pourquoi ne fut pas agréable à Dieu,	294
<i>Cain</i> , il n'est guère parlé de ses Décendans dans l'Ecriture,	301
<i>Caiïphe</i> , s'il déchira ses habits contre la défense de la Loi,	138
<i>Canaan</i> , País bien situé & très agréable,	327
<i>Canaan</i> , sa description & ses bornes,	241.242
<i>Canaan</i> , pourquoi nommée <i>Terre Sainte</i> & <i>Païs de Promission</i> ,	241
<i>Canaan</i> , son explication mistique faite par <i>St. Paul</i> ,	389.390
Ca.	

# T A B L E

<i>Canaan</i> , ses Peuples n'ont pas été livrez entre les mains du Peuple d'Israël, pour être exterminéz sans aucune grace,	235. 236
<i>Cérémonies</i> pourquoi instituées,	282
<i>Cérémonies</i> données pour préparer le peuple à de meilleures choses,	385
<i>Cérémonies</i> , de quel usage elles ont été aux Juifs,	125
<i>Cérémonies</i> , toute leur utilité consiste dans leur signification,	123
<i>Cérémonies</i> pratiquées à l'égard de la situation des Villes,	34
<i>Cérémonies</i> pratiquées à l'égard des femmes soupçonnées d'infidélité par leurs Maris jaloux,	68. & suiv.
<i>Charge</i> des Grands Conseillers, quelles chez les Hébreux,	64
<i>Charges</i> pour le Service du Temple, augmentées aprez la Captivité de Babilone,	195
<i>Chœrilus</i> , son erreur touchant la manière de se raser des Juifs,	228
<i>Christ</i> , ingénieusement représenté par les Fils de Noë,	305
<i>Christ</i> , s'il est aparû à Abraham du tems de <i>Melchisedech</i> ,	315
<i>Christ</i> sous quelle forme il est autrefois aparû,	316
<i>Christ</i> & <i>Melchisedech</i> comment se peut être une seule & même personne,	317. 318
<i>Christ</i> pourquoi apellé l'Ange de l'Alliance,	384
<i>Christ</i> a aussi accompli la Loi selon la lettre,	123
<i>Christianisme</i> comment compris dans la Semence de la femme,	296
<i>Circoncision</i> comment & pourquoi donnée à Abraham,	342
<i>Circoncision</i> pourquoi discontinuée dans le desert,	349
<i>Circoncision</i> pourquoi administrée le huitième jour,	351
<i>Circoncision</i> avec le prépuce, ce qu'il faut entendre par-là,	344
<i>Classes</i> & <i>Ordres</i> des Sacrificateurs comment divisez,	159
<i>Claude</i> Empereur Romain défend de fortifier Jérusalem,	36
<i>Collège</i> des Sénateurs outre le Sanhedrin,	73
<i>Collège</i> de trois hommes, & autres,	<i>ibid.</i>
<i>Commandemens</i> & <i>Loix</i> comment divifcés par les Juifs, & reduites à un certain nombre,	120
<i>Commandemens</i> donnez à Adam, selon les Juifs,	231
<i>Commun</i> peuple étoit obligé d'apprendre les sciences de la bouche des Lévités,	163
<i>Commun</i> Peuple quelle part il avoit dans les affaires publiques,	66
<i>Cofan</i> , Dieu étranger adoré par les Iduméens.	97
<i>Criminel</i> , comment administré parmi les Juifs,	45
	D,

# T A B L E

## D.

<b>D</b> Agon, quel faux Dieu des Philistins,	211
Dan, une des Tribus d'Israël, quelle portion elle eut dans la Terre de Canaan,	258
Daniel, ses Prophéties belles & illustres,	368
Daniel, plusieurs Juifs ne le content pas parmi les Prophètes,	ibid.
Darius trompé lors qu'il ouvrit le Sépulcre de Semiramis,	272
David, son Sépulcre pillé par Hircan,	271
David, s'il viola la Loi en mettant sur sa tête une Couronne de Moloch,	362
Delphes, ses Prêtres avoient par tout des Emiffaires qui les informoient de ce qui se passoit,	366
Députez comment assistoient au Service Divin en la place du peuple absent,	166
Dieu, son admirable conduite envers le peuple d'Israël,	340
Dieux des Païens, comment ils sont, & ont été servis par les Juifs,	207
Dieux des Babyloniens plaisamment décrits par Jérémie,	208
Disputes à quoi servent,	389
Don que faisoient ceux qui embrassoient le Judaïsme jusques à quand discontinué,	38
Dons comment peuvent plaire à Dieu.	171

## E.

<b>E</b> Domites ou Iduméens de qui tirent leur origine,	239
Egyptiens, leur haine contre les Hébreux.	21
Egyptiens, leurs anciennes mœurs,	22
Egyptiens pourquoi ont en horreur l'Ane,	332
Egyptiens ont appris des Juifs à se circoncire,	343
Egyptiens, pourquoi se faisoient revenir le prépuce,	344
Elie quel Prophète parmi les Juifs,	364
Eliazib, menées de ses Fils pour parvenir au Gouvernement,	93
Emins quels Peuples c'étoient autrefois en Canaan,	240
Enoc comment enlevé au Ciel,	302
Ephraïm, une des Tribus d'Israël, quel fut son partage dans le Pais de Canaan,	256
E S A I E, excellence de ses Prophéties,	367
Esau, sa postérité très-méchante,	330
Ezéchiel, comment les Juifs entendent ce qu'il dit du Temple.	100. 101

# T A B L E

## F.

<b>F</b> ête des Tabernacles comment célébrée par les Juifs,	288
<i>Formulaire</i> de la cérémonie de l'Imposition des mains,	63
Foi des Hébreux consistoit principalement dans l'obéissance,	389

## G.

<b>G</b> abaonites, pourquoi usèrent de ruse pour obtenir la paix,	235
Gad, une des douze Tribus d'Israël, quel fut son héritage au pais de Canaan,	260
Gergesiens, de qui descendus, & où ils faisoient leur demeure,	240
Grace particulière de Dieu, accordée aux Juifs,	392
Grand Conseil des Juifs, voyez <i>Sanhedrin</i> .	
Grand Conseil, quelles sortes de gens y étoient admis,	63
Grecs prétendent être les premiers Fondateurs des Républiques,	2

## H.

<b>H</b> abits des Sacrificateurs comment différens,	132
<i>Habits</i> des Sacrificateurs comment ont été gardez avec beaucoup de soin,	134
<i>Habits</i> des Souverains Sacrificateurs lors qu'ils entroient dans le Lieu très-saint.	133
<i>Habits</i> , il n'étoit pas permis à un homme de prendre celui d'une femme, ni à une femme de prendre celui d'un homme,	268
Hadrien permet aux Juifs d'aller une fois tous les ans visiter les ruines de Jérusalem,	34
Hagar & Sara ce qu'elles représentent,	118
Haine des Egyptiens contre les Pasteurs,	23
Haine mutuelle des Juifs & des Samaritains d'où venue,	205
Hanakins, quelle sorte de Géans,	240
Harangue des Sacrificateurs au Peuple lors qu'il alloit combattre ses Ennemis,	237
Hébreux, comment ils allèrent en Egypte,	330
Hébreux, pourquoi hais des Egyptiens,	22
Hébreux & Juifs, quelle différence il y a entre leurs Républiques,	46
Hébreux, plus heureux sous les Juges que sous les Rois,	60
Hébreux, ce que le commun d'entr'eux a cru du Messie,	380.395

# T A B L E.

<i>Hébreux</i> , leur Langue n'a pas été bien entenduë de la plupart des anciens Pères,	109
<i>Hénoch</i> , comment élevé au Ciel,	302
<i>Hérésie</i> qui s'éleva au sujet des drogues odoriférantes,	154
<i>Hérésie</i> , pourquoi il n'y en a point eü au tems des Prophètes,	221
<i>Hérésie</i> , comment s'est glissée parmi les Juifs,	222
<i>Hérode</i> change beaucoup de choses parmi les Juifs,	96. 97
<i>Hérode</i> , comment faisoit & dépoisoit les Souverains Sacrificateurs,	129
<i>Héshiens</i> , quels peuples en Canaan,	239
<i>Hillel</i> , grand Observateur des tems, & Correcteur du Calendrier des Juifs,	75
<i>Hircan</i> , peu s'en falut qu'on ne lui offrit le Pontificat & la Roiauté tout ensemble,	41
<i>Hircan</i> , pourquoi on lui fit couper les oreilles,	161
<i>Holocaustes</i> , où étoit, selon St. Augustin, l'Autel sur lequel on les offroit,	144
<i>Holocaustes</i> , où étoit véritablement l'Autel sur lequel ils étoient offerts,	149
<i>Holocaustes</i> , il ne falloit pas laisser éteindre le feu sur leur Autel,	191
<i>Hommes</i> punis en les faisant habiller en femmes,	268
<i>Hommes</i> auxquels Israel est particulièrement obligé,	339
<i>Hommes</i> sans Loix en quelle estime étoient chez les Anciens,	4
<i>Horiens</i> , leur origine, & leur habitation au País de Canaan,	238
<i>Huile</i> de l'onction cachée sous le Règne de Salomon,	84
<i>Huitième jour</i> , pourquoi marqué pour la Circoncision,	351
I.	
<b>J</b> <i>acob</i> a parlé seulement du Sceptre des Juifs,	49
<i>Jacob</i> , sa Prophétie touchant le Sceptre de Juda, pourquoi accomplie si tard,	54
<i>Jalousie</i> des Maris Juifs, à quoi elle les portoit envers leurs femmes,	68. Et suiv.
<i>Jardins</i> de plaifance faits sur des Arcades par Nabuchodonosor Roi de Babylone,	91
<i>Idolatrie</i> des Juifs, pourquoi plus grande sous le premier Temple, que sous le second,	215
<i>Idolatrie</i> , est d'une origine fort ancienne,	232
<i>Idolatrie</i> des Hébreux aprife en Egypte,	331
<i>Iduméens</i> , pourquoi nommez aussi Juifs,	97
<i>Iduméens</i> , leur origine & leur demeure,	239
<i>Jean</i>	

# T A B L E.

<i>Jean Baptiste</i> , pourquoi un grand Prophète,	370. 371
<i>Jean</i> tue son frère dans le Temple,	94
<i>Jébusiens</i> , d'où ils descendoient, & où ils habitoient,	237
<i>Jérémie</i> , sa lettre sur la vanité des faux-Dieux,	215
<i>Jérôme</i> , sa belle & ingénieuse explication sur le déchirement du Voile du Temple de Jérusalem, à la mort de Jésus-Christ,	378
<i>Jérusalem</i> ne peut être souillée, selon l'opinion des Juifs,	33
<i>Jérusalem</i> , sa liberté dans l'aggrandissement de ses murs,	35
<i>Jérusalem</i> , quand fut florissante,	271
<i>Jérusalem</i> , quelle étoit sa situation, & ses portes,	173. <i>Et suiv.</i>
<i>Jérusalem</i> a souffert de grandes misères,	199. <i>Et suiv.</i>
<i>Jérusalem</i> très-riche sous le Règne de Salomon,	272
<i>Jérusalem</i> détruite par les Romains,	199. <i>Et suiv.</i>
<i>Imposition des mains</i> , comment a cessé, & a été changée en un Cantique,	62
<i>Imposition des mains</i> , quelle cérémonie pour faire les Conscillers du Sanhedrin,	<i>ibid.</i>
<i>Incrédulité</i> des Israélites en quoi parut principalement,	389
<i>Jordain</i> décrit,	242
<i>Josué</i> rétablit la coutume de circoncire,	350
<i>Joseph</i> , sa foi,	394
<i>Joseph</i> a fermé la bouche aux Grecs,	2
<i>Joseph</i> , son erreur sur les habits des Sacrificateurs,	131
<i>Joseph</i> a éprouvé toutes les Sectes des Juifs,	223
<i>Isaac</i> , de qui il a été la figure,	119
<i>Isaac</i> , pourquoi il a fallu que l'Eglise fût dans sa Famille,	310
<i>Isachar</i> , une des 12. Tribus, quel Territoire elle habitoit en Canaan,	254
<i>Ismael</i> , ce qu'il représente,	119
<i>Israël</i> , comment orné de 3. Couronnes de gloire,	127
<i>Israël</i> maltraité aprez la mort de Joseph,	333. 335
<i>Israël</i> , quel il a été dans le rang des Croïans,	384
<i>Israélites</i> , leur Roïaume comment & quand établi,	88
<i>Israélites</i> nez dans le desert, s'il y en est mort quelques-uns,	349
<i>Jubilé</i> , ses droits selon Maimonides,	9
<i>Jubilé</i> , son année caufoit une grande joye,	10
<i>Jubilé</i> , son année distinguée de la septième,	28
<i>Jubilé</i> , n'a point été fêté aprez la Captivité de Babylone,	25
<i>Jubilez</i> , quand a fini leur célébration,	25
<i>Juda</i> , une des 12. Tribus, quel fut son héritage en Canaan,	259

# T A B L E.

<i>Juda Macchabée &amp; Matthias Asmonéen</i> comment Restaurateurs des affaires des Juifs,	274
<i>Juges</i> doivent être sans défaut corporel,	64
<i>Juifs</i> d'Egypte, quels ils étoient,	170
<i>Juifs</i> ont eü peu de commerce avec les autres hommes,	19
<i>Juifs</i> , leur origine peu connue d'Aristote,	20
<i>Juifs</i> , quand il leur fut défendu d'épouser les Veuves de leurs frères,	38
<i>Juifs</i> , combien ont demeuré en Babylone,	41
<i>Juifs &amp; Hébreux</i> , quelle différence il y a eü entre leurs Républiques,	49
<i>Juifs</i> , ce nom n'a jamais été donné aux 12. Tribus,	53
<i>Juifs</i> plus heureux sous les Juges que sous les Rois,	60
<i>Juifs</i> , combien ont demeuré dans la Captivité de Babylone,	92
<i>Juifs</i> , combien ont demeuré dans les autres Pais,	269
<i>Juifs</i> , leur état aprez la venue du Messie,	105
<i>Juifs</i> , comment rejettez de Dieu,	105. 106
<i>Juifs</i> ne doivent pas être méprisez des Chrétiens,	106
<i>Juifs</i> souvent maltraitez,	108
<i>Juifs</i> n'ont pas falsifié la Bible,	109
<i>Juifs</i> ont le mieux gardé les Livres de la Bible,	110. 111
<i>Juifs</i> ont eü grand soin, dans toutes leurs dispersions, de conserver les Saintes Ecritures,	112
<i>Juifs</i> n'ont pas, dans les temps fâcheux & difficiles, tout fait selon la Loi,	149
<i>Juifs</i> attendent un Temple pour chaque Patriarche,	204
<i>Juifs</i> , comment considérez par les Gouverneurs Romains,	206
<i>Juifs</i> , leurs nobles sentimens éteints par le service des faulx-Dieux,	207
<i>Juifs</i> , quand ont abandonné l'idolatrie, & se sont divisez en Sectes,	221
<i>Juifs</i> n'ont jamais fait raser leur tête en rond,	228
<i>Juifs</i> , il y en avoit de deux sortes qui demeuroident dans les Pais étrangers,	272
<i>Juifs</i> , quels furent nommez Hellenistes,	274
<i>Juifs</i> ont toujours conservé les coutumes de leurs Pères, parmi les Paiens chez lesquels ils ont vécu,	<i>ibid.</i>
<i>Juifs</i> , pourquoi ne prononçoient pas le mot de pourceau,	285
<i>Juifs</i> , pourquoi avoient parmi leurs meubles un panier avec du foin,	335
<i>Juifs</i> , pourquoi séparez des autres hommes,	338
<i>Juifs</i> tenus par quelques-uns pour adorateurs des Nuées,	357
	<i>Juifs</i>

# T A B L E.

<i>Juifs</i> ont un bon témoignage de Tacite,	360
<i>Juifs</i> n'ont jamais voulu représenter Dieu,	361
<i>Juifs</i> , leur fermeté en quoi éclata,	362
<i>Juifs</i> ont été retenus dans leur devoir, & dans le service de Dieu par de certaines choses,	363
<i>Juifs</i> , leur incrédulité opiniâtre en quoi paroît,	380
<i>Juifs</i> , leur foi quelle sous l'Ancien Testament,	384. 389
<i>Juifs</i> , pourquoi ne doivent être regardez que comme des Enfans qui sont encore aux commencemens & aux élémens,	385
<i>Juifs</i> , leur incrédulité quelle, & combien grande & diverse,	391
<i>Juifs</i> , quelle connoissance le commun d'entr'eux a eü du Messie,	393
<i>Juifs</i> n'ont pas pü voir le conseil secret de Dieu, en publiant la Loi,	395
<i>Juifs</i> , leur fermeté contre Alexandre le Grand,	264
<i>Juifs</i> , leur Pais comment décrit par <i>Hécatee</i> ,	7
<i>Juifs</i> , leur République comment tombée en décadence par degréz,	37
<i>Juifs</i> , leur Roïaume n'est jamais passé à aucun autre peuple,	42
<i>Juifs</i> , leur Sceptre est celui qui fut donné à David,	45
<i>Juifs</i> , leur Roïaume quand séparé de celui d'Israël,	89
<i>Juifs</i> , leur Captivité sous Nébucadnetzar,	91
<i>Juifs</i> , leurs sentimens sur le Temple d'Ezéchiel,	101.
<i>Juifs</i> , leur fable touchant le Mont de Morija.	173
<i>Juifs</i> , leur manière de faire la guerre, & leurs exploits,	227
<i>Juifs</i> , leurs Docteurs ont ajouté beaucoup de choses au Service Divin, qui l'ont rendu difficile & onéreux,	179
<i>Juifs</i> , leur fable sur le retour des 10. Tribus,	280
<i>Juifs</i> , explication qu'ils donnent au Ps. 110.	324
<i>Juifs</i> , leur culte pourquoi peu estimé des Païens,	357
<i>Juifs</i> , leur Eglise quand a commencé, & quel a été son accroissement,	292. & suiv.
<i>Juifs</i> seuls en possession du titre de vraie Eglise,	341
<i>Juifs</i> , comment ont offert leurs enfans à <i>Moloc</i> ,	207
<i>Juifs</i> fidèles, comment leurs Enfans ont été sauvez,	384
<i>Juifs</i> , leurs affaires ignorées par les Ecrivains Payens,	18
<i>Juifs</i> , leurs actions de guerre,	226
<i>Juifs</i> ont pris un soin extraordinaire de conserver les Ecrits sacrez dans leur pureté, & d'en corriger les fautes,	109
<i>Juifs</i> , leur état avant & apres la venue du Messie,	105. 106

# T A B L E.

*Jûne* ne devoit point arriver le jour du Sabbat. 166  
*Jûnes*, quels étoient ceux auxquels étoient obligez les Députez Juifs, *ibid.*

## K.

**K** *Araïtes*, en quoi ils font à loïer par dessus tous les autres Juifs, 379  
*Kenïens*, quelle étoit origine & leur demeure, 328  
*Kium* ou *Rempham*, quelles fausses Divinitez, 214

## L.

**L** *Ælius*, comment tâcha de reprimer l'abus au sujet de la vente des Terres, 13  
*Lecture* de la Loi le jour du Sabbat, 114  
*Lépre*, maladie à laquelle on prenoit exactement garde sous la Loi, 286  
*Lépre* des Pourceaux étoit la cause de l'horreur que les Juifs avoient pour ces animaux, *ibid.*  
*Lettre* de St. Jude pourquoi rejetée de quelques-uns, 303  
*Lettre* de Jérémie sur la vanité des faux-Dieux, 215  
*Létrés* d'Onias à Ptolomée sur la construction des Sanctuaires, 43  
*Lettre* aux Hébreux, pourquoi doit être fort estimée, 326  
*Lettre* aux Hébreux, pourquoi n'a pas plu à quelques-uns, 323  
*Lévites*, en quoi consistoit leur office, 167  
*Lévites*, leurs Chançons & Cantiques, 168  
*Lévites* avoient des Villes, mais non pas des Terres, 32  
*Lévites* enterroient leurs morts hors des Villes & des Champs, 37  
*Lévites*, quand devoient servir tous à la fois, 159  
*Lévites* devoient tous être des hommes de bon sens, & d'entendement, 163  
*Lévites*, comment ils étoient en aide aux grands Sacrificateurs, 167  
*Lévites*, quand étoient exemptez de servir, 169  
*Lévites* n'avoient pas la permission de confondre leurs fonctions, *ibid.*  
*Lévites* & Sacrificateurs qui étoient obligez de faire la garde le jour & la nuit, 194  
*Liberté*, chacun doit l'avoir dans ses jugemens, 312  
*Limites* de Canaan brièvement décrites, 261  
*Livre* de la Genèse, pourquoi mis entre les Livres de la Loi, 115

# T A B L E.

<i>Livres de Moïse, comment nommez par les Juifs,</i>	115. <i>Œ. ſeiv.</i>
<i>Livre d'Henoc, quel jugement en font les Juifs,</i>	302
<i>Livre des droits de la Royauté, écrit par Samuel,</i>	79
<i>Livre de la Loi plus eſtimé par les Juifs que les autres Livres de la Bible,</i>	114
<i>Livre de la Loi diviſé en 54. paraſches, ou parties,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Loi des Terres, de quelle nature,</i>	9
<i>Loi de Stolon violée par lui-même,</i>	12
<i>Loi des Terres, juſqu'à quand obſervée chez les Juifs,</i>	25
<i>Loi Morale, comment comprise en dix paroles,</i>	121
<i>Loi Morale, ce qu'elle contient,</i>	122
<i>Loi contenue en abrégé dans les 10. Commandemens,</i>	277
<i>Loi, ſon explication apartenoit auſſi aux Conſeillers du Sanhedrin,</i>	65
<i>Loi de Jéſus-Chriſt expliquée au long,</i>	125
<i>Loi Politique, quelle étoit ſa nature,</i>	122
<i>Loi Cérémonielle, quelle elle a été,</i>	123
<i>Loi des Cérémonies pourquoi abrogée;</i>	124
<i>Loi &amp; Ecriture Sainte, quand a commencé à être expliquée parmi les Juifs,</i>	222
<i>Loi de Dieu, en quoi conſiſte,</i>	276
<i>Loi donnée comme une ſeconde Alliance,</i>	387
<i>Loix &amp; droits, par qui établis,</i>	2
<i>Loix, comment étoient avant Moïſe,</i>	3
<i>Loix, n'ont point d'égard aux perſonnes,</i>	6
<i>Loix des Hébreux, pourquoi ont duré,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Loix d'ensemencer les champs, &amp; du bétail,</i>	16
<i>Loix des Mariages parmi les Juifs, quand furent réglées ſur celles des Romains,</i>	275
<i>Loix divines &amp; humaines enſeignées au Peuple par les Lévités &amp; par les Sacrificateurs,</i>	163
<i>Loix des Juifs touchant la guerre,</i>	263
<i>Loix touchant la guerre étoient de deux ſortes parmi les Juifs,</i>	231
<i>Loix des Terres des Grecs &amp; des Romains, ſemblables à celles de Moïſe,</i>	19
<i>Loix des Juifs réduites à certaines Clafſes,</i>	120
<i>Loix des Juifs diviſées en 3. eſpèces, ſavoir, la Loi Morale, la Loi Politique, &amp; la Loi Cérémonielle.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Loix touchant la différente manière de traiter les peuples vaincus en guerre,</i>	235
<i>Loix touchant la priſe des Villes,</i>	231

# T A B L E.

*Loix*, quand on doit les observer, ou non, 266

## M.

<b>M</b> <i>Agie</i> n'étoit pas entenduë par les Conseillers du Sanhedrin, comme les Juifs le disent,	67
<i>Magistrats</i> , sont les Gardiens & les Dépositaires des Loix, & non pas les Maîtres,	5
<i>Maison</i> du bois, quelle place elle occupoit dans le Temple,	160
<i>Maisons</i> , quel droit les Juifs avoient de les racheter,	32. 36
<i>Maisons</i> des Lévités aprez avoir été vendues ne pouvoient pas être rachetées,	33
<i>Maisons</i> de Jérusalem étoient faites en plate-forme,	189
<i>Maimonides</i> ne croit pas que sous le Règne du Messie la Nature doive changer de face,	100
<i>Maimonides</i> , ses vertus & ses louanges,	9
<i>Maimonides</i> , sa manière de suputer les années du Jubilé, déclarée,	26
<i>Maladies</i> , quelles étoient celles auxquelles les Sacrificateurs étoient sujets,	196
<i>Malédiction</i> , des Dieux mal entenduë par Josphé,	264
<i>Manne</i> , où & pourquoi mangée,	245
<i>Manne</i> , que représentoit,	119
<i>Manuscris</i> sur lequel la Bible Hébraïque a été corrigée,	109
<i>Manassé</i> usurpe le Gouvernement & le Pontificat,	94
<i>Manassé</i> , une des Tribus d'Israël, quelle étoit sa portion dans la Terre de Canaan,	255
<i>Mariage</i> expliqué spirituellement par St. Paul,	375
<i>Mariage</i> & Célibat mal expliqué par St. Jérôme,	347
<i>Marcolis</i> , quel faux-Dieu,	214
<i>Massorètes</i> , ce qu'ils ont fait pour la conservation des Ecrits sacrez,	110
<i>Médailles</i> qui confirment la destruction de la Judée,	203
<i>Médecins</i> qui traitoient les Sacrificateurs dans leurs maladies,	196
<i>Melchisédec</i> , de qui il est la figure,	118
<i>Melchisédec</i> , qui il a été,	312
<i>Melchisédec</i> a été véritablement Jesus-Christ lui-même,	315
<i>Melchisédec</i> , comment est sans Père, sans Mère, & sans commencement de jours,	317. 321
<i>Melchisédec</i> ne peut pas avoir été le St. Esprit,	327
<i>Mer Rouge</i> , comment fut traversée par les Israélites,	244
<i>Mer Morte</i> , quelle Mer c'est, & où elle est située,	242

# T A B L E.

<i>Messie</i> , de quelle Tribu devoit naître,	98
<i>Messie</i> , comment reçu par les Gentils,	105
<i>Messie</i> , comment annoncé dans le Paradis Terrestre,	296
<i>Messie</i> , comment crû dans l'Eglise Judaïque,	381
<i>Messie</i> , comment attendu des fidèles Hébreux,	382
<i>Mesure</i> , quelle étoit celle dont Ezéchiel se servoit avec sa Canne pour mesurer le Temple,	182
<i>Meurtre</i> comment devoit être expié,	74
<i>Mitre</i> du Souverain Sacrificateur, décrite,	135
<i>Moïse</i> est le Fondateur de la République des Hébreux,	1
<i>Moïse</i> , sa prudence dans la manière dont il a établi les loix,	4
<i>Moïse</i> a aussi donné des Loix pour les tems à venir,	8
<i>Moïse</i> est en beaucoup de choses au dessus des autres Prophètes,	151
<i>Moïse</i> , son grand soin pour le peuple d'Israël dans le desert,	243
<i>Moïse</i> , comment ses 5. Livres sont nommez par les Juifs,	115
<i>Et suiv.</i>	
<i>Moïse</i> a fondé la République des Hébreux, mais il ne l'a pas vüe établie,	59
<i>Moïse</i> a crû en Jesus-Christ,	391. 393
<i>Moloch</i> , quel faux-Dieu,	210
<i>Monde</i> , comment corrompu sous les Décendans de Seth,	304
<i>Monde</i> étoit au tems de Noë en état de périr,	305
<i>Monde</i> partagé en circoncis & en incirconcis,	342
<i>Montagne</i> de Moriia, comment située,	173
<i>Montagnes</i> de Jérusalem décrites,	<i>ibid.</i>
<i>Mosollam</i> découvre la vanité des Augures,	267
<i>Muraille</i> de séparation, quelle,	193

## N,

<b>N</b> <i>Arrations</i> historiques de la Bible ont un sens mystique & figuré,	118
<i>Nephtali</i> , une des 12. Tribus d'Israël, quel país occupoit,	255
<i>Nersook</i> faux-Dieu représenté par l'Arche de Noë,	214
<i>Netbinéens</i> , quels gens c'étoient,	168
<i>Nibbaz</i> , quel faux-Dieu, avec une tête de Chien,	213
<i>Nil</i> , comment il rendoit les Egyptiens paresseux à cultiver les terres,	24
<i>Noblesse</i> des Juifs en quoi consiste,	107
<i>Noë</i> , quels Préceptes lui avoient été donnez,	231
<i>Noë</i> , quel a été l'état de l'Eglise dans sa Famille,	305
<i>Noms</i> divers donnez à Dieu & pourquoi,	316

# T A B L E.

<i>Nouveautés &amp; changemens très dommageables aux Républiques,</i>	87
<i>Nouvelle forme que l'Eglise prend sous Abraham,</i>	309
<b>O.</b>	
<b>O</b> <i>Béissance, a été la foi des Fidèles de l'Ancien Testament,</i>	389
<i>Ochus Roi de Perse, sa réponse aux Egyptiens,</i>	333
<i>Offrandes dans le Temple ont été de diverses sortes,</i>	190
<i>Offrandes, si elles peuvent être remises en usage sous le N.T.</i>	104
<i>Offrandes où établies,</i>	282
<i>Offrande pour la construction du Tabernacle à quelle somme monta,</i>	247
<i>Oignons &amp; porreaux adorez par les Egyptiens,</i>	284
<i>Ombres de la Loi, comment leur accomplissement regardoit tous les hommes,</i>	123
<i>Onction des Rois, pourquoi nécessaire,</i>	83
<i>Onction des Sacrificateurs, quelle,</i>	156
<i>Onction dont on s'est servi au défaut de la sainte huile,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Onias, combien ambitieux, &amp; ses pratiques pour parvenir au Pontificat,</i>	95
<i>Onias sa fuite en Egypte,</i>	128
<i>Or, pourquoi employé à l'ornement des Temples,</i>	171
<i>Oracles des Païens, ce qui les a fait cesser,</i>	366
<i>Oracle par l'Urim &amp; le Thummim, comment se faisoit,</i>	136.150
<i>Oracles, comment ont été convaincus de fausseté,</i>	367
<i>Ordre des tems, comment commis à différentes personnes,</i>	75
<i>Origene ce qu'il y a d'estimable en lui,</i>	328
<i>Origine de l'Eglise, &amp; quand elle commença à se former,</i>	294
<i>Origine des Hérésies parmi les Juifs,</i>	221
<i>Origine de la décadence des affaires des Juifs,</i>	164
<b>P.</b>	
<b>P</b> <i>aiens ont eu peu de connoissance des affaires des Hébreux,</i>	337
<i>Païens, presque tout ce qu'ils ont dit de la Religion des Juifs a été pour s'en moquer,</i>	287
<i>Païens épargnoient les Temples des Villes dont ils faisoient la conquête,</i>	202
<i>Paillardise de Babel bien représentée dans l'Ecriture Sainte,</i>	207
<i>Pain, pourquoi les Juifs ne prononçoient pas ce mot le jour de Pâque,</i>	285
	<i>PAIX</i>

# T A B L E.

<i>Paix</i> , comment les Hébreux devoient l'offrir aux Habitans du pays de Canaan,	234
<i>Palestine</i> , quel bon Pays c'étoit, & ses prérogatives,	40
<i>Palestine</i> , ou Terre Sainte, décrite,	241
<i>Pâque</i> , comment l'Agneau immolé ce jour-là étoit une figure de Christ,	124
<i>Parasche</i> , quelle partie de la Loi c'étoit,	114
<i>Passage</i> à travers la Mer Rouge que signifioit,	119
<i>Pasteurs</i> ou Bergers, pourquoi hais des Egyptiens,	22
<i>Patrie</i> des Mères faisoit celle des enfans,	64
<i>Patriarches</i> comment ont plusieurs fois prophétizé,	329
<i>Paul</i> , quelle estime avoit pour les Juifs,	108
<i>Paul</i> , quelle Cabale a enseigné,	373
<i>Paul</i> , sa conduite à l'égard de l'Autel des Athéniens,	360
<i>Pectoral</i> du Souverain Sacrificateur, comment autrefois orné de l'Urim & du Thummim,	137
<i>Peintres</i> ont mal représenté le Grand Sacrificateur,	229
<i>Peuples</i> de Canaan, comment il faloit leur faire la guerre,	230
<i>Peuple</i> , quelle part il avoit dans l'administration des affaires publiques chez les Hébreux,	66
<i>Peuple</i> , quelle est sa capacité dans les Assemblées publiques & dans les Conseils d'État,	<i>ibid.</i>
<i>Peuples</i> d'Orient sont naturellement enclins à la servitude,	77
<i>Pharisiens</i> , quelle Secte c'étoit,	220. 225
<i>Phérésiens</i> , quels habitans de Canaan,	239
<i>Philistins</i> , quels peuples en Canaan,	<i>ibid.</i>
<i>Philon</i> , comment s'est trompé au sujet de l'Autel de pierre,	148
<i>Pierres</i> d'Urim & Thummim, quelles,	135
<i>Plutarque</i> , son erreur touchant la manducation de la chair de pourceau,	283
<i>Points</i> , quand ont été ajoûtez à la Bible,	110
<i>Polygamie</i> , pourquoi dans le tems qu'elle étoit permise, il étoit néanmoins défendu d'épouser les deux Sœurs,	275
<i>Porphire</i> n'a pû éluder la force & l'évidence des Prophéties de Daniel,	368
<i>Portes</i> de Jérusalem, comment situées,	187
<i>Porteurs</i> d'eau & de bois dans le Temple des Juifs,	168
<i>Pourceau</i> , pourquoi les Juifs ne le nomment pas par son pro- pre nom,	285
<i>Pourceau</i> d'Adrien, posé sur une des portes de Jérusalem,	204
<i>Pourceau</i> , pourquoi plus abhorré par les Juifs que les autres ani-	

# T A B L E.

animaux immondes,	283
Pouvoir & juridiction, même dans les affaires Civiles, comment ôtée aux Juifs,	276
Prépuce, comment Onias se le fit revenir,	95
Prépuce, comment quelques Juifs tâchèrent de le faire revenir,	436
Prêtre pour la guerre, comment consacré,	236
Prêtres & Lévites comment faisoient la garde la nuit dans le Temple,	194
Prêtres, à quelles maladies étoient sujets,	196
Prières devoient être faites particulièrement dans le Temple,	356
Prières, lors qu'on en faisoit hors de Jérusalem, on devoit se tourner du côté du Temple,	ibid.
Procez criminels par qui jugez chez les Juifs,	45
Promesse du Messie, comment donnée dans le Paradis Terrestre,	296
Prophètes, comment ont empêché les hérésies,	221
Prophètes n'ont pas été hors du sens,	365
Prophètes, pourquoi souvent nommez <i>Fils de l'homme</i> ,	ibid.
Prophètes ce qu'ils entendent par le <i>Fils de l'homme</i> ,	196
Prophétie de Jacob mal entendue,	57
Prophétie touchant le Sceptre de Juda, éclaircie,	52. 53
Prophéties, à quelle fin alléguées par les Apôtres,	377
Prophétie d'Elie quelle,	364
Prophéties prouvent la vérité de l'Ecriture Sainte,	ibid.
Propriétaire d'une Maison, ce qu'il devoit faire pour la racheter lors qu'il l'avoit vendue,	33
Psaumes de David, par qui ont été faits,	324
Ptolomée, combien aimoit les Juifs,	270

## R.

<b>R</b> abins, comment interprètent l'Ecriture Sainte,	343
Rachat des Terres vendues, comment se faisoit,	10
Rachat des biens l'an du Jubilé,	15
Rachat des Terres, de quelle utilité,	11
Religion qu'on a soi-même inventée, pourquoi agréable,	223
Religion, il n'y en a eû que parmi le Peuple d'Israël,	330
Rempham ou Kium, quel faux-Dieu,	209
République Romaine fort acruë par l'Agriculture,	14
République des Hébreux, par qui établie,	1
Républiques maintenues, ou détruites par les Loix,	6

# T A B L E

<i>République</i> des Juifs, pourquoi ruinée avec Jérusalem,	37
<i>République</i> des Hébreux, quand a commencé,	39
<i>République</i> des Hébreux, pourquoi propre à la Palestine,	40
<i>République</i> des Hébreux, en quoi diffère de celle des Juifs,	46
<i>Républiques</i> n'appartiennent pas aux Princes,	50
<i>République</i> des Hébreux, quand fut au plus haut point de sa grandeur,	87
<i>République</i> des Hébreux a été très-bien gouvernée par les Lérites,	92
<i>Rétablissement</i> des Juifs, quel sera,	106
<i>Rétablissement</i> des choses du monde, quel selon Maimonides,	100
<i>Riches</i> , comment oppriment les Pauvres,	12
<i>Rivière</i> qui empêchoit le passage des Juifs,	280
<i>Rocher</i> d'Horeb, que signifioit,	119
<i>Royaumes</i> de la terre, & combien facilement ils peuvent tomber d'eux-mêmes,	294
<i>Royaume</i> Sacerdotal, comment ce titre appartient à l'Eglise,	293
<i>Roi</i> , comment prédit à Israël,	78
<i>Roi</i> désiré d'Israël, & pourquoi cela déplut à Dieu,	<i>ibid.</i>
<i>Roi</i> , quel étoit son pouvoir,	81
<i>Roi</i> avoit seul le pouvoir de s'asseoir dans le Parvis du Temple,	82
<i>Rois</i> avoient beaucoup de pouvoir dans les affaires de Religion,	83
<i>Rois</i> convoquoient le Sanhedrin, & avoient droit d'entree dans ce Conseil avec les Sacrificateurs,	162
<i>Romains</i> , comment ont imité les Hébreux,	8
<i>Romains</i> défendent d'aggrandir Jérusalem,	36
<i>Romains</i> , quel changement ont fait dans la République des Juifs,	76
<i>Romains</i> , comment ont détruit le Temple des Juifs,	200. & <i>suiv.</i>
<i>Romains</i> portoient quelquefois une barbe, quelquefois non,	229
<i>Romains</i> ont accordé diverses choses aux Juifs,	276
<i>Romains</i> , leur opinion touchant la célébration du Sabbat des Juifs,	278
<i>Romains</i> ont souvent calomnié les Juifs,	358
<i>Romains</i> , leurs Empereurs ont été fort animez contre les Juifs,	108
<i>Rome</i> punie pour n'avoir pas adoré à Jérusalem,	360
<i>Ruben</i> , une des 12. Tribus d'Israël, quelle portion possédoit dans	

# T A B L E

dans le païs de Canaan,	260
<i>Ruine</i> des Républiques par quoi causée,	6
<i>Ruine</i> du premier monde corrompu,	304
<i>Ruines</i> de Jérusalem visitées par les Juifs,	34
<i>Ruine</i> du Temple par les Romains,	200. & <i>suiv.</i>
S.	
<b>S</b> <i>abbat</i> ne pouvoit être ni précédé ni suivi d'un jûne,	166
<i>Sabbat</i> , comment observé par les Juifs en tems de guerre,	265
<i>Sabbat</i> , quand a été nuisible aux Juifs,	<i>ibid.</i>
<i>Sabbat</i> , pourquoi nécessairement établi,	287
<i>Sabbat</i> , quand c'est que les Juifs y ont ajoûté beaucoup de ○ superstitions,	288
<i>Sabbat</i> , quelle partie de la Loi on lisoit ce jour-là,	114
<i>Sabbatique</i> , quelle année étoit nommée de la sorte,	30
<i>Sacrement</i> de la Circoncision, ceux qui ne l'ont pas reçu dans le desert n'ont pas laissé d'être sauvez,	349
<i>Sacrificateurs</i> & Lévités, comment reçûs dans le Sanhedrin,	162
<i>Sacrificateurs</i> , leur orgueil & leur ambition,	164
<i>Sacrificateurs</i> , comment étoient déposez,	160
<i>Sacrificateurs</i> devoient être sains & exemts de tout défaut cor- porel,	161
<i>Sacrificature</i> d'Aaron & de Melchisédec, en quoi différentes,	314
<i>Sadducéens</i> , quelle Secte,	220. 223
<i>Saint des Saints</i> ne pouvoit être vû qu'une fois la semaine d'un homme qui avoit une maison, dont les Chambres hau- tes regardoient dessus,	34
<i>Saint des Saints</i> , comment séparé par un Voile,	144
<i>Sainteté</i> du Temple des Juifs ne pouvoit passer à aucun au- tre,	34
<i>Saints</i> Vêtemens des Sacrificateurs décrits,	132. 135
<i>Salém</i> en quel sens pris par l'Apôtre,	313
<i>Salomon</i> construit le Temple,	170
<i>Samaritains</i> , d'où tirent leur origine,	205
<i>Samaritains</i> n'ont reçu que les 5. Livres de Moïse,	208
<i>Samaritains</i> , leurs faux-Dieux décrits de suite,	208. & <i>suiv.</i>
<i>Samaritains</i> , quand sont devenus hérétiques,	220
<i>Samuel</i> , quel Livre des droits de la Roiauté il a écrit,	79
<i>Sanhedrin</i> , quel Conseil c'étoit,	60. 61
	<i>Sam.</i>

# T A B L E.

<i>Sanhedrin</i> Tribunal Souverain, & duquel il n'y avoit point d'appel,	61
<i>Sanhedrin</i> avoit 2. Chefs,	<i>ibid.</i>
<i>Sanhedrin</i> s'assembloit dans un endroit du Temple,	<i>ibid.</i>
<i>Sanhedrin</i> , les Etrangers en étoient exclus,	64
Sceptre du Roïaume des Juifs, quel il étoit,	42. 45
Sceptre de Juda ne doit pas être cherché dans l'énumération des Rois,	49
Sceptre de Juda n'a pas été donné au tems de Moïse,	48
Sceptre du Peuple Hébreu, à qui a appartenu,	49
Sceptre du Peuple Juif a aussi été entre les mains du Sanhedrin,	50
Sceptre des Juifs, quand a été entièrement perdu,	47
Scipion l'Africain, quelle prière il faisoit aux Dieux pour la République Romaine,	87
Settes & hérésies, quand se sont élevées parmi les Juifs,	221
Sem, l'Eglise restrainte à sa famille,	305
Sénateurs, quels étoient ceux du Sanhedrin qu'on choissoit,	61
Sénateurs, pourquoi nommez de ce nom qui veut dire Anciens,	66
Sénateurs du Sanhedrin n'ont point entendu la magie,	67
Sénateurs du Sanhedrin, comment devoient être assis dans le Parvis,	82
Sénateurs qui composoient d'autres Conseils que celui du Sanhedrin,	73
Sénateurs au nombre de 23. quel Conseil composoient,	74
Sentimens des Juifs, pourquoi aujourd'hui bas & rampans,	107
Septième année rendoit la liberté,	26. 29
Sépulcre de David pillé par Hircan,	271
Sépulcres, pourquoi il n'y en avoit point à Jérusalem, excepté ceux des Rois,	36
Serment des Souverains Sacrificateurs,	154
Serpent ancien, sa punition expliquée d'une manière mystique,	301
Serpent d'airain, ce qu'il représentoit,	119
Serpent d'airain, comment adoré,	332
Serpent, comment maudit dans le Paradis Terrestre,	300. 301
Servitude de Babilone,	92
Services & Ordres des Lévités,	159
Services des Lévités ne devoient pas être confondus avec les autres,	169
Service des Sacrificateurs comment partagé,	129. 135. 159

# T A B L E.

<i>Service</i> Divin, comment & où permis,	353
<i>Service</i> Divin, pourquoi fixé à Jérusalem;	354
<i>Service</i> Divin des Chrétiens est fort redevable aux Juifs,	109
<i>Service</i> Divin, quel étoit son siège dans la République Judai- que,	42
<i>Servitude</i> abâtardit les hommes,	89. 108
<i>Serviteurs</i> & Esclaves, ce qu'ils faisoient au commencement de l'année du Jubilé,	10. 11
<i>Seth</i> , ses Décendans comment s'établirent,	301
<i>Siège</i> du Grand Conseil, où étoit,	61
<i>Sièges</i> , comment il y en eut plusieurs établis par Gabinius,	76
<i>Simeon</i> , une des 12. Tribus, quelle étoit sa possession dans le pays de Canaan,	258
<i>Sion</i> , quelle partie c'étoit de la Ville de Jérusalem,	173. 184
<i>Socrate</i> , pourquoi fut haï,	61
<i>Soupçon</i> d'adultère, comment une femme s'en purgeoit,	68.
<i>Et suiv.</i>	
<i>Souverain</i> Sacrificateur, & Roi, leurs Dignitez comment éle- vées au dessus de toutes les autres,	81
<i>Souverain</i> Sacrificateur, comment il lui étoit permis de déchi- rer ses habits,	138
<i>Souverain</i> Sacrificateur pourquoi étoit obligé de se marier avec une Vierge,	139
<i>Souverain</i> Sacrificateur ne pouvoit avoir qu'une femme, <i>ibid.</i>	
<i>Souverain</i> Sacrificateur n'entroit pas dans le Saint des Saints avec des habits d'or, mais avec des Vêtemens de fin lin,	130
<i>Souverain</i> Sacrificateur avoit un Vicaire,	152
<i>Souverain</i> Sacrificateur mal représenté par les Peintres,	229
<i>Souveraine</i> Sacrificature, de quelle dignité,	127. 129
<i>Souverains</i> Sacrificateurs, où étoit leur demeure,	139
<i>Souverains</i> Sacrificateurs, leurs habits composez de huit pié- ces, ou parties,	132
<i>Souverains</i> Sacrificateurs, leurs habits mal connus & décrits de la plûpart,	130
<i>Souverains</i> Sacrificateurs, leurs habits gardez avec beaucoup de soin par les Juifs & par les Romains,	134
<i>Souverain</i> Sacrificateur, son habit comment pris par David,	82
<i>Souverain</i> Sacrificateur étoit obligé de se tenir debout en présence du Roi,	<i>ibid.</i>
<i>Stolon</i> , sa Loi au sujet des Terres,	12
<i>Succoth-Benoth</i> , ou Temple de femmes prostituées,	209. 212

# T A B L E.

<i>Susac</i> , son action infame pour chagriner les Juifs,	90
<i>Subsistence</i> des Juifs ne dépendoit que d'eux-mêmes, & de leur	
Pais,	18
<i>Substance</i> des 5 Livres de Moïse.	115

## T.

<b>T</b> <i>Abernacle</i> où dressé pour la première fois,	247
<i>Tacite</i> a, sans y penser, donné de grandes louanges aux	
Juifs,	360, 361
<i>Taille</i> , pourquoi celle des Rois devoit être belle,	78
<i>Temple</i> , les Juifs en attendent un troisième,	204
<i>Temple</i> de Salomon comment étoit bâti,	175
<i>Temple</i> des Juifs, personne ne pouvoit avoir une Maison qui	
eût la vue sur lui,	34
<i>Temple</i> de Garizim bâti.	94
<i>Temple</i> d'Ezéchiel, comment expliqué par les Juifs,	101
<i>Temple</i> d'Ezéchiel, s'il sera jamais bâti,	103
<i>Temple</i> , comment étoit gardé par un Ordre de Lévités,	168
<i>Temple</i> , on y entroit par la droite, & sortoit par la gauche,	192
<i>Temple</i> de Jérusalem comment entretenu par les Juifs qui	
étoient hors du Pais,	270. 271
<i>Temple</i> de Diane a été long-tems à bâtir,	172
<i>Temple</i> des Anciens, pourquoi il faloit y entrer sans or,	171
<i>Temple</i> de Jérusalem étoit particulièrement une Maison de	
prières & d'oraisons,	175
<i>Temple</i> comment détruit,	199. <i>Et suiv.</i>
<i>Temples</i> des faux Dieux comment Moïse avoit ordonné de	
les détruire,	263
<i>Tems</i> , l'ordre en est rétabli par certains Personnages,	175
<i>Tentes</i> de la fête des Tabernacles, comment étoient faites,	289
<i>Teraphins</i> , quels Dieux c'étoient,	209
<i>Terres</i> , comment & pourquoi n'étoient pas affranchies chez	
les Hébreux,	9
<i>Terres</i> d'Italie usurpées, pour la plupart, par les Grands,	14
<i>Terres</i> ne pouvoient pas être cultivées l'année du Jubilé,	28
<i>Terres</i> produisoient la sixième année des fruits pour celle du	
Sabbat,	30
<i>Terres</i> , leur vente réglée sur le Jubilé,	15
<i>Terres</i> , comment & pourquoi il faloit les laisser reposer,	16
<i>Terres</i> d'Egypte rendues fertiles par le Nil,	24
<i>Terre</i> de Canaan comment située,	261
<i>Terres</i> d'Egypte labourées par des pourceaux,	283
Tom. I.	Ter-
Dd	

# T A B L E.

<i>Terre de Canaan très-fertile,</i>	242
<i>Testament, ou Alliance de Dieu, comment double,</i>	386
<i>Testament ou Alliance dont Jesus-Christ est le Médiateur &amp; le Répondant, quelle,</i>	387
<i>Thammus, quel faux Dieu,</i>	210
<i>Thartac, quel faux Dieu des Samaritains,</i>	213
<i>Theudas célèbre Imposteur parmi les Juifs,</i>	224
<i>Tirannie des Egyptiens envers les Israélites,</i>	333
<i>Tite, sa douleur quand il vit le Temple de Jérusalem consumé par le feu,</i>	198
<i>Tite, son Arc de Triomphe,</i>	203
<i>Tour de Babel, où &amp; comment on entreprit de la bâtir,</i>	306
<i>Tour de Babel sa construction empêchée,</i>	307
<i>Tribus d'Israël &amp; leur Pais décrit,</i>	252. <i>Et suiv.</i>
<i>Tribus d'Israël n'ont pas toujours porté le nom de Juifs,</i>	53
<i>Tribus 10. d'entr'elles sont dispersées dans les Pais étrangers,</i>	90
<i>Tribus, d'Israël pourquoi ne sont jamais retournées,</i>	55
<i>Tribus les 12. d'Israël ont, pendant long-tems, composé l'Eglise en commun,</i>	340
<i>Tribut exigé des Conseillers des Juifs,</i>	76
<i>Tribut de la septième année remis aux Juifs par Alexandre le Grand,</i>	17
<i>Tristes, il ne falloit pas l'être à la fête nommée Xilophorie,</i>	192
<i>Tromperie des Augures plaisamment découverte,</i>	267
<i>Trompette, pourquoi quelques peuples ne s'en servoient point,</i>	332

## V.

<i>Vases sacrez du Temple des Juifs transportez à Rome,</i>	203
<i>Veaux d'or, son service de nouveau rétabli par Jeroboam,</i>	356
<i>Vendeurs &amp; Revendeurs chassés du Temple, &amp; pourquoi,</i>	172
<i>Version Grecque pourquoi n'a point plû aux Juifs,</i>	339
<i>Vêtemens de lin des souverains Sacrificateurs le jour des Expiations,</i>	131
<i>Vêtemens blancs des Prêtres,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Veüe, pourquoi les Juifs la tournoient du côté de Jérusalem, lorsqu'ils prioient Dieu,</i>	339
<i>Veuves, les Sacrificateurs subalternes pouvoient se marier avec elles,</i>	139
<i>Vicaire du grand Sacrificateur quel étoit,</i>	152
<i>Villes de la Judée qui avoient droit de Refuge,</i>	38

# T A B L E.

<i>Villes</i> , comment il étoit permis de les aggrandir,	38
<i>Voyages</i> des Israélites dans le desert décrits,	245. & <i>suiv.</i>
<i>Voie</i> double mis en la place de la muraille de séparation,	194
<i>Volume</i> du Livre ce que cela veut dire,	298
<i>Urim &amp; Thummim</i> ,	84
<i>Urim &amp; Thummim</i> , quel étoit leur usage,	137

## Z.

<b>Z</b> <i>Abulon</i> , une des 12. Tribus, quelle portion elle avoit en Canaan,	253
---	-----

## F I N.



# A V I S

A U

# R E L I E U R .

Cérémonie des eaux de Jaloufie,	Pag. 68
Les Habits d'or du grand Prêtre,	130
Vêtemens Blancs pour la Fête des Propitiations,	131
Habits des Prêtres mis en ordre en s'habillant,	132
La Voix de Dieu par l'Urim & le Thummim,	136
Onction & Consécration des Prêtres,	157
Jérusalem,	174
Temple de Salomon à Jérusalem,	176
Jérusalem assiégée par Tite Vespasien,	198
Le Temple de Jérusalem détruit,	200
Médailles Romaines après la prise de la Judée,	203
Pierre antique de l'Arc de Triomphe de Tite,	203
Dieux d'Egypte, de Syrie &c.	209
Carte de la Terre de Canaan,	252
Le Tombeau de David pillé par Hircan,	271
Fêtes des Tabernacles des Juifs,	288
Tour de Babel,	306

F I N .



